DOUZIÈME QUARTIER.

S. PAUL, OU DE *LA MORTELLERIE*.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'À PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,

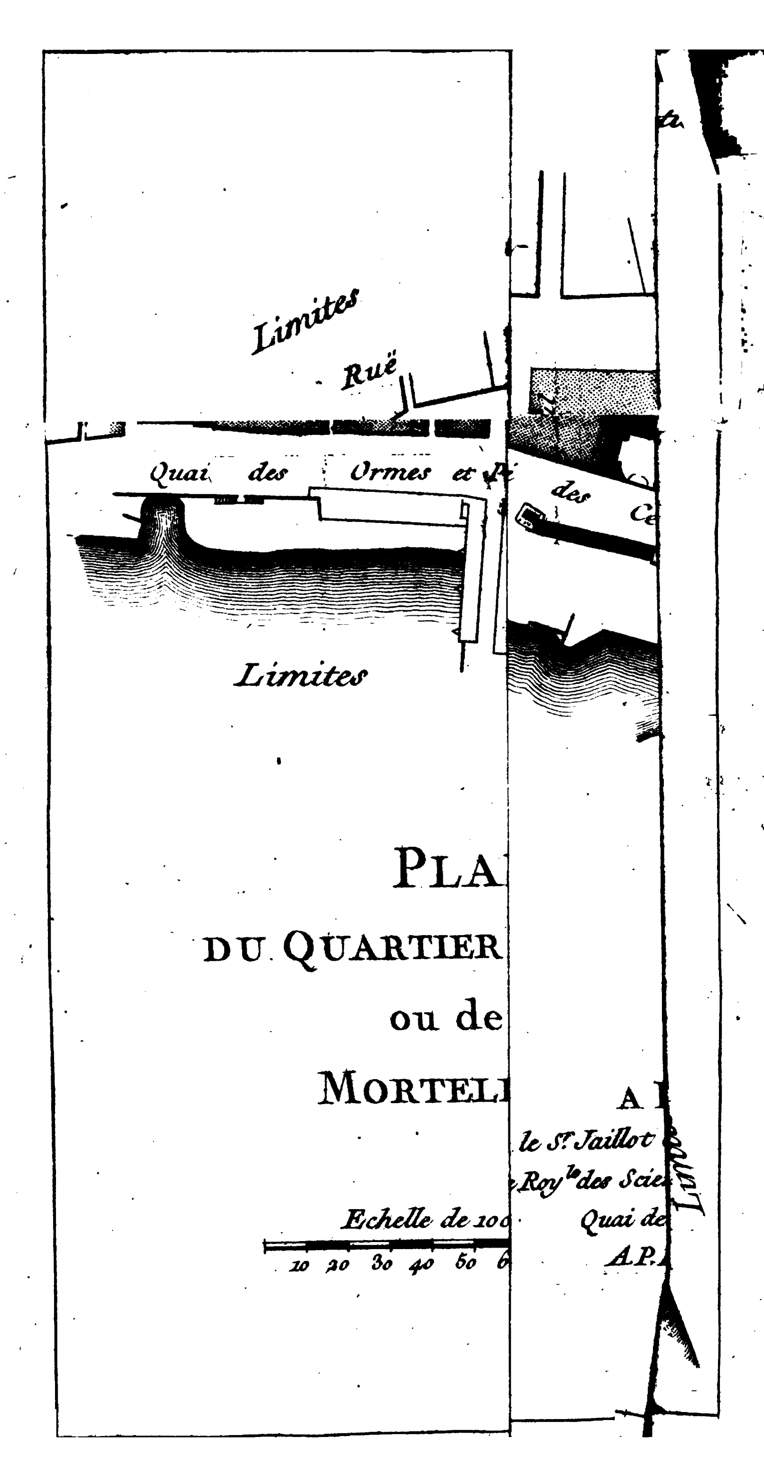
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.

et

Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë S.t Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation, et Privilége du Roi.



Limites
Ruë
Quai des Ormes et
des
Limites
PLA
DU QUARTIER
ou de
MORTEL
A
le Sr. Jaillot
Roy des Scie
Echelle de 10
Quai de
10 20 30 40 50 6
A.P.



RECHERCHES CRITIQUES, HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

XII. QUARTIER.

S. PAUL, OU DE LA MORTELLERIE.

CE QUARTIER est borné à l'orient par les Remparts inclusivement, depuis la Rivière jusqu'à la Porte S. Antoine; au septentrion, par la rue S. Antoine exclusivement; à l'occident, par la rue Geoffroi-l'Asnier inclusivement; & au midi, par les Quais inclusivement, depuis le coin de la rue Geoffroi-l'Asnier jusqu'à l'extrémité du Mail.

On y compte vingt-quatre rues, quatre cul-de-sacs, une Eglise Paroissiale, deux Communautés d'Hommes, une de Filles, trois Quais, &c.

RUE NEUVE S. ANASTASE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Paul, vis-à-vis l'Eglise, & de l'autre, en retournant en équerre, à la rue des Prêtres S. Paul. Il paroît que cette rue est celle que le Censier de S. Eloi, de 1367, indique

sous le nom de *ruelle S. Paul.* Les Plans du milieu du siécle passé n'en font point mention ; ceux de Bullet & de Jouvin la désignent sans lui donner aucun nom.

Rue des Barrés. Elle aboutit au carrefour de l'hôtel de Sens & à la rue S. Paul ; elle doit ce nom aux Carmes, qu'on appeloit ainsi à cause de leurs manteaux de deux couleurs : ces Religieux, lors de leur arrivée à Paris, furent établis au lieu qu'occupent les Célestins, où cette rue conduisoit. A son extrémité étoit une Porte de même nom ; l'une & l'autre ont aussi été appelées *des Béguines*, parce que le Couvent de ces Filles y étoit situé. Enfin, dans le siécle dernier, on l'a nommée *rue des Barrières* : elle est ainsi désignée dans Corrozet, Sauval & de Chuyes, & sur les Plans de Gomboust, Bullet, de Fer, de l'Isle, &c. quoique sous le régne de François I, on la nommât rue *Barrée* ou *des Barrés*, & qu'elle se trouve sous ce nom dans les Actes & sur le Plan de Boisseau.

Les Religieuses de l'Ave Maria. Ce Monastère fut d'abord occupé par des Filles ou Veuves dévotes, connues sous le nom de *Béguines*, auxquelles S. Louis procura un établissement en cet endroit, qui fut appelé *le Béguinage* & *l'Hôtel des Béguines*. Geoffroi de Beaulieu (*a*), qui nous a donné une vie de S. Louis, ne dit point quand ce Prince les fit venir à Paris ; il se contente de remarquer qu'il leur acheta une maison, & pourvut

(*a*) Duchesne, Tom. 5, pag. 452.

honnêtement à leur subsistance. Le P. Texte (*b*) prétend qu'elles furent établies vers l'an 1230, mais il n'en donne aucune preuve. Il est certain que ces Béguines y étoient en 1264; car on trouve dans le Trésor des Chartes qu'au mois de Novembre de cette année, l'Abbé & le Couvent de Tiron leur amortirent quelques acquisitions qu'elles avoient faites. Geoffroi de Beaulieu ajoute qu'il y avoit environ 400 de ces Béguines. Leur nombre diminua si considérablement dans les deux siécles suivants, qu'il n'en restoit plus que trois dans cette Maison, lorsque Louis XI la donna *aux Religieuses de la Tierce Ordre, pénitente & observante de Monsieur S. François*, & ordonna qu'à l'avenir ce Monastère fût appelé de *l'Ave Maria*. Du Breul & le Maire (*c*) en placent l'époque en 1461. Corrozet (*d*) avoit dit la même chose, en ajoutant que dès-lors il fut nommé *l'Ave Maria, & donné aux Sœurs de Ste Claire*. On sait que ce Prince avoit une dévotion particulière à la sainte Vierge, & que ce fut lui qui, le premier Mai 1472, institua en son honneur, au son de la grosse cloche de la Cathédrale, les trois Récitations de *l'Ave Maria*. Sauval (*e*), qui avoit aussi fixé la date de cet établissement en 1461, marque dans un autre endroit (*f*) que ce fut en 1471. Cette dernière est conforme à un Mémoire Ms. de cette Maison, & à l'Inscription qui se lit sur la porte du côté de la Cour. Cependant les Lettres-Patentes de Louis XI ne sont que de l'an 1480,

(*b*) Mercure de France, Juin 1735, pag. 1326.

(*c*) Du Breul, p. 902.—Le Maire, tom. 1, p. 502.

(*d*) Fo 146, ro.

(*e*) Tom. 1, p. 431.

(*f*) Ibid. tom. 3, p. 649.

& ont été enregistrées le premier Mars de la même année. Ce changement éprouva d'abord quelques obstacles : l'Université & les quatre Ordres Mendiants y formèrent opposition, & la renouvelèrent en 1482. Les Religieuses de Ste Claire avoient desiré de former un établissement à Paris ; l'hôtel des Béguines leur convenoit, & l'Université protégeoit leurs démarches ; elles furent même appuyées par Anne de France, Dame de Beaujeu, Fille de Louis XI. Il ne put refuser à ses instances des Lettres-Patentes en faveur de ces Religieuses ; mais le Parlement n'y eut aucun egard. Par son Arrêt du 2 Septembre 1482, il maintint les Religieuses du Tiers Ordre de S. François dans la possession du Couvent des Béguines, & débouta la Dame de Beaujeu, l'Université, & autres, de leurs oppositions. Par ce même Arrêt, il fut défendu aux Religieuses de *l'Ave Maria*, d'ériger en ce lieu aucun Couvent de Cordeliers de l'Observance, ni aucun autre édifice pour les loger.

Si cet Arrêt ôta aux Religieuses de Ste Claire les espérances que leur avoient données les Lettres-Patentes de Louis XI, elles ne tardèrent pas à les voir renaître ; le succès même qui les suivit, dès 1484, étoit d'autant plus flatteur, qu'elles n'en furent redevables qu'à leurs vertus. Les Filles du Tiers Ordre, touchées & pénétrées d'admiration pour l'austérité qu'elles pratiquoient, furent les premières à leur offrir leur Maison. Telle est la tradition de cette Communauté. Elle ajoute que Charlotte de Savoie, veuve de Louis XI, écrivit à ce sujet à Innocent VIII, & que ce Souverain Pontife ayant permis, par son Bref du 3 des Ides de Janvier 1485, aux Religieuses de

l'Ave Maria d'embrasser & de suivre la Régle de Ste Claire, cette Reine fit venir de Metz quatre Religieuses de cet Ordre, qu'elle mit à *l'Ave Maria*. Nos Historiens (g), en adoptant cette tradition, n'ont pas pris garde qu'elle ne s'accorde pas avec la Chronologie; car Innocent VIII ne fut élu Pape que le 29 Août 1484, & Charlotte de Savoie ne put, ni lui demander un Bref, ni faire venir des Religieuses de Ste Claire de Metz, & les introduire à *l'Ave Maria* le 11 Janvier de cette année, puisqu'elle ne survécut que trois mois à Louis XI, qui étoit mort le 30 Août de l'année précédente. D'ailleurs il ne me paroît guère vraisemblable que cette malheureuse Reine, que la politique sombre & inquiéte de Louis XI tenoit éloignée de Paris, & qui alors étoit réléguée dans le Dauphiné, s'y occupât des moyens de détruire son propre ouvrage, en faisant substituer les Filles de Ste Claire à celles du Tiers Ordre, qu'elle y avoit placées, sur-tout après l'Arrêt de 1482. Je conviendrai cependant que, dans des Lettres de Charles VIII, pour un amortissement de 12 liv. il est dit: « que la Reine sa » mère, par Autorité Apostolique, à elle com- » mise, fonda, institua & établit, de son consen- » tement & autorité, ledit lieu & Hôtel de Bé- » guinage en Monastère & Couvent de Sœurs » Religieuses dudit Ordre de Ste Claire ». Ces Lettres sont du mois de Mai 1492.

J'imagine donc qu'Anne de Beaujeu, qui avoi sollicité & obtenu l'établissement des Filles de

(g) Hist. de Paris, t. 2, p. 875. — Gall. Christ. t. 7, col. 959. — Piganiol, t. 4, p. 283.

Ste Claire à *l'Ave Maria*, & qui n'avoit pu l'effectuer, se voyant, après la mort de son père, à la tête de l'administration pendant la minorité de Charles VIII, se sera servie du crédit & de l'autorité que les derniers ordres de Louis XI lui avoient donnés, pour achever ce qu'elle avoit commencé en faveur des Filles de Ste Claire; que les Religieuses du Tiers Ordre n'auront pas pensé qu'il leur fût avantageux ni convenable d'apporter de la résistance à ses volontés; & qu'en conséquence, & pour se maintenir, elles se seront fait un mérite de leur obéissance, en demandant à s'unir aux Religieuses de Ste Claire.

Malgré les austérités inconcevables que pratiquent ces saintes Filles, & qui paroissent surpasser les forces de la nature, ce Couvent a toujours été très-nombreux : elles n'ont aucuns revenus, ne vivent que d'aumônes, ne font jamais gras, même en maladie, jeûnent tous les jours, excepté les Dimanches, marchent pieds nuds & à platte terre, ne portent point de linge, couchent sur la dure, & vont au Chœur à minuit, où elles restent debout jusqu'à trois heures.

Les Religieuses de Ste Claire de Metz étoient dirigées par les Religieux de l'Observance de S. François de la Province de France Parisienne réformée, & elles desiroient de rester sous leur conduite; mais, comme l'Arrêt de 1482 avoit défendu aux Filles du Tiers Ordre d'ériger ou faire ériger aucun Couvent de Cordeliers de l'Observance, ni d'autres Religieux, elles eurent recours à Charles VIII, qui leur accorda cette grace par ses Lettres-Patentes, en la même année 1485, & leur donna deux Tours de l'ancienne enceinte & le mur de clôture qui joignoit leur

Couvent. Ainsi les Historiens de Paris (*h*) ne me paroissent pas fondés à faire revivre Charlotte de Savoie, pour faire bâtir en cet endroit un Hospice propre à loger douze de ces Religieux.

Vis-à-vis l'hôtel des Béguines étoit celui de *Barbeaux*; il avoit donné son nom à la Porte voisine, qu'on appeloit *la porte Barbelle sus l'Yauë*. Cet Hôtel devoit son nom à l'Abbaye de Port-Sacré, *Portus sacer*, ou Barbeaux, près Melun. Elle l'avoit fait bâtir sur une place alors vague & sur le terrein d'une ruelle au bout de la rue des Barres, que Philippe le Hardi lui donna au mois de Juin 1279 (*i*). Ces Religieux acquirent quelques maisons voisines en 1289 & 1293, qui furent amorties cette dernière année; mais dès 1402, ils en aliénèrent une partie, ainsi qu'en 1423, 1439 & 1645.

En face de cet Hôtel, du côté de la Rivière, on avoit construit, sur une place que le Roi destina pour cet effet, le 13 Novembre 1392 (*k*), un bâtiment de vingt-deux toises de profondeur sur six & demie de large, qu'on appela *le Chantier du Roi*. Il fut retranché en 1606 pour continuer le quai du Port S. Paul (*l*), & le reste fut donné en échange en 1614 à Jean Fontaine, Maître des œuvres de Charpenterie, & depuis démoli, pour faciliter la décharge des bateaux qui débarquent au Port S. Paul.

Au carrefour où aboutissent les rues de la

(*h*) Hist. de Paris, tom. 2, p 876.

(*i*) Rec. de Blondeau, à la Bibl. du Roi, t. 11, premier Cahier.

(*k*) 3e Livre des Chartes, f. 50 v°.

(*l*) Ch. des Comptes, Mém. 5 H. f. 290.

Mortellerie, des Barres, du Fauconnier & du Figuier, est situé *l'Hôtel de Sens*: celui que les Archevêques occupoient anciennement, étoit sur le quai des Célestins, à quelque distance de celui-ci. Charles V ayant desiré de l'avoir pour agrandir son hôtel de S. Paul, Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, le lui vendit en 1363 (*m*), moyennant 11500 liv. dont 1500 liv. pour l'achat de l'hôtel d'Estomenil, & le surplus pour les réparations, meubles & autres acquisitions. Les nouveaux Auteurs du *Gallia Christiana* (*n*) datent cet échange de 1365. Au commencement du XVI[e] siécle, Tristan de Salazar, Archevêque de Sens, fit rebâtir cet Hôtel comme on le voit aujourd'hui. La Reine Marguerite, première femme de Henri IV, y vint demeurer à son retour d'Auvergne. Il a servi depuis pour loger la Diligence de Lyon, qu'on a transférée ensuite sur le quai des Célestins.

RUE BEAUTREILLIS. Elle donne d'un bout dans la rue S. Antoine, & de l'autre elle se termine à la rencontre des rues Gérard-Boquet, des Trois-Pistolets & Neuve S. Paul. Il paroît par les anciens Plans qu'elle se prolongeoit jusqu'à la rue des Lions. Sauval (*o*) dit qu'elle s'appeloit *Gérard-Bacquet*: une partie en porte véritablement aujourd'hui le nom, mais celui de Beautreillis est le seul & le plus ancien. Dès 1516, François I avoit aliéné une grande partie de l'hôtel S. Paul, & les acquéreurs avoient fait construire de nou-

(*m*) Thrés. des Chart. f. 45, v°.

(*n*) Tom. 12, col. 77.

(*o*) Tom. 1, p. 115.

veaux édifices auxquels on donna, ainsi qu'aux rues qu'on y perça, le nom du lieu où ils étoient situés. Telle est l'origine des hôtels & des rues de Beautreillis, des Lions & de la Cerisaie, qui remplacent aujourd'hui le Treillis ou Treille *, l'Allée plantée de cerisiers des Jardins de l'hôtel S. Paul, & l'endroit où l'on gardoit les Lions du Roi. Ainsi la Caille n'a pas été bien fondé à donner à cette rue le nom de *Jean Treillis.* L'hôtel de Beautreillis contenoit plusieurs corps de logis, des Cours, des Jardins & un Jeu de Paume. Au mois de Décembre 1548, le Roi ordonna qu'il fût vendu. Le 12 Avril de l'année suivante, le Parlement jugea qu'il étoit nécessaire de faire une information préalable, & nomma des Commissaires à cet effet. On voit, par le Procès-verbal de visite qu'ils y firent le 3 Avril 1554, qu'il étoit en ruine, & que pour la décoration de la Ville on en pouvoit diviser l'emplacement en trente-sept places à bâtir, & percer une rue sur le Jardin jusqu'à la rue neuve S. Paul: ce qui fut sans doute exécuté; car, dans un Censier de S. Eloi, de 1613, la rue Beautreillis est énoncée, ainsi que la maison qui en fait le coin du côté de la rue S. Antoine, & qui prit pour enseigne le Beau-Treillis *.

QUAI DES CÉLESTINS. Il commence à la rue S. Paul, & finit à l'Arsenal; son nom est dû aux

* L'Auteur du Dictionnaire de Trévoux, au mot *Treillis*, prétend que le nom de Beautreillis vient d'un Treillis doré du Jardin du Roi, *qui donnoit sur cette rue.* Je n'ai pas cru devoir admettre cette étymologie, parce que les Treillis des Jardins même des Rois ne sont pas dorés, & que la rue dont il s'agit n'existoit pas alors.

Religieux qui s'y ſont établis, & dont je parlerai à l'article de la rue du Petit-Muſc. Il fut refait & pavé en 1705.

C'étoit ſur ce quai qu'étoit la principale entrée de l'hôtel S. Paul, que Charles V fit bâtir pour être *l'Hôtel ſolemnel des grands Ebattements* (*p*). Sauval, Dom Félibien & M. Piganiol en ont donné une ample deſcription (*q*). Ce Prince n'étoit encore que Dauphin, lorſqu'il acheta de Louis Comte d'Eſtampes & de Jeanne d'Eu ſa femme, leur Hôtel, rue S. Antoine, qui s'étendoit juſqu'au Cimetière S. Paul & juſqu'aux Jardins de l'Archevêque de Sens. On trouve dans le Thréſor des Chartes la ratification de cette acquiſition, faite par le Roi Jean au mois de Mai 1361; on y voit auſſi qu'au mois de Mai 1360 Simon Verjat lui vendit une maiſon, cours, colombier, jardins, &c. hors la Porte, en la rue *Pute-y-Muce*. Le 3 Septembre 1362 (*r*) Charles acquit l'hôtel S. Maur, & en 1363 celui des Archevêques de Sens, comme je l'ai remarqué. Quelque vaſte que fût l'emplacement de ces Hôtels, Charles V & ſes ſucceſſeurs l'agrandirent encore, en y joignant ceux de Pute-y-Muce, de Beautreillis, &c. enſorte qu'il comprenoit tout l'eſpace depuis la rue S. Paul juſqu'aux Céleſtins, & depuis la rue S. Antoine juſqu'à la Rivière, à la réſerve de l'Egliſe & du Cimetière S. Paul, & des granges S. Eloi. Charles étant monté ſur le Thrône, l'unit & l'incorpora au Domaine, par

(*p*) Ch. des Comptes, Reg. D. fol. 70.

(*q*) Sauval, t. 2, p. 182. — Hiſt. de Paris, t. 1, p. 654. — Piganiol, tom. 4, pag. 172.

(*r*) Ch. des Comptes, Mem. D. p. 39, 70 & 82.

ſon Edit du mois de Juillet 1364, & ordonna *qu'il n'en ſeroit jamais démembré pour quelque cauſe & raiſon que ce pût être* ; les autres unions furent ordonnées en 1365 & 1418. Malgré ces défenſes, je trouve (*ſ*) qu'au ſiécle ſuivant *M. de Graville acquit de la veuve de Louis Toutain, Notaite & Secrétaire du Roi, pluſieurs maiſons qui furent M. le Dauphin, Jean du Petit-Meſnil, & Julien Charon, & Paravant à Madame la Reine de France, & ſouloient durer juſqu'à la rue du Petit-Muſc.* Soit que cet Hôtel tombât en ruine, ſoit que le Palais des Tournelles fût plus commode, François I en permit l'aliénation, & en vendit, en 1516, une partie au ſieur de Genouillac. Je trouve auſſi qu'en 1463 Louis XI avoit donné au Comte de Melun l'hôtel *de la Piſſote*, que M. Piganiol (*t*) a mal-à-propos diſtingué de l'hôtel de la Reine : il n'a pas, à ce que je crois, été mieux fondé à y renfermer la Baſtille, cet Hôtel étant ſitué vis-à-vis celui de S. Paul.

C'eſt en conſéquence de ces aliénations qu'on a percé les rues qui traverſent cet emplacement, & qu'on a bâti les Hôtels que nous y voyons.

L'ARSENAL. Il occupe une partie du terrein qu'on appeloit anciennement *le Champ au Plâtre*, qui s'étendoit aſſez loin le long de la Rivière. Charles VI en donna une partie, en 1396, au Duc d'Orléans, ſon frère, lequel y fit bâtir un Hôtel. La Ville avoit choiſi cet endroit pour y conſtruire des granges & autres bâtiments néceſ-

---

(*ſ*) Cenſier de l'Evêché, de 1495.

(*t*) Tom. 4, p. 175.

saires pour l'Artillerie. François I ayant résolu de faire fondre des canons, emprunta de la Ville, en 1533, une de ces granges, avec promesse de la rendre dès que la fonte seroit finie: sous prétexte de l'accélerer, il emprunta encore la seconde, & la Ville n'obéit qu'avec répugnance: elle prévoyoit apparemment ce qui arriva depuis. La restitution promise n'étoit point encore effectuée en 1547. Henri II voulant faire construire des fourneaux, demanda à la Ville quelques bâtiments de l'Arsenal, & lui fit dire qu'elle avisât à ce qu'elle vouloit pour son dédommagement. Ce Prince devenu maître de l'Arsenal, y fit construire plusieurs logements pour les Officiers de l'Artillerie, sept moulins à poudre, deux grandes halles & autres bâtiments. Ils furent presque tous ruinés le 28 Janvier 1562, par un accident qui mit le feu à près de vingt-milliers de poudre. Les successeurs de Henri II les rétablirent, & en ajoutèrent d'autres, qu'on a reconstruits de nouveau en 1718. On voit par l'inscription qu'on a mise sur la principale porte, qu'elle fut construite en 1584. L'Arsenal est si considérable, qu'on l'a divisé en deux parties, qu'on distingue par le nom de grand & petit Arsenal. Henri IV fit faire le Jardin, qui est public, & le Mail que nous avons vu régner le long de la Rivière. A l'endroit où est le Bastion, étoit *la Tour de Billi*, détruite par le feu du Ciel le 19 Juillet 1538, à cinq heures du soir.

Rue de la Cerisaie. Elle commence à la rue du Petit-Musc, & aboutit à la cour du petit Arsenal: j'en ai rapporté l'étymologie à l'article de la rue Beautreillis; ainsi Gomboust & la Caille

l'ont mal-à-propos nommée rue *Serisay*. Il me paroît qu'anciennement il y avoit une rue dans ce même endroit ; car j'ai lu dans un Cartulaire de S. Maur (*u*), qu'au mois d'Avril 1269 on donna à Bertaud *de Canaberiis* un arpent & quatre toises & demie de terre dans la culture S. Eloi, pour y bâtir & *faire une rue* ; & l'Acte porte que ces quatre toises & demie *faisoient partie d'une masure & dépendances, sise hors les murs & contiguë à la maison, ou Eglise ou Monastère des Frères de l'Ordre de la Bienheureuse Marie du Mont-Carmel.*

Il y avoit dans cette rue un Hôtel qui a donné son nom à la rue ou passage de *Lesdiguières*, dont je parlerai plus bas ; & vis-à-vis étoit la maison de M. Titon du Tillet, qui, en perpétuant par son *Parnasse François* la Mémoire de nos Poëtes & de nos Musiciens les plus célèbres, a mérité de faire passer son nom à la postérité.

RUE DE L'ÉTOILE. Elle aboutit à l'extrémité de la rue des Barrés dont elle faisoit anciennement partie, & au Port S. Paul. Son nom est dû à une maison appelée *le Château de l'Etoile* (*x*). On l'a aussi nommée *des Petites Barrières*, parce que la rue des Barrés portoit ce nom, comme je l'ai dit ci-dessus. Dans le Procès-Verbal de 1637, elle est simplement indiquée *petite ruelle descendant au Chantier du Roi.* Je crois aussi que c'est elle qu'on trouve dans quelques Titres sous la dénomination de *Petite-Barrée*, *Tillebarrée*, &

(*u*) Cart. 19, f. 428.

(*x*) Mf. de S. Germain des-Prés, c. 1589.

de l'Arche dorée, quoiqu'on ait donné ce nom à la rue *du Paon blanc*; & je me fonde sur ce que *l'Arche dorée* étoit l'enseigne d'une maison qui appartenoit au sieur Dorée, contiguë au Château de l'Etoile. On l'a depuis nommée *l'Arche Beaufils*, & l'on a donné le même nom au quai sur lequel elle aboutissoit, qui, par corruption, a été appelé *Mofils* & *Monfils*.

RUE DU FAUCONNIER. Elle va de la rue des Prêtres S. Paul à l'extrémité des rues du Figuier & des Barrés. Son véritable nom est *des Fauconniers*; elle est indiquée ainsi dans Guillot, Corrozet, & sur tous les Plans exacts. L'Abbé de la Grive & M. Robert la nomment *rue Fauconnière*, ce que je n'ai vu dans aucun Titre. Elle est ancienne, car on trouve dans le Thrésor des Chartes, qu'au mois d'Avril 1265, les Béguines acquirent une maison en la censive de Tiron, rue aux Fauconniers.

RUE DU FIGUIER. Elle commence & aboutit comme la précédente; dès 1300 elle portoit ce nom, & je ne vois pas qu'elle en ait changé.

RUE DE FOURCI. Elle traverse de la rue S. Antoine dans celle de Joui. Ce n'étoit anciennement qu'un cul-de-sac appelé, en 1313 *ruelle sans Chief*, en 1642 *rue sans Chef*, & en 1657 *cul-de-sac Sancier*. Ce nom a été altéré presque dans le même temps; car de Chuyes & Gomboust la nomment rue *Censée* & *Sansée*. Elle doit sa dénomination à M. Henri de Fourci, Prevôt des Marchands, qui fit percer ce cul-de-sac, & ouvrir la rue jusqu'à celle de Joui. Le premier Plan

Plan où elle se trouve est celui du sieur de Fer, publié en 1692.

RUE GEOFFROI-L'ASNIER. Elle traverse de la rue S. Antoine au quai de la Gréve. On trouve qu'en 1300, 1313, & même au milieu du XV[e] siécle, on l'appeloit *Frogier* & *Forgier-l'Asnier*, quoique dès 1445 elle soit indiquée sous le nom de Geoffroi-l'Asnier. L'Abbé Lebeuf dit (*y*) qu'on ne voit pas que le prénom *Frogier* ait pu être changé en celui de *Géffroi*, par la transposition des syllabes. Cela est vrai; mais il a pu facilement l'être par celle des lettres, qui peuvent former également les deux noms. Cette rue doit sans doute le sien à la famille des l'Asnier, qui étoit fort connue, & il est vraisemblable qu'un Geoffroi l'Asnier aura fait sustituer son prénom à celui de Frogier. Les Religieux de Preuilli avoient leur hôtel dans cette rue. Il paroît, par l'indication de cette maison dans un Compte de 1421 (*z*), qu'elle étoit contiguë *au Collège de Chavesnil.* Je ne sais si ce n'est pas une faute de Copiste, car je n'ai trouvé aucun Titre qui fasse mention de ce Collège.

Il y a dans cette rue deux cul-de-sacs; le premier est appelé PUTIGNO: il n'est nommé sur aucun de nos Plans antérieurs à celui que M. Roussel publia en 1731,; il existoit cependant dès la fin du XIII[e] siécle. Guillot en fait mention sous le nom de rue *des Poulies S. Pou* (S. Paul.) Sauval (*a*) en parle sous celui *des*

(*y*) Tom. 2, p. 599.
(*z*) Sauval, t. 3, p. 306.

(*a*) Tom 1, p. 170.

Viez Poulies, comme d'une rue inconnue, & qu'il n'a pu reconnoître par les Papiers Terriers; cependant lui-même, en rapportant un Compte de 1466, & une Déclaration pour le Papier Terrier de 1582 (*b*), dit que la rue des Vieilles Poulies est le cul-de-sac de la rue Geoffroi-l'Asnier. L'Abbé Lebeuf (*c*) a hésité, il a cru que ce pouvoit être la rue de Fourci; mais comme elle lui paroissoit trop nouvelle, il s'est déterminé à croire qu'elle étoit représentée aujourd'hui par le cul-de-sac *Guépine*. N'auroit-il point été induit en erreur par le Plan de Boisseau, qui donne à ce dernier cul-de-sac le nom de rue des Vieilles Poulies? Indépendamment de ce que je viens de dire, il suffit, pour détruire son opinion, de remarquer que dans le rôle de la Taxe de 1313, les rues à la Guépine & des Vieilles-Poulies sont distinguées l'une de l'autre.

Le second, appelé *PUTIGNEUX*, a été confondu avec le premier dans la Nomenclature des rues de Paris, par Valleyre. Corrozet le nomme rue *Putigneuse*. Je crois que c'est ce cul-de-sac que Guillot a désigné sous le nom de rue *Ermeline Boiliauë*, qui sans doute se prolongeoit alors jusqu'à la rue des Barres. Au reste, ces deux cul-de-sacs servoient encore, en 1640, de passage & d'entrée à deux Jeux de Paume.

RUE GÉRARD-BOQUET. Elle fait la continuation de la rue Beautreillis depuis la rue neuve S. Paul jusqu'à celle des Lions; anciennement elle n'en étoit pas distinguée, comme on peut le voir

---

(*b*) Tom. 3, p. 314 & 665. (*c*) Tom. 2, p. 598.

dans de Chuyes, & ſur les Plans de Gombouſt, Bullet, Jouvin, & autres. Sur ceux qui ont ſuivi, elle eſt nommée rue *du Piſtolet* : on l'a enſuite appelée *Gérard-Boquet* & *Girard-Bouquet*, du nom d'un Particulier, & pour ne pas la confondre avec la rue des Trois-Piſtolets qui vient y aboutir.

RUE DES JARDINS. Elle aboutit d'un côté à la rue des Barrés, de l'autre à celle des Prêtres S. Paul. Sauval n'a pas fait mention de cette rue; elle exiſtoit cependant au XIII[e] ſiécle. Elle eſt ainſi nommée dans deux Contrats de vente faits par l'Abbé & Couvent du Val des Ecoliers, au mois de Juillet 1277 & en 1298 (*d*). Elle eſt indiquée auſſi ſous ce nom dans les Archives de l'Archevêché, en 1302, & dans le Cenſier de S. Eloi de 1367. Son nom eſt dû aux Jardins ſur leſquels elle a été ouverte, qui aboutiſſoient aux murs de l'enceinte de Philippe-Auguſte.

RUE DE JOUI. Elle va de la rue S. Antoine à celle des Prêtres S. Paul. Son nom eſt dû à l'Hôtel que l'Abbé & les Religieux de Joui y avoient dans le XIII[e] ſiécle : on l'appeloit alors *rue à l'Abbé de Joy*, & elle conſervoit encore ce nom au ſiécle ſuivant. Au XV[e] il y avoit un autre Hôtel connu dans l'hiſtoire par la fortune & par le ſort malheureux de Jean de Montaigu, Grand-Maître de l'Hôtel du Roi; il lui fut donné par le Duc de Berri, & il s'appeloit alors *la maiſon du Porc-Epic*. Charles V l'avoit

(*d*) Thréſ. des Chartes.

donnée à Hugues Aubriot, Prevôt de Paris: elle passa ensuite à Pierre de Giac, Chancelier de France, qui l'obtint du Roi au mois de Février 1383 (*e*), ainsi que les vieux murs de la Ville, depuis la rue S. Antoine jusque derrière son jardin. On voit par le Censier de l'Evêché de 1498, que cette maison s'appeloit anciennement *des Marmousets*, & qu'alors elle appartenoit à Monsieur d'Orléans. Je ne sais à quel titre elle passa à M. le Duc de Berri, qui la donna au mois de Juin 1404 (*f*), à Jean de Montaigu. Celui-ci l'augmenta considérablement; mais ayant eu la tête tranchée en 1409, Charles VI donna cet Hôtel à Guillaume, Duc de Bavière, après la mort duquel le Roi en fit présent à Jean de Bourgogne, Duc de Brabant. On voit dans le Thrésor des Chartes, que le 2 Octobre 1418 Louis Duc de Bavière se pourvut par appel contre les Lettres de don faites en faveur du Duc de Brabant. Différents Titres nous apprennent qu'au commencement du XVI[e] siécle cet Hôtel avoit été divisé, & donné, ou vendu, à différents particuliers: il s'étendoit depuis la rue Percée jusqu'aux anciens murs, & de ce dernier côté il étoit appelé *l'Hôtel de la Barre*. Il fut depuis acquis, en 1629, moyennant 105000 liv. par les PP. Jésuites, pour augmenter leur Maison Professe, & il a passé aux Chanoines Réguliers de S[te] Catherine du Val des Ecoliers, en vertu des Lettres-Patentes du 23 Mai 1767.

Les Religieux de Châlis avoient aussi leur

(*e*) Second Livre des Chartes, f. 201 v.

(*f*) V. Ch. des Comptes, Reg. de Jean, Duc de Berri, fol. 115, 124 & suiv.

Hôtel dans cette rue. Je dois observer qu'elle a été quelquefois appelée rue *des Juifs*, par corruption du nom de Joui, & qu'elle se prolongeoit jusqu'aux murs, où il y avoit une fausse porte, ou *Poterne*, ce qui lui a fait aussi donner le nom de rue *de la fausse Poterne S. Paul*; mais elle ne le portoit que depuis la rue des Nonaindières.

On remarque dans cette rue les hôtels d'Aumont & de Fourci, & deux cul-de-sacs. Le premier s'appelle cul-de-sac *GUÉPINE*. J'ai déja remarqué que l'Abbé Lebeuf l'avoit pris pour la rue *des Viez Poulies* de Guillot. L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* a fait la même faute; cependant la rue à la Guépine étoit connue sous ce nom, & indiquée dans un Acte du mois de Mai 1266 *(g)*, & dans le Rôle de Taxe de 1313.

Le second se nomme cul-de-sac *de FOURCI*; il doit ce nom à l'Hôtel auquel il est contigu. Le Censier de S. Eloi, de 1367, le nomme *petite ruelle sans Chef*, & ruelle qui fut jadis *Helie Annot*. Au commencement du siécle passé on le nommoit rue *de l'Aviron*, d'une enseigne, & il porte encore ce nom dans le Procès-Verbal de 1636: On voit cependant que, dès 1633 (*h*), il avoit été donné à M. de Fourci.

RUE DE LESDIGUIERES. C'est un passage qui conduit de la rue de la Cerisaie à celle de S. Antoine. J'ai dit ci-dessus que dans la rue de la Cerisaie il y avoit un Hôtel dont ce passage

---

(*g*) Cart. S. Maur fol. 22.

(*h*) Ch. des Comptes, Mem. 6 D. f. 260.

avoit pris le nom. Il avoit été bâti par Sébastien Zamet, ce particulier si connu par ses richesses immenses & par la bonté singulière dont Henri IV l'honoroit. Les Jardins s'étendoient jusqu'à la rue S. Antoine. Ses héritiers le vendirent à François de Bonne, Duc de Lesdiguières & Connétable de France, & il a passé par succession dans la Maison de Villeroi. Il a été vendu depuis quelques années à plusieurs particuliers, lesquels ont fait percer le passage qui donne lieu à cet article. L'Hôtel a été démoli, plusieurs maisons en ont pris la place, & les Filles S[te] Marie ont acheté une partie du jardin pour agrandir le leur. C'est dans cet Hôtel que fut logé, en 1717, le Czar Pierre, pendant le séjour qu'il fit en cette Ville. Ce passage est fermé la nuit à ses deux extrémités.

RUE DES LIONS. Elle traverse de la rue S. Paul à celle du Petit-Musc; sur le Plan de Dheulland elle est figurée sans nom, & Corrozet n'en fait point mention; ainsi on ne peut guère faire remonter son origine au-delà du régne de Charles IX. J'ai dit ci-dessus qu'elle devoit son nom à l'Hôtel où l'on gardoit les Lions du Roi. Il fut donné à perpétuité à Anne de Reynes, le 3 Mai 1523 (*i*).

RUE DE LA MASURE. Elle va de la rue de la Mortellerie à la place aux Veaux ou quai des Ormes. Nos anciens Plans ne lui donnent aucun nom; elle n'est pas même figurée sur celui de

(*i*) Ch. des Comptes, Mem. CC. f. 151, 167 & 181.

Gombouſt. Je crois cependant qu'elle exiſtoit plus de cent ans auparavant, car Corrozet la déſigne ſous le nom général *d'une deſcente à la Riviere.* Elle eſt mal placée ſur les Plans de l'Abbé de la Grive & de M. Robert.

RUE DE LA MORTELLERIE. J'ai déja parlé de cette rue & de ſon antiquité. (Voyez le Quartier de la Gréve, pag. 40.) La partie qui ſe trouve renfermée dans celui-ci, commence au coin de la rue Geoffroi l'Aſnier, & finit au carrefour de l'hôtel de Sens. Il y a dans cette rue un cul-de-ſac appelé *d'AUMONT.* La Caille & Valleyre l'ont confondu avec celui de Fourci, & ne font qu'un des deux. On voit, par l'indication qu'ils en donnent comme aboutiſſant à la place aux Veaux, qu'ils l'ont identifié avec la rue du Paon-blanc. Il y avoit encore dans cette rue un cul-de-ſac, appelé *la Longue Allée*, qui conduiſoit à un grand Logis nommée *la Cour Gentien.* Je ne puis en placer au juſte la poſition; car, dans le manuſcrit du Procès-Verbal des Commiſſaires, fait en 1637 & années ſuivantes (k), ce cul-de-ſac eſt indiqué entre la rue Geoffroi-l'Aſnier & celle des Nonaindières; & dans la Déclaration de l'Abbé de Tiron, du 12 Avril 1676 (l), la ruelle Gentien eſt dite *aboutir ſur le quai des Ormes, & la rue des Nonaindières, entre cette rue & le Chantier du Roi près l'hôtel de Sens.* On trouve dans le même Recueil (m) qu'il y avoit

(k) Mſ. de S. Germain-des-Prés, coté 1589.

(l) Recueil de Blondeau à la Bibl. du Roi, t. 12, premier cahier.

(m) Ibid. t. 4, 5ᵉ cahier.

une ruelle sans bout, nommée *ruelle du Mûrier*; dont l'entrée étoit dans la rue de la Mortellerie: je n'ai pu découvrir sa position.

RUE DU PETIT-MUSC. Elle traverse de la rue S. Antoine au quai des Célestins; elle occupe une partie de l'ancien *Champ au Plâtre* & d'une voirie qui y étoit située, d'où l'on a inféré qu'on lui avoit donné le nom de Put-y-Muce qu'elle portoit anciennement. Sauval (*n*) dit qu'en 1358 elle s'appeloit *du Petit-Muce* & *de Pute-y-Muce*. Corrozet a jugé à propos de la nommer rue *de la Petite-Pusse*, quoique sous le régne de François I, & même dès 1450, on la connût sous le nom *du Petit-Musse*. Sur le Plan de Dheulland, elle est écrite rue *des Célestins*: M. Piganiol (*o*) a relevé une erreur de Germain Brice, qui avoit avancé (*p*) que la rue du Petit-Musc étoit ainsi appelée par altération du mot latin *Petimus*, parce que Charles VI avoit fait construire, sur l'emplacement qu'elle occupe, un logement pour les Maîtres des Requêtes, & que toutes celles qu'on leur présentoit, commençoient ainsi: *Petimus*, *&c.* Il auroit pu, & dû, ajouter que cette rue étoit ouverte avant le régne de Charles VI, & que cent ans auparavant il existoit un Hôtel du Petit-Musc dont cette rue a pris le nom, ou auquel elle a donné le sien. Il s'étendoit depuis la rue S. Antoine presque jusqu'à celle de la Cerisaie: j'aurai occasion d'en parler, en traitant le Quartier S. Antoine.

(*n*) Tom. 1, p. 157.
(*o*) Tom. 4, p. 178.
(*p*) Tom. 2, p. 318.

LES CÉLESTINS. Ils furent institués vers le milieu du XIIIe siécle par S. Pierre, dit *de Morron*, qui est le nom d'une montagne où il s'étoit retiré près de Sulmone dans l'Abbruze citérieure au Royaume de Naples: il s'établit ensuite sur celle de Majelle, à quelque distance de cette Ville. Les Auteurs qui ont écrit sur ce sujet, avancent qu'on les appeloit *la Congregation* ou *les Hermites de S. Damien*. L'Eglise, qui les adopta au XIVe Concile Général tenu à Lyon en 1274, ne leur donna point ce titre; car toutes les Bulles sont adressées *à l'Abbé du S. Esprit de Majelle, près Sulmone, de l'Ordre de S. Benoît*. Leur Instituteur ayant été élu Pape, le 5 Juillet 1294, prit le nom de Célestin V, qu'ont porté depuis les Religieux de son Ordre.

S. Louis, à son retour de la Terre Sainte, en 1254, avoit amené avec lui les Carmes que l'on appeloit alors les Barrés, comme je l'ai dit ci-dessus, & les avoit établis au Champ au Plâtre. Ces Religieux ayant été transférés ailleurs, en 1318, vendirent leur emplacement 500 livres parisis à Jacques Marcel, Bourgeois de Paris: il y fit bâtir deux Chapelles, & les dota chacune de vingt livres de rente amortie. L'Acte de fondation, suivant le P. Beurrier (*q*), est du lendemain de S. Marc 26 Avril 1319; mais il ne fut sans doute approuvé par l'Evêque de Paris que six semaines après; car, dans le grand Cartulaire, il est daté du premier Juin de cette année (*r*). Ce terrein & les deux Chapelles

---

(*q*) Hist. des Célestins, p. 3.

(*r*) Gr. Cartul. fol. 334, ch. 537.

paſſèrent à Garnier Marcel, ſon fils, qui les donna aux Céleſtins. Nos Hiſtoriens ne me paroiſſent pas exacts ſur cet article : Corrozet (*s*) dit qu'ils étoient établis à la place Maubert, au lieu où ſont les Carmes, & qu'ils firent un échange ; dans un autre endroit (*t*) il avance *que ces Religieux vinrent à Paris bientôt après la mort de leur Père* (S. Pierre Céleſtin décédé le 19 Mai 1296.) ; *mais qu'ils n'y eurent ſitôt Egliſe, & que Charles V leur donna la place des Carmes.* Du Breul (*u*) avance qu'en 1318 Jacques Marcel ayant acheté le lieu où étoient les Carmes, le conféra purement & ſimplement aux PP. Céleſtins ; il ajoute qu'il leur donna des rentes, fonda deux Chapelles, leur réſigna ſon corps, & qu'après ſon décès, arrivé en 1320, il fut honorablement enterré dans leur Egliſe. Quoique cet Auteur cite pour preuve le Nécrologe des Céleſtins, il eſt aiſé de voir, ou qu'il y a erreur, ou qu'il n'en a pas tiré des conſéquences juſtes. 1° Jacques Marcel n'a pu donner, en 1318, aux Céleſtins un terrein qu'il n'avoit pas encore acquis, puiſque l'Acte de vente que lui en firent les Carmes n'eſt que du Jeudi après l'Aſcenſion 1319. 2° Jacques Marcel a pu être enterré dans une des Chapelles qu'il avoit fondées, ſans que pour cela on puiſſe conclure qu'en 1320 les Céleſtins y euſſent une Egliſe. Ils ont tranſporté dans la nef de celle que Charles V leur fit conſtruire, les corps de ceux qui étoient enterrés dans les Chapelles, & ils ont placé honorablement celui du père de

(*s*) Fol. 90 verſo.
(*t*) Ibid. fol. 127.
(*u*) Pag. 906.

leur premier Fondateur. 3° Du Breul se contredit lui-même; car il dit que Garnier Marcel, Bourgeois & Echevin de Paris, a joui vingt ans d'une partie du lieu & du revenu des Céleftins, comme ufufruitier, & que venant à mourir, en 1352, il leur donna tout. Quelle donation avoit donc faite Jacques Marcel aux Céléftins, si fon fils a joui même en partie du terrein que le père avoit acquis des Carmes? Comment, fuivant cet Auteur, *l'ayant conféré purement & fimplement*, fon fils a-t-il pu le pofféder à titre d'ufufruit? Quelles font les rentes qu'il leur a données? quelles font les réferves du produit des 40 liv. de rente des deux Chapelles dont Garnier Marcel touchoit une partie? Si cela eft, il n'en reftoit feulement pas affez pour l'acquit de la fondation. Rétabliffons donc la vérité dans tous fes droits: ce ne fut qu'en 1352 que les Céleftins furent établis & mis en poffeffion du lieu qu'ils occupent, par la donation que leur en fit Garnier Marcel, par Contrat du 10 Novembre de la même année. Robert de Juffi, Chanoine de S. Germain-l'Auxerrois & Secrétaire du Roi, qui avoit été Novice chez les Céleftins (non pas à Marcouffi, comme le dit du Breul, car ce Monaftère n'a été fondé que 45 ans après fa mort, mais à S. Pierre de Châtres près de Compiégne) contribua le plus à leur établiffement. Les Secrétaires du Roi établirent, à fa follicitation, leur Confrèrie aux Céleftins; &, avec la permiffion du Roi Jean, ils leur donnèrent chaque mois une bourfe pareille à celle qu'on leur diftribuoit. Charles, Dauphin & Régent du Royaume, confirma cette libéralité en 1358, & leur permit d'acquérir 200 liv. parifis

qu'il amortit par ses Lettres données à Melun, au mois de Juin 1360; le tout fut confirmé par le Roi Jean en 1361 & 1362. Les Céleſtins jouiſſent encore de cette bourſe, évaluée à 300 liv. par an. Charles étant parvenu à la Couronne, se déclara non ſeulement leur protecteur, mais même leur fondateur; il ne ſe contenta pas de la bourſe de Chancellerie & du don de 200 liv. de rente qu'il avoit ratifiés, il leur donna dix mille francs d'or, & les bois pour la conſtruction de leur Egliſe. Il fit bâtir les lieux réguliers; il y joignit une partie des jardins de l'Hôtel S. Paul, & mit le comble à ſes bienfaits par les plus grands priviléges & par les exemptions qu'il leur accorda. Son ſucceſſeur étendit cette faveur ſur tous les Monaſtères de cet Ordre; c'eſt ce qu'on peut voir par les différentes Lettres-Patentes de 1358, 1359, 1367, 1369 & 1412.

L'Egliſe, à laquelle Charles V avoit mis la première pierre, le 24 Mars 1367, fut dédiée ſous le titre de l'Annonciation de la Ste Vierge, le 15 Septembre 1370. Le Cloître a été reconſtruit en 1539, & fini dix ans après. La Chapelle que Louis, Duc d'Orléans, ſecond fils de Charles V, fit bâtir aux Céleſtins, renferme pluſieurs tombeaux dont la ſculpture offre aux curieux ce qu'il y a de plus parfait en ce genre. Je parlerai ailleurs du motif qui engagea ce Prince à faire conſtruire cette Chapelle.

L'Ordre des Céleſtins en France a produit pluſieurs Sujets diſtingués. Il eſt gouverné par un Provincial qui a la même autorité ſur tous les Monaſtères de l'Ordre en France, que le Général ſur tout l'Ordre entier, & celui de Paris en eſt le Chef. Cette prérogative leur fut accordée par une

Bulle de Clément VII, en 1380, & il y eut à ce ſujet, en 1418, un Concordat entre les Céleſtins de France & ceux d'Italie, qui a été ratifié par le Souverain Pontife en 1423.

RUE DES NONAINDIÈRES. Elle va depuis la rue de Joui juſqu'au Quai des Ormes, en face du Pont-Marie, On devroit écrire & prononcer rue des Nonains d'Hières, nom qu'elle porte dans tous les titres. Eve, Abbeſſe d'Hières (*x*), acheta en cet endroit une maiſon de Richard Villain, en 1182, moyennant 25 liv. & 50 ſols de cens annuel. Sauval dit que de ſon temps elle s'appeloit *la Maiſon de la Pie* (*y*); c'eſt certainement ce qui a fait donner à la rue le nom de ces Religieuſes. M. Robert dit que le bout de cette rue s'eſt appelé, en 1450, *rue aux Ormes*. L'Auteur qui lui a fourni cette Notice, s'eſt trompé, à ce que je crois; car, dès 1300, cette rue portoit le même nom qu'aujourd'hui; il l'a ſans doute confondue avec le quai auquel elle aboutit.

LE QUAI DES ORMES. Suivant la Caille, il s'étend depuis la rue Geoffroi-l'Aſnier juſqu'à la rue du Paon-blanc. L'Abbé de la Grive & M. Robert le placent entre la rue des Nonaindières, & celle de l'Etoile, & le nomment *Moſils* & *Monſils*. J'ai remarqué ci-deſſus (Voyez rue de l'Etoile) que c'étoit une Arche appelée *Beaufils*. Ce lieu fut deſtiné par la Ville, en 1586,

(*x*) Gall. Chriſt., tom. 7, col. 607.

(*y*) Tom. 2, p. 270.

pour *le débâclage* des bateaux, jusqu'aux Célestins (z), & la place aux Veaux y fut transférée par Arrêt du 8 Février 1646.

RUE DU PAON-BLANC. Elle descend de la rue de la Mortellerie sur le quai des Ormes, ou place aux Veaux. Valleyre ne l'énonce que comme un cul-de-sac, quoiqu'il ne paroisse pas qu'elle ait jamais été fermée à aucune de ses extrémités. Corrozet ne l'indique que sous le nom général de *descente à la Rivière.* J'ai observé que le nom de rue *de la Porte*, ou *de l'Arche dorée*, que lui donnent quelques Auteurs, ne me paroissoit convenir qu'à la rue de l'Etoile. Mrs de la Grive & Robert ont mal placé cette rue, en la mettant où est celle de la Masure, & celle de la Masure où est celle-ci.

RUE S. PAUL. Elle commence à la rue S. Antoine, & aboutit au quai & port S. Paul. Son origine est fort ancienne, puisqu'elle la doit à l'Eglise dont je vais parler.

L'ÉGLISE S. PAUL. En parlant du Monastère que S. Eloi fit bâtir dans la Cité, vers l'an 633, j'ai remarqué qu'il destina un lieu hors la Ville pour servir de sépulture aux Religieuses, & qu'il y fit construire une Chapelle, suivant l'usage. Sauval & quelques modernes en ont placé l'époque en 650. Les Maîtres Foulons ont adopté cette date : on lit à la tête de leurs Statuts, imprimés en 1742, qu'ils firent bâtir l'Eglise

(z) Reg. de la Ville, f. 371.

S. Paul ſous le régne de Clovis II. Ces Auteurs n'ont ſans doute pas fait attention, 1° qu'il n'eſt guère vraiſemblable qu'on ait pu laiſſer écouler un ſi long eſpace de temps entre la conſtruction d'un Monaſtère compoſé de trois cens Religieuſes, & la deſtination du Cimetière qui devoit leur être affecté; 2° que dès l'année 640, S. Eloi fut nommé à l'Evêché de Noyon, & qu'il partit auſſi-tôt pour ſe rendre à Rouen, & s'y préparer à recevoir les ſaints Ordres.

Tous nos Hiſtoriens conviennent que cette Chapelle Cimetériale étoit ſous l'invocation de S. Paul, Apôtre, & ils ſe ſont fondés ſur l'autorité du texte de la vie de S. Eloi, écrite par S. Ouen, ſon ami. L'Abbé Lebeuf a penſé au contraire qu'elle étoit ſous le nom de S. Paul, premier Hermite. J'oſerai dire que les raiſons qu'il en apporte ne m'ont point paru aſſez déciſives, pour embraſſer ſon opinion, laquelle eſt contraire à la tradition & aux monuments hiſtoriques qui en font mention. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette Chapelle, ou Egliſe, a été ſimplement appelée de S. Paul, ou de S. Paul-des-Champs, (parce qu'elle étoit ſituée hors la Ville), & que S[te] Aure & l'Abbé Quintilien y furent inhumés. Le corps de cette Sainte fut transféré dans ſon Monaſtère; à l'égard de celui de l'Abbé Quintilien, il reſta dans cette Egliſe. Le Procès-Verbal du 6 Octobre 1490, rapporté par du Breul (*a*), prouve que ſon tombeau avoit été ouvert en 1295, 1350 & 1377, & qu'on n'y trouva rien qui pût donner des lumières, qu'une lame de

---

(*a*) Pag. 818.

plomb avec ces mots, *Quintiniani Abbatis*; ce qui a fait conjecturer à quelques Savants (*b*) que le Monastère de S. Eloi étoit double, & que Quintilien étoit Abbé de celui des hommes. (V. Quart. de la Cité, Pag. 22.)

Quoique Charles le Chauve (*c*) eût donné, en 871, l'Abbaye de S. Eloi à l'Eglise de Paris, il ne paroît pas que, jusqu'au XIIe siécle, il y ait eû aucun changement à l'Eglise S. Paul; en 1107, elle eut le même sort que le Monastère de S. Eloi, & ses dépendances, qui furent donnés à l'Abbaye de S. Pierre-des-Fossés. Thibaut l'ayant remise à l'Evêque de Paris, en 1125, il est vraisemblable, comme je l'ai observé, que ce fut vers ce temps que l'Eglise S. Paul fut érigée en Paroisse, ainsi que les autres Chapelles dépendantes de S. Eloi. C'est, à ce que je crois, ce qu'on peut inférer, 1° du titre *Ecclesia* donné à ces Chapelles par la Bulle d'Innocent II, de 1336; 2° de la qualification de *Presbyter*, donnée, vers le même temps, à celui qui faisoit l'Office à S. Paul.

Cette Eglise fut rebâtie au XIIIe siécle; mais depuis la nouvelle enceinte que fit faire Philippe-Auguste, les environs de S. Paul ayant été couverts de maisons, & le nombre des habitants s'étant considérablement augmenté, sur-tout lorsque Charles V eut fait bâtir son Hôtel de S. Paul, cette Eglise fut reconstruite, augmentée & décorée par les libéralités de ce Prince & de ses successeurs, & dédiée l'an 1431. On y a fait des

(*b*) Valesius, de Basil. Parisiacis, p. 461.

(*c*) Pastoral. B. p. 54, & D. p. 101.

augmentations

augmentations en 1542 & 1547, & plusieurs réparations, soit pour l'utilité, soit pour l'ornement, en 1661.

A côté de cette Eglise est un ancien bâtiment appelé *la Grange S. Eloi*, où il y a une prison publique.

C'étoit joignant le Cimetière qu'étoit situé l'Hôtel des Abbés de S. Maur, que Charles V acheta le 3 Septembre 1362 (*d*), & qu'il comprit dans son Hôtel de S. Paul. Il le nomma *l'Hôtel de la Conciergerie* : il occupoit tout le terrein que couvrent aujourd'hui les maisons bâties entre l'Eglise & la rue des Lions ; l'étendue en étoit si vaste, qu'indépendamment d'un Jardin fort spacieux, on y construisit les appartements du Dauphin, du Duc d'Orléans son frère, du Duc de Bourgogne, & d'autres Seigneurs.

Cet Hôtel de S. Maur avoit été bâti par l'Abbé Raoul, en 1210, sur l'emplacement d'une grange que Philippe-Auguste lui permit d'acheter (*e*). Il fut vendu, en 1362, au Dauphin, appelé depuis Charles V ; ce qui obligea les Abbés de S. Maur d'en acheter un autre, rue des Barres, comme je l'ai remarqué. (V. Quart. de la Gréve, pag. 40.)

Rue des Prêtres S. Paul. Elle fait la continuation de la rue de Joui, & aboutit à la rue S. Paul. J'ai déja observé que la rue de Joui se prolongeoit jusqu'aux murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, & que dans cet endroit il y avoit une fausse porte qui fit donner à cette

---

(*d*) Thrésor des Chartes.

(*e*) Thrésor des Chartes, Regist. 31.

partie le nom de rue *de la fausse Poterne S. Paul*, sous lequel elle est énoncée dans le Censier de S. Eloi, de 1367. Celui de l'Evêché, de 1372, indique le bout de cette rue sous le nom de *l'Archet S. Paul.* Lorsque l'on continua cette rue jusqu'à celle de S. Paul, on lui conserva la même dénomination de rue *de la fausse Poterne*: depuis on lui a donné celle des Prêtres S. Paul, parce que la plûpart de ceux qui desservoient cette Eglise avoient leur domicile dans cette rue; comme ils l'ont encore à présent.

RUE NEUVE S. PAUL. Elle va d'un bout dans la rue S. Paul, & de l'autre au coin de celles de Beautreillis & Gérard-Boquet : elle a été ouverte sur l'ancien emplacement de l'hôtel S. Maur, qu'on avoit destiné depuis pour les Ecuries d'Isabelle de Bavière; ce qui l'avoit fait appeler *l'Hôtel des Ecuries de la Reine.* Le voisinage de l'Eglise S. Paul lui a fait donner le nom qu'elle porte aujourd'hui.

RUE PERCÉE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Antoine, & de l'autre à celle des Prêtres S. Paul. Elle est ancienne; Guillot en fait mention & l'appelle *rue Percié*: on lit aussi *rue Perciée* dans le Rôle de 1313, & ce nom n'a pas changé depuis. C'étoit dans cette rue qu'étoit l'Hôtel de Pierre de Giac, Chancelier de France, qui se nommoit auparavant *l'Hôtel des Marmousets*; j'en ai parlé ci-dessus, à l'article de la rue de Joui.

RUE DES TROIS PISTOLETS. Elle fait la continuation de la rue neuve S. Paul, depuis la

rue Beautreillis jusqu'à celle du Petit-Musc : son nom est dû à une enseigne. C'est par une faute d'impression qu'elle est nommée, dans le Procès-Verbal de 1636, *rue des Trois-Pistolles.*

Fin du douzième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce XIIe Quartier.

ALlée. (cul-de-sac de la longue) *Page* 23
Anastase. (rue neuve S.) 3
Annot. (ruelle Hélie) 21
Arche Beaufils (l') 16
Arche dorée. (rue de l') 16 & 30
Arsenal. (l') 13
Asnier. { Forgier l' / Frogier l' / Geoffroi l' } rue) 17
Ave Maria. (les Religieuses de l') 4
Aviron. (rue de l') 21
Aumont. (cul-de-sac d') 23
Bacquet. / Boquet. } rue Gerard) 10 & 18
Barbeaux. (hôtel de) 9
Barbelle. (porte) *ibid.*
Barrée. (rue) 4 & 15
Barrés. (rue des) 4
Barrières. (rue des) 4
Barrières. (rue des petites) 15
Beaufils. (l'Arche) 16 & 29
Beautreillis. (rue) 10
Béguines. (rue & porte des) 4
Béguines. (l'hôtel des) *ibid.*
Billi. (tour de) 14
Boiliauë. (rue Ermeline) 18
Célestins. (quai des) 11
Célestins. (les) 25
Célestins. (rue des) 24
Cerisaie. (rue de la) 14
Chef. (rue sans) 16 & 21
Etoile. (rue de l') 15
Etoile. (château de l') *ibid.*
Fauconnier. (rue du) 16
Fauconnière. (rue) *ibid.*
Fauconniers. (rue des) *ibid.*
Figuier. (rue du) *ibid.*
Fourci. (rue de) 16
Fourci. (cul-de-sac de) 21
Gentien. (ruelle & cour) 23
Guépine. (cul-de-sac) 18 & 21
Jardins. (rue des) 19
Joui. / Joy. } rue de) 19
Juifs. (rue des) 21
Lesdiguières. (rue de) *ibid.*
Lions. (rue des) 22
Masure. (rue de la) *ibid.*
Mosils. / Monfils. } quai & arche) 16 & 29
Mortellerie. (rue de la) 23
Murier. (ruelle du) 24
Musc. { du petit / Muce. du petit / Muce. de pute-y- } rue) 24

Nonaindières. (rue des) 29
Ormes. (quai des) *ibid.*
Ormes. (rue aux) *ibid.*
Paon blanc. (rue du) 30
Paul. (l'Eglise S.) *ibid.*
Paul. (rue S.) *ibid.*
Paul (rue des Prêtres S.) 33
Paul. (rue neuve S.) 34
Paul. (rue de l'Archet S.) *ibid.*
Paul. (rue de la fausse poterne S.) 21 & 34
Percée. / Percié. } rue) 34
Pistolet. (rue du) 19
Pistolets. (rue des trois) 34
Plâtre. (le champ au) 13
Poulies S. Pou. (rue des) 17
Poulies. (rue des Viez) 18
Putigneux. (cul-de-sac) *ibid.*
Putigno. (cul-de-sac) 17
Roi. (le chantier du) 9
Sansée. (rue) 16
Sancier. (cul-de-sac) *ibid.*
Sens. (l'hôtel de) 10

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, intitulé : *Recherches critiques, historiques & topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier S. Paul, ou de la Mortellerie.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & intéressantes, accompagnées d'une critique, sage, judicieuse & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression. A Paris, le 15 Septembre 1773.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Quartier.

TREIZIÈME QUARTIER,

S^TE AVOIE, OU DE LA VERRERIE.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,

DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS.
JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

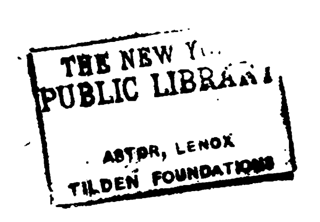
Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

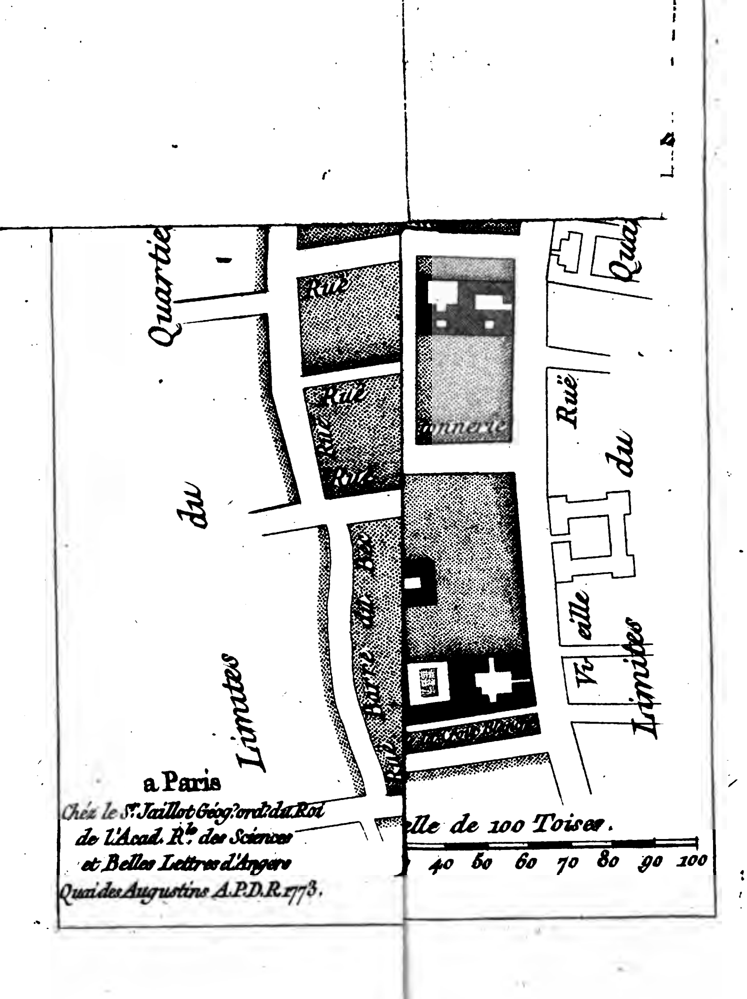
Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté
des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire
ruë S.t Jacques, au Cocq.

M.DCC.LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.


THE NEW Y...
PUBLIC LIBRA...
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



Quartie
du
Limites
Ruë
Ruë
Ruë
Rue Barre du Bec
Quai
Ruë
du
Vi
aille
Limites
a Paris
Chéz le Sr. Jaillot Géog. ord. du Roi
de l'Acad. Rle. des Sciences
et Belles Lettres d'Angers
Quai des Augustins A.P.D.R. 1773.
elle de 100 Toises.
40 50 60 70 80 90 100



RECHERCHES

CRITIQUES,

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

XIII. QUARTIER.

Ste AVOIE, OU DE LA VERRERIE.

CE QUARTIER est borné à l'orient par la vieille rue du Temple exclusivement; au septentrion, par les rues des Quatre-Fils & des Vieilles Haudriettes aussi exclusivement; à l'occident, par les rues Ste Avoie & Barre-du-Bec inclusivement, depuis le coin de la rue des Vieilles-Haudriettes jusqu'à la rue de la Verrerie; & au midi, par les rues de la Verrerie & de la Croix-Blanche inclusivement, depuis le coin de la rue Barre-du-Bec jusqu'à la vieille rue du Temple.

On y compte seize rues, un cul-de-sac, quatre Communautés d'Hommes, une de Filles, &c.

RUE STE AVOIE. Elle fait la continuation de la rue Barre-du-Bec, & aboutit à la rue du Temple, au coin de la rue Michel-le-Comte. Sur le

Plan de M. Robert, elle eſt mal-à-propos prolongée juſqu'à la rue Chapon. Anciennement on ne la connoiſſoit que ſous le nom de *grande rue du Temple*, dont elle faiſoit partie; on lui a donné celui qu'elle porte, à cauſe de la Chapelle & Hôpital de S[te] Avoie qui y ſont ſitués. Les Archives du Temple font mention d'une rue *du Four du Temple* qui donnoit dans celle-ci; elle étoit ſituée entre la maiſon de la Barre & la rue S[te] Croix de la Bretonnerie.

LES RELIGIEUSES DE S[TE] AVOIE. Nos Hiſtoriens ſe ſont expliqués ſi différemment & avec ſi peu d'exactitude ſur l'origine de ces Religieuſes, qu'on ne peut manquer de ſe tromper en ſuivant ce qu'ils en ont écrit: les uns attribuent leur établiſſement à S. Louis; le Maire (*a*) & Brice ont adopté cette opinion, ſur l'autorité de du Breul (*b*), qui cite pour garants Belleforeſt & Corrozet. Du Breul s'eſt encore plus écarté de la vérité, en confondant ces Filles avec les Béguines de l'*Ave Maria*, & la porte des Barrés avec celle du Temple. D'autres (*c*) font honneur de cette fondation à Jean *Suivant*, ou à Jean *Herſant*, tous deux Chefciers de S. Merri. Ceux-ci croient que dès le commencement on établit des Béguines en cet endroit: ceux-là, qu'elles n'y ont été introduites qu'après. On verra plus bas qu'ils ne ſont pas plus d'accord entre eux ſur l'époque du changement ſurvenu dans cette Maiſon au commencement du ſiécle paſſé. Toutes ces contradictions ne prennent peut-être leur

(*a*) Tom. 1, pag. 355. — Brice, tom. 2, p. 66.
(*b*) Liv. 3, p. 826.
(*c*) Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2, p. 510. — Hiſt. de Par. tom. 2, p. 1290.

ſource que dans le mot *Béguines*, que l'on n'a pas bien entendu, ou auquel on a donné trop d'extenſion. Les *Béguines* étoient des Filles ou Femmes dévotes qui, ſans s'aſtreindre à aucune règle, ni s'engager par des vœux, vivoient en commun, & conſacroient à la prière & à d'autres exercices de piété, le temps qu'elles n'employoient pas au travail des mains; ainſi elles tenoient un milieu entre le genre de vie des Laïcs & celui des perſonnes qui avoient embraſſé l'état religieux. Le peuple, qui n'eſt jamais bien inſtruit, prit l'habitude de donner le nom de Béguines à toutes les femmes qui vivoient en commun; & même encore aujourd'hui il appelle ainſi, quoique très mal-à-propos, des Sœurs de Communauté, & celles qui portent un habit de Religieuſes & vont quêter dans les Villes.

Le P. Dubois (*d*) eſt le premier de nos Hiſtoriens qui nous ait donné quelques lumières ſur l'établiſſement des Filles de Ste Avoie: il paroît, par un Acte paſſé devant l'Official de Paris, le Samedi avant Noël 1288 (& non 1283, comme le diſent tous nos autres Auteurs), que Jean Séquence (*aliàs* Séquent & Suivant) Chefcier de S. Merri, avoit acheté depuis peu une maiſon dans la rue du Temple, & rembourſé une rente de 7 liv. 2 ſ. dont elle étoit chargée. Le même Acte porte, que lui & une Veuve nommée Conſtance de S. Jacques, avoient, à leurs frais, rebâti cette maiſon, dans l'intention d'y placer une Communauté de pauvres Femmes veuves, âgées de cinquante ans & plus, & qu'ils y en avoient déja établi quarante. Ils donnent en conſéquence

(*d*) Hiſt. eccleſ. Pariſ. t. 2, p. 510.

cette maison auxdites pauvres Femmes en toute propriété, avec ses appartenances & dépendances. Enfin la Supériorité & l'administration de cette Maison sont spécialement affectées & réservées au Chefcier de S. Merri, & à ses successeurs.

L'Abbé Lebeuf dit (e) qu'il y avoit dans la rue du Temple, des maisons & *un Oratoire* du nom de Ste Avoie, dont Jean Séquence fit en partie l'acquisition en 1283, & que le Chapitre acheta le reste en 1290. Ce récit n'est pas conforme à l'Acte que je viens de citer, il n'y est point fait mention de Chapelle; & du Breul (*f*) rapporte une Inscription scellée dans le mur, qui contient un Legs fait par Mre Jean Hersant, *jadis Fondateur de la Chapelle de l'Hôtel Ste Avoie.* Le P. Dubois pense aussi que le nom de Ste Avoie ne fut donné à la Chapelle & à la Maison des pauvres Femmes, que postérieurement à l'an 1288. Il est certain qu'en 1303, & même au milieu du XVIe siécle, on les appeloit *les pauvres veuves de la rue du Temple*, *les pauvres Femmes veuves en-deçà la porte du Temple*, & que dans tous les titres du Chapitre de S. Merri, le Chefcier y est appelé *Magister*, *seu Provisor Domûs pauperum Mulierum de portâ Templi.* J'ai cependant lu, dans les Archives de ce Chapitre, un Contrat de 1423, par lequel *les Maîtresse & Bonnes-Femmes de l'Hôtel & Hôpital Ste Avoie* lui vendirent une maison qui fait aujourd'hui partie de celle des Consuls. Corrozet & le Plan de Dheulland indiquent également la Chapelle Ste Avoie; & dans un Plan Terrier Mſ. de S. Merri, en 1512, la rue où elle est située, est énoncée *rue du Temple*, autrement *Ste Avoie.*

(e) Tom. 1, p. 271. | (*f*) Liv. 3, p. 827.

Je ne vois point que l'état de cette Maison ait changé, ni qu'on ait introduit des Religieuses Béguines, comme l'avance Dom Félibien (*g*), ainsi que M. Piganiol & l'Auteur *du Calendrier historique*, qui l'ont exactement copié. Le préambule des Lettres Patentes de 1623, (*h*) dans lequel elles sont appelées *Mere & Sœurs de la Chapelle Ste Avoie*, semble annoncer qu'elles n'étoient d'aucun Ordre, qu'elles n'avoient nulle regle certaine, & que, pour se conformer aux Ordonnances, elles avoient demandé à suivre celle de S. Augustin, & d'être aggrégées & incorporées avec les Ursulines. M. Robert a placé en 1607, l'époque de ce changement; il ne s'est apparemment pas rappelé que les Ursulines n'ont été établies à Paris que cinq ans après. L'Abbé Lebeuf l'a fixé à l'année 1620, & par conséquent environ deux ans trop tôt. Sauval (*i*) au contraire & la Caille l'ont reculé jusqu'en 1626.

Mme Luillier, veuve de M. de Ste Beuve, qui avoit procuré un établissement aux Ursulines, en ayant reconnu l'utilité, chercha les moyens de les multiplier : elle proposa aux bonnes Femmes de la Maison de Ste Avoie, de concert avec M. Gui Houissier, Curé de S. Merri, d'embrasser la Règle & les Constitutions des Ursulines, & promit de leur donner, à cette condition, 1000 liv. de rente. Le Concordat par lequel ces bonnes Femmes acquiescèrent à ce changement, fut signé le 10 Décembre 1621, homologué par les Grands-Vicaires de M. le Cardinal de Rets, Evêque de

(*g*) Hist. de Paris, tom 2, p. 1290.—Pig. t. 4, p. 324.—Cal. hist. p. 462.

(*h*) Hist. de Paris, tom. 4, p. 79.

(*i*) Tom. 1, p. 725.

(*k*) Sauval, t. 3, p. 149.

Paris, le 4 Janvier suivant (*k*), confirmé par le Souverain Pontife, & approuvé par Lettres Patentes du mois de Février 1623, vérifiées au Parlement quelques jours après. Les Religieuses Ursulines furent mises en possession de la Maison de S[te] Avoie dès le mois de Janvier 1622. Les bonnes Femmes qui l'occupoient, & dont le nombre étoit réduit à neuf, prirent l'habit, & persévérèrent avec édification dans le nouvel Institut qu'elles avoient embrassé. Ce changement n'a rien fait perdre au Curé de S. Merri de ses droits sur cette Maison, & il conserve tous ceux dont ont joui ses prédécesseurs.

On trouve dans cette rue plusieurs beaux Hôtels; celui de Beauvilliers, ou de S. Aignan (*l*) fut bâti pour M. de Mesme, Comte d'Avaux, si connu par ses Négociations. Celui de Mesme, situé vis-à-vis, étoit l'Hôtel du Connétable Anne de Montmorenci: Henri II. s'y retiroit quelquefois, ce qui l'avoit fait appeler *le Logis du Roi*. La Caille, qui a publié son Plan en 1714, le nomme encore Hôtel de Montmorenci, quoique quelques années auparavant il appartînt à M. de Mesme, nommé premier Président en 1712. Les Hôtels de Caumartin & de la Trimouille méritent aussi attention.

RUE BARRE-DU-BEC. Elle commence à la rue de la Verrerie, & aboutit à celle de S[te] Avoie, au coin des rues Sainte-Croix de la Bretonnerie & neuve S. Merri. On l'a mal-à-propos nommée sur quelques Plans *Bardubec* en un seul mot, ou *Bar du Bec*. Guillot l'appelle rue de l'Abbaye du Bec.

(*l*) Brice, t. 2, p. 67 & suiv. — Pig. t. 4, p. 325.

Hellouin. Sauval (m) a héſité ſur l'orthographe du nom de cette rue, & ſur ſon étymologie : il vient, dit-il, ou d'une maiſon appelée, en 1273, *domus de Barra*, ou d'une autre qui, au milieu du XVI[e] ſiécle, ſe nommoit l'Hôtel de la Barre du Bec, ou enfin de l'Hôtel de l'Abbé de N. D. du Bec-Hellouin en Normandie. L'Acte qu'il cite, qui eſt un accord paſſé entre Philippe le Hardi & le Chapitre de S. Merri, en 1273, ne laiſſe aucune incertitude : il fait mention de la maiſon de la Barre qui avoit appartenu à Simon de Paris, & qui étoit alors à l'Abbé du Bec. C'eſt donc conſtamment par la demeure que les Abbés du Bec y ont faite, qu'elle en a pris le nom. A l'égard de celui de la Barre, je crois être fondé à en rapporter l'origine à cette maiſon, qui étoit le Siége de la Juſtice que l'Abbaye du Bec poſſédoit en ce quartier : on appeloit ces endroits la Barre, *Barra*, *ſeptum Curiæ*, *Cancelli Auditorium*. De-là vient que nous diſons encore des enchères & des adjudications faites à la Barre des Requêtes du Palais, la Barre du Chapitre N. D. la Barre de l'Officialité, &c. Ce nom, ainſi que celui de Barreau, vient d'une barre de fer, ou d'une barrière de bois, qui ſéparoit le lieu où ſe tenoient les Plaideurs, de celui qui étoit réſervé aux Juges ; & c'étoit à cette Barrière que ſe plaçoient ceux-ci, pour y recevoir les mémoires & les requêtes qu'on avoit à leur préſenter. Le Chapitre de S. Merri avoit une ſemblable Barre à l'extrémité du Cloître du côté de la rue S. Martin, qu'on nommoit *les Barres S. Merri*. Dans cette rue, & près celle de la Verrerie, il y en avoit une autre dont les Ar-

(m) Tom. 1, p. 113.

chives du Temple font mention, en 1463, sous le nom de rue *Dorée.*

RUE DES BILLETTES. Elle traverse de la rue de la Verrerie dans celle de Sainte-Croix de la Bretonnerie. Au XIII[e] siécle, elle s'appeloit rue *des Jardins* : nos ayeux n'étoient pas si puristes que le dit M. Piganiol (*n*), qui prétend qu'en 1290, *& long-temps après*, on la nommoit *vicus Hortorum* ; ils disoient simplement *vicus Jardinorum*, & *vicus de Jardinis*, comme on le voit dans les Lettres de Philippe le Bel, du mois de Décembre 1299 (*o*), & dans l'Acte de la Consécration de la Chapelle des Billettes, faite le 12 Mars 1350 par l'Evêque de Dragonare *, Vicaire-Général de Foulques de Chanac, Evêque de Paris. Au XV[e] siécle, on la trouve indiquée sous le nom de rue *où Dieu fut bouilli*, *du Dieu Boulis* (*p*), & enfin dans Corrozet, sous celui *des Billettes.* On a cherché & donné différentes étymologies de ce nom : Sauval (*q*) insinue qu'il pourroit bien venir d'une espèce de péage qu'on appeloit encore de son temps *Billette*, à l'occasion d'un billot de bois qu'on suspendoit à la porte de la maison où ce péage se payoit. Pour autoriser cette idée, il pense que la rue de la Verrerie, conduisant à l'ancienne porte S. Merri, on payoit peut-être le péage à une maison située dans cette rue, au coin de celle des Jardins, qui en aura reçu le

(*n*) Tom. 4, p. 304.
(*o*) Du Breul, p. 979.
(*p*) V. Remarques historiques sur la sainte Hostie miraculeuse. Paris, des Hayes 1725, tom. 1, p. 306 & suiv.
(*q*) Tom. 1, p. 117.

* Dragonara, ou Tragonara, autrefois ville Episcopale du Royaume de Naples dans la Capitanate.

nom de rue des Billettes. J'avoue que cette opinion ne me paroît qu'une conjecture hasardée : il est vrai qu'on a appelé *Billette* une petite enseigne posée aux lieux où on devoit payer le péage, mais la rue de la Verrerie n'étoit point un chemin royal où l'on pût établir un Bureau pour la perception d'un pareil droit ; les marchandises qui y étoient sujettes devoient le payer avant que d'entrer dans la Ville, ainsi les droits étoient perçus de ce côté à la porte Baudoyer, & de l'autre, à celle de S. Merri. On voit dans les Actes du temps que l'endroit voisin de cette dernière porte s'appeloit *la maison du Fléau*, & non des Billettes. Dom Félibien (r) s'étoit contenté de dire que *peut-être* c'étoit la maison du Juif, dont je parlerai à l'article suivant ; & M. Fleuri (s) dit que la rue des Jardins a été appelée depuis, des Billettes, *à cause, comme on croit*, de l'enseigne de la maison du Juif. L'Auteur *du Calendrier historique* (t), qui a copié mot pour mot, Dom Félibien, décide hardiment ce que l'original n'avoit avancé que par conjecture. Le P. Papebroch (u) donne une autre étymologie du nom de Billettes : il dit que les Tierçaires de l'Ordre des Carmes portent un petit Scapulaire en forme de Billettes ; c'est ainsi, ajoute-t-il, que les François nomment de petits morceaux de drap longs & quarrés, qui ont fait donner le nom aux Billettes. Je ne sais si les Religieux Hospitaliers de la Charité N. D. qui ont précédé les Carmes dans le Couvent des Billettes, portoient de sem-

(r) Tom. 1, p. 460.
(s) Hist. eccles. tom. 18, p. 451.
(t) Cal. hist. p. 142.
(u) Resp. ad P. Sebast. à Sancto Paulo, art. 20, num. 16.

blables Scapulaires ; mais il eſt certain qu'ils n'étoient pas du Tiers Ordre des Carmes, & qu'ils étoient connus ſous le nom de Billettes. Il eſt également conſtant que le nom de Billettes étoit connu en France avant celui des Carmes. M. Baillet (*x*) avance que S. Bernard établit, en 1112, un Monaſtère de Filles Billettes au Diocèſe de Langres, & que leur Monaſtère portoit ce nom lorſque *la bienheureuſe Hombeline*, ſœur de S. Bernard, s'y retira, & y mourut en 1141. J'ignore où ce ſavant Critique a puiſé ces deux anecdotes; il ne ſe rappeloit pas ſans doute qu'alors S. Bernard n'étoit pas encore entré en Religion ; que ſa ſœur, la bienheureuſe Hombeline, ne renonça au monde qu'en 1118, & qu'elle ſe retira dans le Monaſtère de Juilli ſous Ravière, dépendant de l'Abbaye de Molême, à laquelle il a été réuni depuis.

Il y a donc bien de l'apparence que ce ſont les Religieux Hoſpitaliers de la Charité N. D. qui ont fait donner à la rue où ils furent établis, le nom qu'elle porte aujourd'hui : je me fonde à ce ſujet ſur l'autorité des Auteurs *du Dictionnaire de Trévoux*, & ſur le nom de Billettes qui fut donné à ces Religieux dès les premiers temps de leur établiſſement à Paris, & ſous lequel ils ont été connus dans les Provinces où ils ont été appelés. Il n'eſt pas même hors de vraiſemblance que ces Hoſpitaliers qui, dans leur origine, n'étoient ni tout-à-fait Religieux, ni tout-à-fait Séculiers, portaſſent des Billettes ſur leurs habits pour ſe faire diſtinguer, & que ce fût à cette occaſion que le peuple leur donna ce nom.

(*x*) Baillet, au 20 & 21 Août, col. 291 & 343.

LES CARMES dits BILLETTES *. Je ne rapporterai pas les excès ſacrilèges qu'un Juif nommé Jonathas, ſuivant les Chroniques de S. Denys, commit contre une ſainte Hoſtie qu'il jetta dans une chaudière d'eau bouillante, après avoir épuiſé ſur elle tous les outrages que la rage & l'impiété purent lui ſuggérer. Tous nos Hiſtoriens nous ont tranſmis les circonſtances de ce fait, & le miracle qui nous a conſervé cette Hoſtie. Une tradition conſtante, fondée ſur le témoignage des Auteurs contemporains, les aveux du Juif, ſon ſupplice, & les actes les plus autentiques qui conſtatent ce miracle, ne permettent pas d'en douter. Il arriva le jour de Pâques, 2 Avril de l'an 1290. Nos Hiſtoriens, d'accord ſur tous les faits, diffèrent enſuite entre eux ſur ceux qui ont ſuivi cet événement. Corrozet dit (*y*) « que Philippe le Bel & » Madame Jeanne ſon épouſe firent acheter la mai» ſon du Juif, & qu'ils y fondèrent une Egliſe » qu'ils donnèrent *aux Religieux & Hermites* de » l'Hôpital N. D. & que ce Monaſtère s'appelle » *de l'Humilité Notre-Dame*, dit des Billettes ». D'autres, avec plus de raiſon, en attribuent la fondation à *Reinier Flaming*, Bourgeois de Paris, lequel y fit bâtir une Chapelle en 1294. Du Breul, Dom Félibien, &c. ont lu cette date dans les Leçons de l'Office qu'on fait en mémoire de

(*y*) Fol. 106 v°.

* Je me ſuis conformé, pour tout ce qui concerne cet article, à ce qu'en a dit le P. Théodoric de S. René, Carme des Billettes, dans l'Ouvrage que j'ai cité ci-deſſus, & qu'il a publié en 1725, en 2 vol. *in*-12, ſous le titre de *Remarques hiſtoriques données à l'occaſion de la ſainte Hoſtie miraculeuſe*.

ce miracle. Le P. Helyot la fixe en 1298, parce qu'il ne place l'élévation de Boniface VIII. sur la Chaire de S. Pierre, que le 24 Novembre 1297, quoiqu'il eût été élu Pape, après la démission de Célestin V, le 24 Décembre 1294. Ce n'est pas la seule faute que le P. Helyot ait commise dans l'article dont il s'agit ici. Enfin, il y a des Historiens, tels que Sauval (z) & le Maire (a), qui ont imaginé que cette Chapelle avoit été donnée d'abord aux Religieux du Tiers Ordre de S. François, & ensuite aux Religieux Hospitaliers de la Charité N. D. Voici ce que j'ai trouvé de plus vrai: la maison du Juif fut confisquée; Reinier Flaming, Bourgeois de Paris, obtint du Roi une partie du terrein qu'elle occupoit, pour y faire bâtir une Chapelle. Dom Félibien (b) a cru, sans fondement, que ce lieu étoit dans le Fief aux Flamands, & qu'il étoit ainsi appelé à cause de Reinier Flaming, fondateur de la Chapelle. Ce territoire s'est à la vérité appelé la Terre ou le Fief aux Flamands; mais alors on le nommoit *la Bretonnerie*, & il étoit possédé par Jean Arrode, Pannetier de France, qui le tenoit à foi & hommage de Jean de Sévre. Reinier Flaming eut recours à l'autorité du Souverain Pontife Boniface VIII, qui, par sa Bulle du 17 Juillet 1295, engagea l'Evêque de Paris à lui permettre de construire & de doter une Chapelle dans le lieu susdit, s'il lui appartenoit, ou après qu'il en auroit fait l'acquisition. La Chapelle fut bâtie en conséquence, & appelée *la Maison des Miracles.*

(z) Tom. 1, p. 626.
(a) Tom. 1, p. 407.
(b) Hist. de Paris, tom. 1, p. 459.

Gui de Joinville, mal-à-propos nommé Louis par les Historiens de Paris, Seigneur de Dongeux ou Dongiers, (*de Domno Georgio*) avoit fait bâtir, dans un lieu nommé Boucheraumont, un Hôpital pour y recevoir les malades & les pauvres passants; il le faisoit desservir par une petite Communauté séculière d'Hommes & de Femmes, sous le titre & sous la protection de la Ste Vierge, ce qui fit qu'on les nomma *Hospitaliers de la Charité N. D.** M. de Joinville qui cherchoit à former un établissement semblable à Paris, jetta les yeux sur la Maison des Miracles, que Reinier Flaming lui céda. Philippe le Bel ne se contenta pas d'approuver cette cession; il donna, au mois de Décembre 1299, *à ces Religieux* le reste de la maison du Juif, & une autre maison voisine. Quoique je me sois servi du terme de *Religieux*, & qu'il soit même employé dans des Lettres-Patentes de Louis Hutin, du mois de Mars 1315, & dans celles du Prevôt de Paris, du 11 Novembre 1312, où cette maison est appelée *l'Hôpital des Frères Religieux*, ou *Collége des Miracles de la Charité N. D.* il est cependant certain qu'ils n'étoient d'aucun Ordre approuvé dans l'Eglise. Gui de Joinville les avoit engagés, en 1300, à choisir celui du Tiers Ordre, & ils l'avoient embrassé sans autorisation des Supérieurs Ecclésiastiques & sans les formalités requises: c'est ce qu'ils

---

* Le P. de S. René en fixe l'époque en 1298; mais il y a erreur dans cette date, car on a des Lettres-Patentes de confirmation de cet établissement, données par Philippe le Bel & Jeanne de Navarre sa femme, Comtesse de Champagne, au mois de Septembre 1286, qu'il a rapportées lui-même, (tom. 1, p. 183).

reconnurent eux-mêmes dans la Supplique qu'ils présentèrent au Pape Clément VI; qui, par deux Bulles du 27 Juillet 1346, les absout des censures qu'ils avoient encourues, & commet l'Evêque de Châlons pour leur donner l'habit & la règle de S. Augustin, ce qui fut exécuté le 13 Avril de l'année suivante. La vie exemplaire de ces Religieux & la piété des Fidèles leur procurèrent les moyens de bâtir un Cloître & des lieux réguliers, & d'agrandir leur Chapelle. Elle fut consacrée, le jour de S. Grégoire, Pape, en 1350, & non en 1330, ainsi que l'ont avancé du Breul & M. Châtelain. Il paroît que les changements qui se firent au commencement du XVe siécle, & principalement l'exhaussement considérable du pavé de la rue des Billettes, obligea de rebâtir de nouveau le Couvent & l'Eglise; celle-ci fut dédiée le 13 Mai 1408.

Comme il n'est point de source, quelque pure qu'elle soit; qui ne puisse s'altérer & se corrompre, le relâchement s'introduisit insensiblement dans cet Ordre; les Registres du Parlement en fournissent malheureusement des preuves évidentes. Les différents projets de réforme qu'on proposa, éprouvèrent tant d'obstacles, qu'il fallut y renoncer, & laisser éteindre cet Ordre. On autorisa les Religieux Hospitaliers à vendre leurs biens, pour payer leurs dettes & fournir à leur subsistance. Ils offrirent en conséquence leur maison à différents Ordres religieux: on voit qu'ils avoient pris des engagements avec les Feuillants, qui vouloient y établir leur Noviciat; mais ceux-ci ayant trouvé un lieu plus commode, les Hospitaliers traitèrent avec les Religieux Carmes de

l'Observance

l'Obſervance de Rennes, en la province de Tours, & leur cédèrent *l'Egliſe, Prieuré & Monaſtère des Billettes, & tous les biens meubles & immeubles appartenans audit Prieuré*, par concordat paſſé devant du Puy & Boucher, Notaires au Châtelet de Paris, le 24 Juillet 1631, ratifié par le Général des Billettes le 19 Août ſuivant, & par celui des Carmes le 22 Novembre de la même année. C'eſt ce qui a fait dire à l'Abbé Lebeuf (c) que *les Carmes ſuccédèrent, en* 1631, *aux Frères de la Charité de Notre-Dame des Billettes*, quoique ce Contrat n'ait eu ſon entière exécution que deux ans après. M. l'Archevêque l'ayant approuvé le 19 Septembre de cette année, Sa Majeſté le confirma par ſes Lettres-Patentes du 26 du même mois, vérifiées au Parlement le 8 Janvier 1632, & en la Chambre des Comptes le 22 Mai 1635. Enfin, l'union de ce Prieuré à la Congrégation des Carmes reçut le dernier ſceau de l'autorité, par les Bulles confirmatives qu'ils obtinrent d'Urbain VIII le 12 Février 1632, en vertu deſquelles ils en prirent poſſeſſion le 27 Juillet 1633, & ils s'y ſont maintenus juſqu'à préſent. Depuis quelques années, ils ont fait reconſtruire à neuf leur Egliſe.

Les Religieux de la Charité Notre-Dame avoient fait quelques acquiſitions pour s'aggrandir, & ſpécialement celle d'une maiſon ſituée vis-à-vis leur Egliſe. Charles V, par ſes Lettres du 6 Juillet 1375, leur avoit permis de faire conſtruire une arcade ſur la rue pour y communiquer : elles n'eurent apparemment pas leur exécution ; car

(c) Tom. 1, p. 148.

Charles VI, par d'autres Lettres du 29 Juin 1387, leur permit de faire une voûte sous la rue pour y aller. Cette maison étant tombée en ruine, fut entièrement démolie au commencement du XVIe siécle : il paroît que l'emplacement qu'elle occupoit forme aujourd'hui le petit cul-de-sac de cette rue, qui conduit à une des portes du Couvent de Ste Croix de la Bretonnerie.

RUE DES BLANCS-MANTEAUX. Elle traverse de la rue Ste Avoie dans la vieille rue du Temple. Au XIIIe siécle elle n'étoit connue que sous le nom de *la Parcheminerie*, & de *la petite Parcheminerie* : on la trouvé ainsi nommée de la petite Bretonnerie, en 1268, dans les Archives du Temple; mais les Religieux qui s'y vinrent établir vers le milieu du même siécle, portant des manteaux blancs, le peuple ne les appela que *les Blancs-Mantiaux*, & en donna le nom à la rue. Elle le portoit en 1289, & l'a toujours conservé depuis, quoiqu'on trouve encore plusieurs Actes postérieurs dans lesquels elle est désignée sous le nom de *la Vieille Parcheminerie*, & d'autres dans lesquels on lui donne les deux noms.

LES BLANCS-MANTEAUX. Ce Monastère a successivement été occupé par trois Ordres différents. *Les Religieux Serfs de Sainte Marie Mère de J. C.* s'y établirent d'abord en 1252, suivant Sauval (*d*) & le Maire (*e*); & en 1258, suivant du Breul (*f*) & le P. Helyot (*g*). Ce dernier ne fixe même leur institution à Marseille qu'en 1257;

(*d*) Tom. 1, p. 622.
(*e*) Tom. 1, pag. 377.
(*f*) Liv. 3, p. 895.
(*g*) Tom. 3, ch. 45, p. 345

mais il y a erreur dans cette date, puisque dès 1255 leur Ordre avoit été approuvé par Alexandre IV. Ils étoient Mendiants, & portoient des manteaux blancs; ainsi c'est sans aucun fondement que les Auteurs du *Gallia Christiana* (*h*) & autres les ont confondus avec les Servites du Mont Senaire près de Florence, qui portent des manteaux noirs.

Les Serfs ou Serviteurs de la Vierge vinrent à Paris en 1258 : on voit qu'en cette année Amauri de la Roche, Maître du Temple, leur permit d'avoir dans sa Censive, un Couvent, une Chapelle & un Cimetière, si l'Evêque de Paris, le Curé de S. Jean en Gréve, &c. le trouvoient bon. Germain Brice (*i*) avoit eu sans doute des Mémoires inconnus à tous nos Historiens, puisqu'il avance que ces Religieux n'y étoient plus dès 1256, & que S. Louis mit des Guillemins à leur place, quoiqu'ils n'y soient venus que vingt-sept ans après sa mort.

Soit que les facultés des Serfs de la Vierge ne leur permissent pas de profiter alors de la permission d'Amauri de la Roche, soit que cet établissement ait été retardé par des obstacles ou par des formalités, Renaud de Corbeil, Evêque de Paris, n'y donna son consentement qu'en 1263 au mois d'Août, & non en 1258, comme le dit Sauval. La Chapelle fut bâtie la même année par les libéralités de S. Louis (*k*).

Ces Religieux ne jouirent pas long-temps de leur état : leur Ordre fut aboli en 1274, au

(*h*) Gall. Chr. tom. 7, col. 105.

(*i*) Tom. 2, pag. 106.

(*k*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 243.

ſecond Concile de Lyon, qui ſupprima tous les Ordres Mendiants établis depuis le quatriéme Concile de Latran tenu ſous Innocent III, en 1215, à la réſerve des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes & des Auguſtins. Les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* avancent que, dès cette même année, on leur ſubſtitua *les Guillemins* ou Hermites de S. Guillaume établis à Mont-rouge, quoique la plus grande partie de nos Hiſtoriens ne rapportent ce changement qu'environ 25 ans plus tard. Chopin (*l*) dit que Boniface VIII. donna la maiſon des Blancs-Manteaux aux Guillelmites, en 1299; le P. Hélyot (*m*) prétend que ce fut en 1298; je crois qu'on pourroit en fixer l'époque à l'année 1297, car Boniface fut élu le 24 Décembre 1294; & ſa Bulle étant datée de Civita-Vecchia le 15 des Calendes d'Août (18 Juillet) l'an III de ſon Pontificat, cette date tombe à l'an 1297, & c'eſt ſous cette même date que ſe trouve le *Vidimus* de cette Bulle, fait par l'Official de Paris (*n*) le Jeudi après la S. Remi de ladite année 1297.

Il eſt aſſez probable que *les Serfs de la Vierge*, qui, par ordre d'Alexandre IV, & en vertu de ſa Bulle du 26 Septembre 1257, avoient adopté la Règle de S. Auguſtin, ſe maintinrent encore quelque temps, ſous prétexte de ſe réunir avec quelques Religieux du même Ordre. Il paroît cependant qu'ils préferèrent celui *des Hermites de S. Guillaume.*

Ces Hermites ſuivoient la Règle de S. Benoît: Samſon de la Haye, Guillelmite, dit qu'ils furent

(*l*) Monaſt. lib. 1, tit. 1, n° 6.

(*m*) Hiſt. des Ordres relig. t. 3, ch. 45, p. 346.

(*n*) Hiſt. de Paris tom. 3, p. 238.

fondés en 1155 par Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, Comte de Poitiers; & son sentiment a été adopté par Chopin (*o*). Ils ont confondu ce Prince, qui mourut en 1137, avec un Solitaire du même nom. Corrozet (*p*) a suivi la même opinion, & place cette fondation en 1160. D'autres ont pensé que cet Ordre devoit sa naissance à S. Guillaume, premier Duc d'Aquitaine, Moine de Gellone, mort en 812 ou 813, qu'on appelle communément *S. Guillem du desert.* Pour favoriser ce systême, je n'ai trouvé que les Lettres de Jean de Gonnesse, Evêque de Nassau, délégué par l'Evêque de Paris pour bénir la nouvelle Eglise des Billettes, en 1408. Dans l'Acte il dit qu'il résidoit dans la maison *de S. Guillaume des Deserts*, autrement dite des Blancs-Manteaux. Mais il est certain que le premier & le dernier des Ducs d'Aquitaine n'ont point institué d'Ordre Religieux; c'est la conformité des noms qui a occasionné l'erreur & la confusion (*q*). S. Guillaume de Maleval, Patron des Guillelmites, n'en a point lui-même institué; mais l'éclat de ses vertus & les miracles qui s'opéroient à son tombeau, portèrent les Fidèles à faire bâtir une Eglise & un Monastère qui prirent le nom de ce Saint. Le nombre des Solitaires qui s'y retirèrent s'augmenta promptement, & forma une des Congrégations qu'Alexandre IV voulut réunir sous la Règle de S. Augustin; mais ces Religieux ayant représenté qu'ils suivoient la Règle de S. Benoît, ce Pape leur permit de la garder. Ils s'établirent à Mont-rouge, près de

(*o*) Monast. lib. 1, tit. 1, n° 6.

(*p*) fol. 58 v°.

(*q*) V. Bolland, 10 Febr. —Hist. ecclef. tom. 14, pag. 477.

Paris, sous le regne de S. Louis; je n'ai pu découvrir précisément en quelle année. Le P. Hélyot dit que ce fut en 1256, & l'Abbé Lebeuf (r) vers 1250. Comme ce Prince étoit à la Terre Sainte, d'où il ne revint qu'en 1254, je crois qu'il est plus naturel de fixer l'époque de cet établissement après son retour, sur-tout si l'on se rappelle que cette Congrégation n'eut un état fixe qu'en 1256. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étoient à Mont-rouge en 1258; la Maison & la Chapelle qu'ils occupoient, étoient sous le titre des Machabées; mais j'ignore si cette dernière existoit déja, comme l'a pensé M. l'Abbé Châtelain, ou si elle a été construite pour leur usage.

Ces Religieux, quoique Mendiants, ne furent point du nombre de ceux que Grégoire X. fit supprimer au Concile de Lyon, en 1274, parce qu'on les considéroit comme vivants sous la loi d'un Ordre approuvé de l'Eglise. Ils exposèrent à Boniface VIII que *les Serviteurs de la Vierge Marie* avoient été supprimés, qu'il n'en restoit plus que trois & le Prieur, qui desiroient d'entrer dans leur Ordre, & qu'ils pourroient faciliter par leur réunion l'étude de ceux d'entre eux qui s'occupoient à celle de la Théologie. Ce Souverain Pontife eut égard à leur demande, & leur donna la maison des Blancs-Manteaux, par sa Bulle du 18 Juillet 1297, que Philippe le Bel confirma l'année suivante. Ces Religieux prirent le nom de Blancs-Manteaux, quoique les leurs fussent noirs, & il a été conservé à leur Eglise, à

(r) Hist. du Dioc. t. 8, p. 441.

la rue où elle est située, & aux Religieux qui les ont remplacés. L'Abbé Lebeuf (*s*) dit *que leur première Eglise fut dédiée le* 13 *Novembre, sans qu'on sache l'année.* Elle est cependant marquée dans l'Histoire de Paris (*t*), & dans les Preuves, & dans le *Gallia Christiana* (*u*). On y voit le premier Acte de cette Dédicace, le 30 Novembre 1397, & le second le 13 Mai 1408. Cette Eglise étoit alors autrement placée qu'elle n'est aujourd'hui; elle occupoit partie du jardin actuel, le long de la rue des Blancs Manteaux, & touchoit presque à la porte Barbette. Comme les Religieux se trouvoient trop resserrés par les murs, au-delà desquels ils avoient une place & quelques bâtiments, ils obtinrent de Philippe de Valois la permission de percer le mur & d'y pratiquer une porte qui leur donnoit une libre communication au-dehors, & aux voisins la facilité de venir au Service divin dans leur Eglise. Cette permission est du mois d'Août 1334. Charles VI, en 1404, leur accorda une Tour, & 39 toises 2 pieds des anciens murs. Les Guillelmites se sont maintenus dans ce lieu jusqu'en 1618; leur maison n'étoit alors composée que du Prieur, de six Profès & de deux Novices, qui demandèrent & obtinrent d'être aggrégés, unis & incorporés à la Congrégation réformée des Bénédictins, nommée alors Gallicane, & depuis de S. Maur. Cette réforme faisoit des progrès rapides; plusieurs maisons l'avoient déja embrassée: les Religieux de S. Guillaume s'y soumirent unanimement le 3

(*s*) Tom. 1, p. 148.
(*t*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 378, & t. 3, p. 243 & 298.
(*u*) Gall. Chr. t. 7, col. 141 & 142.

Septembre 1618. Deux jours après, Henri de Gondi, Cardinal de Rets, introduisit les Bénédictins réformés dans ce Monastère. Ce changement occasionna les plaintes & la réclamation du Général des Guillelmites, qui résidoit à Liége; mais on n'y eut aucun égard, & Louis XIII approuva cette union par ses Lettres-Patentes du 29 Novembre de la même année : ainsi je ne sais sur quel fondement l'Abbé Lebeuf (*x*) & M. Robert ne placent cet événement qu'en 1622. Il est vrai que le 20 Février de cette année le Roi donna *aux Bénédictins* réformés de la Congrégation de S. Maur (*y*), des Lettres-Patentes; mais ce ne fut qu'en confirmation de celles qu'il avoit accordées le 29 Novembre 1618, qui n'avoient pas été enregistrées dans l'année, suivant l'usage. M. Piganiol (*z*) dit que c'est dans celles-ci qu'on voit énoncé pour la première fois le nom de Congrégation de S. Maur; mais il n'est pas moins constant que la Réforme avoit été introduite aux Blancs-Manteaux (*a*) dès le 3 Septembre 1618; que cette maison fut choisie pour le Noviciat; que le premier Chapitre s'y tint le 2 Novembre de la même année; que ce fut dans cette Assemblée qu'il fut décidé de mettre la nouvelle Congrégation sous le nom de S. Maur, qui, suivant la tradition, a le premier apporté en France la Règle de S. Benoît, dont on se proposoit de faire revivre la discipline & l'austérité; & qu'enfin le nom de Congrégation de S. Maur étoit connu avant ces dernières Lettres-

(*x*) Tom. 1, pag. 148.

(*y*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 249

(*z*) Tom. 4, p. 321.

(*a*) Gall. Chr. tom. 7, col. 476 & 477.

Patentes, puisque la Réforme est approuvée & confirmée sous ce nom par la Bulle de Grégoire XV, du 17 Mai 1621 (*b*).

Il y eut aux Blancs-Manteaux quelques Religieux qui ne purent s'accoutumer à cette Réforme; ils se retirèrent à Mont-rouge, où le dernier d'entre eux finit ses jours en 1680. Les Bénédictins conservèrent le nom de Blancs-Manteaux qu'on avoit donné à leurs prédécesseurs, & on les appelle encore ainsi. Leur Eglise fut rebâtie, telle que nous la voyons, en 1685, ainsi que leur Monastère: M. le Chancelier le Tellier & Dame Elisabeth Turpin, son Epouse, en posèrent la première pierre, le 26 Avril de la même année. On y remarque le Mausolée de Jean le Camus, Lieutenant-Civil, qui y fut enterré le 30 Juillet 1710. Personne n'ignore combien l'Eglise & l'Etat sont redevables aux Bénédictins: cette Maison-ci en a produit, & en possède encore, qui se sont également rendus recommendables par leurs vertus & par leurs talents.

Il y a dans cette rue un cul-de-sac appelé *Péquai.* Sauval (*c*), qui le nomme avec raison rue *Piquet*, dit qu'autrefois c'étoit la rue *Molard.* Comme il n'est point fait mention de cette rue dans Guillot, ni dans les Listes des XIVe & XVe siécles, & qu'on y distingue la rue de l'Homme armé, de la rue *Pernelle S. Pol*, j'ai pensé que celle-ci pouvoit être représentée par ce cul-de-sac. A son extrémité étoit une grande maison qui appartenoit à Jean *de la Haie*, dit *Piquet*, ce qui lui en fit donner le nom. Il est ainsi désigné sur

(*b*) Ibid. Instr. col. 166, Chart. 189.

(*c*) Tom. I. pag. 157.

les Plans de Gomboust, de Bullet & autres. On l'a aussi nommé cul-de-sac de *Novion* & *des Blancs-Manteaux*, parce que M. de Novion a occupé la maison du sieur Piquet, & qu'il est situé dans la rue & près des Blancs-Manteaux. Enfin il a repris le nom de Piquet, qu'on a changé en celui de Péquai.

RUE BOURG-THIBOUD. Elle a issue d'un côté dans le marché du Cimetière S. Jean, & de l'autre dans la rue S[te] Croix de la Bretonnerie. Ce n'est ni *Beautibourg*, ni *Bourtibourg*, ni *Bourg Thiébaut* que s'appelle cette rue, quoique Sauval (*d*) & quelques Modernes aient jugé à propos de lui donner ces noms. Je n'ai point vu, comme il le dit, qu'en 1393 elle se nommât *vicus Burgitiburgi*; mais j'ai trouvé dans les Archives de l'Archevêché un Contrat de vente, du mois de Juillet 1220, où elle est appelée rue *Bourtibou*, & dans un Acte de 1280, *vicus Burgi Thiboudi*. Ce même nom se trouve dans un Arrêt de 1300. Guillot écrit rue *Bourc Tibout*, & le Censier de S. Eloi, de 1367, rue *Bourc Thibout*; ainsi les autres noms ne sont qu'une altération de celui-ci, que portoit un Bourgeois de Paris. Quoique Sauval (*e*) prétende que les rues Bourg-l'Abbé, Beaubourg, Bourg-Thiboust ne viennent pas du mot de *Bourg*, mais du nom d'une famille, & que celle-ci doit le sien à Henri *Bourg-Thibault*, Parisien, je crois cependant qu'il est plus vraisemblable de l'attribuer à un amas de maisons hors la Ville, qui ont formé de petits Bourgs, auxquels on a donné le nom de l'Eglise qui y étoit, ou du Seigneur,

(*d*) Tom. 1, p. 120. | (*e*) Ibid. p. 115.

ou du Particulier le plus remarquable qui y demeuroit. Telle eſt l'origine des bourgs S. Germain, du Bourg de l'Abbé de S. Magloire, du Bourg de Thiboud, &c. Cette rue n'a pas changé de nom : on n'y trouve de remarquable que l'Hôtel de Nicolaï, que nous avons vu occupé les dernières années par M. d'Argouges, Lieutenant-Civil.

Rue de Braque. Elle traverſe de la rue Ste Avoie à celle du Chaume. Il paroît qu'anciennement elle ſe prolongeoit juſqu'à la vieille rue du Temple : elle portoit alors le nom de rue *des Bouchers* & *des Boucheries du Temple*, à cauſe d'une Boucherie que les Chevaliers du Temple y établirent en 1182. Arnoul de Braque y fit bâtir, en 1348, un Hôpital & une Chapelle, & alors on la nomma rue *des Boucheries de Braque*, rue *de Braque* & *de la Chapelle de Braque*. Entre cette rue & celle des vieilles Haudriettes étoit une rue ou ruelle, appelée *de la Traverſe Cadier* (*f*).

Rue du Chaume. Elle aboutit d'un côté dans la rue des Blancs-Manteaux, & de l'autre dans celle du grand Chantier, au coin de celle des Quatre Fils. Cette rue eſt ancienne ; il en eſt fait mention dans des Actes de 1290, & il paroît qu'elle donna ſon nom à une Porte que Philippe le Bel permit d'ouvrir dans le mur de l'enceinte de Philippe Auguſte ; c'eſt pourquoi elle eſt ſouvent indiquée dans les Titres des XIVe & XVe ſiécles ſous le nom de rue *de la porte du Chaume*. Il faut obſerver que quand cette rue, ou che-

(*f*) Sauval, tom. I, p. 174.

min, eut été prolongée jusqu'aux murs du Temple, elle prit dans toute son étendue le nom de rue *du Chantier du Temple*, à cause de celui que les Templiers y avoient fait construire, & qui fait aujourd'hui partie de l'Hôtel de Soubise: elle le conserve encore dans une partie. Lorsque la Porte eut été percée, la rue prit le nom de rue *de la Porte neuve*, rue *neuve Poterne*, & rue *d'outre la Porte neuve*. Elle reprit depuis le nom de rue du Chaume: on la retrouve ensuite sous le nom de rue *du Vieil Braque*. Sur le Plan de S. Victor elle est nommée *grande rue de Braque*, & dans Corrozet, rue *de la Chapelle de Braque*. Quelques Modernes lui ont donné le nom de rue *de la Merci*, à cause de la Maison & de l'Eglise de ces Religieux, qui y sont situées; mais elle n'est inscrite sous ce nom à aucune de ses extrémités.

Les Religieux de la Merci ou de N. D. de la Rédemption des Captifs. J'ai dit ci-dessus que la rue de Braque devoit son nom à Arnoul de Braque, qui fit construire dans ce lieu un Hôpital & une Chapelle, en 1348. Nicolas de Braque l'augmenta beaucoup, & y fit bâtir un Hôtel. On voit par les Registres de la Chambre des Comptes, que le 7 Juillet 1384 Charles VII lui donna, moyennant 12 den. de cens annuel, les anciens murs avec les Tours ou Tourelles, & les places vagues entre la porte du Chaume & celle du Temple. L'Hospitalité ne s'exerçoit plus dans cette Maison au commencement du siécle passé; mais la Chapelle, suffisamment rentée & entretenue par la famille de Braque, subsistoit, & étoit desservie par quatre Chapelains: on prit avec eux, du consentement du Patron, les arrangements con-

venables, & l'on introduisit dans cette Maison les Religieux de la Merci.

Cet Ordre, qui prit naissance à Barcelonne, en 1218, n'étoit dans son origine qu'une Congrégation de Gentilshommes, qui, pour imiter le zèle & la charité de S. Pierre Nolasque, consacrèrent une partie de leurs biens pour la rédemption des Captifs : on sait avec quelle inhumanité ils étoient traités par des Infidèles cruels, qui ne leur laissoient que l'alternative de mourir, ou de changer de Religion. Le nombre de ces pieux Chevaliers s'augmenta bientôt ; on les appeloit *les Confrères de la Congrégation de N. D. de Miséricorde*. Aux trois vœux ordinaires de Religion, ils joignirent celui de sacrifier leurs biens, leur liberté, & leur vie même pour le rachat des Captifs. Les succès rapides de cet Ordre naissant engagèrent Grégoire IX à l'approuver, en 1230: ce souverain Pontife le confirma de nouveau, & le mit sous la Règle de S. Augustin, par sa Bulle du 17 Janvier 1235. Clément V ordonna, en 1308, que cet Ordre seroit régi par un Religieux Prêtre. Ce changement occasionna la division des Clercs & des Laïcs ; les Chevaliers se séparèrent des Ecclésiastiques, & insensiblement il n'y eut que ceux-ci qui furent admis dans l'Ordre. Le P. Hélyot dit que, « quoique S. Pierre » Nolasque fût connu, aimé & considéré de » S. Louis, & que ce Prince ait établi à Paris » la plus grande partie des Religieux qui y sont, » cependant ce ne fut qu'en .... que Marie de » Médicis les fit venir à Paris ». Il ne s'est pas rappelé que, dès 1515, ils avoient une Maison & un Collége qui subsistent encore. Il a sans doute été induit en erreur par M. Hermant, (*g*), qui,

par faute d'impression, n'en a placé l'époque qu'en 1615. Ce premier établissement fut enfin suivi d'un second en 1613. Marie de Médicis, par ses Lettres du 16 Septembre, leur procura les Chapelles de Notre-Dame & de S. Claude de Braque. L'Evêque de Paris approuva ce changement le 4 Novembre suivant & le 14 Avril 1614, & il fut autorisé par Lettres Patentes du 1er Août 1618, enregistrées le 7 Septembre suivant (*h*). On rebâtit alors l'Eglise & le Monastère comme on les voit aujourd'hui; depuis on a reconstruit le Portail de l'Eglise & celui de la Maison.

Le Duc d'Orléans, Fils de Philippe de Valois, avoit son Hôtel joignant l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Couvent de la Merci, dont partie fut comprise dans l'Hôtel du Connétable de Montmorenci, dont j'ai parlé à l'article de la rue Ste Avoie: à l'égard des autres, j'en parlerai à celui de la rue de Paradis.

RUE STE CROIX DE LA BRETONNERIE. Elle fait la continuation de la rue neuve S. Merri, depuis la rue Barre-du-Bec jusqu'à la vieille rue du Temple. Elle est ouverte sur un terrein qu'on appeloit *le Champ aux Bretons* & *la Bretonnerie*. Il a porté aussi celui de *Terre aux Flamands*, comme je l'ai observé ci-dessus. On voit qu'en 1232 on la nommoit rue de *Lagny*, dite la grande *Bretonnerie*, parce qu'elle étoit en partie sur le Fief de l'Abbé de S. Pierre de Lagny. Ce terrein devoit sans doute son nom à une Famille des *Breton* ou *le Breton*, connue par différents Actes du XIIIe siécle; ce qui fit donner à cette rue, & même

(*g*) Hist. des Ordres relig. t. 2, p. 293.

(*h*) Mss. de S. Germain-des-Prés, coté 454.

aux Chanoines Réguliers qui s'y établirent, le nom de la Bretonnerie : on y a depuis ajouté celui de Ste Croix, qui lui est venu de ces mêmes Chanoines. Quelques Auteurs prétendent que la Monnoie se frappoit dans l'endroit où ils sont établis. Il paroît, par tous les Titres du Temple, que le commencement de cette rue s'appeloit, au XIVe siécle, rue *Agnès la Buschère* : elle aboutissoit au carrefour du Temple, formé par celle-ci & par les rues neuve S. Merri, Barre du Bec & Ste Avoie.

LES CHANOINES RÉGULIERS DE S^TE^ CROIX DE LA BRETONNERIE. Ils furent institués en 1211 par Théodore de Celles, Chanoine de Liége, qui voulant mener une vie plus contemplative, se retira, avec quelques Compagnons, sur une colline, près de Huy, où il y avoit une petite Eglise appelée S. Thibaud de Clairlieu, que l'Evêque de Liége leur donna. Le Monastère qu'on y bâtit est devenu le chef-lieu de cet Ordre, qui fut approuvé par Honoré III, & confirmé au XIIIe Concile général tenu à Lyon, en 1245, par Innocent IV. Il s'étendit en France, où les Prédications du P. Jean de Ste Fontaine ne contribuèrent pas peu à procurer un établissement à Paris à ces Chanoines Réguliers. On les appeloit *Frères de Ste Croix, Croisiers, Porte-Croix, Cruciferi, Crucigeri, Cruce signati.* A la sollicitation de S. Louis, Robert Sorbon leur donna la maison qu'ils occupent. Un Mémoire manuscrit de cette maison, & Malingre, en placent l'époque en 1249 ; Sauval (*i*), la Caille, M. Robert, &c. en 1250 ; ce que j'ai peine à croire, S. Louis étant parti pour

(*i*) Sauval, tom. 1, p. 622.

la Terre Sainte le 12 Juin 1248, d'où il ne revint qu'en 1254. D'autres Ecrivains en fixent la date en 1258 (*k*), & avec raison; car les Lettres de S. Louis, qui constatent l'échange qu'il fit avec Robert Sorbon, sont du mois de Février de cette année (*l*), & font présumer que cet établissement étoit très-récent, mais il existoit déja. Enfin, Sauval & Germain Brice (*m*) le reculent jusqu'en 1268; ils ne sont pas plus exacts, en qualifiant ces Chanoines de Religieux Mendiants de l'Ordre de S. Augustin. Le Maire (*n*) s'est encore plus trompé en attribuant l'institution de cet Ordre à S. Quiriace, Evêque & Martyr au IVe siécle; cette opinion avoit déja été réfutée par Chopin (*o*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au mois de Février 1258 (*p*), Robert Sorbon avoit acheté de Guillaume Mantel & de Galérie sa femme une maison en la Bretonnerie, & une autre de Gilbert de Braie, ou Brie, située dans la même rue; qu'il les céda *aux Frères de Ste Croix*, & que S. Louis (*q*) lui donna d'autres maisons en échange dans la rue de Coupegueule; d'où l'on peut conclure que les Frères de Ste Croix étoient déja établis en 1258.

Ces Religieux suivoient la Règle de S. Augustin, & leur Eglise fut dédiée sous le titre de l'Exaltation de Ste Croix. Les adoucissements successifs que la plus grande partie des Religieux

(*k*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 372.—Du Breul, pag. 898.—Cal. hist. p. 390.

(*l*) Du Breul, pag. 618.

(*m*) Sauval, tom. 1, p. 426.—Brice, t. 2, p. 83.

(*n*) Tom. 1, p. 494.

(*o*) Monast. lib. 1, tit. 2, n. 9, fol. 38, & lib. 2, tit. 1, n. 21, fol. 137.

(*p*) Cartul. Sorbon. fol. 54 v°.

(*q*) Du Breul, p. 618.

avoient introduits, de leur autorité, dans l'obſervation de leur Règle, avoient peu-à-peu occaſionné le relâchement. Sur la fin du régne de Louis XIII, le Cardinal de la Rochefoucauld, chargé ſpécialement par le ſouverain Pontife de la réformation des Ordres Religieux, choiſit les Chanoines Réguliers de Ste Géneviève pour rétablir l'ancienne diſcipline à Ste Croix de la Bretonnerie : ils n'y reſtèrent que trois mois; ceux-ci ſe réformèrent eux-mêmes, & ſe ſont toujours conformés depuis à ce qui leur eſt preſcrit par la Règle qu'ils ont embraſſée.

RUE DE LA CROIX-BLANCHE. Elle aboutit au Cimetière ou Marché S. Jean, & à la vieille rue du Temple. A la fin du XIIIe ſiécle elle étoit connue ſous le nom d'*Auguſtin le Faucheur*; elle eſt indiquée ainſi dans des Lettres de Philippe le Hardi, du mois d'Août 1280, *Cuneum ſancti Auguſtini Falcatoris*. Ce nom a été altéré depuis par les Copiſtes, qui ont écrit *Anquetin*, *Anquetil*, *Huguetin*, *Annequin*, *Hennequin*, &c. & même *Otin le Fauche*. Boiſſeau, ſur ſon Plan, ne la diſtingue pas de celle du *Hoqueton*, aujourd'hui *de Berci*; & ne faiſant qu'une rue des deux, il y met les noms du *Hoqueton* & de *la Réale* ou *Auguſtin le Faucheur*. Elle doit à une enſeigne de la Croix-Blanche le nom qu'elle porte, ſous lequel elle eſt énoncée dans un Bail du 8 Juillet 1448, & dans une Sentence de Licitation du 27 Août 1639 (*r*).

RUE DE L'HOMME ARMÉ. Elle traverſe de la

(*r*) Archiv. de l'Archevêché.

rue S[te] Croix de la Bretonnerie dans celle des Blancs-Manteaux. Sauval (*s*), l'Abbé Lebeuf (*t*), & leurs Copiftes avancent qu'anciennement on l'appeloit rue *Pernelle S. Pol.* Guillot énonce une rue sous ce nom ; mais la Lifte du XV[e] siécle diftingue la rue de l'Homme-Armé & la rue Pernelle S. Paul. Sauval lui-même (*u*) rapporte un Compte des Confiscations, qui fait mention d'une Grange & d'un petit Hôtel sis rue Pernelle, *près* de la rue de l'Homme-Armé. Cette diftinction m'a fait penser que la rue Pernelle pouvoit être représentée par le cul-de-sac Péquai, dont Guillot ne parle point, ou par une ruelle inconnue qui ne subsifte plus, & que Corrozet indique seulement sous le nom de *ruelle du côté des Blancs-Manteaux.*

Rue de Moussi. Elle traverse de la rue de la Verrerie dans celle de S[te] Croix de la Bretonnerie. A la fin du XIII[e] siécle (*x*) elle étoit connue sous le nom *du Franc-Mourier*, *Morier* & *Meurier*; elle eft ainsi désignée sur les Plans de Dheulland & de Boisseau. Corrozet ne l'appelle que *ruelle descendant à la Verrerie.* Sauval parle de la rue du Meurier en plus d'un endroit; ainsi l'Abbé Lebeuf (*y*) ne me paroît pas fondé à lui reprocher de ne l'avoir pas connue, & il l'eft encore moins à penser que ce pourroit être la rue de Berci. Les Papiers Censiers de l'Archevêché prouvent qu'elle portoit le nom de Moussi dès 1644, quoiqu'on trouve quelques Actes poftérieurs qui

(*s*) Tom. 3, p. 572.
(*t*) Tom. 2, p. 594.
(*u*) Sauval, ibid.

(*x*) Cens. de S. Eloi.
(*y*) Tom 2, p. 596.

lui conservent son premier nom. M. Robert s'est trompé en la nommant *André Mallet*; j'ai déja remarqué que c'est la rue du Coq qui se nommoit ainsi : j'ai aussi observé que l'hôtel de Pierre de Craon étoit situé dans la rue de la Verrerie & dans celle-ci, & que c'est sur l'emplacement de cet Hôtel que les Marguilliers de S. Jean ont fait bâtir onze maisons, ainsi qu'ils le reconnoissent dans la Déclaration qu'ils en ont passée en 1640 (z).

RUE DE PARADIS. Elle traverse de la vieille rue du Temple dans celle du Chaume. Son nom est dû à l'enseigne d'une maison dont il est fait mention dès 1291. Suivant quelques titres du Temple, dès 1287, on la nommoit rue de Paradis ou *des Jardins*. Cette rue est remarquable par la principale entrée de l'hôtel de Soubise. Cet Hôtel occupe une grande partie du quarré que forment les rues du Chaume, des Quatre-Fils, de Paradis, & la vieille rue du Temple; il en réunit plusieurs autres connus dans notre Histoire. Du côté de la rue des Quatre-Fils étoit le grand Chantier du Temple, qui a donné le nom à la rue, & qui a passé ensuite au Connétable de Clisson, lequel y fit bâtir son Hôtel en 1383. Du côté de la rue de Paradis étoit l'Hôtel des Rois de Navarre de la maison d'Evreux, qui appartint ensuite au Duc de Nemours, Comte d'Armagnac, sur lequel il fut confisqué. Cet Hôtel étoit séparé du précédent par une rue qui faisoit la continuation de la rue de Braque, appelée, comme elle, la rue des Bouchers : dans

(z) MS. de S. Germain, coté 454.

quelques Actes du XVI[e] siécle, on la trouve nommée rue *de la Roche*, parce qu'elle aboutissoit à la vieille rue du Temple, à l'Hôtel de la Roche-Guion. Cette rue subsiste encore en partie dans le passage de l'Hôtel de Soubise, auquel on a quelquefois donné le nom de *rue de Soubise*.

L'Hôtel de Clisson appartenoit, au commencement du XV[e] siécle, au Comte de Penthiévre; il passa ensuite au sieur Babou de la Bourdaisière, qui, par Contrat du 14 Juin 1553, le vendit 16000 liv. à Anne d'Est, épouse de François de Lorraine, Duc de Guise. Celui-ci le donna, le 7 Octobre 1556, au Cardinal de Lorraine son frère, qui en fit don, le 4 Novembre suivant, à charge de substitution, à Henri de Lorraine, Prince de Joinville, son neveu.

L'Hôtel de Navarre, ou d'Armagnac, avoit passé au Comte de Laval, qui le vendit, le 19 Novembre 1545, à M. Brinon; celui-ci le céda au Cardinal de Lorraine, lequel en fit don au Duc de Guise son frère, le 11 Juin 1556.

Le Duc de Guise (*a*) acheta encore, le 10 Janvier 1560, l'Hôtel de la Roche-Guion. Sauval (*b*) dit qu'il lui fut vendu, en 1559, par Jacques de Silli, Comte de Rochefort, auquel il peut avoir apartenu; mais l'Acte d'acquisition porte qu'il étoit alors possédé par M[re] Louis de Rohan, Comte de Montbazon, Seigneur de Guémené, & par Dame Eléonore de Rohan, son épouse.

Enfin ces Princes acquirent, dans le même temps, plusieurs autres maisons voisines, & sur

---

(*a*) Sauval, tom. 3, p. 661. | (*b*) Ibid. tom. 2, p. 242.

ce vaste emplacement ils firent bâtir l'Hôtel de Guise. Il a porté leur nom jusqu'en 1697, que François de Rohan, Prince de Soubise, qui l'acheta des héritiers de la Duchesse de Guise, le fit reconstruire presqu'en entier tel que nous le voyons à présent.

Sauval (*c*) place encore dans cette rue un Hôtel de la Reine Blanche, seconde femme de Philippe de Valois : c'est le même que celui qu'on appeloit l'Hôtel de Navarre.

RUE DU PLATRE. Elle aboutit d'un côté à la rue S[te] Avoie, & de l'autre à celle de l'Homme-Armé. Sauval dit avec raison (*d*) qu'en 1240 elle s'appeloit rue *Jehan S. Pol*, & en 1280 la rue *au Plâtre*, & depuis rue *de la Plâtrière* & *du Plâtre*. Il a douté (*e*) si cette rue n'est pas celle dont les Registres du Temple font mention sous le nom de la ruelle *Thomas Dacy*, ou l'un des cul-de-sacs de la rue Barre-du-Bec. Je n'en connois point dans cette rue ; à l'égard de celui qu'on voit dans la rue neuve S. Merri, il n'a jamais porté ce nom. Au reste, la rue du Plâtre étoit nommée ainsi avant & après l'époque où il a pensé qu'on l'appeloit *Thomas Dacy*.

RUE DU PUITS. Elle traverse de la rue S[te] Croix de la Bretonnerie dans celle des Blancs-Manteaux. On la connoissoit sous ce nom au XIII[e] siécle, & je ne vois pas qu'elle en ait changé. Tous nos anciens Plans mettent cette rue à la place de celle des Singes, & de Fer la nomme rue *du Pô*.

(*c*) Tom. 2, p. 182.
(*d*) Tom. 1, p. 157.
(*e*) Ibid, p. 172.

RUE DES SINGES. Elle est parallèle à la précédente, & aboutit dans les mêmes rues. Suivant Sauval (*f*) elle s'appeloit, en 1269, la rue *Pierre d'Estampes*. Le peuple avoit altéré & changé ce nom en celui de *Perriau*, *Perrot* & *Perreau d'Estampe*. On voit dans *le Dit des rues de Paris* de Guillot que, dès 1300, on la nommoit rue *à Singes*, à cause d'une maison ainsi appelée ; ce nom n'a pas varié depuis. Gomboust & autres placent cette rue où est celle du Puits. Il y avoit dans cette rue une ruelle que les titres du Temple nomment rue *Etienne le Meunier*.

RUE DE LA VERRERIE. J'ai déja parlé de cette rue (Quartier S. Martin); la partie qui dépend de celui-ci commence à la rue Barre-du-Bec, & aboutit à la rue Bourg-Thiboud & au marché S. Jean. Dès le XIII[e] siécle on la trouve ainsi nommée. Les Copistes ont altéré ce nom depuis; ils ont écrit *Voirerie*, *Varerie*, *Voirie*, *&c.* Je ne sais si ce nom vient, comme le dit Sauval (*g*), d'une ou de plusieurs Verreries qui ont existé dans cet endroit; mais j'ai lu (*h*) des Lettres du Chapitre de Notre-Dame, de 1185, dans lesquelles il est fait mention du terrein qui va depuis la maison de Robert de Paris, rue du Renard, jusqu'à celle de Gui le Verrier, ou le Vitrier, *usque ad domum Guidonis Vitrearii.* Il me paroît assez vraisemblable que c'est de ce particulier qu'est venu le nom de la rue dans laquelle il demeuroit.

(*f*) Tom. 1, p. 162.
(*g*) Ibid. p. 166.
(*h*) Arch. de S. Merri.

A l'extrémité de cette rue est le Cimetière de la Paroisse S. Jean, qu'on nommoit anciennement *le Cimetière verd*. J'ai déja remarqué qu'il occupe partie de l'Hôtel de Pierre de Craon, & j'ai rapporté à quelle occasion cet Hôtel avoit été démoli. (Voyez Quartier de la Gréve, page 39.)

Fin du treizième Quartier.



TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce XIII[e] Quartier.

Avoie. (rue Ste) 3
Avoie. (les Religieuses de Ste) 4
Barre-du-Bec. (rue) 8
Billettes. (rue des) 10
Billettes. (les Carmes) 13
Blancs-Manteaux. (rue des) 18
Blancs-Manteaux. (cul-de-sac des) 26
Blancs-Manteaux. (les) 18
Bouchers. (rue des) 27
Bourg-Thiboud. (rue) 26
Braque. (rue de) 27 & 28
Braque. (rue des Boucheries de) *ibid.*
Braque. (rue de la Chapelle de) *ibid.*
Bretonnerie. (la grande) 30
Bretonnerie. (rue Ste Croix de la) *ibid.*
Bretonnerie. (les Chanoines de Ste Croix de la) 31
Bretons. (le champ aux) 30
Buschère. (rue Agnès la) 31
Cadier (rue de la traverse) 27
Charité N. D. (Hospitaliers de la) 15
Chaume. (rue du) 27
Chaume. (rue de la Porte du) 28
Croix-Blanche. (rue de la) 33
Dieu-Bouliz. (rue du) 10
Dorée. (rue) 10
Estampes. (rue Pierre, Perrot d') 38
Faucheur. (rue Augustin le) 33
Flamands. (terre aux) 30
Guillelmites. } (les) 20
Guillemins. }
Homme-Armé. (rue de l') 33
Hoqueton. (rue du) *ibid.*
Jardins. (rue des) 10 & 35
Jehan S. Pol. (rue) 37
Lagny. (rue de) 30
Merci. (rue de la) 28
Merci. (Religieux de la) *ibid.*
Meunier. (rue Etienne le) 38
Meurier. } (rue du franc) 34
Morier. }

Miracles. (la maison des) 14
Molard. (rue) 25
Moussi. (rue de) 34
Novion. (cul-de-sac) 26
Paradis. (rue de) 35
Parcheminerie. (rue de la) 18
Parcheminerie. (rue de la petite) ibid.
Parcheminerie. (rue de la vieille) ibid.
Péquai. } cul-de-sac) 25
Piquet. }
Pernelle S. Pol. (rue) 25 & 34
Plâtre. (rue du) 37
Plâtrière. (rue de la) ibid.
Porte-Neuve. (rue de la) 28
Poterne. (rue Neuve) ibid.
Pô. } rue du) 37
Puits. }
Réale. (rue de la) 33
Roche. (rue de la) 36
Singes. (rue des) 38
Soubise. (rue & hôtel de) 35 & 36
Temple. (grande rue du) 4
Temple. (rue des Boucheries du) 27
Temple. (rue du Chantier du)
Temple. (rue du Four du) 4
28
Verrerie. } rue de la) 38
Voirie. }
Vierge. (les Religieux Serfs de la) 19

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, intitulé : *Recherches critiques, historiques & topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier Sainte-Avoie, ou de la Verrerie.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & intéressantes, accompagnées d'une critique, sage, judicieuse & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression. A Paris, le 15 Octobre 1773.

Signé, BEJOT.

Le Privilège du Roi se trouve à la fin du premier Quartier.

QUATORZIÈME QUARTIER.

LE TEMPLE, ou LE MARAIS.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

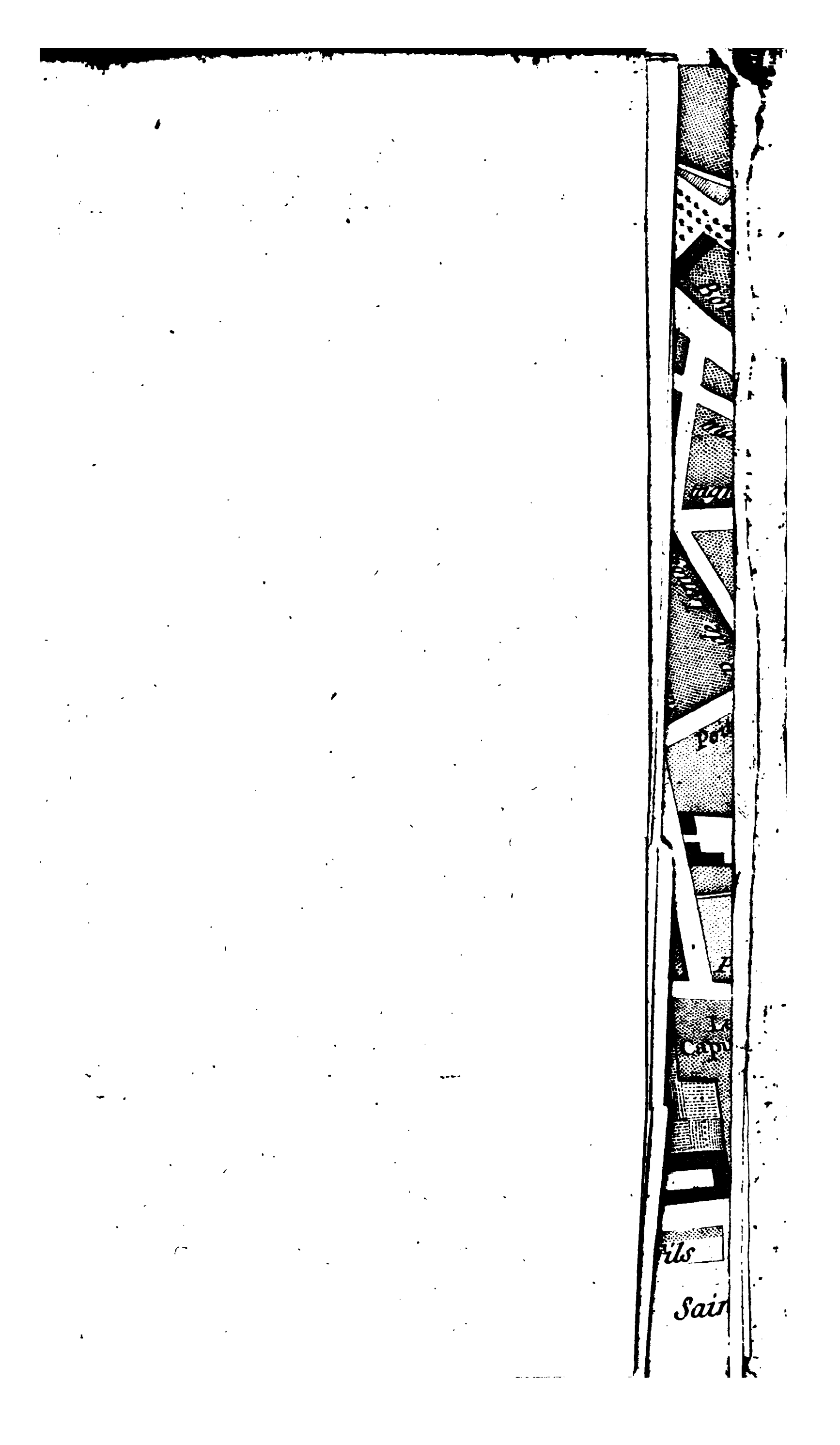
Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë S.t Jacques, au Cocq.

M.DCC.LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.





RECHERCHES CRITIQUES, HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

XIV QUARTIER.

LE TEMPLE, OU LE MARAIS.

Ce Quartier est borné à l'orient par les remparts & par la rue du Mesnil-Montant inclusivement; au septentrion, par les extrémités des Fauxbourgs du Temple & de la Courtille inclusivement; à l'occident, par la grande rue des mêmes Fauxbourgs & par la rue du Temple inclusivement, jusqu'au coin de la rue des vieilles Haudriettes; & au midi, par les rues des vieilles Haudriettes, des Quatre-Fils, de la Perle, du Parc-Royal, & neuve S. Gilles inclusivement.

On y compte cinquante-huit rues, trois cul-de-sacs, une Communauté d'Hommes, trois Couvents & une Communauté de Filles, le Temple, un Hôpital, &c.

Rue Ste Anastase. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Louis, & de l'autre aux rues de Thorigni & de S. Gervais. Le Graveur du Plan de Jouvin lui donne le nom de rue Françoise, qui est celui de la rue parallèle à celle-ci : elle est marquée sur le 6e Plan du Commissaire la Marre, qui finit en 1589, & il dit qu'elle fut ouverte en 1594, ainsi que celle de la Culture S. Gervais. J'ignore dans quels Mémoires il a trouvé ces époques; ce n'est certainement pas dans les Archives des Dames de S. Gervais : il y auroit vu, s'il les eût consultées, que ce ne fut qu'en 1620 que la Culture S. Gervais commença d'être couverte de rues & de maisons; le Procès-Verbal d'alignement pour y bâtir, est du 4 Juillet de cette année : il y est dit que le terrein de cette Culture étoit en forme de triangle équilatéral, qu'il contenoit en superficie 1470 toises ou environ, qu'on a jugé nécessaire de faire une rue de 20 pieds de large pour donner entrée & issue à la ruelle de Thorigni, qui sera appelée rue S. Gervais; plus une autre rue de pareille, largeur aboutissant sur l'égoût, *qu'on appellera rue Ste Anastase.* Ce nom vient de celui des Religieuses Hospitalières de Ste Anastase, aujourd'hui dites de S. Gervais. Il est encore facile de se convaincre que la rue Ste Anastase n'étoit pas ouverte au commencement du siécle passé, en voyant le Plan que Quesnel a publié en 1609.

Rue d'Anjou. Elle fait la continuation des rues Pastourelle & de Poitou, entre lesquelles elle se trouve située. Je dois observer que Henri IV avoit conçu le projet de faire au Marais une

Place extrêmement grande, qui auroit été appelée *Place de France*. Ce grand Prince en fit tracer le plan en sa présence l'an 1608 ; on devoit y entrer par huit rues larges de six toises, bordées de bâtiments uniformes, & chacune devoit porter le nom d'une de nos grandes Provinces. Ce vaste projet ne put avoir son exécution, la mort du Roi le fit suspendre ; mais Louis XIII ayant permis de bâtir sur l'emplacement qui avoit été désigné, on changea les alignements, & on donna aux rues qu'on y perça en 1626 & depuis, les noms de nos Provinces & des principales Villes. Telle est l'origine du nom des rues d'Anjou, de Bretagne, du Perche, de Limoges, de Périgueux, &c. qui sont dans ce Quartier. La rue d'Anjou a été ainsi nommée dès son commencement, comme on peut le voir par le Procès-Verbal de 1636, dans de Chuyes, & sur les Plans de Boisseau, de Gomboust & de Bullet; cependant sur ceux de Jouvin, de 1676, & de de Fer, en 1692, elle est appelée rue *de Vaujour*. La Caille & Valleyre l'indiquent sous ces deux noms.

Rue de Beaujollois. Elle aboutit d'un côté à la rue de Forez, & de l'autre à celle de Bourgogne : elle a été ouverte en 1626. Sauval (*a*) parle d'une Communauté de *Barratines*, sous le titre de S. François de Paule, établies dans cette rue. Je n'ai rien découvert sur cette Communauté, qui ne subsiste plus.

(*a*) Tom. 1, pag. 659.

Rue de Beausse. Elle aboutit d'un côté à la rue d'Anjou, & de l'autre à l'extrémité des rues de la Corderie & de Bourgogne : elle fut tracée en 1626.

Rue de Berri. Elle fait la continuation de la rue d'Orléans, & aboutit aux rues de Bretagne & de Bourgogne, & à celle d'Angoumois ou Charlot.

Rue Blanche. On a donné ce nom à la partie de la rue S. Maur, ou du chemin de S. Denys, qui se trouve entre la rue des Trois-Bornes & celle du bas Popincourt. Je n'ai rien pu découvrir au sujet de cette dénomination : ne pourroit-elle pas venir d'une Barrière dormante qu'on avoit posée à l'une de ses extrémités ? Il y a eu plusieurs de ces Barrières appelées *Blanches*.

Rue des Trois-Bornes. C'est un chemin qui traverse de la rue de la Folie-Moricourt dans celle du chemin de S. Denys, au coin de la rue Blanche. Elle doit vraisemblablement son nom à des bornes qui y étoient, ou aux trois maisons qui sont à son extrémité. Ce chemin étoit tracé dès la fin du siécle passé ; mais je ne vois pas qu'on lui ait donné aucun nom avant 1730.

M. Robert indique une rue *de la Haute-Borne* : c'est la continuation du chemin de Mesnil-Montant, depuis la rue du bas Popincourt. Elle doit ce nom à un lieu dit *la Haute-Borne*, connu par quelques Cabarets, dans l'un desquels le fameux Cartouche fut pris.

RUE DE BOUCHERAT. C'eſt la continuation de la rue S. Louis juſqu'à celle de Vendôme, à prendre depuis la rue des Filles du Calvaire. Le Roi, par ſon Arrêt du Conſeïl du 23 Novembre 1694, & par celui du 7 Août 1696, avoit ordonné que la rue S. Louis ſeroit continuée juſqu'au nouveau Cours, & de-là en retour juſqu'à la rue du Temple. La Ville fut autoriſée l'année ſuivante à faire quelques changements au Plan que Sa Majeſté avoit agréé : la rue qui devoit être continuée juſqu'au rempart, ſous le nom de rue neuve S. Louis, le fut ſous celui de Boucherat, qui étoit le nom de M. le Chancelier, comme il paroît par le Procès-Verbal d'alignement du 12 Août 1697, & par l'Arrêt confirmatif du 12 Juillet 1698.

RUES DE BOURGOGNE & DE BRETAGNE. Je réunis ces deux rues, parce que l'une ſert de continuation à l'autre depuis la rue de la Corderie juſqu'à celle de S. Louis, & que ſouvent on les a confondues. Tantôt nos Hiſtoriens n'en ont fait qu'une, les uns ſous le nom de Bretagne, comme on peut le voir dans de Chuyes & la Caille, & ſur les Plans de Boiſſeau, de Liſle, &c. d'autres, ſous le nom de Bourgogne, comme ſur ceux de Jouvin, de de Fer, &c. Tantôt on a diſtingué les rues de Bourgogne & de Bretagne ; c'eſt ce qui a été fait ſur les Plans de Gombouſt, de Bullet, de Rouſſel, & autres Modernes : enfin il y en a qui lui donnent les deux noms, quoiqu'ils n'en faſſent qu'une rue qu'ils nomment indiſtinctement de Bretagne *ou* de Bourgogne. Je crois que dans ſon origine, c'eſt-à-dire, en 1626, on ne la connoiſſoit que

sous le nom de Bretagne ; car c'est ainsi qu'elle est indiquée dans le Procès-Verbal de 1636, & sur les Plans antérieurs à celui de Gomboust, qui ne font point mention de la rue de Bourgogne.

Rue des Filles du Calvaire. Elle aboutit d'un côté aux rues S. Louis & de Boucherat, & de l'autre au rempart ; c'est une continuation de la vieille rue du Temple. Elle fut ordonnée par Arrêt du Conseil du 7 Août 1696 ; on décida qu'elle seroit appelée rue du Calvaire, & l'alignement pour sa construction, sous ce nom, fut confirmé par autre Arrêt du 12 Juillet 1698. On lui donna le nom de rue des Filles du Calvaire, à cause du Monastère des Religieuses de ce nom, qu'on y a bâti.

Les Religieuses du Calvaire. Elles furent établies à Paris en 1620, comme j'aurai occasion de le dire en traitant cet article (Quartier du Luxembourg). Le P. Joseph le Clerc du Tremblai, Capucin, si connu sous le Ministère du Cardinal de Richelieu, & qui passe pour l'Instituteur des Bénédictines de N. D. du Calvaire, chercha les moyens de leur procurer à Paris un second établissement : il choisit & acheta un emplacement assez vaste (*b*), qui contenoit environ trois arpents, depuis la rue du Temple jusqu'à celle de Poitou, dite depuis rue du Pont aux Choux, sur lequel on avoit construit un grand corps-de-logis, plusieurs autres bâtiments & trois jardins : on le nommoit *l'Hôtel d'Ardoise*. En attendant que les lieux fussent bâtis convenablement pour

(*b*) Archiv. de S[te] Opportune.

une Communauté, le P. Joseph plaça dans un Hospice voisin douze Religieuses qu'il avoit tirées du Couvent du Calvaire près le Luxembourg. Nos Historiens varient sur l'époque de cet établissement ; Sauval (*c*) la place en 1634, la Caille & M. Robert se sont conformés à cette date ; le Maire (*d*) & l'Abbé Lebeuf (*e*) en 1635, Germain Brice (*f*) en 1636, & Boisseau en 1638. Dès le 25 Mai 1633, M. l'Archevêque de Paris donna son consentement, sur lequel Louis XIII accorda, au mois de Septembre suivant, ses Lettres-Patentes, enregistrées le 7 Septembre 1635 ; ainsi on peut fixer cet établissement à l'année 1633 ; mais les arrangements nécessaires ne permirent à ces Religieuses de s'y transporter que le 17 Juin 1634. Le Cardinal de Richelieu fit poser la première pierre de l'Eglise & du nouveau Monastère par Madame la Duchesse d'Aiguillon, sa niéce, au commencement de l'année suivante : il fut achevé deux ans après, & les Religieuses en prirent possession le 10 Avril 1637. Je ne sais pourquoi le Maire (*g*) a reculé cette construction jusqu'en 1638.

Cette Maison devoit porter le nom de *Crucifixion*, pour la distinguer de celle de la rue Vaugirard ; & c'est pour cette raison qu'on a mis sur la porte cette inscription : *Jesus amor noster crucifixus est*. Cependant, lorsque l'Eglise fut consacrée, en 1650, on la mit sous le titre de la Transfiguration. Sauval dit que le P. Joseph,

(*c*) Tom. 1, p. 669.
(*d*) Le Maire, t. 1, p. 396.
(*e*) Le Beuf, t. 1, p. 136.
(*f*) Brice, t. 2, p. 111.
(*g*) Le Maire, loc. cit. sup.

décédé à Ruel le 18 Novembre (liſez Décembre) 1638, fut inhumé dans cette Egliſe, où les Religieuſes lui firent faire une belle cave avec une épitaphe. Cela n'eſt pas exact : il fut enterré aux Capucins de la rue S. Honoré, mais ſon cœur fut tranſporté dans cette Egliſe. Le même Auteur ajoute qu'il arriva bien des différends pour l'établiſſement de ces Religieuſes ; cela ne doit s'entendre que par rapport à l'emplacement de leur Monaſtère, que quelques particuliers prétendoient revendiquer. Ces conteſtations, furent terminées par une Sentence d'Adjudication, ſur laquelle le feu Roi accorda aux Religieuſes du Calvaire des Lettres d'Amortiſſement, au mois de Janvier 1656, enregiſtrées au Parlement le 31 Mai de la même année. C'eſt dans cette Maiſon que réſide ordinairement la Directrice générale de l'Ordre du Calvaire, dont on compte vingt Monaſtères, tous ſitués en France.

RUE DU GRAND-CHANTIER. Elle fait la continuation de la rue du Chaume, & aboutit à celle des Enfants-Rouges, au coin des rues Paſtourelle & d'Anjou. (Voyez rue du Chaume, Quart. XIII, pag. 27.) J'ai déja remarqué qu'anciennement elle portoit ce nom dans toute ſa longueur depuis la rue des Blancs-Manteaux : on l'appela enſuite rue *du Chantier du Temple*, à cauſe de celui qui y étoit ſitué ; & enfin rue du Grand-Chantier, nom qu'elle a toujours conſervé depuis.

RUE CHARLOT. Elle commence au bout des rues de Bourgogne & de Bretagne, & aboutit au rempart. Cette rue fut percée en 1626, & appelée *d'Angoumois* : elle ne porte pas d'autre nom

dans nos anciennes Nomenclatures & sur tous les Plans du siécle passé; mais comme alors un riche Financier, appelé Claude Charlot, y fit bâtir plusieurs maisons, le peuple lui donna son nom, qui lui est resté. Elle aboutissoit à la rue de Boucherat; en 1694 (*h*) il fut ordonné qu'elle seroit prolongée jusqu'au Cours. Dans cette partie elle devoit être nommée rue *Bosc*, à cause de M. Charles Bosc, Seigneur d'Ivri, alors Prevôt des Marchands. La rue a été continuée, mais sous le même nom d'Angoumois ou Charlot.

Rue S. Claude. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Louis, & de l'autre au rempart. Sauval (*i*) dit qu'on l'appelle quelquefois la rue *Neuve des Minimes*. Je ne l'ai trouvé nulle part indiquée sous ce nom, & je crois qu'il l'a confondue avec la rue S. Pierre. Il ajoute qu'elle doit son nom à Claude de Guénégaud, Trésorier de l'Epargne, dont la maison étoit située dans cette rue. M. Piganiol (*k*), qui en donne la même étymologie, ajoute que sa maison a été depuis occupée par M. Voisin, Chancelier & Garde des Sceaux. Il ne faut que voir le Plan de Gomboust pour se convaincre qu'ils se sont trompés tous les deux: M. de Guénégaud ne demeuroit point dans la rue S. Claude, mais dans celle de S. Louis, entre la rue des Douze-Portes & les Filles du S. Sacrement. Son Hôtel a appartenu au Chancelier Boucherat: c'est aujourd'hui l'Hôtel d'Ecquevilli; & celui du Chancelier Voisin étoit situé entre la

(*h*) Hist. de Paris, tom. 4, p. 318 & 337.

(*i*) Tom. 1, p. 125.

(*k*) Tom. 1, p. 316.

rue S. Claude & celle du Pont-aux-Choux. Je croirois plus volontiers que le nom de S. Claude lui vient d'une ſtatue de ce Saint, qui eſt au coin du cul-de-ſac de cette rue, & que le Particulier qui fit bâtir la maiſon qui forme ce coin, y fit apparemment mettre en l'honneur de ſon Patron. Il y en a de ſemblables aux coins des rues de Geſvres, de la Joaillerie & autres.

Cette rue exiſtoit dès 1644, ainſi que le cul-de-ſac qu'on y voit & qui porte le même nom. C'étoit la continuation de la rue ou chemin qu'on a depuis appelé rue S. Pierre (Voyez ci-après cet article.) Il y en avoit un ſecond qui n'étoit qu'une ruelle qui conduiſoit au jardin du Chancelier Boucherat, & qui forme aujourd'hui partie de la rue de Harlai. La rue S. Claude a été ouverte en partie ſur un terrein appartenant aux Céleſtins, qu'en 1481 on nommoit *le Clos Margot* (*l*).

RUE DE LA CORDERIE. Elle régne le long des murs de l'enclos du Temple, depuis la rue du Temple juſqu'à celle de Bourgogne : on l'a auſſi nommée Cordière & des Corderies, & ces noms viennent des Cordiers qui y travailloient avant qu'on l'eût couverte de maiſons.

RUE DU CHEMIN S. DENYS. C'eſt un ancien chemin qui fait la continuation de la rue S. Maur juſqu'à la rue Blanche : il a été ainſi appelé, parce qu'il conduit aux chemins de S. Denys & de S. Maur.

(*l*) Archiv. de Ste Opportune.

Rue de l'Échaudé. Elle traverse de la rue du Temple dans celle de Poitou, & doit son nom à sa situation. J'ai déja remarqué qu'on appelle *Echaudé* une isle de maisons en forme triangulaire, qui donne sur trois rues. Celle-ci n'est pas nommée sur le Plan de Gomboust, quoiqu'elle fût connue sous ce nom plusieurs années auparavant.

Rue des Enfants-Rouges. C'est la continuation de la rue du Grand-Chantier, depuis la rue d'Anjou jusqu'à la rue Portefoin. J'ai observé ci-dessus qu'on l'appeloit rue *du Chantier du Temple*, parce qu'on ne la distinguoit pas de celle qui porte ce nom. Sauval (*m*) dit qu'on la nommoit anciennement rue *Richard*, *des Poulies*, de *la Portefin* & *Portefoin*. Je ferai voir plus bas que ces noms ne conviennent point à la rue des Enfants rouges, mais à la rue Portefoin, dans laquelle étoit situé l'Hôpital qui a fait donner son nom à celle-ci.

Rue des Quatre-Fils. Elle traverse de la rue du Grand-Chantier dans la vieille rue du Temple. Dans les Actes anciens elle est nommée rue *de l'Echelle du Temple*, dont elle fait la continuation, & elle se prolongeoit même jusqu'à la rue de Thorigni; elle est aussi désignée, en 1358 (*n*), & dans quelques Titres du milieu du XVe siécle, sous le nom de rue *des Deux-Portes*; mais peu de

(*m*) Tom. 1, p. 132.

(*n*) Archiv. du Temple. — Sauval, tom. 1, pag. 160.

temps après, une enseigne des *Quatre-Fils-Aimon* lui en fit donner le nom, qu'elle a toujours conservé depuis. Aujourd'hui on dit simplement rue des Quatre-Fils.

RUE DE LA FOLIE-MORICOURT. Elle va de la rue du Fauxbourg du Temple à celle du Mesnil-Montant. C'est un chemin de traverse qu'on trouve nommé sur le Plan de Bullet *la Folie-Marcaut*, sur d'autres Plans, *Moricaut*, *Mauricaute* ; & *Mauricourt* ou *Moricourt*, qui est le nom d'un Particulier.

RUE DES FONTAINES DU ROI. Elle aboutit d'un côté à la rue du Fauxbourg du Temple, & de l'autre à celle du chemin de S. Denys. Gomboust l'appelle *Chemin du Mesnil.* Elle doit son nom sans doute à quelques tuyaux de fontaine qui pouvoient y conduire les eaux de Belleville, ou à quelque réservoir qu'on y avoit construit. L'entrée de cette rue forme un carrefour où l'on a planté une Croix. Elle se trouve mal-à-propos nommée *la Croix-Faubin* sur les Plans de MM. de la Grive & Robert. La Croix-Faubin est au Fauxbourg S. Antoine, près la Barrière de Charonne.

RUE DE FOREZ. Elle aboutit à la rue Charlot & à celle de Beaujollois. C'est une des rues qui furent tracées en 1626, & designées sous un nom de Province ; ainsi c'est sans raison que sur plusieurs Plans & dans quelques Tables elle est écrite *Forest.* Gomboust, Bullet & Jouvin se sont contentés de la tracer, sans lui donner aucun nom : cependant on voit par le Procès-Verbal de 1636, & dans de Chuyes, qu'alors elle étoit

bâtie & connue ſous le nom qu'elle porte aujourd'hui.

RUE NEUVE S. FRANÇOIS. Elle traverſe de la vieille rue du Temple dans celle de S. Louis. On l'a confondue avec la rue Françoiſe, dite aujourd'hui du Roi-Doré. Il eſt vrai que ſuivant le Procès-Verbal d'alignement, de 1620, cette dernière devoit être appelée rue S. François; qu'à peine étoit-elle bâtie, qu'on la nomma Françoiſe, & que lorſqu'elle eut quitté ce nom, pour prendre celui du Roi-Doré, on appela rue neuve S. François celle qui fut ouverte à l'extrémité de la Culture S. Gervais. Au reſte, ces rues n'exiſtoient point encore en 1620, quoique M. Robert leur faſſe porter les deux noms dès 1600. M. Piganiol (*o*) a été encore plus mal informé, lorſqu'il a dit qu'elle s'appelloit S. François à cauſe de François I, ſous le Régne duquel elle fut bâtie : le nom qu'elle porte vient de François le Févre de Mormans, Préſident des Tréſoriers de France, qui en donna l'alignement le 4 Juillet 1620.

RUE S. GERVAIS. Elle fait la continuation de la rue de Thorigni, & aboutit à la rue neuve S. François. Le Procès-Verbal de 1620, que j'ai déja cité, porte que *pour donner entrée & iſſue à la rue de Thorigni, il ſera fait une rue de vingt pieds de large qui ſera appelée rue S. Gervais* Malgré cela, le peuple s'obſtina à la nommer rue *des Morins*, comme on peut le voir ſur les Plans de Gomboüſt, de Bullet & autres, parce que la Culture S. Gervais aboutiſſoit de ce côté au terrein des

(*o*) Tom. 4, p. 372.

sieurs Morin, & qu'alors leurs jardins bordoient d'un côté la rue S. Gervais.

Rue Culture S. Gervais. Elle va de la vieille rue du Temple à la rue S. Gervais & à celle de Thorigni. Elle a été percée en même temps que la précédente, & non pas en 1594, comme le dit le Commissaire Lamarre (*p*). Cette rue devoit être nommée rue *de l'Hôpital S. Gervais*, & on la trouve désignée sous ce nom dans plusieurs Titres des Dames de S. Gervais jusqu'en 1653; cependant dès 1636 on l'appeloit rue *de la Culture*, *de la Couture* & *des Coutures S. Gervais*. Elle doit ce nom, ainsi que la précédente, au terrein de l'Hôpital S. Gervais sur lequel elle a été ouverte, & qu'on appeloit la Culture S. Gervais. Elle s'étoit formée par différentes acquisitions, qui faisoient partie du clos S. Ladre & de la Courtille-Barbette.

Rues S. Gilles & neuve S. Gilles. Elles sont aussi connues sous le nom de rue *Neuve S. Gilles*, & *petite rue Neuve S. Gilles*. La grande commence à la rue S. Louis; on l'a prolongée en retour d'équerre pour communiquer au Boulevard, & c'est ce retour qu'on appelle petite rue Neuve S. Gilles. Valleyre ne les distingue pas l'une de l'autre: la première étoit déja bâtie en 1644, la seconde ne l'a été qu'à la fin du siécle dernier.

Rue de Harlai. Elle aboutit à la rue S. Claude

(*p*) Tr. de la Police, t. 1, p. 81.

&

& au Boulevard. J'ai dit ci-dessus que dans la rue S. Claude il y avoit un cul-de-sac, ou ruelle, qui conduisoit au jardin de l'Hôtel de Boucherat; ce jardin se prolongeoit alors jusqu'au Boulevard, & il étoit encore en cet état au commencement du régne de Sa Majesté. Mais M. de Harlai ayant acheté le terrein qui étoit entre ce jardin & la rue S. Claude, & y ayant fait bâtir un Hôtel, alors le cul-de-sac fut prolongé en retour d'équerre le long de cet Hôtel jusqu'au Boulevard, & prit le nom de rue de Harlai.

RUE DES VIEILLES-HAUDRIETTES. Elle va de la rue du Temple dans celle du Grand-Chantier, vis-à-vis la rue des Quatre-Fils: son premier nom est celui de rue *Jehan-l'Huilier*, qu'elle portoit en 1290, & qu'elle devoit à un Particulier. Elle a ensuite été appelée des Haudriettes & des Vieilles-Haudriettes, à cause de quelques maisons qui y étoient situées, & qui appartenoient aux Hospitalières fondées par Etienne Haudri. On lui donna ensuite le nom de *l'Echelle du Temple*, parce que le Grand-Prieur du Temple en avoit fait élever une à son extrémité, qui subsistoit encore il y a quelques années. Je trouve aussi qu'en 1636 on l'appeloit rue *de la Fontaine neuve*, à l'occasion de celle que la Ville avoit fait construire à un des coins de cette rue, & qu'on a rebâtie en 1762. Enfin elle a repris son ancien nom des Vieilles-Haudriettes avant le milieu du siécle passé, & l'a toujours conservé depuis.

RUE DE LIMOGES. Elle aboutit à la rue de Poitou & à celle de Bretagne. C'est une des rues dont l'alignement & le nom furent donnés en 1626.

RUE S. LOUIS. Elle commence pour ce Quartier au coin des rues du Parc-Royal & Neuve S. Gilles, & finit au carrefour de la vieille rue du Temple & des Filles du Calvaire. C'étoit fur l'emplacement qu'elle occupe que paffoit un grand égoût découvert, qui a fubfifté ainfi jufqu'au régne de Louis XIII ; c'eft pourquoi on l'a nommée fucceffivement rue *de l'Egoût* & *de l'Egoût couvert* : enfuite on la nomma rue *neuve S. Louis*, & *grande rue S. Louis*. Cet égoût a été reconftruit à côté de l'ancien, en 1618.

LES FILLES DU S. SACREMENT, ou *le Monaftère des Religieufes Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du très-faint Sacrement de l'Autel*. Je parlerai de l'origine de ces Religieufes à l'article de la rue Caffette. Quelques-unes d'entre elles ayant été envoyées de Toul à Paris, en 1674, à caufe de la guerre, fe logèrent d'abord dans la maifon de leur Ordre, rue Caffette ; la même année elles allèrent dans la rue des Jeux-neufs, près celle de S. Fiacre, occuper la maifon que les Religieufes de la Congrégation N. D. venoient de quitter : elles y entrèrent le 22 Octobre 1674. Mais cette maifon, qu'elles ne tenoient qu'à loyer, ayant été vendue en 1680, on les transféra au Fauxbourg de Richelieu. Le Roi leur accorda des Lettres-Patentes au mois de Juin de cette année. Les Hiftoriens de Paris & nos Auteurs difent que par Contrat du 30 Avril 1684, elles acquirent, du Cardinal de Bouillon, l'Hôtel qu'il avoit dans la rue Neuve S. Louis, & que ce Contrat fut homologué au Parlement le 26 Août fuivant. C'eft fans doute cette époque qui

leur a fait fixer en 1684 l'établissement de ces Religieuses, quoiqu'il soit antérieur de dix années. M. Piganiol (*q*) est, je crois, le seul qui ait rendu à Madame la Duchesse d'Aiguillon la justice qui lui est due : il observe, avec raison, que cette Dame céda la Terre & Châtellenie de Pontoise au Cardinal de Bouillon, qui lui donna en échange son Hôtel de la rue Neuve S. Louis, & qu'elle en fit don aux Filles du S. Sacrement.

Cet Hôtel appartenoit, au milieu du siécle passé, à M. le Vasseur dont il portoit le nom, ainsi qu'on peut le voir sur le Plan de Gomboust; il fut acquis par M. le Maréchal de Turenne, & passa, en 1675, au Cardinal de Bouillon. Les lieux furent distribués convenablement pour un Monastère, & les Religieuses en prirent possession le 16 Septembre de ladite année 1684. Ainsi l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement fut établie dans le lieu même où s'étoient tenues les assemblées de ceux qui attaquent cet auguste mystère.

RUE DE LA MARCHE. Elle traverse de la rue de Poitou dans celle de Bretagne; elle fut tracée en 1626.

RUE DU MESNIL-MONTANT. On appelle ainsi le chemin qui conduit du rempart au hameau dont il a pris le nom. M. Robert, sur son Plan, ne le nomme ainsi que jusqu'à la rue de la Folie-Moricourt. L'ancien nom de ce hameau est le *Mesnil-Maudan*; on l'a ensuite altéré en celui du *Mesnil-Mautemps* & *Maltemps*, enfin *Mesnil-Montant.*

(*q*) Tom. 4, p. 376.

On sait qu'anciennement on appeloit *Mesnil* une maison de campagne, *Masnilium*, *Mansionile*, & qu'on s'est souvent servi de ce mot pour désigner un hameau ou petit Village : si l'on a corrompu le nom primitif du Mesnil-Maudan, en l'appelant Montant, ce nouveau nom étoit justifié par la position de ce hameau. Le chemin qui du rempart y conduisoit, étoit roide & escarpé ; la pente en fut adoucie, redressée & alignée, en 1732 ; deux ans après, le Roi donna l'ordre de planter les arbres qui sont des deux côtés.

Rue des Moulins. C'est un chemin qui commence à la rue S. Maur ou du chemin de S. Denys, & qui conduit aux Moulins de la Butte de Chaumont, d'où son nom est venu. Cette rue est mal placée sur quelques Plans modernes.

Rue de Normandie. Elle aboutit d'un côté à la rue Charlot, & de l'autre au carrefour des Filles du Calvaire. Ce n'étoit encore, à la fin du siécle passé, qu'un chemin qui régnoit depuis ce carrefour jusqu'à l'ancienne porte du Temple. Le terrein entre ce chemin & le rempart, étoit vague : la Ville ayant formé le dessein de le couvrir de rues & de maisons, il fut arrêté qu'on y traceroit une rue qui seroit appelée rue de Normandie ; mais elle fut supprimée par Arrêt du Conseil du 23 Novembre 1694. Cette suppression occasionna les plaintes & les représentations des propriétaires des maisons qui avoient leur entrée dans cette rue ; le Roi y eut égard & ordonna, par un nouvel Arrêt du 7 Août 1696, que le dessein formé pour la construction de cette rue seroit exécuté, depuis la rue de Périgueux jusqu'à

la rencontre de l'aîle des murs du Temple. Elle a été ensuite prolongée jusqu'à la rue S. Louis, par un autre Arrêt du Conseil du 21 Février 1701.

RUE DES OISEAUX. Elle commence à la rue de Beausse, &, retournant en équerre, elle aboutit au Petit-Marché & à la rue de Bourgogne. La Caille & Valleyre l'indiquent aussi sous le nom de *petite rue Charlot*. M. Piganiol (*r*) dit que ce Marché, qu'on appelle *le petit Marché du Marais*, fut établi en 1615. Il y a sans doute erreur dans cette date; car dans les Lettres de Permission du Roi pour l'établissement de ce Marché, il est dit qu'il sera construit sur une place contenant 263 toises, ou environ, tenant d'un côté à la maison de M. Claude Charlot, à la rue de Bretagne & à la grande rue de Berri. Le Procès-Verbal de 1636 le place dans la rue de Berri; or cette rue, ainsi que celles qui sont contiguës à ce Marché, n'ont été percées qu'en 1626. Le nom de rue des Oiseaux vient d'une enseigne.

RUE D'ORLÉANS. Elle aboutit d'un côté à la rue des Quatre-Fils, & de l'autre au coin des rues d'Anjou & de Poitou.

LES CAPUCINS. Ce fut sur un Jeu de Paume situé dans cette rue que le P. Athanase Molé, Capucin, jetta les yeux, en 1622, pour y faire bâtir un troisiéme Couvent de son Ordre. Le crédit & la protection de M. Matthieu Molé, alors Procureur-Général, & depuis premier Pré-

(*r*) Tom. 4, p. 371.

sident & Garde des Sceaux, facilita cet établissement, auquel M. l'Archevêque & le Grand-Prieur du Temple donnèrent leur consentement l'année suivante. Ce Couvent a été considérablement augmenté depuis. (Voyez, pour ce qui regarde les Capucins, ce que j'en ai dit ci-devant, Quartier du Palais Royal, page 47.)

Vis-à-vis cette Eglise il y a une ruelle actuellement fermée à ses deux extrémités, qui, tournant en équerre, aboutit à la rue d'Anjou. On l'appeloit ruelle *de Sourdis*, à cause de l'Hôtel de ce nom le long duquel elle règne de deux côtés. Je crois que cet Hôtel est celui qui appartenoit autrefois aux Ducs de Rets (*s*). C'est aujourd'hui l'Hôtel de Cambis.

RUE DE L'OSEILLE. C'est la continuation de la rue de Poitou, depuis la vieille rue du Temple jusqu'à celle de S. Louis. Nos anciens Plans ne la distinguent point de la rue de Poitou, qui conservoit son nom jusqu'au rempart. Les noms de *l'Oseille* & de *Pont aux Choux* qu'on a donnés à la prolongation de cette rue, ne viendroient-ils point des légumes, tels que l'oseille & les choux, dont étoient couverts les marais potagers sur lesquels ces rues ont été percées?

RUE DU PARC-ROYAL. Elle aboutit d'un côté au coin de la rue de Thorigni, & de l'autre à la rue S. Louis. L'ancien nom de cette rue est celui de *Thorigni*, qu'elle portoit depuis la vieille rue du Temple jusqu'à l'égoût ou rue S. Louis.

(*s*) Sauval, tom. 2, p. 124.

Sauval (*t*) dit qu'on l'a nommée rue *du Petit-Paradis*, à l'occasion d'une enseigne ; & rue *des Fusées*, à cause de l'Hôtel des Fusées qui en occupoit une partie. Depuis on lui a donné le nom *du Parc-Royal*, parce qu'elle conduisoit au Parc de l'Hôtel des Tournelles.

RUE PASTOURELLE. Elle traverse de la rue du Temple à celle du Grand-Chantier, vis-à-vis la rue d'Anjou. Suivant Sauval (*u*), cette rue s'appeloit *Groignet*, en 1296, à cause de Guillaume Groignet, Mesureur des bleds du Temple ; & en 1302, rue *Jehan de S. Quentin*. Elle ne conserva pas long-temps ce dernier nom ; car on trouve dans un Terrier de S. Martin-des-Champs une maison indiquée, en 1328, rue du Temple, à l'opposite *de la Barre de la Pastourelle* ; & en 1331, une maison à *Roger Pastourel*. Ainsi je crois que c'est à cette Famille que cette rue doit le nom qu'elle porte.

RUE DU PERCHE. Elle traverse de la rue d'Orléans dans la vieille rue du Temple : c'est une de celles dont l'alignement fut donné en 1626.

RUE DE PÉRIGUEUX. Elle aboutit d'un côté à la rue de Bretagne ; & de l'autre à celle de Boucherat. La Caille l'appelle sans raison *de Périgheux* ou *de Pérégneux* : son nom est celui de la Capitale du Périgord. Elle ne s'étendoit d'abord que jusqu'au chemin sur lequel on a bâti la rue de Normandie ; mais en 1697 il fut ordonné qu'elle seroit prolongée jusqu'à la rue de Bou-

(*t*) Tom. 1, p. 155. | (*u*) Tom. 1, p. 155.

cherat : elle devoit porter en cet endroit le nom de rue *le Tourneur*, qui étoit celui d'un Conseiller de Ville alors Echevin ; mais on ne s'est pas conformé à cette dernière disposition. Je ne sais pourquoi la rue de Périgueux étant ouverte depuis 1626, Jouvin, dans son Plan de 1676, & de Fer dans la copie qu'il en publia en 1692, ne la distinguent pas de la rue de Limoges, dont elle fait la continuation.

RUE DE LA PERLE. Elle traverse de la vieille rue du Temple dans celle de Thorigni, dont elle a autrefois porté le nom, ainsi que celui de l'Echelle du Temple, comme je l'ai observé ci-dessus. Sauval (*x*) dit *qu'elle n'avoit point encore de nom en* 1579, *& que celui qu'elle porte vient d'un Tripot quarré qui a passé long-temps pour le mieux entendu de Paris.* M. Piganiol (*y*), en copiant cet article, ajoute que c'étoit *la perle* des Tripots : il eût été plus simple & plus vrai de dire que c'étoit l'enseigne de ce Jeu de Paume.

RUE S. PIERRE, ou *rue Neuve S. Pierre.* Elle aboutit d'un côté à la rue S. Gilles, & de l'autre à celle des Douze-Portes. Elle fut ouverte vers 1640, & appelée rue *Neuve*, ensuite rue *Neuve S. Pierre.* Elle se prolongeoit alors jusqu'à la rue S. Claude, & même au-delà. Peu de temps après, on la nomma rue *Neuve des Minimes* : elle portoit ce nom en 1655. Le Roi, par ses Lettres-Patentes du mois d'Octobre de cette année, permit à M. de Turenne, à M. de Guénégaud, & à quelques autres, de supprimer cette rue vis-à-

(*6*) Tom. 1, p 156. | (*y*) Tom. 4, p. 374.

vis de leurs maisons, & de la comprendre dans leurs jardins. Cette concession fut enregistrée au Parlement le 26 Août 1656. La rue, ainsi diminuée, reprit son ancien nom de S. Pierre, & le fit donner à un cul-de-sac qui subsiste encore, & qui fait partie, ainsi que le retour de la petite rue S. Gilles, d'un chemin ou ruelle qui conduisoit au rempart. J'observe ici que les noms des Saints qu'on a donnés à quatre rues dans cet endroit, viennent de leurs statues qu'on y avoit placées, comme je l'ai remarqué à l'article de la rue S. Claude.

Rue de Poitou. Elle commence au carrefour des rues d'Orléans, d'Anjou & de Berri, & aboutit à la vieille rue du Temple. Au milieu du siécle passé, elle se prolongeoit jusqu'au rempart, ainsi qu'il paroît par les Plans de Gomboust, de Bullet, & autres.

Rue du Pont-aux-Choux. Elle fait la continuation de la rue de l'Oseille, depuis la rue S. Louis jusqu'au Boulevard. Ce n'étoit qu'un chemin qui conduisoit à des marais où l'on cultivoit des choux & autres légumes. A l'endroit où elle commence étoit un ponceau ou petit pont pour traverser l'égoût que la rue S. Louis couvre aujourd'hui, & qu'on appeloit *le Pont S. Louis* ou *le Pont-aux-Choux*. Il en est fait mention dans un Procès-Verbal d'arpentage du 2 Janvier 1624 (z). Il y avoit aussi une porte construite en cet endroit, à laquelle on avoit donné le même nom de *Porte S. Louis*. M. Piganiol (a) a cru qu'elle n'avoit été bâtie qu'en 1674, & nommée *S. Louis*

(z) Archiv. de l'Archev.

(a) Tom. 4. pag. 363.

apparemment à cause de cette inscription qu'on y lisoit :

LUDOVICUS MAGNUS AVO DIVO LUDOVICO.
ANNO R. S. H. M. DC. LXXIV.

Mais il s'est trompé, cette date ne se rapporte qu'à la reconstruction qui en fut faite alors (*b*). Je ne sais pas en quelle année on l'avoit bâtie ; je trouve dans un Registre des Ensaisinements de S. Eloi, au 18 Septembre 1642 : *Porte commencée à bâtir au bout de la rue de Poitou* ; & j'ai peine à concilier cette date avec les Provisions *de la Charge de Concierge de la nouvelle Porte du Marais du Temple, appellée la porte S. Louis*, qui furent accordées en 1637 (*c*) : cette Porte a été abattue en 1760.

RUE PORTEFOIN. Elle va de la rue du Temple à celle des Enfants-Rouges. Sauval (*d*) dit qu'en 1282 elle se nommoit la rue *des Poulies* & *Richard des Poulies* ; que depuis, Jean Portefin y ayant élevé un grand Logis, le peuple donna son nom à la rue, & que ce nom a été changé depuis en celui de Portefoin. Il donne (*e*) les mêmes noms des Poulies & de Richard des Poulies à la rue des Enfants-Rouges & à celle des Francs-Bourgeois ; & il est certain que cette dernière les a portés. Quand on eut établi dans cette rue l'Hôpital dont je vais parler, le peuple lui donna aussi-tôt le nom de rue *des Enfants-Rouges* & *des Bons-Enfants*, comme on le voit sur quelques Plans ;

(*b*) Le Maire. t. 3, p. 479.
(*c*) Ch. des Comptes.—Mémorial 6 H. f. 600 & 601.
(*d*) Tom. 1, p. 158.
(*e*) Ibid. p. 133 & 135.

mais elle a repris le nom de Portefoin, qu'elle portoit long-temps avant cet établissement.

L'HÔPITAL DES ENFANTS-ROUGES. Il doit son établissement à la charité de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, & à la libéralité de François I, son frère. Boisseau en place l'époque en 1533, la Caille en 1535, Sauval (*f*) & l'Abbé Lebeuf (*g*) en 1536, Corrozet & Sauval, dans un autre endroit, en 1538 (*h*); Germain Brice, en 1554 (*i*), & le Commissaire la Marre (*k*) en 1564. Si nous ne savons pas précisément en quel temps François I, à la sollicitation de la Reine de Navarre, accorda une somme de 3600 liv. pour cet établissement, on peut du moins en fixer l'époque la plus vraisemblable à l'année 1534. L'emplacement qu'il occupe fut acquis moyennant 1200 liv. le 24 Juillet 1534, par Robert de Beauvais, commis à cet effet par M. Briçonnet, Président à la Chambre des Comptes, que le Roi en avoit chargé; & du Breul (*l*) rapporte que ledit sieur de Beauvais rendit compte de l'administration qu'il avoit eue dudit Hôpital, depuis le dernier Janvier 1534. François I, par ses Lettres-Patentes (*m*) du mois de Janvier 1536 (vieux stile), se déclara fondateur de cet Hôpital, & ordonna que les Orphelins, auxquels il étoit destiné, fussent appelés *Enfants-Dieu*, & habillés de drap rouge en signe de charité: c'est ce qui leur a fait donner le nom d'Enfants-Rouges. Ces Lettres ont été enregistrées au Parlement le premier Mars de la même année.

(*f*) Tom. 3, p. 650.
(*g*) Tom. 1, p. 333.
(*h*) Corrozet, fol. 158 v°.— Sauval, tom. 1, p. 594.
(*i*) Tom. 2, p. 98.
(*k*) Traité de la Police, 6e Plan.
(*l*) pag. 1000.
(*m*) Hist. de Paris, tom. 3, pag. 614.

A peine cet établissement étoit-il formé, que François I ordonna que ces Enfants-Dieu fussent mis dorénavant à l'Hôpital du S. Esprit. L'Arrêt du 23 Janvier 1539, qui constate cette volonté du Roi, n'en apprend point les motifs. Ce changement n'eut pas lieu, ou fut de peu de durée; car le 20 Mai 1542 (*n*), le Roi, par ses Lettres-Patentes enregistrées le 4 Septembre suivant, fixa l'administration de l'Hôpital des Enfants-Dieu Orphelins *près le Temple.* Dans la suite, & par Edit du mois d'Octobre 1576, on choisit cette Maison pour y établir l'Hôpital de la Charité-Chrétienne du sieur Houel, transféré depuis au Fauxbourg S. Marcel.

Germain Brice (*o*) n'avoit pas lu sans doute les Lettres-Patentes de Fondation de cet Hôpital, puisqu'il dit qu'il est destiné pour les Orphelins originaires de Paris, & qu'elles portent expressément qu'il est fondé pour *les pauvres petits Enfants qui ont été & seront dores en avant trouvés dans l'Hôtel-Dieu, fors & exceptés ceux qui sont Orphelins natifs, & baptisés à Paris & ez Fauxbourgs, que l'Hôpital du S. Esprit doit prendre selon l'institution & fondation d'icelui, & les Bâtards que les Doyen, Chanoines & Chapitre de Paris ont accoutumé de recevoir & faire nourrir pour l'honneur de Dieu.* Cet Hôpital a été supprimé par Lettres-Patentes du mois de Mai 1772, enregistrées au Parlement le 5 Juin suivant, & les Enfants ont été transférés à celui des Enfants-Trouvés, auquel on a réuni les biens de celui des Enfants-Rouges.

(*n*) Hist. de Paris, tom. 4, pag. 703.

(*o*) Tom. 2, p. 981. — 3e vol. des Bannières du Châtelet, f. 73 v°.

RUE DES DOUZE-PORTES. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Louis, & de l'autre à la rue S. Pierre. Son premier nom eſt celui de *S. Nicolas*; Sauval (*p*) dit qu'elle le devoit à M. Nicolas le Jai, premier Préſident, qui en étoit propriétaire. Elle a pris celui qu'elle porte, de douze maiſons dont elle étoit compoſée.

RUE DU ROI-DORÉ. Elle traverſe de la rue S. Gervais dans celle de S. Louis. M. Robert dit qu'en 1600 elle s'appeloit rue *S. François* & *rue Françoiſe*. J'ai déja parlé plus d'une fois du Procès-Verbal d'alignement des rues qui devoient être ouvertes ſur la Culture S. Gervais, & j'ai obſervé qu'il eſt du 4 Juillet 1620: cette rue-ci eſt déſignée dans ce Procès-Verbal, comme devant être appelée rue S. François, & elle porta d'abord ce nom. Dans le Procès-Verbal de 1636, elle eſt nommée Françoiſe; enfin on lui donna le nom de rue du Roi-Doré, à cauſe d'un buſte doré de Louis XIII, qu'on avoit mis à l'une de ſes extrémités. Valleyre l'a confondue avec la rue neuve S. François.

RUE DE LA ROULETTE. On chercheroit vainement cette rue ſur nos Plans, ſi ce n'eſt ſur quelques-uns qu'on a publiés depuis dix à douze ans; c'eſt la continuation de la rue du Meſnil-Montant, depuis la rue de la Folie-Moricourt juſqu'à celle du bas Popincourt. Son nom eſt dû à ces Bureaux des Commis des Fermes prépoſés pour empêcher la fraude. On les appelle *Roulettes*,

(*p*) Tom. 5, p. 158.

parce qu'ils sont montés sur des roulettes pour être plus facilement transportés d'un lieu à un autre.

RUE DE SAINTONGE. Elle va de la rue de Bretagne au rempart ; on la continua jusqu'à la rue de Boucherat en 1697 ; ensuite on décida de la prolonger jusqu'au Cours, sous le nom de rue *de Montigni*. Ce dernier article n'a pas eu son exécution.

VIEILLE RUE DU TEMPLE. La partie de cette rue qui dépend de ce Quartier, commence aux coins des rues de la Perle & des Quatre-Fils, & finit au carrefour des Filles du Calvaire. On la nommoit autrefois rue *de la Couture*, *Culture*, & *Clôture du Temple*, parce qu'elle y aboutissoit ; rue *de l'Egoût du Temple*, à cause de l'égoût qui passoit en ce lieu ; enfin on la trouve désignée sous les noms de rue *de la Porte-Barbette*, *de la Poterne-Barbette*, *rue Barbette* & *Vieille-Barbette*. Elle devoit ces noms à l'Hôtel Barbette, dont je parlerai au Quartier S. Antoine.

RUE DU TEMPLE. Elle fait la continuation de la rue Ste Avoie, & aboutit au Cours ou Rempart. Son nom est dû à la Maison des Templiers, à laquelle elle conduisoit. Dès 1235 (*q*) on l'appeloit *vicus Militiæ Templi*, & en 1252 rue *de la Chevalerie du Temple* (*r*). Elle a été prolongée jusqu'au Boulevard en 1697.

LE TEMPLE. L'Ordre des Templiers, un des premiers qui ait également servi l'Eglise & l'Etat, en

(*q*) Manusc. de la Bibl. du Roi, coté 5185, B. fol. 24.

(*r*) Sauval, t. 1, p. 163.

alliant la profeſſion monaſtique à celle des armes ; & qui ne s'eſt pas rendu moins célèbre par ſes ſuccès que par ſes diſgraces, eſt une émanation de celui des Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem. L'averſion naturelle des Muſulmans pour les Chrétiens, la diviſion que des dogmes mal entendus par ignorance, ou diſputés par mauvaiſe foi, & des points de diſcipline différents, avoient fait naître entre les Grecs & les Latins, devenoient ſouvent funeſtes à ceux que la dévotion engageoit à viſiter les Lieux ſaints. J'ai déja remarqué, en parlant de la Ste Chapelle, que la ville de Jéruſalem, dont la conquête avoit fait l'objet des Croiſades, avoit été enfin enlevée aux Infidèles le 15 Juillet 1099, & qu'elle étoit devenue le Siége d'un nouvel Empire : les Chrétiens s'empreſſoient de s'y rendre ; mais ils n'avoient pas alors moins à craindre la jalouſie & la perfidie des Grecs, que le faux zèle & la cruauté des Arabes & des Sarraſins. Quelques Marchands d'Amalfi, au Royaume de Naples, qui s'étoient rendus agréables & utiles en Egypte par les marchandiſes qu'ils y portoient, obtinrent du Calife, vers le milieu du XIe ſiécle, la permiſſion d'avoir un Hoſpice à Jéruſalem, près le S. Sépulchre. Ils y firent bâtir une Chapelle, qui fut deſſervie par des Religieux de S. Benoît. Jean d'Ipres, dans ſa Chronique, dit que c'étoient des Oblats du Monaſtère de Jéruſalem, appelé Ste Marie des Latins. A côté de cette Chapelle on conſtruiſit deux autres Hoſpices, pour y recevoir les Pélerins ſains & malades des deux Sexes, dont ils prenoient ſoin. Telle fut l'origine des Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem, appelés ainſi, parce que leur Chapelle étoit ſous l'invocation de S. Jean

l'Aumônier. Guillaume de Tyr dit que Gérard ou Girauld Tum, qu'on regarde comme le Fondateur de cet Institut régulier, avoit long-temps servi les Pauvres de l'Hôpital sous les ordres de l'Abbé & des Moines. Cet Institut fut approuvé par une Bulle* de Paschal II, du 15 des Calendes de Mars, indiction 6, en 1113 (*s*).

Raymond Dupui, Gentilhomme de Dauphiné, selon M. de Valbonais, ou de Languedoc, suivant Dom Vaissette, qui succéda à Gérard, ne se contenta pas de rédiger des Statuts particuliers pour l'observance des vœux solemnels de la Religion, il ne crut pas devoir se borner aux fonctions de l'hospitalité, il résolut encore de défendre les saints Lieux, & de former dans son Corps même une milice capable de résister aux invasions des Infidèles. Ce projet étoit d'autant plus utile, que Baudouin I, & Henri son successeur, n'avoient pu donner qu'une pitié stérile à des malheurs qu'ils ne pouvoient ni prévenir ni empêcher, & qu'ils étoient trop foibles pour diviser leurs forces; il fut aisément adopté par des Hospitaliers dont la première profession avoit été celle des armes. Mais ce n'étoit pas assez de protéger & de défendre la sainte Cité, il falloit encore en faciliter l'accès aux Chrétiens qui venoient s'y rendre, & qui se trouvoient souvent les victimes de la cruauté des Sarrasins, ou de leur cupidité. Hugues des Payens & Geoffroi de S. Omer conçurent, en 1118 (*t*), le dessein d'assurer la liberté

(*s*) Hist. de Malthe, t. 1, pag. 578.

(*t*) Hist. de Malthe, tom. 1, pag. 72.

* Il paroît qu'alors S. Jean-Baptiste étoit le Patron des Hospitaliers; car cette Bulle est adressée à Gérard, Prevôt de l'Hôpital de S. Jean-Baptiste de Jérusalem.

des

des chemins & celle des Chrétiens ; ils s'associèrent sept autres Gentilshommes, & se présentèrent devant le Patriarche, entre les mains duquel ils firent les vœux ordinaires de Religion, & s'engagèrent par un serment solemnel à garder les chemins, à protéger & à défendre les Pélerins. On donna à ces nouveaux Religieux un logement dans le Palais qui étoit près du Temple ; on les appela *les Frères de la Milice du Temple, les Chevaliers du Temple, les Templiers*. Quelque utile que fût cet établissement, il ne fit cependant des progrès sensibles que lorsque Hugues des Payens, qui étoit venu au Concile que l'on tint à Troyes en 1128, en eût obtenu la confirmation & une Règle particulière. Ce fut S. Bernard, dont les décisions étoient reçues comme des oracles, qui fut prié par le Concile de dresser les Statuts de cet Ordre, dont il fait le plus grand éloge (*u*) ; mais il s'en excusa. Le seul écrit que nous ayons de ce Saint, relatif à ce sujet, est une exhortation adressée aux Templiers, dans laquelle il leur donne des avis très-salutaires ; mais ce n'est pas une Règle. Une opinion communément reçue en fait honneur à Jean de S. Michel, quoiqu'il n'y en ait aucune preuve. Dès ce moment, ses accroissements devinrent rapides ; la Noblesse se glorifia de s'enrôler dans cette nouvelle Milice, & s'y consacra avec d'autant plus d'ardeur & de zèle, que cet Ordre sembloit appartenir de plus près à la Religion qu'il s'engageoit de défendre & de venger. Les Rois, les Princes, les grands Seigneurs s'empressèrent à l'envi de combler le nouvel Or-

(*u*) S. Bern. Opusc. VI, cap. 4 & 5.

dre de bienfaits ; & leurs libéralités furent portées à un tel point, que bientôt l'opulence des Templiers surpassa celle des Souverains. Mais cette source de leur grandeur & de leur puissance devint, en moins de deux siécles, la cause de leur décadence & de leur ruine.

Nos Historiens n'ont placé que par conjecture l'époque de l'établissement des Templiers à Paris : la Caille la met en 1128, en supposant apparemment qu'ils y eurent un lieu fixe immédiatement après le Concile de Troyes ; le Commissaire la Marre, dans un endroit, la place en 1148 (*x*), & dans un autre, dix ans plus tard (*y*) ; Dom Félibien (*z*) la fixe après le retour de Louis le Jeune de la Terre Sainte ; l'Auteur *des Tablettes Parisiennes* (&), trompé par des Copistes ou par des Mémoires infidèles, a placé cet établissement en 1100, sans faire attention que cet Ordre ne s'est formé que dix-huit ans après : du Breul (*a*) (qu'ont suivi les Historiens de Paris & M. Piganiol). (*b*) qui n'avoit pas vu de Titre plus ancien, concernant le Temple, que celui qu'il rapporte, qui est daté de 1211, nous laisse dans l'incertitude, & Sauval (*c*) dit « qu'il ne sait ni par qui, ni quand » il a été fondé ; mais qu'il a lu des Actes qui » en font mention avant l'année 1210 ». Il faut convenir que nous n'avons pas des lumières certaines sur la véritable époque de l'établissement des Templiers à Paris, mais elle est certainement antérieure au XIII[e] siécle, & il y a

(*x*) Tr. de la Police, tom. 2, pag. 1208.

(*y*) Ibid, t. 1, p. 139.

(*z*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 181.

(&) Page 55.

(*a*) Page 873.

(*b*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 240. — Pigan. tom. 4, pag. 341.

(*c*) Tom. 2, p. 270.

des preuves qu'ils existoient sous le régne de Louis le Jeune. 1° En 1147 les Templiers tinrent à Paris, le 27 Avril, Octave de Pâques, un Chapitre où ils étoient au nombre de 130 : le Pape Eugène III étoit à leur tête, & le Roi honora cette Assemblée de sa présence avec plusieurs Prélats & Seigneurs (*d*). 2° Nous avons une Charte de ce Prince, de 1152 (*e*), dans laquelle il les qualifie *Orientalis Ecclesiæ sanctos Propugnatores, venerabilem Militiam, Sacrosanctum Ordinem.* On voit encore que les Templiers eurent un différend avec les Bouchers de Paris, au sujet d'une Boucherie qu'ils avoient établie sur leur territoire, rue de Braque, & qu'en 1182 il fut décidé, par Lettres de Philippe-Auguste, données au mois de Juillet 1282, que cette Boucherie n'auroit que deux étaux de 12 pieds de large chacun (*f*). Il est aussi fait mention de la Maison du Temple en 1205, à l'occasion d'un legs de 10 sols fait en faveur de cette Maison par Christophe Malcion, Chambellan de Philippe-Auguste (*g*); & vingt ans auparavant ils sont nommés dans un Arrêt du Parlement, *Præceptor & Fratres Militiæ Templi* (*h*). Je pourrois encore citer, d'après les mêmes Registres (*i*), les Lettres de Philippe le Bel, de 1292, par lesquelles il confirme aux Templiers les priviléges qui leur avoient été accordés par Philippe-Auguste & par le Roi Louis, *& Ludovicum atavum nostrum.* (Louis VII.)

Le terrein qu'occupoient les Templiers devint si considérable au XIII[e] siécle, soit par les do-

(*e*) Thrésor des Chartes, f. 132.

(*f*) Livre blanc petit du Châtelet, fol. 275.—Hist. de Paris, tom. 1, p. 203.

(*g*) Hist. Eccl. Paris. t. 2, p. 295.

(*h*) Registre *Olim.* fol. 72.

(*i*) Ibid. fol. 98 v°.

(*d*) Monasticon Anglic. t. 2, p. 523.

nations qu'on leur fit, soit par leurs acquisitions, que dans plusieurs Titres de ce temps (*k*) il est appelé *Villa nova Templi.* L'histoire nous apprend que S. Louis, Philippe le Hardi & Philippe le Bel y avoient déposé leur Thrésor & leurs Chartes, & que ce dernier y faisoit sa résidence en 1301 & 1306 : les bâtiments en étoient si nombreux & si beaux, que lorsque Henri III, Roi d'Angleterre, vint à Paris, en 1254, pour retourner de l'Aquitaine dans son Royaume, il préféra la Maison du Temple au Palais que lui offroit S. Louis.

Personne n'ignore quel fut le sort funeste des Templiers : les diverses opinions de nos Historiens sur les véritables motifs qui l'occasionnèrent, me font penser que plusieurs circonstances y concoururent ; mais il y auroit de la témérité de ma part à donner aux unes la préférence sur les autres : on auroit dû prévoir qu'il n'étoit guère possible d'allier le tumulte des armes & la paix du Cloître, la valeur impétueuse des Guerriers & les vertus paisibles des Religieux, le feu des passions qu'une vie agitée & le commerce de la société donnent occasion de satisfaire, & la continence qui ne se soutient dans la retraite que par la prière, la méditation & la pénitence. Ce constraste continuel de deux professions si opposées, fut la première cause du déréglement qui s'introduisit dans l'Ordre ; les richesses y mirent le comble ; la cupidité prit la place de l'honneur & de la vertu ; on ne reconnut l'autorité du Chef que parce qu'il dispensoit les graces & les dignités ; on fit vœu de

(*k*) Ibid. 1298, fol. 120.

chasteté sans desir de la garder, d'obéissance autant qu'elle se trouveroit utile à l'intérêt & de pauvreté dans la seule vue d'acquérir des richesses. Je ne parle pas des crimes abominables qu'on leur imputa, & qui, vrais ou supposés, furent punis par le plus cruel des supplices. Je ne dois ni les accuser, ni justifier leurs accusateurs & leurs Juges : je me contente d'observer que cet Ordre fut supprimé dans un Consistoire secret, tenu le Mercredi saint 22 Mars 1312 ; que la suppression fut publiée le 3 Avril suivant, pendant la seconde Session du Concile de Vienne qui se tenoit alors, & non le 22 Mai, comme le disent les Historiens de Paris (*l*) & l'Abbé de Vertot (*m*), & que la Bulle de suppression, qui est du 6 des Nones de Mai (le 2), porte qu'elle n'est point ordonnée *par Jugement définitif, mais par Sentence provisionnelle & Ordonnance Apostolique.* Cependant elle ordonne que leurs biens seront donnés aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem (aujourd'hui les Chevaliers de Malthe) dont j'aurai occasion de parler à l'article de S. Jean de Latran. En conséquence de cette décision, le Parlement rendit son Arrêt le Mercredi après l'Annonciation 1313, pour mettre Frère Léonard de Tibertis, Procureur-Général de l'Ordre, *du Maître & des Frères de l'Ordre Hospitalier*, en possession des biens des Templiers (*n*) : Philippe le Bel ordonna l'exécution de cet Arrêt, par ses Lettres du mois de Juillet suivant, & ils y ont toujours été maintenus depuis. Ainsi je ne vois

(*l*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 516.

(*m*) Hist. de Malthe, t. 1, p. 530.

(*n*) Du Pui, Hist. de l'Ordre des Templiers, p. 180.

pas sur quoi sont fondés les reproches odieux que des Historiens mal informés ont faits à Clément V & à Philippe le Bel, d'avoir détruit l'Ordre des Templiers pour s'emparer de leurs biens. Cette imputation injurieuse & mal fondée, est détruite par la cession qui en fut faite aux Hospitaliers, & qui fut effectuée (*o*). Philippe le Bel n'usa pas même de son droit de Souverain, qui adjuge au profit du Seigneur la confiscation des biens des coupables ; & si les Hospitaliers lui abandonnèrent quelques sommes de deniers qui appartenoient aux Templiers, & qui lui furent payées en vertu d'une Transaction passée entre le Roi & eux, en 1315 (*p*), ce fut pour l'indemniser des frais considérables que ce procès avoit occasionnés, & qu'il n'étoit pas juste qu'on lui fît supporter.

L'Eglise du Temple est desservie par les Chapelains de l'Ordre, dont l'un est préposé pour exercer les fonctions curiales dans l'enclos du Temple. Ce lieu est privilégié ; je suis surpris de ce que l'Auteur *des Tablettes Parisiennes* (*q*), qui parle de tous les autres, n'a pas fait mention de celui-ci.

LES RELIGIEUSES STE ELISABETH, OU LES FILLES DU TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS. Elles doivent leur établissement, ou plutôt leur institution, au P. Vincent Mussart qui rétablit en France l'ancienne discipline du Tiers-Ordre de S. François ; son zèle s'étendit jusque sur les Monastères de Filles. Il se servit utilement, pour faire accepter sa Réforme, de De Marguerite Borrei

(*o*) Contin. de Nangis, p. 646.
(*p*) Thrésor des Chartes, & Du Pui, p. 184.
(*q*) Pag. 54.

& de D[lle] Odille de Réci, sa fille, qui fondèrent, en 1604, un Monastère du Tiers-Ordre au bourg de Verceil, près Besançon, qu'elles transférèrent à Salins en 1608. Ces pieuses Dames, qui, lorsqu'elles embrassèrent la Réforme, avoient pris le nom de Françoise, & de Claire-Françoise de Besançon, mirent leur nouveau Couvent sous le nom de S[te] Elisabeth de Hongrie. Les Filles du Tiers-Ordre la révèrent, en conséquence, comme leur Patrone. Vincent de Beauvais, S. Antonin, S. Bonaventure (*r*), & autres, avancent à la vérité que cette Sainte étoit Religieuse du Tiers-Ordre; mais il n'est pas absolument certain que cette Princesse s'y soit engagée, ni qu'elle soit *la première Tiertiaire qui ait fait des vœux solemnels*, comme l'avance le P. Hélyot (*s*).

L'ardeur du P. Mussart pour étendre sa Réforme lui fit trouver des Prosélytes à Paris; sa belle-mère & sa sœur l'embrassèrent, & leur exemple fut suivi par dix autres personnes. Dès l'année 1613 (*t*) on trouve plusieurs Contrats de donations faits en leur faveur, ce qui détermina Louis XIII à leur accorder, au mois de Janvier 1614, des Lettres-Patentes pour leur établissement, qui, sur le consentement de l'Evêque de Paris, du 15 Mai 1615, furent enregistrées le premier Août suivant. Ainsi je ne sais sur quoi s'est fondé le P. Hélyot, en avançant (*u*) *qu'en 1616 les Supérieurs de l'étroite Observance voulurent faire un établissement de ces Religieuses à Paris.* Si

(*r*) Vinc. de Bellovaco, Specul. histor. lib. 30, cap. 136. —S. Anton. 3. part. hist. titulo 19, cap. 2. — S. Bonav. Serm. de S. Elisabeth.

(*s*) Hist. des Ordres mon. t. 7, pag. 287.

(*t*) Hist. de Paris, t. 2, pag. 1253, & t. 5, p. 50.

(*u*) Helyot, Sup. p. 309.

ce projet ne fut formé qu'en 1616, pourquoi trois ans auparavant reçurent-elles des donations & des Novices, occupèrent-elles une Maison, & prirent-elles la précaution d'obtenir des Lettres-patentes pour un établissement qui ne fut *projetté*, suivant cet Auteur, que deux ans après ? Le P. Muffart avoit acheté une maison rue neuve S. Laurent, contiguë à celle des PP. de Nazareth, qui sont du même Ordre : ce fut dans ce lieu qu'il fit venir de Salins la Mère Claire-Françoise, pour la mettre à la tête de cette Communauté naissante. Des douze Novices que le Roi avoit permis de recevoir par ses Lettres-Patentes, il n'y en eut que neuf qui persévérèrent, & qui furent admises à l'émission des vœux le 30 Mai 1617. Ces Religieuses ayant fait quelques acquisitions dans la même rue & vis-à-vis les PP. de Nazareth, y firent construire le Monastère & l'Eglise que nous y voyons. Marie de Médicis qui, dès le 31 Janvier 1614, s'étoit déclarée Fondatrice de ces Religieuses, conjointement avec le Roi son fils, mit la première pierre à ces nouveaux bâtiments ; ils furent commencés en 1628, & achevés en 1630.

Nos Historiens ont varié sur l'époque de l'établissement de ces Religieuses : la Caille & l'Auteur *des Tablettes Parisiennes* la fixent, ainsi que le P. Hélyot, en 1616, quoique, comme je viens de le dire, elles eussent obtenu des Lettres-Patentes deux ans auparavant ; l'Editeur de du Breul, en 1621, temps auquel elles firent faire quelques bâtiments à côté de ceux qu'elles occupoient ; & l'Abbé Lebeuf recule cet établissement jusqu'en 1630, en confondant le temps de leur institution à Paris & celui où fut achevé le

nouveau Monaſtère dans lequel elles demeurent aujourd'hui. L'Egliſe de ces Religieuſes fut dédiée le 14 Juillet 1646, ſous le titre & invocation de Notre-Dame de Pitié & de Ste Eliſabeth de Hongrie, par Jean-François-Paul de Gondi, alors Coadjuteur de M. l'Archevêque.

LES PÈRES DE NAZARETH, ou *Religieux Pénitents du Tiers-Ordre de S. François.* Je parlerai de leur origine à l'article de Picpus (Quartier S. Antoine). Dès l'année 1613, ces Religieux s'étoient procuré un Hoſpice rue neuve S. Laurent, & ils en avoient prêté une partie aux Filles Ste Eliſabeth : c'eſt ce qui a fait penſer à Germain Brice que dès-lors ces Religieux y eurent une Egliſe & un Couvent ; ce qui n'eſt pas exact. Ce ne fut qu'en 1630 que le Monaſtère des Filles Ste Eliſabeth étant fini, comme je l'ai remarqué à l'article précédent, les PP. de Nazareth ſaiſirent cette occaſion, & profitèrent d'une circonſtance favorable pour ſe procurer un établiſſement permanent dans le lieu qu'elles venoient de quitter. Les bâtiments étoient diſpoſés d'une façon convenable pour une Communauté ; & la direction des Religieuſes, dont ils étoient chargés, exigeoit qu'ils fuſſent à portée d'en remplir facilement les fonctions : c'eſt ce qui a fait dire à l'Abbé Lebeuf & à nos Hiſtoriens modernes, qu'ils furent établis en 1630 par les libéralités de M. le Chancelier Seguier. (Ce Magiſtrat célèbre, qui a fait tant d'honneur à ſon ſiécle, ne fut élevé à cette éminente dignité qu'en 1635.) Mais je ne penſe pas qu'on doive en inférer que ce fut un établiſſement légal ; car le conſentement de M. l'Archevêque (*x*) *pour l'etabliſſement dudit Cou-*

(*x*) Reg. du Secrétariat.

vent, & pour la demeure & les fonctions desdits Religieux en icelui, ne leur fut accordé que le 27 Janvier 1642. Les Contrats pour la fondation sont du 19 Novembre 1645, & dernier Décembre 1649; & les Lettres-Patentes confirmatives de la fondation du Couvent de Nazareth, du mois de Janvier 1650. Ces Religieux obtinrent, le 4 Septembre 1656, des Lettres de surannation, en vertu desquelles les précédentes furent enregistrées le 8 Février suivant. Leur Eglise a été achevée en 1632, par la libéralité d'une personne inconnue qui mit à cet effet dans un tronc une somme de 5000 liv. Le cœur du Chancelier Seguier, principal fondateur, est déposé dans le caveau d'une Chapelle destinée pour la sépulture de cette famille. On remarque qu'il n'y a aucunes épitaphes, ni dans cette Chapelle, ni dans l'Eglise qu'on a bénite sous le titre de N. D. de Nazareth.

Il y a dans la rue du Temple un cul-de-sac appelé l'*Echiquier* : j'ai quelque peine à croire, que ce soit, comme l'avance Sauval, un reste d'une rue nommée *du Noyer*. A la vérité, j'ai trouvé dans les Archives du Temple, qu'en 1303 il y avoit dans ce Quartier une rue du Noyer, où demeuroit alors Simon du Noyer, Bourgeois de Paris, & il me paroît vraisemblable que c'est de lui qu'elle avoit pris son nom. J'y ai vu aussi des Lettres du Garde de la Prévôté de Paris, du 8 Mars 1371, par lesquelles il paroît qu'il fut permis de la boucher *du côté de la rue du Temple*, dans la longueur de quarante toises. On voit dans ce même Acte que la rue du Noyer avoit quatre toises de large, & son issue dans la rue des Vieilles-Haudriettes : or, comme l'entrée du cul-

de-sac de l'Echiquier est libre, & que la rue du Noyer fut fermée du côté de la rue du Temple, je me crois fondé à rejeter l'assertion de Sauval, & à placer la rue du Noyer entre celles de Braque & des Vieilles-Haudriettes. Le nom de l'Echiquier vient de l'enseigne d'une maison qui faisoit le coin de ce cul-de-sac.

RUE DU FAUXBOURG DU TEMPLE. Le nom de cette rue est dû au Temple, au-delà duquel elle est située. Il paroît qu'avant le régne de Charles IX, il y avoit déja en cet endroit quelques maisons dont le nombre s'est successivement augmenté, & a formé ce Fauxbourg. Il étoit alors séparé de la Courtille, laquelle en fait aujourd'hui partie. Les *Courtilles* étoient des jardins champêtres, ou des vergers environnés de hayes, où nos ancêtres alloient prendre l'air; on n'y bâtit d'abord que de simples hangards, pour se mettre à couvert; ensuite des maisonnettes, qu'on a depuis aggrandies, & qui forment aujourd'hui des Guinguettes *. On trouve dans les Archives de S. Merri qu'au XIIe siécle cet endroit s'appeloit *le Clos de Malevart*, & qu'il fut donné à titre d'échange au Chapitre en 1175. C'est à la Courtille que finit le fauxbourg du Temple, que la Caille a prolongé en y comprenant Belleville : il s'est peut-être fondé sur

* On nomme ainsi les Cabarets des fauxbourgs de Paris & des Villages voisins, où le peuple se rend les Dimanches & les Fêtes. Ce mot vient apparemment de ce qu'on ne vend dans ces Cabarets que de méchant petit vin verd que l'on appelle *Ginguet*, tel qu'est celui qu'on recueille aux environs de Paris. (Voy. Rech. de Pasquier, liv. 8, chap. 43, & le Thrésor des Antiq. de Borel.

ce que ce Village dépend du Chapitre de S. Merri. Je croirois m'écarter des bornes que je me ſuis preſcrites, en parlant de ce Village ſur lequel l'Abbé Lebeuf (*y*) s'eſt aſſez étendu, & je m'engagerois dans une diſcuſſion longue & ennuyeuſe; car j'avoue que je ne penſe pas qu'on doive adopter tout ce qu'il a dit à ce ſujet: je me contente d'obſerver que *Savies* & *Poitronville*, aujourd'hui Belleville, étoient deux lieux contigus, mais différents l'un de l'autre, & que, ſuivant une Sentence arbitrale de 1229, conſervée dans les Archives de S. Merri, on voit que ce Chapitre avoit la moitié d'un preſſoir à *Savies*, proche la maiſon de S. Martin, *in territorio de bello campo*: ce même endroit eſt nommé *de pulchro Campo* dans les Titres de S. Martin-des-Champs; on le trouve enſuite nommé *Pétrouville* & *Poitronville*. Ce dernier nom ſe lit dans le Rôle de Taxe de 1313, & dans pluſieurs Titres. L'Abbé Lebeuf en a inféré qu'il venoit de quelque Seigneur appelé *Boitron* ou *Poitron*; mais outre qu'il n'en donne aucune preuve, il me paroît plus vraiſemblable que ce nom eſt une faute de Copiſte ou une altération de celui de *Pétrinville*, *Petri Villa*, qui lui aura été donné à cauſe de ſa dépendance de S. Merri, dont l'Egliſe étoit primordialement une Chapelle ſous l'invocation de S. Pierre; & dans le Rôle de 1313 que je viens de citer, Poitronville eſt indiqué comme étant & faiſant partie de la Paroiſſe S. Merri. A ce nom a ſuccédé celui de *Belleville ſur Sablon*, *Bellavilla ſuper Sabulum*, & c'eſt ſous cette dernière dénomination que ce lieu eſt déſigné dans tous les Actes des deux derniers ſiécles.

(*y*) Tom. 3, pag. 136.)

RUE DES FOSSÉS DU TEMPLE. Elle conduit du fauxbourg du Temple au Pont-aux-Choux, le long des fossés dont elle a tiré son nom.

RUE DES MARAIS DU TEMPLE. Elle traverse de la rue du Fauxbourg du Temple dans celles de la Folie-Moricourt & du Mesnil-Montant. On l'a ainsi appelée à cause des marais potagers dont elle est environnée. Auparavant on la nommoit rue *Merderet* & *des trois Portes*, parce qu'alors elle étoit en forme d'équerre, & fermée aux trois extrémités.

RUE DE THORIGNI. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Gervais, & de l'autre au coin des rues de la Perle & du Parc-Royal. Gomboust, Bullet, de Chuyes & la Caille écrivent mal-à-propos Tourigni. On la nommoit anciennement *rue neuve S. Gervais*; elle étoit connue sous le nom de Thorigni en 1575 (z), & j'ai remarqué qu'elle faisoit un retour d'équerre & se prolongeoit jusqu'à la rue S. Louis. Ce retour s'appelle aujourd'hui rue *du Parc-Royal*. L'Hôtel le Camus est situé dans cette rue, & mérite l'attention des Curieux. En 1656, le sieur Aubert de Fontenai, intéressé dans les Gabelles, acquit une portion assez considérable de la Culture S. Gervais, & fit bâtir cet Hôtel auquel le peuple donna le nom d'Hôtel Salé, qu'il a porté long-temps, & sous lequel il est encore connu.

RUE DE TOURAINE. Elle traverse de la rue du Perche dans celle de Poitou; l'alignement en fut ordonné en 1626.

(z) Cens. de l'Evêché, fol. 130.

Noyer. (rue du) 42
Oiseaux. (rue des) 21
Orléans. (rue d') *ibid.*
Oseille. (rue de l') 22
Paradis. (rue du petit) 23
Parc-Royal. (rue du) 22 & 45
Pastourelle. (rue) 23
Perche. (rue du) *ibid.*
Périgueux. (rue de) *ibid.*
Perle. (rue de la) 24
Pétrinville. }
Pétrouville. } 44
Poitronville. }
Pierre. (rue S.) 24
Pierre. (rue neuve S.) 24
Poitou (rue de) 25
Pont-aux-Choux. (rue du) *ibid.*
Portefoin. (rue) 13 & 26.
Portes. (rue des deux) 13
Portes. (rue des trois) 45
Portes. (rue des douze) 29
Poulies. (rue Richard des) 13 & 26
Quatre-Fils. (rue des) 13
Quentin. (rue Jehan de S.) 23
Roi-doré. (rue du) 29
Roulette. (rue de la) *ibid.*
Sacrement; (les Filles du S.) 18
Saintonge. (rue de) 30
Sauveur. (les Filles du) 46
Sourdis. (ruelle de) 22
Temple. (vieille rue du) 30
Temple. (rue de la Chevalerie du) *ibid.*
Temple. (le) *ibid.*
Temple. (rue de l'Échelle du) 13 & 17
Temple. (rue du Fauxbourg du) 43
Temple. (rue des Fossés du) 45
Temple. (rue des Marais du) *ibid.*
Temple. (rue du Chantier du) 10 & 13
Thorigni. (rue de) 22 & 45
Touraine. (rue de) 45
Tourneur. (rue le) 24
Vaujour. (rue de) 5
Vendôme. (rue de) 46

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé: *Recherches critiques, historiques & topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier du Temple, ou le Marais.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & intéressantes, accompagnées d'une critique, sage, judicieuse & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression: A Paris, le 15 Décembre 1773.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Quartier.

QUINZIÈME QUARTIER.

SAINT-ANTOINE.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS, JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

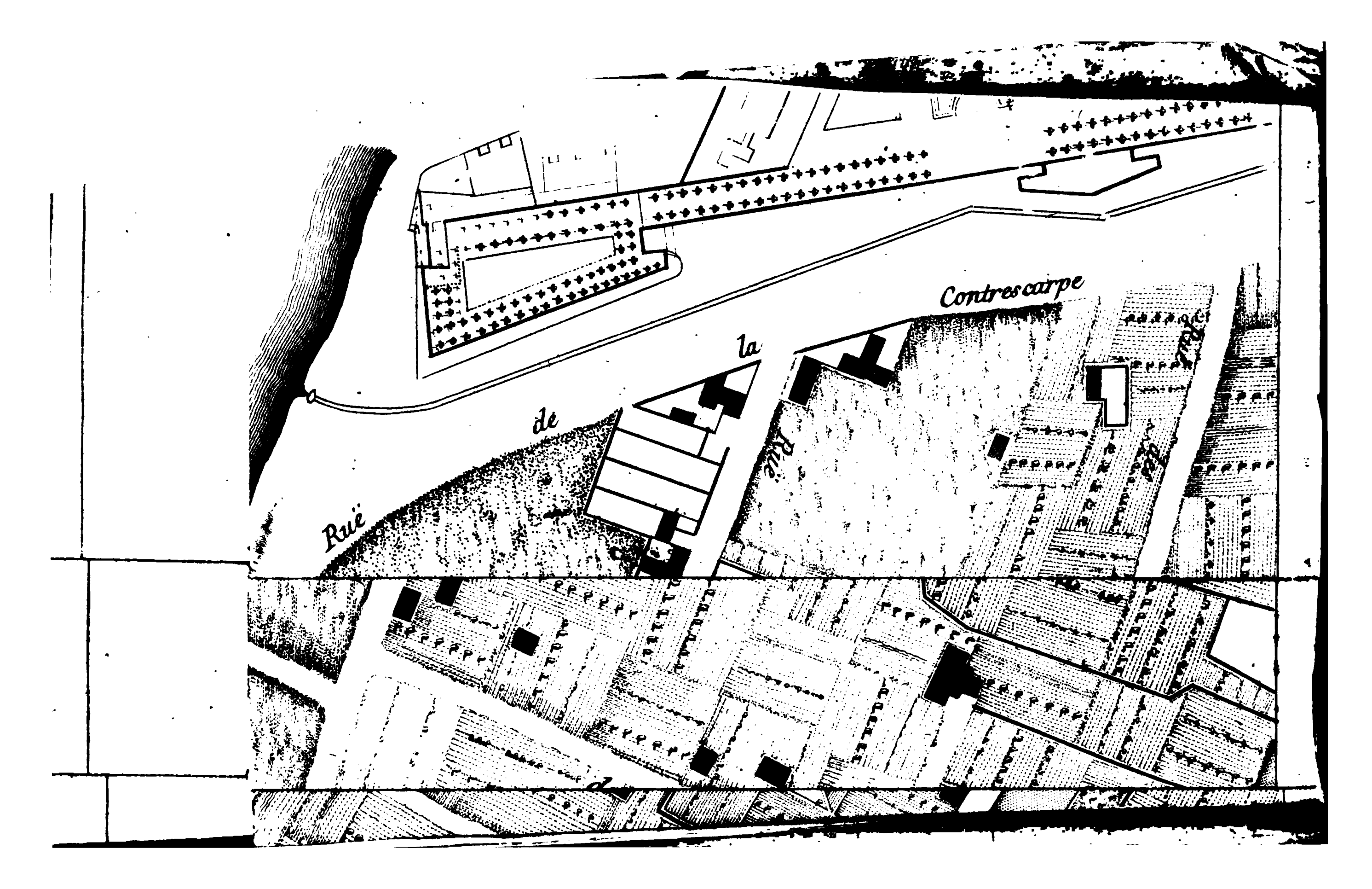
Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist.*

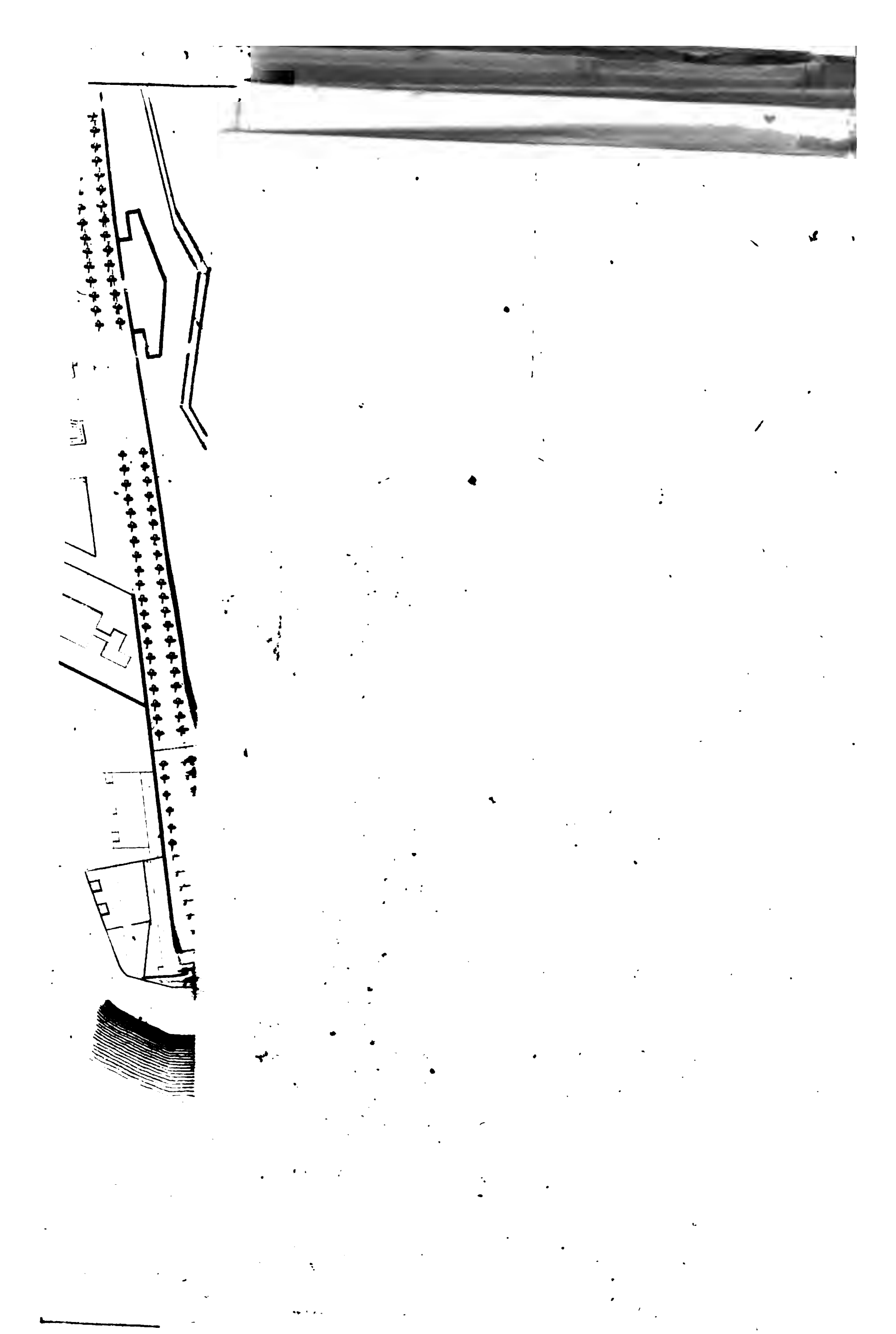


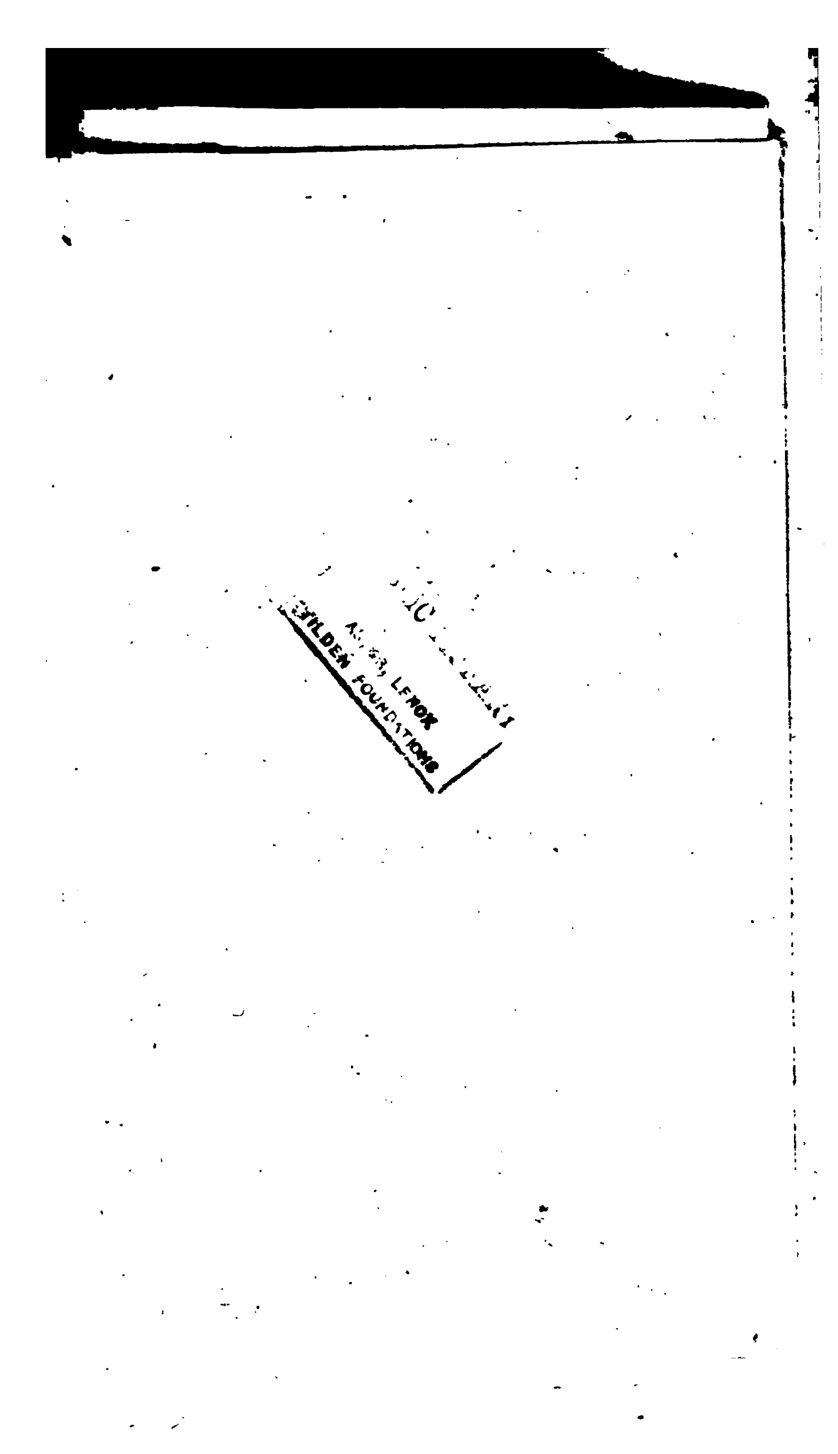
A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire rue S.t Jacques, au Cocq.

M.DCC.LXXIIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS


Ruë de la Contrescarpe
Ruë
Ruë des




LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



RECHERCHES

CRITIQUES,

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR LA VILLE DE PARIS.

XV. QUARTIER.

SAINT-ANTOINE.

CE QUARTIER est borné à l'orient par les extrémités des Fauxbourgs inclusivement ; au septentrion, par l'extrémité des mêmes Fauxbourgs, & par les rues du Mesnil-Montant, neuve S. Gilles, du Parc-Royal & de la Perle exclusivement ; à l'occident, par la vieille rue du Temple inclusivement, depuis les coins des rues des Quatre-Fils & de la Perle jusqu'à la rue S. Antoine ; & au midi, par la rue S. Antoine inclusivement, depuis le coin de la vieille rue du Temple jusqu'à l'extrémité du Fauxbourg.

On y compte soixante-six rues, neuf cul-de-sacs, une Eglise Paroissiale, deux Chapelles, cinq

Communautés d'Hommes, neuf Couvents & quatre Communautés de Filles, quatre Maisons Hospitalières, une Place, &c.

RUE DES AMANDIERS. Elle fait la continuation de la rue du Chemin-verd, dont on lui a quelquefois donné le nom, & aboutit à la campagne & à la rue des Murs de la Roquette. Le terrein sur lequel elle fut percée s'appelle encore aujourd'hui *les Amandiers*; peut-être y en avoit-il une certaine quantité en cet endroit, ce qui lui en aura fait donner le nom : maintenant c'est un vignoble.

RUE S. ANDRÉ. Elle aboutit d'un côté à la rue des Rats, & de l'autre à celle de la Folie-Renault. L'Auteur *des Tablettes Parisiennes* semble lui donner le nom de rue neuve S. Antoine; c'est une faute de l'Imprimeur qui a placé cette variante à côté de cette rue-ci, au lieu de la mettre vis-à-vis de l'article suivant qui est la rue de l'Anglade, que de Chuyes appelle rue neuve S. Antoine.

RUE S. ANTOINE. Elle commence à la Porte Baudoyer, & finit à la Porte S. Antoine. Je crois qu'elle doit ce nom à l'Abbaye située dans le Fauxbourg, à laquelle elle conduit, plutôt qu'à la Maison du petit S. Antoine, comme l'a pensé l'Abbé Lebeuf (a). Le premier nom que cette rue ait porté, est celui de *rue de la Porte Baudéer*, *vicus Portæ Baldeerii* : on l'appeloit ainsi au com-

(a) Tom. 2, pag. 598.

mencement du XIII[e] siécle ; mais il faut obser-ver que c'étoit seulement dans la partie qui étoit proche de cette Porte. Plus loin on la nommoit *rue de l'Aigle*, *vicus de Aquilâ*: elle devoit ce nom à une maison qui portoit vraisemblablement un Aigle dans son enseigne. Les Cartulaires de S. Eloi & de S. Maur en font souvent mention, ainsi que du Four bannal que le Prieuré de S. Eloi avoit dans cette rue, presqu'au coin de la rue de Joui: *Domus Aquilæ in vico Baldaeri* 1227; en 1230 elle est ainsi désignée, *Domus Aquilæ sita apud Portam Bauderii*; on y trouve aussi la rue indiquée sous le même nom de *vicus de Aquilâ per quem itur apud sanctum Antonium*, Juin 1244 (*b*). Ainsi la rue *de l'Aigle* faisoit la continuation de la rue de la Porte Baudéer. Or, comme la Censive de S. Eloi ne s'étendoit pas en deçà de la rue des Barres, il est aisé d'en conclure que la rue de l'Aigle n'étoit ainsi nommée que depuis celle-ci jusqu'à la Porte S. Antoine de l'enceinte de Philippe-Auguste. Le Cartulaire de S. Germain-l'Auxerrois (*c*) fait mention de cet endroit à l'an 1289, & le nomme *Terra quæ dicitur de Aquilâ versùs Portam sancti Antonii*. Enfin, depuis cette Porte jusqu'à celle qui fut depuis construite sous le même nom, la rue S. Antoine portoit celui de *rue du Pont Perrin* (*d*): c'étoit celui d'un Hôtel dont je parlerai ci-après.

(*b*) Cart. de S. Maur de 1284. Bibl. du Roi, coté 5416, Cart. 10, 11 & 13.

(*c*) Cart. S. Germ. Aut. fol. 7 recto.

(*d*) Cens. de S. Eloi de 1367, 1398 & 1495.

LE PETIT S. ANTOINE. J'ai déja parlé (*) *du feu sacré*, de ce fléau terrible dont la France fut affligée pendant près de trois siécles. Cette maladie cruelle, connue sous le nom de *feu infernal*, de *mal des ardents* & de *mal S. Antoine*, faisoit les plus affreux ravages ; ceux qui en étoient attaqués n'avoient, pour me servir de l'expression d'un Poëte, d'autre ressource que le desespoir.

Una salus victis nullam sperare salutem.

Virg. Enéid. lib. 2.

Ou, pour parler plus juste, les malades ne pouvoient obtenir leur guérison que par un miracle, ou par l'amputation des membres affligés. Ce fut dans la vue de leur procurer les secours & les consolations dont ils avoient besoin, que l'an 1095, Gaston, Gentilhomme de Dauphiné, & Gérin (ou Guérin) son fils, auxquels s'associèrent quelques autres Gentilshommes, établirent, pour recevoir ces infortunés, un Hôpital dans le lieu appelé *la Motte S. Didier*, aliàs *aux Bois*, & aujourd'hui le Bourg ou petite Ville de S. Antoine, au Diocèse de Vienne. Cette Communauté séculière, que le Pape Urbain II avoit approuvée, devint régulière dans la suite. Honoré III, en 1218, leur permit de faire les trois vœux ordinaires ; & l'on voit par la Bulle de Boniface VIII, de 1297, qu'ils suivoient la Règle de S. Augustin, & qu'on les appeloit Chanoines ou Frères de S. Antoine. Par cette Bulle, le Souverain Pontife

---

* Voyez le Quartier de la Cité, art. de sainte Géneviève des Ardents, pag. 94.

érigea leur Maison en Abbaye, qui est le Chef de l'Ordre, & dont l'Abbé est Général; toutes les autres Maisons portoient le nom de Commanderies.

Corrozet, Sauval & le Maire (*e*) disent que ces Religieux Hospitaliers furent établis à Paris par S. Louis, sans en citer aucune preuve: nos Historiens modernes reculent, avec raison, cette époque jusqu'au siècle suivant. L'Abbé Lebeuf & M. Robert (*f*) la placent vers 1360, M. Piganiol (*g*) à l'année suivante, du Breul (*h*) & Dom Félibien (*i*) en 1368. Si nous n'avons pas une date certaine, il nous reste du moins des monuments qui ne permettent pas de supposer que cet établissement soit antérieur au regne du Roi Jean: l'Histoire manuscrite de cette Maison (*k*) nous apprend que la Commanderie d'Auxerre comprenoit dans sa Jurisdiction toutes les Villes de la province de Sens, dont Paris faisoit alors partie. Geoffroi de Privas, Grand-Prieur de l'Abbaye de S. Antoine & Commandeur d'Auxerre, venoit souvent à Paris, soit pour les affaires de l'Ordre, soit pour celles de sa Commanderie; & il occupoit, en 1359, une maison près du lieu où est aujourd'hui le Petit S. Antoine.

Charles, fils aîné du Roi Jean, jouissoit alors du Dauphiné, que Humbert lui avoit cédé en

(*e*) Corrozet, fol. 94 verso. —Sauval, tom. 1, p. 617.—Le Maire, t. 3, p. 298.

(*f*) Tom. 2, p. 534.—Tablettes Parisiennes, p. 56.

(*g*) Tom. 4, p. 474.

(*h*) Pag. 997.

(*i*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 663.

(*k*) Archives du Petit S. Antoine.

1349 ; pendant le séjour qu'il y avoit fait, il avoit eu occasion de connoître l'Ordre de S. Antoine. L'édification que donnoient ces Chanoines Hospitaliers, & les services qu'ils rendoient, étoient un titre pour mériter sa protection, & pour l'obtenir. La preuve la moins équivoque des sentiments de ce Prince est constatée par le don qu'il fit au Commandeur d'Auxerre, des biens confisqués à son profit, comme Régent du Royaume, sur Drocon Guarrel & Jean de Vaux qui s'étoient soustraits à son obéissance & avoient embrassé le parti du Roi de Navarre. Ce Prince ne borna pas là ses libéralités ; il avoit conçu le dessein de procurer à l'Ordre de S. Antoine un établissement à Paris : ce fut dans cette vue qu'il acheta, en 1361, un grand manoir contenant 539 toises quarrées, appelé *la Saussaie*, situé entre les rues S. Antoine & du Roi de Sicile ; & pour se conformer à ses ordres, le Chapitre général de S. Antoine érigea cette Maison en Commanderie. Il fut décidé qu'elle seroit appelée *Commanderie de France*, & que celle d'Auxerre venant à vaquer par la mort, ou par la démission de Geoffroi de Privas, y seroit réunie. Le cas prévu arriva bientôt ; & le Général de l'Ordre, Pierre de Lobet, donna, le 18 Septembre 1361, des Provisions à Aimard Fulcevelli pour la gouverner. Ainsi on peut regarder cette date comme celle de la véritable époque de cet établissement. Si du Breul & Dom Félibien, (sur la foi d'un Mémoire manuscrit, auquel il a cru devoir donner toute sa confiance,) ont dit que Charles V, en la cinquiéme année de son régne, (1368) donna ses Lettres-Patentes pour l'établissement des Religieux de S. Antoine, cela n'im-

plique pas tout-à-fait contradiction : ces termes du Mémoire, qui ne sont pas corrects, signifient seulement qu'en 1368 ils eurent un établissement légal. En effet, ce fut le 5 Juillet de cette année (*l*) que le Roi leur donna sa Maison de la Saussaie, sise rues S. Antoine & du Roi de Sicile ; mais j'ai remarqué ci-dessus qu'il y avoit déja huit ans qu'il l'avoit donnée au Commandeur d'Auxerre, pour y former un établissement de son Ordre. Ainsi ces Lettres doivent être moins considérées comme la Chartre de fondation, que comme une confirmation de la donation qu'il en avoit précédemment faite, & un amortissement du terrein dont il ratifie la concession par un acte solemnel.

Il n'est pas aussi facile de concilier avec la vérité ce que Dom Félibien ajoute ensuite, « que » ces Religieux se servirent d'abord d'une Cha- » pelle, jusqu'à ce que Charles V, parvenu à la » Couronne, leur eût fait bâtir une Eglise qui » fut achevée en 1368. » Il a été induit en erreur par le Mémoire manuscrit dont je viens de parler, qui place cette construction en 1367; mais les Lettres de Charles V ne parlent point d'Eglise, elles ne font mention que du manoir de la Saussaie, *ad usum & mansionem Fratrum & Canonicorum dicti Monasterii sancti Antonii ibidem Deo famulantium.* Il devoit nécessairement y avoir une Chapelle & un Hôpital, mais la modicité des revenus n'avoit pas encore permis de le bâtir, non plus que l'Eglise ; c'est ce que les Actes subséquents mettent dans un point d'évidence

(*l*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 484.

auquel on ne peut pas se refuser. En 1373 (*m*) on unit la Commanderie de Paris à celle de Bailleul en Flandres ; l'Acte Capitulaire du Chapitre général de l'Ordre de S. Antoine, du 4 Juin de cette année, ne laisse aucun doute sur l'objet & sur les motifs de cette union : il porte expressément que la Commanderie de Paris, érigée depuis peu, *nova plantatio*, n'a que de minces revenus, & qu'elle a besoin d'une Eglise & d'un Hôpital, *satis exilibus & paucis abundat fructibus & emolumentis, quodque multum indiget erectione & exaltatione Ecclesiæ & Hospitalis.* Le Chapitre regarde ces constructions comme très-nécessaires; il envisage qu'elles seront fort coûteuses, mais que ce seroit un scandale s'il n'y avoit pas une Eglise de S. Antoine dans la Ville de Paris, & dans un lieu que le Roi avoit donné pour cette fondation : *ne depressa remaneat in scandalum ipsius Ordinis, Domus illa, SI NON ESSET IBI ECCLESIA beati Antonii solemniter ædificata & constructa, &c.* En conséquence le Chapitre déclare qu'il n'a pas trouvé de meilleur moyen que d'unir la Maison de Paris à celle de Flandres, qui est assez riche pour que de ses revenus on puisse aisément subvenir aux dépenses nécessaires pour bâtir à Paris une Eglise & un Hôpital : *ut de ejus redditibus, quæstis, bonis & emolumentis, prædictæ Domûs Parisiensis ECCLESIA cum HOSPITALI possent faciliter in altum extolli & ædificari.*

Je crois que cet Acte prouve, de la manière

(*m*) Recueil des Titres, Privilèges & Statuts de l'Ordre de S. Antoine de Viennois, pag. 207.

la plus positive, que l'Eglise du Petit S. Antoine n'étoit point achevée en 1368, comme l'a dit l'Auteur *du Calendrier historique*, après Dom Félibien. J'ajouterai que du Breul (*n*) & l'Auteur *des Antiquités des Villes de France*, publiées sous le nom de Duchesne(*o*) disent qu'elle fut bâtie en 1375 par Hugues de Châteauneuf, en observant qu'ils le qualifient mal-à-propos d'Abbé de S. Antoine; il étoit seulement Commandeur de la Maison de Flandres, à laquelle celle de Paris étoit réunie.

Quoique toute discussion chronologique entre dans le plan que je me suis proposé, je ne me serois cependant pas si fort étendu sur cet article, s'il ne m'avoit donné occasion de faire voir qu'on court presque toujours le risque de se tromper, en ajoutant foi à des copies souvent très-fautives, ou en suivant des Ecrivains qui se sont contentés de travailler sur les Mémoires qu'on leur a communiqués, sans les avoir examinés & approfondis, & sans avoir vérifié les faits sur les Originaux qui les constatent avec plus de certitude que la tradition la plus accréditée.

Du Breul, le Maire, & autres, disent que cette Eglise fut rebâtie en 1442: ils ont cru pouvoir avancer ce fait, parce qu'elle fut dédiée cette année; mais cette conséquence n'est pas juste: il est vrai que l'ancien usage étoit de ne célébrer dans une Eglise que quand elle avoit été consacrée. On fit un crime à S. Athanase (*p*)

(*n*) Du Breul, p. 997.
(*o*) Chap. 7, p. 59 de l'édition de 1614.
(*p*) Hist. Eccl. liv. 13, nombre 39.

d'avoir officié dans l'Eglise d'Alexandrie avant qu'elle eût été dédiée. Dans l'Apologie que ce Saint fit de sa conduite, on peut voir que dès-lors cet usage n'avoit pas toujours été observé, & qu'il y avoit des circonstances dans lesquelles on pouvoit se dispenser de s'y conformer. On ne s'y est pas astreint en Occident, sur-tout depuis cinq à six siécles: l'Eglise même de Notre-Dame n'a pas encore été dédiée, & plusieurs autres ne l'ont été que long-temps après leur entière construction.

L'union de la Commanderie de Paris avec celle de Bailleul subsista jusqu'en 1523; elles furent séparées l'une de l'autre par Charles V. Cet Empereur, alors souverain des Pays-Bas, ordonna que celle de Bailleul ne fût possédée à l'avenir que par un Religieux né dans ses Etats. Le titre de celle de Paris fut supprimé en 1618, & cette suppression devint commune en 1622 à toutes les autres Maisons de l'Ordre. Le silence de M. Piganiol sur les motifs qui l'occasionnèrent, pourroit donner lieu à des soupçons desavantageux; ils n'ont cependant rien que de louable, & ils font honneur à Antoine Brunel de Grammont, Abbé & Général de cet Ordre. Il regarda que l'autorité dont les Commandeurs jouissoient, pouvoit faire naître des abus, & qu'elle seroit un obstacle invincible à la Réforme qu'il se proposoit d'introduire dans son Ordre, & qu'il eut le bonheur & la gloire de faire accepter. Il obtint une Bulle de Paul V, le 3 Avril 1618, & des Lettres-Patentes le 8 Juin 1619 en vertu desquelles le titre de la Commanderie de Paris fut supprimé, & la Maison destinée pour un Séminaire ou Collège servant à l'instruction

& à l'éducation des jeunes Religieux de l'Ordre. Ainsi, c'est sans fondement que M. Piganiol (*q*) place l'époque de ce changement en 1615. Cette Réforme fut autorisée par Grégoire XV en 1622, & par Urbain VIII, son successeur, en 1624, & introduite dans les autres Maisons de l'Ordre qui sont gouvernées, ainsi que celle de Paris, par des Supérieurs Triennaux nommés par le Chapitre général.

La Maison des Chanoines du Petit S. Antoine a été rebâtie en 1689; on lui donne le nom de *Petit*, pour la distinguer de l'Abbaye S. Antoine située dans le Fauxbourg. L'Église, ainsi que les maisons voisines, furent considérablement endommagées, en 1705, par le feu qui prît à celle d'un Artificier.

LES CHANOINES RÉGULIERS DE S^TE^ CATHERINE DU VAL DES ÉCOLIERS, vulgairement appelés *les Chanoines de la Couture Ste Catherine*. Cette Congrégation commença en 1201. Quatre Professeurs célèbres de l'Université de Paris, préférant la solitude au monde, & la vie privée à la réputation que leurs lumières & leurs talents leur avoient acquise, se retirèrent dans une vallée déserte de la Champagne, au Diocèse de Langres. L'Histoire les nomme Guillaume, *dit* l'Anglois, Richard de Narcei, Evrard & Manassés. Hilduin de Vandœuvre, alors Evêque de Langres, leur permit de bâtir des cellules & un Oratoire. Un certain nombre d'Ecoliers y fut attiré par le bruit de leurs vertus; ils quittèrent

(*q*) Tom. 4, p. 476.

les Universités, & se rendirent dans cette solitude; ce qui fit nommer cette Congrégation *l'Ordre du Val des Ecoliers.* Ils se mirent sous la protection spéciale de S[te] Catherine qu'ils choisirent pour leur Patrone, & dont on leur donna le nom. Guillaume de Joinville ayant succédé à Hilduin dans l'Episcopat de Langres, se déclara le protecteur des Ecoliers du Val; il leur donna (r), en 1212, & non pas en 1203 comme le dit Chopin, la vallée qu'ils habitoient, appelée *Vallis Barbillorum*, une Chapelle qu'il y avoit fondée, dix livres de rente, dix muids de vin, & dix septiers de froment, par année; & en 1212, il leur accorda des Lettres qui constatèrent cette donation; elle fut confirmée, en 1218, par le Chapitre de Langres (s). Ce sont sans doute ces Lettres qui ont fait penser au savant Abbé de Longuerue (t) que cet Ordre n'avoit été fondé qu'en 1212.

On voit par le Réglement que Guillaume de Joinville fit pour cet Ordre, en 1215, que les Religieux s'étoient soumis à la Règle de S. Augustin, telle qu'elle étoit observée par les Chanoines de S. Victor.

Cet Ordre ayant été approuvé par le Pape Honorius III, le 7 Mars 1219, se répandit bientôt dans différentes Provinces. La Chronique d'Albéric (u) rapporte qu'en moins de vingt ans ils avoient déja seize Prieurés; mais il semble qu'il n'en place l'origine qu'en 1212, ce qui ne me paroît pas pouvoir se concilier avec ce que

(r) Gall. Chr. tom. 4, Instr. col. 199.

(s) Ibid. col. 202.

(t) Descript. de la France, prem. partie, p. 38.

(u) Chron. Alberici ad annum 1212.

j'ai dit ci-dessus. L'Historien de l'Eglise de Paris, qui en fixe l'époque en 1201, ne parle cependant de cet établissement que comme s'il n'eût été formé qu'en 1207 par la donation que leur fit Guillaume de Joinville, & qui n'est pas antérieure à l'année 1212. Cette date, conforme aux titres, est confirmée par la Chronique d'Albéric, qui dit que ce Prélat leur procura cet établissement la troisiéme année de son Episcopat; & Guillaume n'étoit pas Evêque en 1207.

J'ajouterai que le nombre de ceux qui se rendoient au Prieuré de Ste Catherine du Val des Ecoliers s'augmentant de jour en jour, & le lieu qu'ils habitoient étant incommode & même dangereux par sa position, ils cherchèrent à s'en procurer un autre. Ils se trouvoient dans cette vallée exposés à la chûte des pierres qui se détachoient des rochers dont leur Maison étoit environnée, aux pluies, & à la neige qui, en se fondant, occasionnoit des inondations qui leur faisoient craindre d'être submergés. Robert de Torotte, Evêque de Langres, les transféra, en 1234, dans une autre vallée de l'autre côté de la Marne; il leur donna une autre partie de bois qu'on nommoit *Valedom*, & toute la vallée des deux côtés depuis *Chamarande* jusqu'au lieu dit *les Vannes*, où ils bâtirent le Monastère & l'Eglise qui subsistent aujourd'hui; & ce Prélat, du consentement de son Chapitre, l'exempta de la Jurisdiction Episcopale. Paul III, par sa Bulle du 13 Mai 1559, l'érigea en Abbaye. L'ancienne Maison s'appelle encore *le vieux Val.*

Dès le commencement du régne de S. Louis, les Chanoines du Val des Ecoliers pensèrent à se procurer un établissement à Paris, pour faciliter

aux jeunes gens de leur Ordre les moyens de vaquer à l'étude, & d'acquérir les connoiſſances néceſſaires. Jean de Milli, Chevalier & Tréſorier du Temple, engagea Nicolas Giboin, Bourgeois de Paris, à leur donner trois arpents de terre qu'il avoit près *la Porte Bauder.* Cette donation, qui leur fut faite en 1228, & confirmée la même année par Henri de Dreux, Archevêque de Reims, fut ſuivie de celle d'un champ contigu que Pierre de Brenne (Braine ou Brienne) leur céda dans le même temps. Ce terrein étoit cultivé; ce qui fit donner aux nouveaux Propriétaires le nom de Chanoines *de la Couture* ou *Culture.*

Une autre circonſtance contribua efficacement à perfectionner cet établiſſement : les Sergents d'Armes du Roi (qui me ſemblent aujourd'hui remplacés par les Gardes du Corps) avoient été inſtitués ſous Philippe-Auguſte. Ce Prince leur avoit confié la garde du Pont de Bouvines le 25 Juillet 1214, jour ſi fameux dans notre Hiſtoire par la victoire qu'il y remporta. Témoins du danger qu'il y courut, ils adreſſèrent leurs vœux au Ciel, & promirent de faire bâtir une Egliſe, s'il triomphoit de ſes ennemis. Soit qu'il fut arrivé aux Sergents d'Armes ce qui n'arrive que trop fréquemment, d'oublier dans le calme les vœux faits dans la tempête, ſoit qu'ils n'euſſent pas eu les moyens néceſſaires pour accomplir le leur pendant ſon regne & celui de Louis VIII, ce qui paroît plus probable, ils profitèrent de la Régence de Blanche de Caſtille pour obtenir les ſecours dont ils avoient beſoin. La piété de cette Reine & celle de ſon fils (S. Louis) étoient pour eux le préſage le plus ſûr du ſuccès de leurs demandes. La

conjoncture

conjoncture étoit bien favorable pour acquitter le vœu des Sergents d'Armes, & pour procurer l'établissement des Chanoines du Val des Ecoliers. Il fut donc décidé que la nouvelle Eglise seroit bâtie sur le terrein que le sieur Giboin avoit donné à ces Chanoines, & qu'ils en auroient l'administration. Il paroît que cette disposition éprouva des obstacles de la part de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris; mais ils furent levés par le consentement qu'il y donna au mois d'Octobre 1229; on peut même inférer des Lettres qu'il fit expédier à ce sujet, qu'avant cette époque les Chanoines avoient déja une Eglise, ou du moins qu'on l'avoit commencée: *Servientes.... unam fabricaverunt Ecclesiam ad opus dictorum Fratrum.* Il n'est guère possible d'en douter, si l'on ajoute foi au Nécrologe de cette Maison, qui nous assure que cette Eglise fut achevée en 1229: *Ecclesia.... fundata & perfecta fuit in opere suo anno Domini* 1229. Germain Brice (*x*) dit qu'elle fut bâtie en 1234: son opinion seroit-elle fondée sur les doutes des nouveaux Auteurs du *Gallia Christiana* (*y*), qui ne croient pas que ce bâtiment ait été si-tôt achevé: 1° Parce que dans le nombre de ceux qui ont contribué aux frais de la construction, est nommé Geoffroi, Evêque du Mans, qui ne fut pourvu de cet Evêché qu'en 1234. 2° Parce que le Nécrologe que j'ai cité porte que S. Louis mit la première pierre à cette Eglise après le consentement de l'Evêque, donné au mois

(*x*) Tom. 2, p. 198.

(*y*) Gall. Christ. t. 7, col. 853.

d'Octobre 1229, & que l'espace de temps qui restoit à écouler de cette année, n'étoit pas assez long pour cette construction.

J'observe d'abord qu'en disant que S. Louis mit la première pierre au mois d'Octobre 1229, cela ne doit pas s'entendre strictement de la première pose dans les fondements : le bâtiment pouvoit être dès-lors élevé à une certaine hauteur, lorsque ce Prince fit cette cérémonie. Nous en avons un exemple récent pour la nouvelle Eglise de Ste Géneviève, commencée le premier Août 1758, à laquelle le Roi n'a posé la première pierre que le 6 Septembre 1764.

En second lieu, quoique Geoffroi n'ait été élevé à l'Episcopat qu'en 1234, je ne crois pas qu'on en puisse tirer une conséquence juste, qui détruise le fait avancé dans le Nécrologe. Ce Registre n'a été fait que long-temps après ; on y a donné à Geoffroi le titre d'Evêque, qu'il avoit à son décès ; mais cela ne prouve ni ne suppose qu'il fût décoré de cette dignité, lorsqu'il donna 600 liv. pour la construction de l'Eglise. Ainsi nos Historiens disent que Childebert fit bâtir l'Eglise & le Monastère de S. Vincent (aujourd'hui S. Germain-des-Prés) à la sollicitation de S. Germain, *Evêque de Paris*, quoique ce Saint n'ait été placé sur le Trône Episcopal que plus de dix ans après qu'on eût commencé les bâtiments & l'Eglise de l'Abbaye. Je crois donc devoir préférer le témoignage du Nécrologe aux opinions contraires, & ne regarder celles-ci que comme des conjectures incapables de détruire un fait constaté par un monument aussi authentique que la Lettre de Guillaume d'Auvergne. L'empressement des Chanoines du Val des Eco-

liers pour se procurer une Maison à Paris, la donation qui leur fut faite du terrein, l'émulation & la libéralité des bienfaiteurs, tout annonce que dès l'année 1228 on travailla aux bâtiments & à l'Eglise. L'ouvrage dut s'avancer promptement par le nombre de ceux qui contribuoient, chacun de leur côté, à différentes parties de la construction. On voit qu'Herbert & Chrétien, Chevaliers du Temple, dont le premier étoit Aumônier du Roi, firent bâtir les trois-quarts de l'Eglise; que la Reine Blanche, Geoffroi, dont je viens de parler, & Henri de Groslei donnèrent, entre eux trois, 1100 liv.; que Guillaume le Breton, Clerc du Temple, fit construire le Réfectoire, les Ecoles, les Chambres d'hôtes, la Chapelle de l'Infirmerie & les Stalles du Chœur; que Jean de Milli, Chevalier du Temple, fit édifier le Dortoir & le Cloître; enfin que les bâtiments de l'Infirmerie sont dus à la libéralité de Gilon, Thrésorier du Temple; & qu'Herbert joignit à ses premiers bienfaits celui de faire clorre de murs le Monastère du Val des Ecoliers.

Soit que les fonds néceffaires fussent fournis par les Templiers, qui étoient fort riches, ou par le Thrésor du Roi, dont ils étoient dépositaires, on juge aisément que rien ne dut arrêter les ouvrages commencés, & que l'Eglise devoit être finie ou prête à l'être, puisque les Lettres de Guillaume en font mention : *unam fabricaverunt Ecclesiam.* S. Louis leur donna trente deniers par jour, dix liv. de rente, un muid de bled, deux milliers de harangs & deux piéces de drap de vingt-cinq aunes chacune. Par la suite des temps le relâchement s'introduisit dans

cet Ordre, & le Cardinal de la Rochefoucauld, si ardent, si zélé pour les Réformes que le S. Siége l'avoit autorisé à faire dans différentes Maisons Religieuses, l'introduisit enfin dans celle-ci en 1629, en y plaçant plusieurs Chanoines de la nouvelle Réforme de Ste Géneviève. Laurent Michel, alors Abbé du Val des Ecoliers, crut son autorité blessée par ce changement; mais comme il fut confirmé par Arrêt du Conseil du 5 Août 1633, il prit enfin le parti, en 1636, d'unir son Ordre à celui de la Congrégation de Ste Géneviève, & ce Prieuré a servi depuis de Noviciat à ceux qui desirent devenir Chanoines Réguliers.

Les choses sont restées dans cet état jusqu'au 23 Mai 1767, que Sa Majesté a jugé à propos de transférer les Chanoines de la Couture Ste Catherine dans la Maison que les Jésuites occupoient ci-devant rue S. Antoine, & de destiner l'emplacement de l'Eglise Ste Catherine & des bâtiments qui sont caducs, pour y construire un Marché public.

Je parlerai ailleurs de la Société des Jésuites; je me borne simplement à remarquer ici que le Cardinal Charles de Bourbon voulant *leur fonder, dresser & établir une Maison Professe*, leur donna, le 12 Janvier 1580, une grande maison rue S. Antoine, qu'il avoit acquise trois jours auparavant de Dame Magdeleine de Savoie, Duchesse de Montmorenci. Elle appartenoit à cette Maison depuis le commencement du XVIe siécle, & avoit successivement porté le nom d'Hôtel de Rochepot & de Damville. Cette Maison & l'Eglise ou Chapelle portoient le nom de S. Louis dès 1582; mais la première fut considérablement

agrandie ſous Louis XIII par pluſieurs acquiſitions, & la ſeconde fut entièrement rebâtie par les ordres de ce Prince, qui poſa la première pierre le 7 Mars 1627. Le portail en fut conſtruit aux frais du Cardinal de Richelieu, en 1634, & l'Egliſe finie en 1641. On y fit l'Office le 9 Mai de cette année, mais elle ne fut dédiée que le 2 Juillet 1676.

La place qui eſt vis-à-vis cette Egliſe étoit anciennement le Cimetière des Anglois, & s'eſt appelée depuis *Place de Birague*, ainſi que la Fontaine qu'on y a conſtruite. Ce nom lui vient de René de Birague, Chancelier de France, & depuis Cardinal. Le Roi lui avoit accordé, à cette condition, la permiſſion de faire conduire dans ſon Hôtel l'eau du Palais des Tournelles; il la fit conſtruire en 1577: elle a été rebâtie en 1627 & 1707.

LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE STE MARIE. Elles doivent leur inſtitution à S. François de Sales; il jeta les fondements de cet établiſſement dans la petite Ville d'Anneci en Savoie, réſidence des Evêques de Genêve, le 6 Juin 1610. Ce ne fut dans ſon origine qu'une Aſſemblée ou Congrégation de Filles & de Veuves, dont l'objet étoit de viſiter & de conſoler les malades, & de ſoulager les pauvres en l'honneur de Dieu, & en mémoire de la Viſite que la Sainte Vierge fit à Ste Eliſabeth. Ces perſonnes gardoient la pauvreté, la chaſteté & l'obéiſſance, & portoient un habit ſéculier, mais modeſte; elles n'étoient point ſujettes à la clôture, & n'étoient aſtreintes à ces exercices de piété & de charité que par un vœu ſimple. Ce

ſaint Prélat penſoit, comme il le dit lui-même (z), *que les vœux ſimples ſont auſſi forts que les vœux de tous les Ordres de Religion, pour obliger la conſcience à leur obſervation.* Le ſavant Cardinal Bellarmin étoit du même ſentiment : *Les vœux ſimples*, lui écrit-il, *n'obligent pas moins devant Dieu, & ne ſont pas d'un moindre mérite que les ſolemnels, parce que cette ſolemnité n'a commencé, non plus que la clôture, que par un Statut Eccléſiaſtique donné par Boniface VIII; & encore à préſent il fleurit à Rome un Monaſtère de Femmes Nobles, inſtitué par Ste Françoiſe Romaine ; quoiqu'il n'y ait ni clôture ni Profeſſion ſolemnelle* (*a*).

Malgré les avantages qui réſultent de l'établiſſement de ces Congrégations libres, & qui ſont conſtatés par l'expérience, S. François de Sales, par des motifs que je ne dois point examiner, crut devoir ſacrifier ſa façon de penſer, & conſentit que ſa Congrégation devînt un Ordre Religieux : elle fut donc érigée en titre par un Bref de Paul V, du 23 Avril 1618. Il commit à cet effet S. François de Sales, qui remplit auſſi-tôt cette commiſſion, & dreſſa lui-même les conſtitutions qui furent approuvées par ce Souverain Pontife le 9 Octobre de la même année, & confirmées par Urbain VIII en 1626.

La réputation de cet Ordre ſe répandit bientôt, & fit naître le deſſein de lui procurer une Maiſon à Paris. S. François de Sales, qui ſe trouvoit alors dans cette Capitale, écrivit à Madame Jeanne-Françoiſe Frémiot, veuve de Chriſ-

---

(z) Voyez les Lettres de S. François de Sales, liv. 1, Lettre 23.

(*a*) Ibid. Lettre 14.

tophe de Rabutin, Baron de Chantal, Gentilhomme de la Chambre du Roi: cette pieuse Dame avoit tout sacrifié pour former l'Institut de la Visitation, dont le saint Evêque l'avoit établie première Supérieure. Elle étoit alors à Bourges, occupée à l'établissement d'un Monastère; elle se rendit à Paris avec trois de ses Religieuses le 6 Avril 1619. Pendant près de trois mois qu'elles demeurèrent chez Madame de Gouffier, au fauxbourg S. Marcel, elles obtinrent, le 25 du même mois, de M. Henri de Gondi, Cardinal de Rets, Evêque de Paris, la permission de s'y fixer. Le Roi leur accorda en conséquence, au mois de Juin suivant, ses Lettres-Patentes qui furent enregistrées le 5 Avril 1621, & ratifiées par Louis XIV au mois d'Avril 1651; & le premier Juillet de la même année 1619, elles se rendirent au fauxbourg S. Michel, où on leur avoit préparé une Maison. La douceur de cet Institut, qui n'exige ni le chant des Offices, ni les abstinences ou jeûnes particuliers, ni l'austérité qui se pratique dans les autres Ordres monastiques, excita, de la part de quelques-uns de ceux-ci, des craintes & des représentations auxquelles on n'eut point d'égard: les motifs mêmes des Maisons Religieuses qui s'opposoient à l'établissement des Filles de Ste Marie, ne firent qu'en accélerer les progrès; & tant de personnes s'y engagèrent, qu'en moins de trente ans il y en eut trois Maisons dans Paris.

Dès l'année 1621 ces Religieuses furent transférées dans une Maison (*b*) plus vaste & plus

(*b*) 27e Liv. des Chartes, fol. 329 & 330.

commode, située rues du Petit-Musc & de la Cerisaie. On l'appeloit l'Hôtel du Petit-Bourbon ; il fut confisqué, ainsi que les autres biens du Connétable de Bourbon, & vendu à François de Kervenoi le 10 Décembre 1554, moyennant 6125 liv. (*c*). La Dame de Kervenoi le rétrocéda au Roi le 16 Décembre 1576 (*d*) ; les Filles de la Visitation en firent l'acquisition le 18 Février 1621, & elle fut amortie par deux Lettres-Patentes, l'une du mois d'Avril suivant, enregistrée au Parlement le 3 Juillet de la même année ; l'autre du mois d'Août, enregistrée à la Chambre des Comptes, le 10 Septembre de ladite année 1621 (*e*). Cet Hôtel ne se trouva bientôt plus assez grand pour le nombre des personnes qui s'empressoient d'embrasser cet Ordre ; la Dame Hélène-Angélique l'Huillier, Bienfaitrice & Supérieure de cette Maison, acheta l'Hôtel de Cossé, rue S. Antoine, dont le jardin étoit contigu à celui des Religieuses : j'en parlerai à la fin de l'article de cette rue. Cette acquisition fut faite par le sieur Perochel le 18 Avril 1628, & il le céda aux Dames de la Visitation le 18 Octobre suivant. On travailla aussi-tôt aux bâtiments nécessaires pour une Communauté ; & les Religieuses, sans être obligées de sortir de leur enclos, s'y rendirent le 14 Août 1629. C'est apparemment à ces émigrations qu'il faut attribuer les différentes époques que nos Historiens ont données à l'établissement des Filles de la Visitation, que les Historiens de Paris placent, avec raison, en 1619, l'Abbé Lebeuf & M. Robert en 1628. Mais

(*c*) Compte d'Etienne Gerbaut, 1555, fol. 3.

(*d*) Mémorial, 4 D. f° 392.

(*e*) 26e Liv. des Chartes, fol. 355.

c'eſt ſans aucun fondement que l'Editeur de du Breul fait venir ces Religieuſes au fauxbourg S. Michel en 1612, & le Maire rue S. Antoine en 1619. L'Auteur *du Calendrier hiſtorique* a renchéri ſur ces fautes, en les plaçant, à leur arrivée, rue & fauxbourg S. Jacques en 1623.

Le Commandeur de Silleri fit commencer l'Egliſe ſur le modèle de Notre-Dame de la Rotonde à Rome, & ſous la conduite de François Manſart, un des plus habiles Architectes du ſiécle paſſé. Il en poſa la première pierre le 31 Octobre 1632; elle fut achevée en moins de deux ans, & dédiée le 14 Septembre 1634, ſous le titre de Notre-Dame des Anges, par M. Frémiot, Archevêque de Bourges, frère de Madame de Chantal. Cette Dame eſt regardée comme Fondatrice de l'Ordre de la Viſitation, conjointement avec S. François de Sales : ce titre ne peut lui être refuſé ſans injuſtice, ſi l'on conſidère qu'elle fut la première Supérieure de cet Ordre qu'elle avoit formé de concert avec ce ſaint Evêque; qu'elle le protégea par ſes bienfaits, & l'édifia par ſes vertus, qui lui ont enfin mérité d'être inſcrite au nombre des Saints dont l'Egliſe honore particuliérement la mémoire, par les Bulles de Clément XIII, du 17 Août 1767 & 19 Janvier 1768. La Fête en a été célébrée avec les ſolemnités ordinaires, le 28 Avril 1773.

Louis XIII avoit confirmé l'établiſſement de cet Ordre par ſes Lettres-Patentes de 1620, enregiſtrées le 5 Avril ſuivant; il en accorda de particulières à la Maiſon de Paris au mois d'Octobre 1630. Son Succeſſeur, à peine parvenu à la Couronne, fit don à ces Religieuſes, par ſon

LA PORTE S. ANTOINE. Lorsque Charles V ordonna de construire les murs d'une nouvelle enceinte, on ne peut douter qu'il n'ait également enjoint de bâtir une Porte pour communiquer de la Ville au fauxbourg S. Antoine. On trouve différents Actes qui font mention de cette Porte; ils en parlent même comme d'une espèce de forteresse. Les nouvelles fortifications commencées le 11 Août 1553, occasionnèrent peut-être quelque changement à cette Porte, ce qui a fait dire à Germain Brice (*u*) *qu'elle fut bâtie sous le régne de Henri II pour servir d'Arc-de-Triomphe à la mémoire de ce Prince.* Le Maire (*x*) & autres ont pensé que ce monument avoit été élevé à la gloire de Henri III, à son retour de Pologne. Je n'ai trouvé aucune preuve de ces deux faits; l'histoire dément le premier, en nous apprenant que Henri II fit son entrée par la Porte S. Denys, le Dimanche 16 Juin 1549 (*y*). A l'égard du second, il est vrai que Henri III, nommé Roi de Pologne, fit en cette qualité une entrée solemnelle par la Porte S. Antoine, le 14 Septembre 1573 (*z*), & qu'elle fut alors décorée & ornée du côté du Fauxbourg, mais non pas rebâtie telle qu'elle étoit en 1670. La preuve la plus décisive qu'on en puisse donner, se tire de l'Inscription qu'on y lisoit, que du Breul (*a*) nous a conservée: elle portoit que cette Porte avoit été construite dès les fondements l'an 1585, &

(*u*) G. Brice, p. 237.
(*x*) Le Maire, t. 3, p. 462.
(*y*) Hist. de Paris, tom. 5, p. 361.
(*z*) Ibid. p. 429.
(*a*) Du Breul, p. 1063.

par conséquent plus de dix ans après le retour de Henri III de Pologne. Si nos Historiens se fussent exprimé plus correctement, on ne trouveroit pas tant de contradictions dans ce qu'ils rapportent sur la reconstruction de cette Porte sous le régne de Louis XIV. Sauval (*b*), ou plutôt ses Editeurs & le Commissaire Lamarre (*c*), avancent que cette Porte fut construite sur l'emplacement de l'ancienne; l'Auteur *des Tablettes Parisiennes* (*d*) dit *qu'on ajouta à l'Arc-de-Triomphe élevé au-devant de l'ancienne Porte S. Antoine les deux Portiques qui en dégagent l'entrée, & qu'on détruisit celle qui en étoit proche.* M. Piganiol (*e*), trompé par le Maire (*f*), écrit que l'on conserva les sculptures de cette Porte lorsqu'on la rebâtit en 1660, quoique toutes les Inscriptions qu'on y lit portent les dates de 1670, 1671 & 1672. Veut-on voir disparoître toutes ces contrariétés? qu'on jette les yeux sur le Plan de S. Victor gravé par Dheulland, & sur celui de Gomboust. Le premier ne nous offre qu'une simple Porte, telle qu'on les construisoit alors, & placée entre la rue Jean Beausire & celle des Tournelles. Le second nous fait voir cette même Porte au lieu même qu'elle occupe à présent; on y apperçoit un Pont assez long sur le fossé pour communiquer avec le Fauxbourg, avec des retraites de chaque côté en forme de Tourelles comme celles du Pont-neuf, & au milieu une autre Porte ou Arc Triomphal, qui pouvoit être celui que l'on

(*b*) Sauval, t. 1, p. 105.
(*c*) Tr. de la Police, tom. 1, p. 88.
(*d*) Pag. 13.
(*e*) Piganiol, t. 5, p. 49.
(*f*) Le Maire, t. 3, p. 462.

construisit *devant la Porte S. Antoine* lors de l'entrée de Henri III, dont j'ai parlé ci-dessus. Ce monument ne subsiste plus, & l'Auteur *des Tablettes Parisiennes* me paroit s'être trompé en le prenant pour la principale partie de la Porte actuelle. Elle put être décorée en 1660, à l'occasion de l'entrée de Louis XIV. Ce fut alors qu'on détruisit l'Arc dont je viens de parler, & qu'on fit cette esplanade en forme de demi-lune que nous voyons au sortir de la Porte, ce qui a pu induire M. Piganiol en erreur. En 1670, M. Blondel fut chargé des ouvrages qui devoient embellir la Ville de Paris. Les anciennes Portes devinrent autant d'Arcs-de-Triomphe consacrés à la gloire de Louis le Grand. Celle de S. Antoine fut conservée en partie: « ce n'est, dit ce » fameux Architecte, qu'un rabillage, un rajus» tement; on a voulu conserver la vieille Porte, » parce qu'elle a au-dehors des figures de Fleu» ves en bas reliefs faits de la main de l'illustre » Jean Gougeon.... Je n'ai point trouvé d'au» tre expédient plus commode, que de joindre » deux autres Portes, une à chaque côté de la » *vieille* ». La Porte actuelle fait donc partie de l'ancienne; & si je ne me trompe, Blondel, que l'Auteur *des Tablettes Parisiennes* cite pour garant de ce qu'il avance, me semble dire tout le contraire. Il ne me paroît pas plus exact dans la date de la reconstruction de cette Porte, qu'il place en 1674, quoiqu'elle ait été finie deux ans plutôt. Je crois devoir remarquer que sur les deux Portes que Blondel fit faire, on a sculpté la Médaille que la Ville avoit fait frapper quelques mois auparavant, & que c'est le premier monument où l'on ait donné au feu Roi le titre de

de Louis le Grand, que toute l'Europe lui a décerné à si juste titre, & que ses ennemis même n'ont pu lui refuser.

Auprès de cette Porte on commença, en 1670, le boulevard, ou nouveau cours, planté d'arbres, qu'on a prolongé & continué tout autour de la Ville : il contient, dans sa totalité, 6083 toises.

Il y avoit anciennement dans la rue S. Antoine plusieurs Hôtels qui ne subsistent plus, ou qui ont été remplacés par d'autres. J'ai déja parlé de celui du Petit-Musc, qui depuis a fait partie de celui de S. Paul : il avoit été acheté en 1312 par Louis I, Duc de Bourbon ; ce Prince y joignit un autre logis nommé la maison *du Pont Perrin*, parce qu'en cet endroit de la rue S. Antoine passoit un égoût couvert, qu'on appeloit le Pont Perrin : Charles V l'acquit pour agrandir l'hôtel S. Paul. Son successeur le fit rebâtir, & il fut appelé *l'Hôtel neuf* ; ensuite il prit le nom d'Hôtel d'Etampes, dit l'Hôtel neuf. Tout ce vaste emplacement, depuis la rue S. Antoine jusqu'aux Célestins & à la Rivière, étoit couvert de maisons, cours & jardins, & de grands Hôtels qui furent presque tous réunis pour agrandir celui de S. Paul, ensuite divisés & vendus, comme je l'ai remarqué à cet article. Cette division a trompé nos Historiens, & les a mis dans le cas de confondre ces différents Hôtels, ou de ne pas remarquer que les noms qu'ils ont portés, ne doivent souvent s'appliquer qu'au même Hôtel, successivement occupé par différents propriétaires. Ainsi cet Hôtel neuf, dont je viens de parler, a porté depuis les noms d'hôtel d'Etampes, de Bretagne, d'Orange, de Valenti-

nois, de Boiſi, de Langres, du Maine (Mayenne) & aujourd'hui d'Ormeſſon. Les Religieuſes de la Viſitation en occupent une partie, ainſi que de celui du Petit-Bourbon, acquis des ſieur & dame Zamet qui ont poſſédé celui de Leſdiguieres dont il fut démembré, & leur Egliſe eſt bâtie ſur le terrein qu'occupoit l'hôtel de Coſſé-Briſſac, que Sauval (*g*) a confondu avec celui de Boiſi, quoiqu'ils fuſſent diſtingués l'un de l'autre.

On voit auſſi par un Compte de l'Ordinaire de Paris, de 1464, (*h*) qu'il y avoit une Galerie qui traverſoit de l'Hôtel neuf au Palais des Tournelles.

L'Hôtel de la Reine, auparavant dit *de la Piſſote*, & depuis de Beautreillis, étoit ſitué entre les rues du Petit-Muſc & Beautreillis. Louis XI le donna, le 17 Août 1463, à Charles de Melun, Bailli de Sens & ſon Lieutenant à Paris: il devoit paſſer à ſa poſtérité; cependant, en 1490, Charles VIII en fit préſent à Antoine de Chabannes, Grand Maître d'Hôtel de France, & Louis XII en confirma la propriété à ſon fils. La rue Beautreillis a été ouverte ſur partie de ſon emplacement: le reſte, juſqu'au Cimetière, eſt couvert de maiſons particulières.

Nicolas Bonfons, Libraire, qui nous a donné une édition plus ample des *Antiquités de Paris*, publiées par Corrozet, indique dans ce Quartier quatre rues que nous ne connoiſſons plus: la rue *Ste Catherine pour aller droit à la porte S. Antoine*, la rue *de la Royne*, la rue *Royale*, & la rue *d'Orléans*. Corrozet n'avoit point fait mention

(*g*) Tom. 2, pag. 126.

(*h*) Sauval, tom. 3, pag. 373.

de ces rues, ſoit par oubli, ſoit qu'elles n'exiſtaſſent pas alors, comme cela paroît plus vraiſemblable. Le Palais des Tournelles ayant été détruit preſque de fond en comble, en 1565, on put faire un chemin qui conduiſoit en droite ligne de l'Egliſe de la Couture Ste Catherine à la Porte S. Antoine, & qui ſe trouve aujourd'hui couvert de maiſons. La rue *d'Orléans* me ſemble être le chemin qui conduit à la Baſtille & à l'Arſenal: on ſait que le Duc d'Orléans avoit un Hôtel ſitué en cet endroit, & qui fait partie des jardins de l'Arſenal. La rue *de la Royne* pourroit être le paſſage qui conduiſoit au Cimetière S. Paul & aux Charniers, qui ſubſiſte encore aujourd'hui: j'ai cependant vu un ancien Plan manuſcrit de la Cenſive & des terreins dépendants du Monaſtère de la Culture Ste Catherine, ſur lequel ce paſſage eſt indiqué ſous le nom de rue *aux Lyons*. La rue *Royale* ſemble être repréſentée par le cul-de-ſac Guémené, dont je parlerai plus bas.

On remarque encore dans cette rue l'hôtel de Sulli. Germain Brice (*i*) avoit dit qu'un riche Partiſan, nommé Gallet, l'avoit fait bâtir; & M. Piganiol (*k*) avance qu'il s'eſt trompé, en confondant cet Hôtel, qui ne lui appartenoit pas, avec un Cabaret joignant, qui avoit pour enſeigne *l'Hôtel de Sulli.* Cette critique eſt deſtituée de tout fondement: j'ai trouvé dans les Titres originaux qui le concernent, que le 15 Avril 1624, le ſieur Meſme Gallet acquit deux maiſons qui appartenoient à M. Louis Huaut de Montmagni

(*i*) Tom. 2, p. 206. (*k*) Tom. 5, p. 37.

& autres ; qu'il y fit construire cet Hôtel, qu'il n'acheva pas, parce que le terrein sur lequel la façade est bâtie, ne lui appartenoit qu'en partie ; que sa fortune s'étant trouvée dérangée, cet Hôtel fut saisi réellement, vendu le 23 Novembre 1627 à Mre Jean Habert sieur du Mesnil, & à lui adjugé par Décret, le 4 Décembre suivant. On voit par les mêmes Titres que M. Habert céda cet Hôtel à M. Rolland de Neubourg sieur de Sarcelles, par Contrat d'échange du 28 Avril 1628. Celui-ci acheta une maison sur la rue, qu'il y joignit. Sa Veuve & M. du Vigean son frere en acquirent un autre, en 1629, & firent construire l'entrée de cet Hôtel : ils le cédèrent, à titre d'échange, à Mre Maximilien de Béthune, Duc de Sulli, par Contrat du 23 Février 1634. Ce nouveau propriétaire l'agrandit par l'acquisition d'une maison qui a formé le petit hôtel de Sulli. Le grand Hôtel a été depuis acquis, le 18 Mai 1752, par M. Turgot de S. Clair qui le possede aujourd'hui, & dont il a pris le nom.

Un autre Hôtel remarquable de cette rue est celui de Beauvais ; il doit son nom à M. Pierre de Beauvais, Conseiller Ordinaire du Roi en ses Conseils, qui le fit bâtir. L'histoire en fait mention, parce que ce fut à la sollicitation de Catherine-Henriette Bellier, épouse de M. de Beauvais, & première Femme-de-Chambre d'Anne d'Autriche, que cette Reine, la Reine d'Angleterre, les Dames de la Cour & le Cardinal Mazarin se placèrent sur le balcon de cet Hôtel, le 26 Août 1660, jour auquel Louis XIV & la jeune Reine Marie-Thérèse d'Autriche firent leur entrée solemnelle.

A l'extrémité du cul-de-sac *de Guémené* est

l'Hôtel de Lavardin, dont la principale entrée est dans la Place Royale : il a passé depuis dans la Maison de Rohan & dans la branche de Rohan Guémené, dont il a pris le nom, & l'a donné au cul-de-sac dont il s'agit. Sauval l'appelle rue *du Ha-ha*, nom que le peuple donne volontiers à tout cul-de-sac, parce que ceux qui entrent dans ces rues, n'y trouvant point d'issue, marquent leur surprise par cette interjection admirative, *ah! ah!* J'ai dit ci-dessus qu'on le nommoit rue Royale; il portoit encore ce nom en 1646, comme on le voit par les Titres d'établissement de la Communauté dont je vais parler.

Les Filles de la Croix. J'ai déja fait mention de cette Société, qui, par les soins & sous la conduite de M. Guerin, Curé à Amiens, se proposa d'exercer envers les jeunes Filles toutes les œuvres spirituelles & temporelles qu'exigent l'instruction chrétienne & l'éducation de leur sexe. Cet établissement si utile avoit été formé à Roie; mais les desordres que la guerre occasionna en Picardie, obligèrent ces Filles, en 1636, à chercher un asyle à Paris. Le P. de Lingendes, Jésuite, leur ménagea les bontés de Dame Marie Luillier, veuve de Claude Marcel, Seigneur de Villeneuve-le-Roi, Maître des Requêtes. Cette Dame, qui saisissoit avec empressement toutes les occ[illegible]s de faire le bien, leur procura une maiso[illegible]-Comte-Robert, & vint s'y établir avec [illegible] 13 Février 1640, elle obtint de M. [illegible] Archevêque de Paris, l'érection de c[illegible] Congrégation, sous le nom de F[illegible]oix. Les Réglements [illegible]uillet de cette

année, ſuivant Dom Félibien; & du 27 Avril, ſuivant l'Arrêt du 3 Septembre 1646. Elle obtint enſuite des Lettres-Patentes au mois de Juillet 1642, & d'autres Lettres de confirmation & de ſurannation, le 16 Juillet 1644, enregiſtrées en exécution de l'Arrêt que je viens de citer. Madame de Villeneuve ſe retira peu de temps après à Vaugirard avec une partie de ces Filles, ainſi que les Lettres Patentes le lui permettoient; mais, comme je l'ai obſervé (Voyez Quartier de la Gréve, pag. 5), elle fit des vœux, & éprouva des obſtacles au deſſein qu'elle avoit d'y aſſujettir les Filles de la Croix. Celles qui ſe trouvèrent diſpoſées à l'imiter, vinrent avec elle à Paris, où elle acheta, au mois d'Août 1643, des ſieurs de Villebouſin, *l'hôtel des Tournelles*, c'eſt-à-dire, une portion de terrein qui en avoit fait partie. Ainſi ſe formèrent deux Sociétés, l'une dite des *Filles de la Société de la Croix*, & l'autre des *Filles de la Congrégation de la Croix*. Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, qui s'étoit déclarée Fondatrice des Filles de la Croix, & qui, à ce titre, leur avoit donné une ſomme de 30851 liv. par Contrats des 27 Octobre 1643 & 18 Septembre 1644, leur procura un autre établiſſement à Ruel, qui fut autoriſé par Lettres-Patentes, en 1655, enregiſtrées le 7 Septembre de l'année ſuivante.

Rue du Fauxbourg S. Antoine. Elle commence à la Porte S. Antoine, & finit au Thrône. On l'appeloit anciennement *la Chauſſée S. Antoine*: elle portoit encore ce nom en 1632.

L'Abbaye S. Antoine. Du Breul (*l*) & quel-

(*l*) Du Breul, pag. 1237.

ques Hiſtoriens ont rapporté touchant ſon origine, d'après les monuments de cette Abbaye, une opinion qui ne me paroît fondée que ſur la pieuſe crédulité de nos Ancêtres. Dans ces ſiécles d'ignorance où la France fut ſi long-temps plongée, il étoit aiſé de ſéduire les eſprits ; les vérités ſimples n'étoient ni connues, ni écoutées ; l'imagination ſeule avoit le privilége de perſuader les fables qu'elle avoit enfantées ; tout ce qui portoit le caractère du merveilleux étoit reçu ſans réflexion, & adopté ſans examen ; il ſuffiſoit qu'une viſion prétendue, une révélation imaginaire, euſſent quelque trait à la Religion, pour qu'on les conſidérât comme des ordres du Ciel, dont il eût été téméraire d'approfondir la vérité, & auxquels l'impiété ſeule pouvoit refuſer d'obéir. Des temps plus heureux ont diſſipé ces ténébres ; mais ſi les connoiſſances & les lumières qu'ils nous ont procurées nous ont mis en état de diſcerner le vrai d'avec le faux, elles nous ont en même temps fait un devoir de reſpecter les motifs d'une piété qui n'étoit pas éclairée, & ceux des établiſſements qu'elle inſpiroit, parce que la Religion & l'utilité publique en faiſoient le principal objet.

L'époque de la fondation de cette Abbaye eſt rapportée différemment par nos Hiſtoriens : du Breul (*m*) la fixe en 1181, la Caille en 1182, le Maire (*n*) en 1190, Germain Brice (*o*) en 1193, Rigord (*p*) & Nangis en 1198, & Albéric (*q*) en

(*m*) Du Breul, pag. 1236.
(*n*) Le Maire, tom. 1, p. 296.
(*o*) Brice, t. 2, p. 246.
(*p*) Ducheſne, t. 5, p. 41.
(*q*) Alberici Chron. ad an. 1199.

1199. Corrozet (*r*) adopte la date de 1198, mais il ajoute, mal-à-propos, que ce fut sous l'Episcopat & par la libéralité de Maurice de Sulli, Evêque de Paris, puisque ce Prélat étoit mort le 11 Septembre 1196. Tous les Auteurs contemporains, dont le P. Dubois (*s*) a rapporté les témoignages, conviennent que ce Monastère fut construit pour servir d'asyle aux Filles & Femmes débauchées, que Foulques, Curé de Neuilli, avoit converties par ses prédications. On trouve cependant un Contrat de vente fait à cette Maison, en 1191, & passé sous le scel de Philippe-Auguste, la dixiéme année de son règne (*t*).

Pour concilier ces différentes époques, ne pourroit-on pas dire que cette Maison, où étoit une Chapelle de S. Antoine, parut propre, par sa situation, pour y placer, en 1198, les personnes que Foulques convertit; & que les ayant engagées à quitter le monde, il fit construire les bâtiments nécessaires pour les recevoir? Ces nouvelles Religieuses embrassèrent la Règle de Citeaux; leur Maison fut aggrégée à ce Chef-d'Ordre, & érigée en Abbaye par Eudes de Sulli, Evêque de Paris, qui lui accorda tous les priviléges & les exemptions dont jouissent les Abbayes de cet Ordre, ainsi qu'il est constaté par les Lettres qu'il en fit expédier en 1204 (*u*). On voit par le Diplôme de S. Louis pour la confirmation des droits de cette Abbaye (*x*), donné à S. Germain-en-Laye, au mois de Novembre

(*r*) Corrozet, pag. 65.
(*s*) Hist. Eccl. Parisiens. t. 2, p. 209.
(*t*) Gall. Chr. t. 7, col. 899.
(*u*) Hist. Eccl. Paris. tom. 2, pag. 209.
(*x*) Gall. Chr. tom. 7, instr. col. 99 & 100.

1227, & par l'Acte de donation de Barthélemi de Roie, Chambrier de France, dans la Seigneurie duquel étoit située l'Abbaye S. Antoine, que son enclos contenoit quatorze arpens de terre; que les Religieuses possédoient en outre 174 arpens de terre, 11 arpens & un quartier de vigne entre Paris & le Bois de Vincennes, & deux maisons dans la Ville, le tout dans la Censive du Chambrier, dont elles jouissoient dès le temps de Philippe-Auguste & de Louis VIII. Ces deux Actes détruisent ce qui a été avancé par du Breul sur la donation faite à cette Abbaye, & qu'il suppose plus considérable qu'elle ne l'étoit effectivement.

La première Chapelle fut construite sous l'invocation de S. Pierre, & il en existe encore une autre aujourd'hui sous le même titre. Il paroît qu'elle fut fondée par Robert de Mauvoisin, & qu'il y fut enterré. Quelques Auteurs (*y*) ont avancé qu'elle avoit été dédiée sous le nom de S. Antoine, & ils ont confondu cette Chapelle avec celle des Religieuses; d'autres sous celui de S. Hubert, & M. Piganiol (*z*) rapporte *qu'on y a donné long-temps le répit à ceux qui avoient été mordus par des bêtes enragées, & fait flâtrer des chiens soupçonnés d'être enragés.* Il a pris cette Chapelle pour celle d'une maison appelée *le Répi S. Hubert*, qui est située plus haut, comme on le voit sur les Plans du siècle dernier, & qui sert aujourd'hui d'asyle à des vieillards & à des personnes infirmes, ou dont la raison est aliénée.

L'Abbaye S. Antoine étant bâtie dans l'étendue

(*y*) Du Breul, loc. cit.

(*z*) Tom. 5, p. 73.

de la Paroisse S. Paul, Gui, Curé de cette Eglise, voulut jouir des droits utiles & honorifiques sur celle de ce Monastère; mais à la sollicitation de Pierre de Nemours, Evêque de Paris, il se désista de ses prétentions; & ce Prélat, par ses Lettres du mois de Mai 1215, non seulement en exempta l'Abbaye, mais même, du consentement de l'Archidiacre & du Curé, il accorda au Desservant de cette Chapelle les droits curiaux sur tout l'enclos, sur les domestiques & sur les particuliers mêmes qui s'y établiroient. Ils sont aujourd'hui bornés à l'administration des derniers Sacrements & à la sépulture.

Ce fut peu de temps après, que ce Quartier se peuplant de jour en jour, on commença à bâtir la grande Eglise que nous voyons aujourd'hui, & dont quelques Auteurs font honneur à S. Louis, quoiqu'on puisse l'attribuer, avec plus de fondement, au Seigneur de S. Mandé, qui donna à cet effet des sommes assez considérables, & accorda 30 arpens à l'Abbaye dans l'étendue de sa Seigneurie. Cette Eglise fut dédiée sous le titre de N. S. de la Ste Vierge & de S. Antoine, le 2 Juin 1233. Les bâtiments de l'Abbaye furent reconstruits au commencement du siécle dernier, & ont été rétablis ou réédifiés depuis quelques années. L'Abbesse est Dame du Fauxbourg S. Antoine, qui successivement s'est tellement accru depuis 200 ans, qu'il comprend aujourd'hui plusieurs hameaux & petits villages qui en étoient séparés, tels que la Rapée, Reuilli, Picpus, la Croix-Faubin, Popincourt, &c.

L'enclos de l'Abbaye étoit entouré d'un fossé: à l'angle qu'il forme avec la rue de Reuilli étoit

une Croix, dont du Breul (*a*) fait mention : il dit qu'en 1562 on trouva, parmi les ruines de cette Croix, une pierre qui en faisoit partie, avec cette inscription : *L'an M. CCCC. LXV fut ici tenu le Landit des trahisons, & fut par unes Tresves qui furent données : maudit soit il qui en fut cause.* C'est d'après ce rapport que Sauval (*b*) dit *qu'en* 1465 *on érigea une Croix au carrefour de Reuilli, en mémoire de la paix faite entre le Roi & les Princes chefs de la guerre du bien public.* Il est vrai qu'en cette année la paix fut conclue entre le Roi & les Princes ligués contre lui sous prétexte du bien public ; mais les traités de Conflans, de S. Maur & de la Grange aux Merciers, n'étoient pas un motif pour ériger une Croix ; ce ne fut que l'inexécution de ces traités qui put y donner lieu par la suite, & obliger le Roi de perpétuer, par ce monument, le souvenir de la perfidie de ceux qui s'étoient de nouveau révoltés contre lui. Le Compte du Domaine, de 1479, prouve (*c*) que ce ne fut qu'en cette année qu'il fut élevé : on y lit, fol. 378, *A Jean Chevrin, Maçon, pour avoir assis, par ordonnance du Roi, une Croix & épitaphe près la Grange du Roi, au lieu où l'on appelle le Fossé des trahisons, derrière S. Antoine des Champs.*

A l'extrémité du Fauxbourg est une place circulaire, entourée d'arbres, qu'on appelle LE THRÔNE : ce fut en cet endroit que la Ville fit élever un Thrône superbe sur lequel Louis XIV & Marie-Thérèse d'Autriche se placèrent, le 26

(*a*) Du Breul, pag. 1242.
(*b*) Tom. 2, p. 350.
(*c*) Sauval, t. 3, p. 436.

Août 1660, pour recevoir l'hommage & le serment de fidélité de leurs sujets. Elle avoit choisi ce même lieu pour y faire construire, à la gloire de ce Monarque, un Arc-de-triomphe qui devoit surpasser en grandeur & en magnificence tous ceux des Anciens. La première pierre en fut posée le 6 Août 1670, & il fut élevé jusqu'à la hauteur des pieds-d'estaux des colonnes. Différentes circonstances n'ayant pas permis de le continuer, on se contenta d'en faire exécuter le modèle en plâtre, & d'en faire graver le dessin. Louis XIV, qui dans la suite de son régne ne parut pas prendre un certain intérêt à la perfection de cet ouvrage, étant décédé en 1715, & le modèle tombant en ruine, M. le Duc d'Orléans, Régent, le fit abattre l'année suivante; & sous l'administration de M. le Duc de Bourbon, l'on en détruisit les fondements.

En parlant de la rue du Fauxbourg S. Antoine, j'ai dû commencer par l'Abbaye qui lui a donné son nom ; je reviens à un autre monument de piété qui est situé dans la même rue.

L'Hôpital des Enfants trouvés. Je ne répéterai point ce que j'ai déja dit au sujet de l'établissement des deux asyles destinés pour recevoir les Enfants trouvés (Voyez Quartier de la Cité, pag. 99); celui-ci fut construit en 1669, & non en 1677, comme l'ont avancé l'Abbé Lebeuf (*d*), & M. Robert (*e*). La première pierre de l'Eglise fut posée par la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, en 1676. Elisabeth Luillier, femme

(*d*) Tom. 2, p. 539. | (*e*) Tabl. Paris. pag. 57.

de M. le Chancelier d'Aligre, & M. le Préſident de Berci donnèrent chacun 20000 liv. pour cet établiſſement. Cette Dame s'y retira après la mort de ſon mari, & y fit conſtruire une Chapelle, dans laquelle elle a été inhumée. L'Egliſe de cet Hôpital a été dédiée ſous l'invocation de S. Louis.

Il y a dans cette rue un cul-de-ſac appelé *de la Forge Royale* (c'eſt le nom d'une enſeigne): on ne le trouve marqué preſque ſur aucun de nos Plans.

Près la rue S. Nicolas, M. Antoine Barberé, Prêtre, avoit établi une Maiſon, ſous le titre de *la Providence*. L'utilité de cet établiſſement ayant été conſtatée par une expérience de douze années, M. l'Archevêque le confirma, le premier Mars 1648, & la Ville y donna ſon conſentement le 3 Mai 1651. Il ne ſubſiſte plus.

Rue des Fossés S. Antoine. Elle règne le long du foſſé, depuis la rue du Fauxbourg juſqu'à la Rivière; on la nomme auſſi rue de la Contreſcarpe.

Rue des Ballets. Elle aboutit à la rue S. Antoine & à celle du Roi de Sicile. Sauval (*f*) a penſé que la Famille des Baillet avoit pu donner le nom à cette rue, & que le peuple l'aura corrompu en l'appelant rue des Balets, au lieu de la rue des Baillets; mais il n'en donne aucune preuve. Guillot & le Rôle de Taxe de 1313 n'en parlent point. La Liſte du XVe ſiécle & le Cen-

(*f*) Tom. 1, pag. 112.

sier de l'Archevêché, de 1495, en font mention sous le nom de rue *des Ballays*; & celui de S. Eloi, de 1613, énonce une maison au coin de la rue *des Ballays*, acquise par la Ville, pour agrandir cette rue. Cette orthographe détruit l'étymologie que Sauval en a donnee. Sur le Plan de Dheulland, & dans Corrozet, on lit rue *des Balles*: c'est une faute.

Rue Barbette. Elle aboutit d'un côté à la vieille rue du Temple, & de l'autre à celle des Trois-Pavillons: elle tire son nom de l'hôtel Barbette, sur l'emplacement duquel elle a été ouverte. Cet Hôtel étoit fort vaste & accompagné d'une culture qui portoit le même nom, & qui l'avoit donné à une fausse Porte située dans la vieille rue du Temple, un peu au-dessus de la rue des Blancs-Manteaux; ce qui fit appeler la vieille rue du Temple, depuis la Porte, rue *de la Couture Barbette & vieille rue Barbette*, lorsqu'on ouvrit celle-ci, qu'on nomma *Neuve Barbette.* Cette Famille étoit fort connue dès le milieu du XIII[e] siécle (*g*); Etienne Barbette étoit Maître de la Monnoie sous le régne de Philippe le Bel. Le peuple, mécontent de l'altération & de la diminution des Monnoies, crut que c'étoit Etienne Barbette qui en avoit donné le conseil; il força, en 1306, les portes de son Hôtel, & le pilla. Jean de Montaigu, qui en étoit devenu propriétaire, le vendit, en 1403, à Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, qui en fit *son petit séjour.* Quelques Historiens disent que le Duc d'Orléans

(*g*) Sauval, tom. 1, pag. 68.

en sortoit, lorsqu'il fut assassiné par les ordres du Duc de Bourgogne, le 23 Novembre 1407. Il passa ensuite dans la Maison de Brézé; & ce fut à titre de femme de Louis de Brézé, Comte de Maulevrier, Grand Sénéchal de Normandie, qu'il appartint à Diane de Poitiers, depuis Duchesse de Valentinois, si connue dans l'histoire de François I & de Henri II. Sauval (*h*) dit *qu'après sa mort* les Duchesses d'Aumale & de Bouillon, ses filles, le vendirent, en 1561, à des particuliers, ce qui n'est pas exact: il falloit dire après la mort de Louis de Brézé; car la Duchesse de Valentinois n'est décédée que le 26 Avril 1566. Cet Hôtel fut détruit, & l'on y perça deux rues, dont celle-ci a conservé le nom. Elles furent commencées en 1563 & 1564, quoique Sauval en recule l'époque à l'an 1567.

RUE DE BASFROI. Elle fait la continuation de la rue de Popincourt, & traverse de la rue de la Roquette dans celle de Charonne. Je n'ai rien pu découvrir sur l'étymologie du nom de cette rue, qu'on appelle & qu'on écrit communément *Basfroid*: le plus ancien Titre que j'aie vu, qui en fasse mention, est un Bail à cens (*i*), du 15 Novembre 1393, d'un arpent & demi & sept perches de vignes, au lieu dit *Basser*, sur le chemin S. Antoine. Les Déclarations passées au Terrier du Roi, en 1540 (*k*), énoncent le terroir de *Basfert*, *Basser* ou *Bassroi*; & dans le Compte

(*h*) Tom. 2, pag. 121.
(*i*) Archiv. de l'Archevêché.
(*k*) Portefeuilles de Blondeau, à la Bibl. du Roi, t. 12, 1er & 8e cahiers.

de Recette du ſieur de Ligni, on lit, dans l'énumération des Cenſives dues à la grande Chambrerie (*l*), *le Chantier du grand Basfroi & celui de Popincourt, dit le petit Basfroi.*

RUE DE BERCI. Elle fait la continuation de la Rapée, & aboutit au Château de Berci, dont elle a tiré ſon nom. Cette rue eſt remarquable, non ſeulement par ce Château, mais encore par les belles maiſons qui ſont ſituées ſur le bord de la Seine.

LES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. Je parlerai de leur inſtitution à l'article de leur Maiſon du Quartier de la Place Maubert. Jérôme du Four-Aligret, Conſeiller au Parlement, leur procura un établiſſement au Bourg-la-Reine, en 1661 (*m*): l'objet de cette fondation étoit de procurer l'inſtruction chrétienne dans huit Villages circonvoiſins. Ces Prêtres obtinrent, le 19 Octobre de la même année, la permiſſion de M. l'Archevêque, de faire conſtruire une Chapelle. En 1677, M. Champion, ancien Avocat, & Marie Duport ſon épouſe, leur ayant donné une maiſon à Berci, ils obtinrent, du conſentement du Fondateur & de M. l'Archevêque (*n*), la faculté d'y faire réunir les biens qu'ils avoient au Bourg-la-Reine, & la même année le Roi leur accorda des Lettres-Patentes qui confirment cet établiſſement; ainſi c'eſt par erreur que M. Piganiol (*o*) place

(*l*) Compte de 1601 à 1602, fol. 257 v°.

(*m*) Hiſt. du Diocèſe de Paris, t. 8, p. 392.

(*n*) Sauval, t. 1, p. 632.

(*o*) Tom. 5, p. 100.

ces

ces deux époques en 1665 & 1675. Au même lieu étoit une Chapelle où le Seigneur de Berci faisoit dire la Messe les Dimanches & les Fêtes. Celle qu'on a rebâtie, sous le titre de Notre-Dame de Bon Secours, procure encore la même commodité aux habitants des environs, qui sont éloignés de leurs Paroisses.

Près de cette Maison est située une autre fort connue dans notre Histoire, sous le nom de *la Grange aux Merciers* : ce fut là que se tinrent tant d'assemblées infructueuses, sous les régnes de Charles VI & de Louis XI. Cette Maison avoit été adjugée par décret, en 1385, à Pierre de Giac, depuis Chancelier de France, & fut acquise par le Duc de Berri, en 1398.

RUE S. BERNARD. Elle traverse de la rue de Charonne dans celle du Fauxbourg S. Antoine. Ce nom lui a été donné en l'honneur de S. Bernard, dont l'Abbaye S. Antoine suit la Règle.

L'ÉGLISE STE MARGUERITE. Cette Paroisse est un démembrement de celle de S. Paul : les clôtures de Philippe-Auguste & de Charles V n'avoient point empêché que les habitants du Fauxbourg S. Antoine, & des hameaux voisins qu'on y a depuis renfermés, ne se rendissent à l'Eglise S. Paul, leur Paroisse. On avoit cependant permis de dire la Grand'Messe, de faire le Prône, & de bénir l'eau dans la Chapelle S. Pierre, près l'Eglise de l'Abbaye S. Antoine ; mais le nombre des habitants s'étant considérablement augmenté, Antoine Fayet, Curé de S. Paul, fit construire une Chapelle sous l'invocation de Ste Marguerite.

Dom Félibien (*p*) dit qu'il n'avoit eu en vue, par cette fondation, que de se procurer une sépulture particulière, ainsi qu'à sa Famille, & ce motif est constaté par sa Requête, visée dans l'Arrêt du 4 Février 1634. On doit, à ce que je crois, ajouter plus de foi au témoignage d'Antoine Fayet lui-même, qu'à celui de M. Piganiol, qui prétend (*q*) que son dessein étoit d'en faire une aide ou succursale de la Paroisse de S. Paul, qui se trouvoit d'une trop grande étendue. Il ajoute, après Sauval (*r*), que sur une Requête présentée au Roi, le 28 Novembre 1623, Sa Majesté, par ses Lettres-Patentes du mois de Mai 1624, enregistrées le 22 Juin suivant, lui concéda une place vague & inutile *entre la rue de Charonne & la grande rue S. Antoine.* Si M. Piganiol eût lu les Actes qu'il cite, il auroit reconnu sa méprise; il n'auroit pas placé entre les rues de Charonne & du Fauxbourg S. Antoine, un lieu qui s'y trouve désigné bien clairement, *la Place dite vulgairement la pointe de Reüilli.* Or cet endroit est certainement éloigné & bien différent de celui où l'on a construit l'Eglise de Ste Marguerite. Ce terrein à la pointe de Reuilli ne se trouvant pas assez commode, dit le même Auteur, Jean de Vitri, Seigneur de Reuilli, donna au sieur Fayet & à ses successeurs Curés, un arpent de terre, à prendre dans une piéce de sept quartiers, sept perches, dont il donna également le reste, en 1626, le tout franc & quitte de tous droits seigneuriaux, cens & redevances envers sa Seigneurie de Reuilli. Il dit que cet Acte est du 29 Octobre 1624; Sauval (*s*) & un Mémoire imprimé

(*p*) Hist. de Paris, t. 2. p. 1356.
(*q*) Tom. 5, p. 126.
(*r*) Sauval, tom. 3, p. 156.
(*s*) Tom. 3, p. 163.

pour cette Paroisse, en placent l'époque au 10 & au 28 dudit mois d'Octobre. On voit par le reste de son récit, que la Chapelle avoit été bâtie dans l'intervalle des deux donations, c'est-à-dire, en 1625; mais il ajoute qu'on ne sait si ce fut aux frais du sieur Fayet ou des habitants. Cependant nos Historiens ne sont pas d'accord sur cette époque: M. Robert (*t*) la place en 1624, Dom Félibien (*u*) vers 1628, l'Abbé Lebeuf (*x*) vers 1634, & le Maire (*y*) vers 1645. Pour concilier les faits & les dates, il ne faut que lire l'Arrêt du 4 Février 1634, que M. Piganiol (*z*) n'avoit pas sans doute vu: il nous apprend 1° que depuis sept ans & plus Antoine Fayet, ci-devant Curé de S. Paul, avoit fait bâtir, *à ses frais & sur son fonds*, une Chapelle sous l'invocation de Ste Marguerite, *pour lui servir de sépulture & à ceux de sa famille.* On sait donc qui est celui qui a payé la dépense, & à qui le fonds appartenoit. Si l'on m'objecte la donation du sieur de Vitri, je répondrai que ce n'est qu'un don simulé, qui porte avec lui tous les caractères d'une vente réelle. Ce Seigneur de Reuilli eût-il donné près de deux arpents de terre dans sa Seigneurie, exempts de tous *cens & redevances*, pour y laisser bâtir une Chapelle domestique, destinée à une autre Famille? n'en étoit-il pas, de droit, fondateur, comme donateur du fonds? ne s'en seroit-il pas réservé le Patronage? auroit-il renoncé gratuitement à des droits seigneuriaux, dont tous les Seigneurs sont si jaloux, quelque modiques qu'ils

(*t*) Tabl. Parif. pag. 58.
(*u*) Hist. de Paris, tom. 2, pag. 1356.
(*x*) Le Beuf, t. 2, p. 536.
(*y*) Le Maire, t. 2, p. 91.
(*z*) Hist. de Paris, t. 5, p. 90.

puissent être? J'avoue que nos Historiens ont pu être trompés par le terme de *donation* inséré dans les Contrats des 10 & 29 Octobre 1624; ils auroient reconnu leur erreur, s'ils eussent consulté les personnes instruites; ils autoient vu que le Contrat du 29 Octobre annuloit celui du 10 du même mois; que le 7 Février 1626, le sieur de Vitri abandonna un demi-arpent qu'il s'étoit réservé, & que le 12 Février 1627, il donna au sieur Fayet une contre-lettre par laquelle il reconnoît que cette donation est une vente réelle faite moyennant 600 liv. & qu'il a touché cette somme.

2° On apprend, par cet Arrêt, que les habitants firent célébrer le Service divin les Fêtes & les Dimanches dans cette Chapelle, ce qui engagea M. l'Archevêque à l'ériger, *de son propre mouvement*, en Eglise Succursale; que sur l'opposition des Marguilliers de S. Paul, il intervint Arrêt, le 26 Juillet 1629, qui ordonna qu'elle demeureroit simple Chapelle, sans qu'on y pût faire aucunes fonctions curiales, le titre de Patron & Fondateur réservé au sieur Fayet & à ses Parents ou héritiers.

L'éloignement de la Paroisse S. Paul où se trouvoient la plûpart des habitants du Fauxbourg S. Antoine, leur fit sentir l'utilité d'une Succursale; &, sur les démarches qu'ils firent pour se la procurer, intervint Arrêt, le 9 Août 1631, qui ordonna qu'après le décès du sieur Fayet ladite Chapelle seroit succursale, les habitants chargés de faire construire le logement nécessaire pour les Prêtres qui la desserviroient, les droits honorifiques de Patron & Fondateur réservés au sieur Fayet & à sa Famille.

On n'attendit pas le terme fixé par cet Arrêt; le 6 Août de l'année suivante il en intervint un

autre qui, du consentement des Parties, ordonna que dès-lors ladite Chapelle demeureroit pour Succursale, à la charge de faire faire, dans un an, le bâtiment nécessaire. Enfin on prolongea ce délai de six mois, & par autre Arrêt du 7 Mai 1634, il fut statué que le Curé de S. Paul établiroit deux Prêtres & un Clerc qui seroient nourris & entretenus aux dépens dudit Curé, des Marguilliers de S. Paul, & de six Fabriciens qui seroient élus pour faire la levée & collecte de ce que les habitants voudroient bien donner. Les bâtiments qu'on avoit ordonnés n'ayant point été construits, & les habitants ayant renoncé au bénéfice de ces Arrêts, par Acte du 26 Septembre 1633, le sieur Fayet demanda que la Chapelle fût déclarée simple, comme auparavant; &, par Arrêt du 4 Février 1634, il fut décidé que, faute par les habitants de satisfaire auxdits Arrêts, dans six mois, celui du 16 Juillet 1629 seroit exécuté. Quatre jours après, le sieur Fayet fit son testament, par lequel il fonda un Chapelain en titre dans la Chapelle Ste Marguerite, & nomma celui qui la desservoit alors. Il mourut le lendemain, & y fut enterré. Peu après, la Chapelle fut déclarée Succursale, & a servi d'aide à l'Eglise S. Paul jusqu'en 1712, que M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, par son Décret du premier Décembre, sépara tout le Fauxbourg S. Antoine de la Paroisse de S. Paul, & érigea l'Eglise de Ste Marguerite en Cure, en réservant à la famille Fayet le droit de nomination, non à la Cure, comme le dit la Caille, mais à la Chapelle ancienne qui fait partie de cette Eglise; ce qui fut confirmé par Lettres-Patentes du mois de Février 1713. Je dis *qui fait partie*, car on a si considérablement augmenté

cette Eglise & les bâtiments qui en dépendent, que la Chapelle bâtie par les soins du sieur Fayet, est un petit objet en comparaison du reste.

On peut voir toutes les augmentations qui ont été faites à cette Eglise, & aux logements du Curé & des Prêtres, dans un Mémoire imprimé en 1737, pour les Marguilliers de Ste Marguerite contre le sieur Hermant, chargé du recouvrement des droits d'amortissement dus au Roi. Malgré ces accroissements successifs, cette Eglise se trouvoit encore trop petite pour plus de quarante mille Paroissiens que contient cette Paroisse. On n'a pu trouver de meilleur moyen que de prendre une partie du Cimetière contigu à cette Eglise, & d'y construire, en 1765, une Chapelle qui mérite d'être vue, soit par rapport à sa construction, soit pour les ornements de peinture & de sculpture dont on l'a enrichie.

LES FILLES DE NOTRE-DAME DES VERTUS, communément appelées LES FILLES S^TE^ MARGUERITE. Elles sont destinées à l'instruction des pauvres Filles du Fauxbourg S. Antoine. Les Duchesses de Noailles & de Lesdiguieres, & quelques Dames de charité de la Paroisse S. Paul, firent venir, en 1679, quelques Sœurs de la Communauté des Filles de Notre-Dame, établies à Aubervilliers (Village appelé plus communément Notre-Dame des Vertus) & les placèrent dans une maison rue de Basfroi, où elles firent l'école aux jeunes filles. Le succès de cet établissement engagea M. Masure, Curé de S. Paul, à le rendre plus solide : il leur donna en conséquence, en 1681, une maison qu'il avoit rue S. Bernard, & leur procura, l'année suivante, des Lettres-Patentes. Les Sœurs de Notre-Dame des Vertus fu-

rent transférées dans cette rue, en 1685 ; mais elles furent bientôt inquiétées dans cette nouvelle demeure, par les créanciers du ſieur Maſure, qui réclamèrent cette Maiſon, & firent annuler la donation qu'il en avoit faite : elle fut vendue en 1690. Heureuſement M. de Bragelongne, Conſeiller à la Cour des Aides, s'en rendit adjudicataire, & la donna à la Communauté qu'on y avoit établie. A ce premier bienfait il joignit une rente pour l'entretien de ſept Sœurs : elles s'y ſont toujours maintenues depuis. La proximité de l'Egliſe leur a fait donner le nom de Filles de Ste Marguerite.

Il y a encore dans cette rue une Maiſon des Sœurs de la Charité, & un cul-de-ſac appelé de Ste Marguerite ou du Jardinet.

RUE DES BOULETS. Elle va de la Barrière S. Antoine à celle de Charonne, & fait la continuation des rues de la Muette & du Thrône. Quelques Nomenclateurs l'appellent rue *des Boules*, mais mal-à-propos : elle doit ce nom au territoire où elle eſt ſituée, que d'anciennes Déclarations du XVIe ſiécle indiquent ainſi, *lieu dit les Boulets anciennement les baſſes Vignolles*. Elle porte ce nom ſur le Plan de Jouvin, publié en 1676, & ſur tous ceux qu'on a faits depuis.

RUE DES BUTTES. Cette rue, ou plutôt ce chemin, n'eſt preſque pas connue, la plus grande partie de nos Plans ne s'étendant pas juſque là : elle traverſe de la grande rue de Reuilli dans celle de Picpus.

RUE CULTURE S^TE^ CATHERINE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Antoine, & de l'autre à

celle du Parc-Royal. J'ai déja observé qu'elle doit ce nom au terrein cultivé des Chanoines de Ste Catherine du Val des Ecoliers, sur lequel elle a été ouverte. On la nommoit simplement rue *Ste Catherine*, comme on peut le voir sur le Plan de Dheulland & dans Corrozet; & M. Robert l'appelle encore de même, quoiqu'avant le milieu du siécle passé on la désignât sous le nom de *la Couture* & *Culture Ste Catherine*, & qu'elle porte cette dénomination sur le Plan de Gomboust & sur les autres Plans postérieurs. Boisseau, sur le sien, en fait deux rues: celle qu'il appelle de la Couture, prend depuis la rue S. Antoine jusqu'à celle des Françs-Bourgeois; &, depuis celle-ci jusqu'à la rue du Parc-Royal, il la nomme rue *du Val.*

Ce fut dans cette rue que le Connétable de Clisson fut assassiné par l'ordre de Pierre de Craon, le 13 Juin 1392, & que le Roi & une partie de sa Cour le furent visiter dans la boutique d'un Boulanger chez lequel il s'étoit réfugié.

Les Chanoines Réguliers avoient dans cette rue leur Eglise & des bâtiments assez spacieux; mais comme ils tomboient en ruine, Sa Majesté, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, a ordonné, par ses Lettres-Patentes en forme de Déclaration, du 23 Mai 1767, enregistrées le 25 du même mois, qu'ils seroient transférés dans la rue S. Antoine, & que l'on construiroit un Marché sur l'emplacement qu'ils avoient occupé.

LES ANNONCIADES CÉLESTES, que le vulgaire appelle *Filles bleues*, furent instituées à Gènes, en 1602, par Dame Victoire Fornari. Clément VIII autorisa cet Institut, & le mit sous la Règle de

S. Augustin & sous le titre de l'Annonciade, par sa Bulle du 15 Mars 1604 (*a*). Ce nouvel Ordre se répandit assez promptement en Franche-Comté & en Lorraine. Dès 1616, ces Religieuses eurent un établissement à Nanci : ce fut de ce Monastère que Madame Henriette de Balzac, Marquise de Verneuil, en fit venir quelques-unes pour former un établissement à Paris. Nos Historiens varient sur cette époque : Dom Félibien & M. Piganiol (*b*) la placent en 1622, l'Editeur de du Breul (*c*) en 1623, la Caille en 1624, l'Abbé Lebeuf (*d*) en 1630, & M. Robert (*e*) la recule jusqu'en 1637. Dès le 16 Juillet 1621 Madame de Verneuil avoit passé un Contrat pour l'établissement de ces Religieuses, par lequel elle s'engageoit à leur donner 2000 liv. de rente. En conséquence de cet Acte, M. Henri de Gondi, Cardinal de Retz & Evêque de Paris, donna son consentement, le 29 Mars 1622 (*f*), & au mois de Septembre suivant le Roi accorda ses Lettres-Patentes, enregistrées le 31 Août 1623. Les termes de ces Lettres annoncent que cet établissement étoit déja formé : « Nous avons trouvé *ci-devant* bon » de faire venir en notre bonne ville de Paris » les Religieuses Annonciades du Monastère du même Ordre à Nanci. » Ces Lettres-Patentes ont été confirmées par d'autres, en 1627 & en 1656. La Marquise de Verneuil avoit loué, pour ces Religieuses, un Hôtel assez vaste, rue Culture Ste Catherine, qui avoit appartenu à la

(*a*) Hélyot, Hist. des Ordres Relig. tom. 4, pag. 297.
(*b*) Hist. de Paris, tom. 2, p. 1321.—Piganiol, t. 4, p. 422.
(*c*) Suppl. des Antiq. de Paris, pag. 51.
(*d*) Le Beuf. t. 2, p. 535.
(*e*) Tabl. Parif pag. 56.
(*f*) Gall. Chr. t. 7, col. 273. —Sauval, t. 3, p. 150.

Maison de Montmorenci, & qu'on nommoit en ce temps-là l'Hôtel de Damville. Les donations qui leur furent faites, les mirent en état de l'acheter, en 1626, des héritiers de M. de Vienne, Président de la Chambre des Comptes & Contrôleur-Général des Finances, moyennant 96000 l. Par de nouvelles Lettres-Patentes, du mois de Janvier 1629, il fut défendu aux Annonciades de faire aucun établissement dans le Royaume, sans le consentement du Monastère de Paris. La Comtesse des Hameaux est regardée comme une des principales bienfaitrices de ces Religieuses: le bâtiment & la décoration de leur Eglise sont un effet de sa libéralité.

La vie de ces Religieuses n'est pas des plus austères, mais elle est très-retirée: elles ne voient que leurs parents les plus proches; & même très-rarement, elles portent un habit blanc, un manteau & un scapulaire bleus, ce qui leur a fait donner le nom d'Annonciades Célestes, ou Filles bleues. Suivant de Chuyes & Sauval (g) on les appeloit *Célestines*: ce dernier nom a été changé pour ne pas confondre leur Ordre avec celui des Célestins.

A côté de ce Monastère est l'Hôtel de Carnavalet, bâti, vers le milieu du XVI[e] siécle, pour le Président de Ligneris. Il fut vendu, en 1678, à Françoise de la Baume, Dame de Carnavalet, dont il prit le nom qu'il porte encore aujourd'hui, quoiqu'il ait plusieurs fois changé de maître.

Dans cette même rue & au coin de celle du Parc-Royal, étoit l'Arsenal de la Ville, à côté

(g) Sauval, tom. 1, pag. 656.

& sur partie duquel a été bâti l'Hôtel de M. Pelletier de Sousy.

RUE NEUVE S^TE^ CATHERINE. Elle aboutit d'un côté à la rue Culture Ste Catherine, & de l'autre à la rue S. Louis & à celle de l'Egoût. Son nom est dû au terrein du Prieuré sur lequel elle a été ouverte, & elle n'en a pas changé.

RUE DE L'ÉGOUT S^TE^ CATHERINE. Elle va de la rue S. Antoine aux rues S. Louis & Neuve Ste Catherine. Elle est ainsi nommée à cause d'un égoût qui passoit sur le terrein de Ste Catherine, près de l'endroit où cette rue a été ouverte. On l'appeloit, en 1590, *ruelle des Egoûts*, & rue *des Egoûts* en 1606 (*h*); on l'a nommée depuis rue *de l'Egoût couvert*. J'ai déja parlé de l'Egoût du Pont-Perrin qui régnoit le long de la rue S. Antoine; en 1417 il fut ordonné de le détourner, & de le joindre à celui qui portoit les eaux & les immondices au grand égoût du Temple. On le fit donc passer sur le terrein de la Culture Ste Catherine dans la longueur de 625 toises, jusqu'à l'endroit où finit aujourd'hui la rue de Boucherat : il ne fut couvert qu'au commencement du siécle dernier. Dès 1540 le Roi avoit ordonné de le détourner dans la Rivière ; mais la Ville (*i*) crut qu'il feroit plus utile d'y faire passer un bras de la Rivière, & de le conduire ailleurs, que de l'y faire tomber.

Les Comtes d'Angoulême avoient leur Hôtel

(*h*) Archiv. de Ste Catherine.

(*i*) Reg. de la Ville, delib. du 24 Novembre.

dans cette rue. François I, étant parvenu à la Couronne, le joignit au Palais des Tournelles, & Charles IX en ordonna la démolition & la vente en 1565,

Rue des Chantiers. La plûpart de nos Plans ne la distinguent pas de la rue Traversière, dont elle fait la continuation depuis la rue de la Rapée jusqu'à la Rivière. Elles ne doivent pas cependant être confondues, celle-ci n'ayant été ouverte qu'à la fin du siécle passé. On voit, par les Plans de Nolin & d'Inselin, qu'on la nommoit alors, ainsi que la rue Traversière, rue *du Clet Chantier*; sur d'autres Plans elle est appelée rue *de la Planchette*, & sur celui de M. Roussel rue *Pavée*. Son nom est dû aux Chantiers où elle conduit: j'observerai en passant que le terrein où elle est située, fait partie de celui qu'on appeloit anciennement *le Champ au Plâtre*, & qu'on nomme encore *Port au Plâtre*, sur le rivage de la Seine, depuis le bastion de l'Arsenal jusqu'à S. Bonnet.

Rue des Charbonniers. Elle aboutit d'un côte à la rue de Charenton, & de l'autre au Port au Plâtre. Les anciens Plans l'indiquent sous le nom de rue *du Port au Plâtre*, & rue *Clochepin*. Je ne sais à quelle occasion elle a quitté ce nom pour prendre celui qu'elle porte aujourd'hui.

Rue de Charenton. Elle commence au fossé de la Porte S. Antoine, & aboutit aux coins de la petite rue de Reuilli & de celle de Rambouillet. Son nom est dû au Bourg de Charenton, où elle conduit.

L'Hôtel des Mousquetaires de la seconde

Compagnie, communément appelés *Mousquetaires noirs.* J'ai remarqué, en parlant de la Place de Vendôme (voyez Quart. V, pag. 43), qu'en 1699 Sa Majesté céda à la Ville l'emplacement & les matériaux qu'elle avoit fait acheter pour la construction de cette Place, à condition qu'elle se chargeroit d'en faire construire une sur un nouveau plan, & en outre de faire bâtir, au Fauxbourg S. Antoine, un Hôtel & des Ecuries pour la seconde Compagnie des Mousquetaires, & de fournir les meubles nécessaires. La Ville remplit ces deux conditions avec autant de zèle que de promptitude, & l'Hôtel fut fini en 1701.

LES RELIGIEUSES ANGLOISES, autrement dites LES RELIGIEUSES DE LA CONCEPTION. Si l'on s'en rapporte à ce que Dom Félibien (k) a écrit sur cette Maison, & que M. Piganiol (l) & l'Auteur du *Calendrier historique* (m) ont copié servilement, on se trompera sur tout ce qui la concerne : ils avancent « que dès le mois de Mars » 1633 ces Religieuses obtinrent des Lettres-Pa- » tentes, qui leur permettoient de s'établir dans » la Ville ou dans les Fauxbourgs de Paris ; » qu'elles étoient Chanoinesses Régulières, ré- » formées, de l'Ordre de S. Augustin ; que le 24 » Mai de la même année l'Archevêque de Paris » consentit à l'éređion d'un Monastère, & per- » mit d'y recevoir lesdites Religieuses Angloises » & celles qui seront nées de père & mère An- » glois seulement, & non autres, pour y faire

(k) Hist. de Paris, tom. 2, pag. 1456.

(l) Piganiol, t. 5, p. 101.

(m) Cal. Hist. pag. 374.

» les vœux & profession dudit Ordre de S. Augustin. » Ils ajoutent : « que les Lettres-Patentes » ayant été enregistrées au Parlement, le 31 » Août 1635, elles achetèrent plusieurs maisons » & jardins, rue de Charenton, par Contrats des » 22 Décembre 1635, 5 Février 1637 & 9 Juin 1653. » Ces mêmes Auteurs avancent « que le » 25 Avril 1647 on fit une donation de 2000 liv. » de pension à Sœur Marie Tresdurai, leur Ab- » besse, & qu'en 1665, au mois de Mars, le » Roi leur accorda de nouvelles Lettres-Paten- » tes, par lesquelles il leur permit de recevoir à » profession des Filles de son Royaume & des » Etats alliés de la France; & que le Parlement, » par son Arrêt d'enregistrement, du 7 Septembre » de la même année, en restraignit le nombre & le fixa à dix Françoises. »

L'Abbé Lebeuf (*n*) place d'une manière vague cet établissement en 1635 & 1655.

Il n'y a rien d'exact dans ces faits ni dans ces époques : ces Auteurs ont confondu deux établissements différents des Religieuses Angloises. Celles-ci sont du Tiers-Ordre de S. François ; elles étoient établies à Nieuport. Les malheurs qu'occasionne la guerre, & les dangers auxquels elle expose, les obligèrent de venir à Paris, sous la conduite de la Dame Jernigan, leur Abbesse. On leur procura une Maison au Fauxbourg S. Jacques, en 1658. Deux ans après, elles acquirent une maison & jardin, rue de Charenton ; l'année suivante, elles obtinrent une Bulle du Souverain Pontife Alexandre VII, qui leur permettoit de

(*n*) Tom. 2, pag. 538.

prendre l'Institut de l'Ordre de la Conception. Cet établissement fut confirmé par Lettres-Patentes, en 1670. La première pierre de leur Eglise avoit été mise, le 2 Juin 1672, par Madame la Chancelière le Tellier, & la Chapelle bénie sous l'invocation de S[te] Anne; mais, en 1676, Madame de Cléveland fit construire celle que nous voyons aujourd'hui. Elle en posa la première pierre le 13 Novembre 1679. Sauval (*o*) & M. de la Barre (*p*) disent qu'elle fut dédiée sous le nom de S[te] Anne; ce dernier date même cette cérémonie du 13 Novembre 1719, ce qui est sans doute une faute d'impression; &, en ce cas, il auroit confondu la dédicace avec la pose de la première pierre. Le Mémoire manuscrit que ces Dames m'ont remis, & qui m'a fourni presque tout ce que je viens de dire, porte expressément que cette Eglise n'a point été dédiée. La Supérieure de cette Maison est Triennale, & porte le nom d'Abbesse, suivant l'usage reçu dans l'Ordre de S. François. Le Monastère est appelé *Bethléem*.

On sera peut-être étonné de l'erreur de nos Historiens, que j'ai cités ci-dessus; en voici la source: dans les Lettres-Patentes du mois de Mars 1633, rapportées dans l'Arrêt de vérification de celles de 1655 (*q*), il est parlé de Chanoinesses Angloises, & des acquisitions par elles faites de quelques maisons, rue de Charenton. Quoiqu'aux termes des Lettres-Patentes pour leur établissement, en 1633, elles ne fussent pas

(*o*) Sauval, t. 1, p. 652.
(*p*) La Barre, t. 5, p. 281.
(*q*) Hist. de Paris, tom. 5, pag. 141.

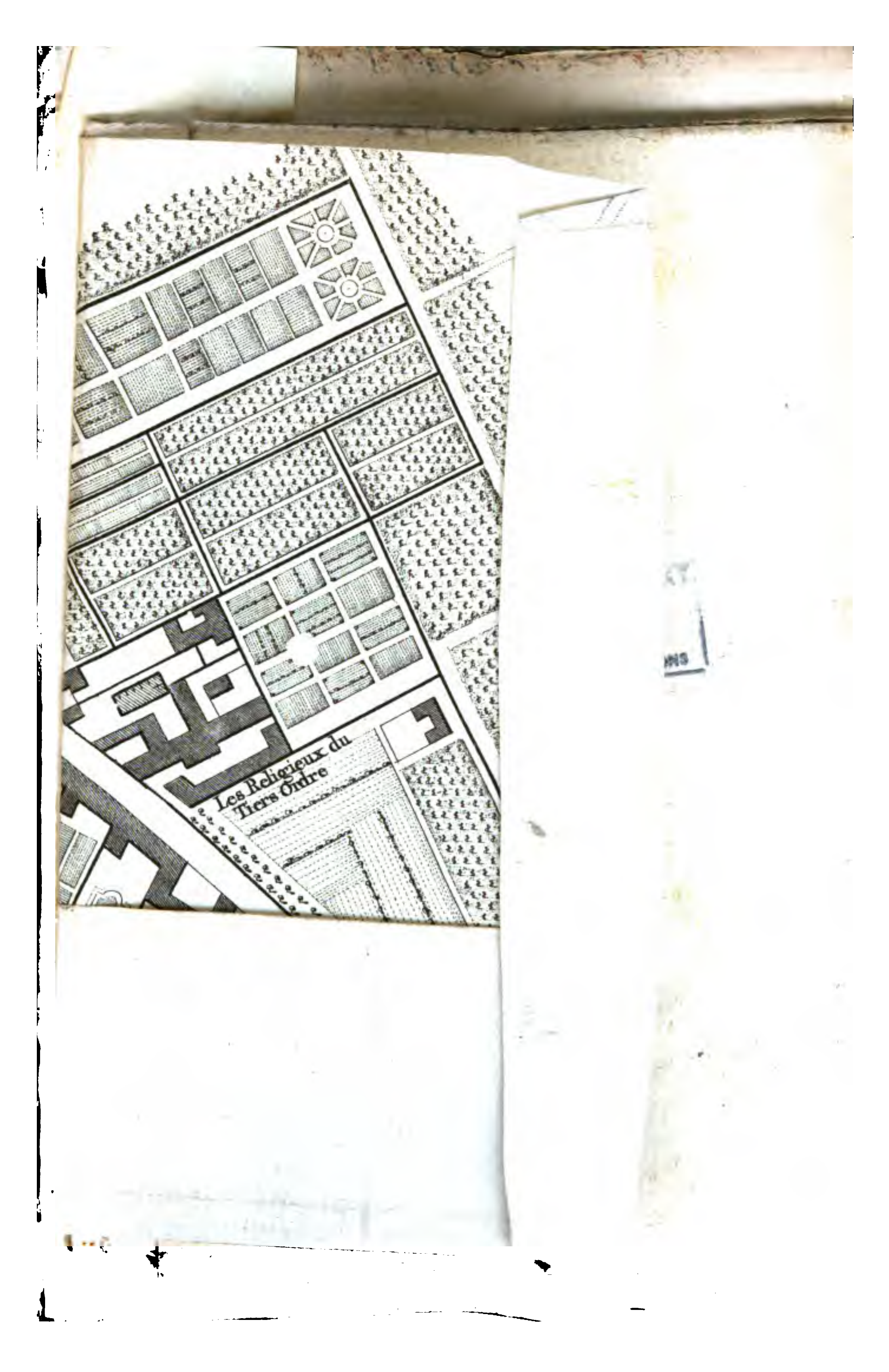
autorisées à en faire un second, cependant la Dame Tresdurai acquit une maison & jardin, le 22 Décembre 1635, s'y transporta avec une partie de sa Communauté, & fit approuver ce second Monastère ; mais, comme il ne se présentoit pas autant de Sujets, pour y faire profession, qu'elle s'en étoit flattée & qu'elle avoit été autorisée d'y en recevoir, elle prit le parti de retourner dans le Couvent qu'elles avoient sur les fossés S. Victor, & elle s'accommoda de celui-ci, en 1660, avec les Filles Angloises du Tiers-Ordre qui l'occupent aujourd'hui.

RUE DE CHARONNE. Elle aboutit à la rue du Fauxbourg S. Antoine & à la Barrière de la Croix-Faubin. Son nom est dû au Village où elle conduit.

LES RELIGIEUSES DE LA MAGDELEINE DE TRAINEL. Elles furent fondées, avant le milieu du XII[e] siécle, au lieu de Trainel en Champagne, sur les confins du Diocèse de Sens, à deux lieues de Nogent sur Seine. M. Piganiol (*r*) a copié exactement ce que Dom Félibien en a dit dans sa Préface, sur la foi d'un Mémoire qui lui avoit été donné par le sieur Girard, Prêtre de S[te] Marguerite, qui n'en étoit pas vraisemblablement bien informé. Cet Auteur a eu sans doute des raisons pour attribuer affirmativement la fondation de ce Prieuré de Bénédictines à la Comtesse Mathilde, femme de Thibaud, Comte de Champagne ; ce que Dom Félibien n'avoit

(*r*) Tom. 5, pag. 119.

avancé



Les Religieux du
Tiers Ordre

autorifées à
Dame Trefd
22 Décemb
partie de fa
fecond Mor
fentoit pas
feffion, qu'
été autorifé
retourner c
les foffés S.
en 1660, a
qui l'occup

RUE DE
Fauxbourg
Croix-Faub
elle conduì

LES REI
TRAINEL.
du XIIe fi
pagne, fu
deux lieue
a copié ex
dit dans fa
lui avoit
de Ste Mar
blement b
doute des
la fondatic
Comteffe
de Champ

(r) Tom.

avancé que comme une conjecture. Sur quoi peut-elle être appuyée, puisque le titre primordial n'existe plus ? Seroit-ce parce que le Monastère de la Pommeraie, fondé par la Comtesse Mathilde après [illegible] milieu du XIIe siécle, fut déclaré être [illegible] dépendance de l'Abbaye du [illegible] que celui de Trainel qu'on y avoit soumis plus de dix ans auparavant, puisqu'en 1142 (*s*) Héloïse, Abbesse du Paraclet, y passa une Transaction avec l'Abbé de Vauluisant ? Cette conjecture me paroît bien hasardée ; elle est même détruite par le Nécrologe de cette Maison, qui fait mention (*t*), au 4 des Ides de Décembre, du décès de Gundric, Prêtre, auquel on donne le titre de Fondateur.

Ceux qui ont écrit après Dom Félibien (*u*), n'ont pas été mieux instruits, en plaçant la translation de ces Religieuses à Melun, en 1622, & à Paris, en 1644. Ils ont confondu les faits & les dates : celle de 1622 ne convient qu'à la réformation qui fut faite à Trainel par Dame Claude-Philippe de Veny d'Arbouze, qui en étoit Prieure. Ce ne fut qu'en 1630 que cette digne Religieuse & ses Compagnes, pour éviter les calamités de la guerre, se refugièrent à Melun. Ne s'y trouvant pas en sûreté, en 1652, elles cherchèrent un asyle à Paris, où elles demeurèrent en maison privée, du consentement des Archevêques de Paris & de Sens ; &, sur la permission qu'ils leur en donnèrent, elles achetèrent, en 1654, une grande maison & un jardin

(*s*) Gall. Chr. t. 12, col. 574.
(*t*) Ibid. t. 7, col. 640.
(*u*) Piganiol, t. 5, p. 119. — Lebeuf, t. 2, p. 539. — Tabl. Parис. p. 57.

dans la rue de Charonne, où elles firent bâtir une Chapelle & des lieux réguliers, dont la Reine Anne d'Autriche voulut bien poser la première pierre. C'est par une faute d'attention, ou d'impression, que Dom Félibien place cette épo- dix ans plutôt.

Ces Religieuses sont soumises à la Jurisdiction de M. l'Archevêque ; la seule marque d'autorité qui soit restée à l'Abbesse du Paraclet, consiste à choisir & instituer la Prieure de la Magdeleine. La reconnoissance a placé à la tête de leurs principaux bienfaiteurs M. d'Argenson, Ministre d'Etat & Garde des Sceaux. Il ne se borna pas à procurer l'augmentation de leur revenu temporel, il fit élever de grands bâtiments au-dehors, rétablir & décorer l'Eglise, & construire une Chapelle sous l'invocation de S. René, son Patron, dans laquelle son cœur a été déposé, en exécution de ses dernières volontés. Cette maison a encore éprouvé depuis, & de la façon la plus honorable, la protection & les faveurs de feue S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, qui l'avoit choisie pour y faire son séjour ; en conséquence, elle y fit construire des bâtiments spacieux.

Les Filles de la Croix. On nomme ainsi des Religieuses de l'Ordre de S. Dominique, dont j'ai parlé à l'article des Filles S. Thomas, rue Vivienne (Voyez Quart. VI, pag. 60). La Mère Marguerite de Jésus, qu'on avoit chargée du premier établissement, pensoit aux moyens d'en former un second, sous le titre de Filles de la Croix : l'occasion étoit alors d'autant plus favorable, que le nombre des Religieuses étoit trop

considérable pour la Maison qu'elles occupoient alors, que nos Historiens placent au Fauxbourg S. Marcel, quoique les Mémoires qu'elles ont bien voulu me fournir, n'en fassent aucune mention. On prit donc des mesures pour les transférer, en partie, rue d'Orléans au Marais, où elles allèrent demeurer le 6 Mars 1627. La Mère Marguerite de Jésus en étoit Prieure : elle en sortit, en 1636, pour aller, avec sa Communauté, rue Plâtrière, où elle resta jusqu'à la fin de l'année suivante. Cette dernière Maison manquoit des commodités nécessaires, & les obligea de prendre un nouvel asyle rue de Matignon; elles y sont restées jusqu'au mois d'Avril 1641, temps où elles prirent possession de la maison qu'elles occupent à présent, & qu'elles avoient achetée de M. Thierri, par Contrat du 21 Juin 1639. C'est cette dernière époque, de 1641, que nos Historiens ont prise pour celle de leur établissement, quoique, comme je viens de le dire, il fût formé plusieurs années auparavant. Le détail dans lequel je viens d'entrer servira pour rectifier les dates sur lesquelles ils se sont trompés. Si l'Abbé Lebeuf (*x*) a cru devoir adopter celle de 1639, c'est qu'il a pris la date de l'acquisition pour celle de l'établissement, & qu'il a pensé que ces Religieuses habitoient déja cette maison, quoique la première pierre n'ait été posée, par Madame la Maréchale d'Effiat & Madame la Duchesse d'Aiguillon, que le 3 Août de cette année 1639.

La reconnoissance perpétuera toujours dans

(*x*) Tom. 2, pag. 539.

ce Monaſtère le ſouvenir de Mademoiſelle Ruzé d'Effiat, fille du Maréchal de France, qui donna tout ſon bien à cette Maiſon, & s'y fit Religieuſe en 1637. Ce fut cette généreuſe libéralité qui mit les Filles de la Croix en état d'acheter le terrein qu'elles occupent, & qui a fait donner, à juſte titre, à Mademoiſelle d'Effiat la qualité de Fondatrice de ce Couvent. M. Robert s'eſt trompé en les qualifiant Bénédictines.

Les Religieuses de Notre-Dame de Bon-Secours. Ce Prieuré perpétuel de Bénédictines mitigées fut fondé, en 1648, par Dame Claude de Bouchavanne, veuve de M. Vignier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & Direction des Finances, en faveur de Demoiſelle Magdeleine-Emanuelle de Bouchavanne ſa ſœur, Religieuſe du Monaſtère de Notre-Dame de Soiſſons. Dès le 3 Août 1646, Madame Vignier avoit obtenu la permiſſion de faire bâtir un Monaſtère à Paris; en conſéquence, le 12 Septembre 1647, elle acheta une maiſon, clos & jardin rue de Charonne, dont elle fit donation, le 20 Avril ſuivant, pour la fondation de ce Couvent. L'Evêque de Soiſſons & l'Abbeſſe de Notre-Dame ayant donné leur conſentement à cet établiſſement, M. l'Archevêque de Paris donna, le 30 Mai 1648, ſes Lettres pour l'érection du Monaſtère, par leſquelles il conſent qu'il ſoit en titre de Prieuré Conventuel, que Sœur Emanuelle de Bouchavanne en ſoit Prieure, & que la Dame Vignier jouiſſe, ſa vie durant, du droit de Préſentation, réſervé après ſa mort à M. l'Archevêque & à ſes ſuc-

ceſſeurs. Sauval (*y*) dit, avec raiſon, que la Sœur de Bouchavanne & deux autres Religieuſes de Notre-Dame de Soiſſons entrèrent dans la Maiſon de Bon-Secours le premier Septembre 1648, & que la clôture y fut miſe le 8 du même mois. Les Bénédictins, qui nous ont donné *l'Hiſtoire de Paris* (*z*) & le *Gallia Chriſtiana*, paroiſſent ne fixer cette époque qu'en 1670, & l'Auteur *du Calendrier hiſtorique* a ſuivi la même date. Il eſt vrai que les Lettres-Patentes ne ſont que du mois de Juillet 1667, & que le Parlement ne les a enregiſtrées, le 16 Mai 1670, qu'après avoir vu le conſentement de M. l'Archevêque, du 23 Janvier 1669, & l'avis des Prevôt des Marchands & Echevins, du Lieutenant-Général de Police, & du Subſtitut du Procureur-Général au Châtelet, des 16 Mars & 18 Juillet de la même année. Mais il faut obſerver, 1° qu'on néglige quelquefois d'obtenir des Lettres-Patentes pour certains établiſſements Religieux, ou qu'on ne les demande que pluſieurs années après qu'ils ont été formés. 2° Que celles de 1667 n'ont pas pour objet de permettre, mais de confirmer l'établiſſement fait par la Dame Vignier; ce qui prouve ſon exiſtence antérieure. 3° Les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* en fourniſſent eux-mêmes la preuve, en diſant que la ſeconde Prieure de cette Maiſon fut Dame Laurence de S. Simon Sandricourt qui en étoit la première Profeſſe, *y ayant pris l'habit le 27 Décembre* 1648, & prononcé ſes vœux le premier Février 1650. Ainſi l'établiſ-

(*y*) Tom. 1, p. 663.

(*z*) Hiſt. de Paris, tom. 2, p. 1499.—Gall. Chriſt. tom. 7 col. 648.—Cal. Hiſt. p. 91.

sement réel & de fait du Prieuré de Notre-Dame de Bon-Secours est de l'année 1648, & son établissement légal & de droit n'a eu lieu qu'en 1670, par l'enregistrement des Lettres-Patentes de 1667.

On a fait depuis quelques années plusieurs réparations & augmentations, tant à la Chapelle qu'aux bâtiments de ce Monastère, & on y a réuni l'Abbaye de Malnoue qui tomboit en ruine.

Il y a dans la rue de Charonne deux cul-de-sacs : le premier, appelé *de Mortagne*, doit son nom à un Hôtel voisin : le second, nommé *de la Croix-Faubin*, est situé presque vis-à-vis cette Croix ; ce nom lui vient d'un petit hameau qui fait aujourd'hui partie du Fauxbourg S. Antoine.

Rue du Chemin Verd. Elle aboutit d'un côté à la rue de la Contrescarpe, & de l'autre à celle des Amandiers au coin de la rue de Popincourt. Ce n'étoit encore, au milieu du siécle passé, qu'un chemin qu'on appeloit *verd*, à cause des herbes dont il étoit bordé, & des marais potagers au travers desquels il passoit. En 1667, on le nommoit simplement *la ruelle qui va à Popincourt* (a) : je l'ai vue indiquée sous le nom de la ruelle *des neuf arpents* (b), parce qu'elle est ouverte sur un terrein qui se nommoit la Culture S. Eloi qui contient trente-neuf arpents : elle étoit divisée en deux parties, & bornée par les rues du Mesnil-Montant, de Popincourt, de la Con-

(a) Archiv. de l'Archevêché. | (b) Cens. de S. Eloi.

trefcarpe & du Chemin verd. Cette dernière eft nommée rue *Verte* dans des Actes de 1718, quoiqu'elle fût connue, dès le fiécle paffé, fous le nom qu'elle porte, comme on peut le voir fur les Plans de Jouvin & de Bullet.

RUE CLOCHEPERCE. Elle traverfe de la rue S. Antoine dans celle du Roi de Sicile. L'Abbé Lebeuf (*c*), dans fes notes fur le *Dit* des rues de Paris de Guillot, a cru que c'étoit cette rue-ci que le Poëte défigne fous le nom de *Pute-y-Muce*. M. Robert, en lui donnant auffi ce dernier nom, ajoute qu'elle le portoit encore en 1560, & qu'en 1620 on lui donnoit celui de *la Groffe-Margot*, de l'enfeigne d'un Cabaret. Je crois que ces deux Auteurs fe font trompés. Guillot indique la rue *Renaut le Févre*, ainfi que les Rôles de Taxe de 1300 & de 1313; or c'étoit ce nom que portoit alors la rue Clocheperce, comme on peut s'en convaincre en voyant le Plan de Dheuland, & autres Plans anciens, & en lifant Sauval (*d*) & Corrozet. Le Procès-Verbal de 1636 la nomme rue *de la Cloche percée*; c'étoit le nom d'une enfeigne, qu'on a changé en celui de Clocheperce; elle eft ainfi écrite fur le Plan de Gomboust & fur tous les autres. Si on lui a donné enfuite, vers 1660, le nom de rue de *la Groffe-Margot*, comme le dit Sauval (*e*), à caufe de l'enfeigne d'un Cabaret, ce nom adopté par le bas peuple, n'a pas fait fortune; car on ne le trouve ni dans aucun Acte, ni fur aucun Plan. J'ignore quelle

(*c*) Pag. 597.
(*d*) Tom. 3, p. 283.
(*e*) Tom. 1, p. 126.

pouvoit être la rue de Pute-y-Muce dont parle Guillot; mais sa marche me fait conjecturer qu'il pouvoit y avoir une rue ou ruelle qui traversoit de la rue Clocheperce dans celle de Tiron, qui ne subsiste plus depuis long-temps.

RUE, ou plutôt, CHEMIN DE LA CONTRESCARPE. On a donné ce nom au chemin qui régne le long du fossé depuis la rue de Mesnil-Montant jusqu'à la Rivière: maintenant on l'appelle rue *S. Pierre.* Il y a trois ruelles ou cul-de-sacs entre la rue S. Sebastien & celle du Chemin verd, qui ne sont ni nommés, ni même figurés sur nos Plans modernes. Le premier n'a aucun nom certain; le second porte celui *des Jardiniers*, & le troisiéme celui de *la ruelle Pellé.*

RUE DE L'ÉCHARPE. Elle commence à la rue S. Louis, & aboutit à la Place Royale. On l'appela d'abord rue *de Henri IV*, parce que cette place fut commencée sous son régne. Une enseigne lui fit donner le nom de rue *de l'Echarpe blanche*; elle le portoit en 1636: on a dit simplement depuis, rue de l'Echarpe.

RUE DES ÉCOUFFES. Elle aboutit d'un côté à la rue des Rosiers, & de l'autre à celle du Roi de Sicile. Cette rue est ancienne; son nom n'a varié que dans la façon de l'écrire ou de le prononcer. On disoit, en 1233 & en 1254, rue *de l'Escofle*, en 1300 *de l'Escoufle*, en 1313 *des Escoufles*, en 1430 *des Escofles*, & au siécle suivant *des Escloffes*, enfin *des Ecouffes*. Le sieur de Fer a jugé à propos de la nommer rue *des Ecossois*, quoiqu'elle n'ait jamais été appelée ainsi.



RUE DE LA VALLÉE DE FÉCAN. Elle fait la continuation de la rue de la Planchette, & conduit au chemin de Charenton. Son nom est dû au terrein sur lequel elle est située : on l'appeloit *le bas de Fécant*, au XVe siécle ; il est ainsi nommé dans un Titre nouvel, du 16 Février 1498 (*f*). Dans une Déclaration rendue au Terrier du Roi, en 1540, il est fait mention d'une vigne hors la Porte S. Antoine, *au Val de Fesquant, lieu dit Beauregard* (*g*).

RUE DU FOIN. Elle va de la rue S. Louis à celle de la Chaussée des Minimes ; elle s'étendoit même jusqu'à la Maison des Hospitalières. Je ne trouve point qu'elle ait porté d'autre nom : il est assez vraisemblable qu'elle le doit à un terrein en pâturage, qui faisoit partie du Parc des Tournelles sur lequel elle fut ouverte sous le régne de Henri IV.

RUE DE LA FOLIE-REGNAUT. Elle aboutit d'un côté à la rue des Murs de la Roquette, & de l'autre à la rue S. André ; il en est fait mention, en 1540, dans le Recueil que j'ai cité à l'article précédent : ce nom est dû à une maison à laquelle elle conduit. On a souvent appelé *Folie* une maison de campagne où l'on va se réjouir & prendre l'air : telle étoit *la Folie-Regnaut*. Il y avoit un corps-d'hôtel, des cours, des jardins, des étables & une Chapelle, le tout

(*f*) Archiv. de l'Archevêché.

(*g*) Bibl. du Roi, Recueil de Blondeau, t. 12, 6e cahier.

contenant environ six arpents. Quelques maisons voisines bâties en cet endroit, qu'on appeloit *le Champ l'Evêque*, parce qu'il étoit dans sa Censive, formèrent un petit hameau qui prit le nom de la Folie-Regnaut, de celui de *Regnaut l'Epicier* à qui cette maison appartenoit. On voit dans les Archives de l'Archevêché, qu'en 1427, l'Evêque de Paris y avoit son Pressoir, & qu'il étoit contigu à celui du Chapitre, & à la maison dont je viens de parler. Les Jésuites de la Maison-Professe achetèrent cette maison, le 11 Août 1626, & y joignirent plusieurs terres voisines qu'ils acquirent successivement : ils donnèrent à leur maison le nom de Mont-Louis, & elle le portoit l'année suivante : dans quelques Actes, elle est appelée Mont S. Louis. Je ne suis entré dans ce détail que pour détruire une opinion populaire, qui veut que cette maison n'ait été appelée *Mont-Louis*, que parce que Louis XIV en avoit fait présent au P. la Chaise, son Confesseur. Il fut nommé pour remplir cette place, en 1675 ; & alors il y avoit près de cinquante ans que les Jésuites avoient fait cette acquisition. Cette opinion avoit tellement prévalu, qu'il n'y a pas long-temps que bien des gens de ce quartier l'appeloient encore *la Maison du P. la Chaise* : il est vrai qu'il avoit payé quelques portions de terres enclavées dans l'enclos de cette maison. Elle fut vendue, le 31 Août 1763, en vertu d'un Arrêt du 11 Mars précédent, & revendue le 16 Décembre 1771. Près d'un des angles du clos de Mont-Louis, & dans le parc du Seigneur de Charonne, est une petite terrasse qu'on a élevée à la place d'un pavillon qu'on y avoit anciennement construit : on assure que ce fut en cet

endroit que le Cardinal Mazarin fit placer Louis XIV, pour voir la bataille qui se donna au fauxbourg S. Antoine le 2 Juillet 1652.

RUE DES FRANCS-BOURGEOIS. Elle va de la vieille rue du Temple à celle de S[te] Catherine. Sauval (*h*) & ses Copistes disent qu'elle a porté successivement les noms de *vieille Barbette*, *des Poulies*, *des viez Poulies*, de *Ferri des Poulies* en 1258 (*i*), & de *Richard des Poulies*: cet Auteur ajoute que les Poulies étoient un jeu usité alors, & qu'on ne connoît plus aujourd'hui, qui produisoit vingt sols parisis de rente, que Jean Gennis & sa femme donnèrent aux Templiers en 1271. Il est certain qu'au XV[e] siécle & au suivant elle portoit le nom de rue *des Poulies*; mais je n'ai point trouvé ailleurs que dans Sauval, qu'elle ait été appelée *vieille Barbette*: il l'a peut-être confondue avec la vieille rue du Temple, à laquelle elle aboutit, & qui, dans cet endroit, se nommoit rue *vieille* Barbette. Elle a pris le nom de *francs* Bourgeois, à l'occasion d'un Hôpital qui fut construit dans cette rue, en 1334 suivant Dom Félibien (*k*), & vers l'an 1350 suivant Sauval (*l*), par Jean Roussel & Alix sa femme, qui firent construire vingt-quatre chambres contiguës pour y retirer des pauvres. En 1415, Pierre le Mazurier & sa femme, fille de Jean Roussel, donnèrent cet Hôpital au Grand-Prieur de France, avec 70 liv. de rente, à condition

---

(*h*) Tom. 1, pag. 135, 136 & 511.
(*i*) Archiv. du Temple.
(*k*) Hist. de Paris, tom 1, p. 591.
(*l*) Sauval, ibid.

de loger deux pauvres dans chaque chambre. Ce fut cet asyle qui fit donner à cette rue le nom de Francs-Bourgeois, ceux qui demeuroient dans cet Hôpital étant, par leur pauvreté, francs, c'est-à-dire, exempts de toutes taxes & impositions.

Le plus considérable des Hôtels qui décorent cette rue, est celui *d'Albret* : il fut construit, au milieu du XVI[e] siécle, sur cinq places de la Couture S[te] Catherine, qui furent acquises par le Connétable Anne Duc de Montmorenci. Sauval (*m*) s'est assurement mépris, en parlant de cet Hôtel; il l'appelle *l'Hôtel de Damville*, & dit *que le Connétable Anne le donna, en* 1563, *à Guillaume son quatriéme fils, Seigneur de Thoré; que Jean de Vienne, Contrôleur-Général des Finances & Président en la Chambre des Comptes, l'acheta en* 1603, *& que ses filles le vendirent, en* 1626, *aux* . . . . 96000 liv. Il a confondu cet Hôtel avec celui de Damville qui, comme il en convient lui-même (*n*), étoit situé dans la rue Culture S[te] Catherine, près celui de Carnavalet. S'il eût consulté les Titres qui se trouvent aux Archives des Chanoines de la Culture S[te] Catherine, il eût vu que cet Hôtel, *vulgairement appelé l'Hôtel de Thoré, rue des Francs-Bourgeois, vis-à-vis la maison de Dame Anne Chatelain, appelée les Trois-Pavillons*, fut cédé par ledit Guillaume de Montmorenci, le 21 Septembre 1586, à titre d'échange, à M[re] Marie de Baudini; que cet Hôtel fut saisi sur lui, en 1595, & adjugé à Dame Louise d'Orgives, veuve de M[re] Robert Despoix; qu'elle le vendit, le 27 Juillet 1601, à M[re] Pierre le Charron, qui le revendit à

(*m*) Tom. 2, p. 143.

(*n*) Ibid. & pag. 126.

Mre Gabriel de Guénégaud, qui en fit faire le déguerpissement & la saisie réelle à son profit, le 13 Mars 1630: il lui fut adjugé par Sentence du Châtelet du 28 Mars 1635. Dame Magdeleine de Guénégaud, sa fille, le porta dans la Maison d'Albret, par son mariage avec Mre César-Phébus d'Albret, Comte de Miossans, depuis Maréchal de France & Chevalier des Ordres du Roi. Marie d'Albret, sa fille unique, veuve en premières nôces de Mre Charles-Amanieu d'Albret, & ensuite de Mre Charles de Lorraine, Comte de Marsan, vendit cet Hôtel, le 22 Décembre 1678, à M. Jean Brunet de Chailli, Conseiller du Roi & Garde du Trésor Royal. Il a été depuis acquis, en 1741, par M. du Tillet, Président Honoraire au Parlement.

Nota. Je ne suis entré dans ce long détail sur cet Hôtel & sur celui de Lamoignon, rue Pavée, que parce qu'il m'avoit été demandé par une personne, aussi respectable qu'éclairée, (M. Bonami) qui m'honoroit de son amitié & de ses conseils. J'épargnerai à l'avenir à mes Lecteurs ces sortes de discussions, qui pourroient être ennuyeuses pour ceux qu'elles n'intéressent pas.

RUE JEAN-BEAUSIRE. Elle commence à la rue S. Antoine, vis-à-vis la Bastille, &, formant un retour d'équerre, aboutit au Boulevard. Boisseau, sur son Plan, la nomme rue *du Rempart*. Au XIVe siécle elle s'appeloit rue *d'Espagne* (*o*). On trouve bien, au siécle suivant, une rue Jean Beausire; mais ce nom étoit donné à celle qu'on a depuis appelée rue des Tournelles (voyez cet article ci-après) il fut appliqué à celle-ci dès

(*o*) Sauval, tom. 1, p. 145.

1538. Je ne sais sur quoi Valleyre, dans ses Rues de Paris, s'est fondé pour la nommer *Jean Boissier.*

Rue des Juifs. Elle traverse de la rue du Roi de Sicile dans celle des Rosiers. Dom Félibien (*p*) a suivi exactement ce que le Commissaire la Marre (*q*) avoit écrit sur le rappel des Juifs, en 1198. Ces Auteurs disent qu'après cette époque les Juifs se logèrent dans différents quartiers, qu'ils indiquent, & ils mettent du nombre la rue dont il s'agit. Ce fait peut être vrai, & il y a grande apparence que le nom des Juifs qu'elle porte, ne vient que de ceux qui l'ont habitée; mais je n'ai pu découvrir si elle existoit alors, & sous quel nom. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en est point fait mention dans Guillot ni dans les Rôles de Taxe de 1300 & de 1313, ni même dans la Liste du milieu du XVe siécle. Corrozet est, à ce que je crois, le premier qui l'ait désignée sous ce nom, qui se trouve sur tous les Plans postérieurs : je pense donc qu'elle ne l'a pris que sous le règne de Louis XII. (Voyez ci-après rue des Rosiers.)

Au bout de cette rue, & en face de celle des Rosiers, est un cul-de-sac appelé *Cocquerel* : c'étoit anciennement une rue ou ruelle nommée de *la Lamproie*, qui aboutissoit à la rue Couture Ste Catherine (*r*). Dans le Terrier du Roi, de 1540, elle est nommée rue de *la Cocquerie*, & rue *Coque-*

(*p*) Hist. de Paris, tom. 1, pag. 228.

(*q*) Tr. de la Pol. tom. 1, p. 281.

(*r*) Archiv. de Ste Catherine.

rée dans les Titres des Haudriettes (*s*), & de *la Cocquerée* dans ceux du Temple, en 1415.

RUE DE LAPPE. Elle va de la rue de la Roquette à celle de Charonne. Jouvin écrit sans raison rue de *Matte*. Le nom de *Naples*, qu'on lit sur la plupart de nos Plans, n'est pas mieux fondé. J'ai lu (*t*) dans un Registre des ensaisinements de S. Eloi, que le 22 Décembre 1635 les Chanoinesses Régulières de S. Augustin (les Filles Angloises de N. D. de Sion) acquirent de Bertrand Ferrier, Marchand Epicier, cinq arpents de terre hors la Porte S. Antoine, sur le chemin de Charonne, au lieu dit *l'eau qui dort*, tenant à *Girard de Lappe*, Maître Jardinier, d'autre au chemin tendant de Paris à la Roquette, &c. à présent clos de murs, fors du côté dudit Girard de Lappe. C'est donc de ce Jardinier que la rue dont il s'agit a pris son nom. M. Piganiol a tort d'écrire rue *de la Lape*. De Chuyes, dans *sa Guide de Paris*, ne fait pas mention de la rue de Lappe; mais il indique une rue *Gaillard* qui me paroît être celle-ci : s'il dit qu'elle aboutit à la rue de Charenton, c'est une faute d'impression; il faut lire à la rue de Charonne. Cette identité me semble prouvée par la fondation que l'Abbé Gaillard avoit faite, dans cette rue, d'une Communauté composée de six Frères & d'un Supérieur ecclésiastique, pour apprendre à lire & à écrire aux pauvres Garçons du Fauxbourg S. Antoine.

(*s*) Arch. des Dames de l'Assomption & du Temple.

(*t*) Archiv. de l'Archevêché.

RUE S. LOUIS. La partie de cette rue comprise dans ce Quartier commence au coin des rues neuve Ste Catherine & de l'Echarpe, & finit à celles du Parc-Royal & neuve S. Gilles. J'ai déja remarqué qu'elle s'appeloit rue de *l'Egoût couvert*, rue *neuve S. Louis*, & *grande rue S. Louis*. (Voyez Quartier du Temple, pag. 18)

RUE SAINTE-MARGUERITE. Elle va de la rue du Fauxbourg S. Antoine à celle de Charonne. Son nom est dû à l'Eglise Paroissiale de Ste Marguerite, dont elle est voisine : j'en ai parlé ci-dessus.

RUE DES MINIMES. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Louis, & de l'autre à celle des Tournelles. On l'a nommée ainsi à cause des Religieux qui s'y sont établis.

LES MINIMES. On n'ignore point que cet Ordre fut institué dans la Calabre, par François Martotille, vers l'an 1436, sous le nom d'Hermites de S. François d'Assise, & approuvé sous ce titre par la Bulle de Sixte IV, du 23 Mai 1474. L'humilité de ce saint Fondateur, connu depuis sous le nom de François de Paule, lieu de sa naissance, le porta à donner à ses Religieux un nom qui la caractérisoit, & qui devoit sans cesse leur rappeler l'obligation de pratiquer cette vertu, le nom de *Minimes*, c'est-à-dire, les plus petits des hommes. Ce fut sous cette dénomination de *Minimes*, de *Frères Hermites de François de Paule*, que cet Ordre fut confirmé

firmé par le Pape Alexandre VI. Louis XI, inſtruit de la ſainteté de François de Paule, & des miracles qui l'atteſtoient, le fit venir en France, en 1482, eſpérant obtenir par ſes prières le rétabliſſement de ſa ſanté & la prolongation de ſa vie. Il lui donna, dans le château du Pleſſis-les-Tours où il faiſoit ſa réſidence, un logement pour lui & pour les Religieux qui l'avoient accompagné. Charles VIII honora également les Minimes de ſon eſtime & de ſa protection; il leur fit bâtir un Couvent où ce ſaint homme mourut, le 2 Avril 1507. Il fut ſolemnellement inſcrit au Catalogue des Saints par Léon X, le premier Mai 1519. Cet Ordre ſe répandit promptement dès le vivant de ſon Inſtituteur : Jean de Morhier, Chambellan de Charles VIII, avoit procuré à ces Religieux un établiſſement à Nigeon à l'extrémité de Chaillot, en 1493. Anne de Bretagne voulut y contribuer; elle leur acheta, au même lieu, un terrein aſſez ſpacieux pour y conſtruire les logements néceſſaires, & elle contribua par ſes libéralités à faire achever le Monaſtère & l'Egliſe déja commencée : elle étoit ſous le titre de Notre-Dame de toutes Graces. C'étoit le nom d'une ancienne Chapelle qui ſubſiſtoit encore en ce lieu, lorſque les Minimes vinrent s'y établir. En 1585 ils remplacèrent, au bois de Vincennes, les Religieux de Gramont qu'Henri III avoit établis au Collége Mignon l'année précédente, & auxquels il avoit ſubſtitué des Hiéronimites, & enſuite des Cordeliers qui ne purent s'y accommoder. Dom Félibien (*u*) dit que le nom de

---

(*u*) Tom. 2, pag. 918.

Bons-Hommes a été donné aux Minimes de Nigeon, depuis que ces Religieux ont été mis à la place des *Bons-Hommes* de Gramont. Il me semble qu'il eût été plus naturel de donner ce nom à ceux de Vincennes, qu'à ceux de Nigeon. Le P. Hélyot (*x*) & autres disent que ce nom leur fut donné, parce que Louis XI appeloit S. François de Paule *le bon Homme.* Je crois que la véritable raison de cette dénomination se trouve dans l'usage où l'on étoit, de donner à tous les Hermites le nom de Bons-Hommes. Ceux de Gramont sont ainsi appelés dans les Lettres de Louis VII de 1164 (*y*), & l'on donna le même nom, au rapport de Mathieu Paris, aux Augustins qui s'établirent en Angleterre en 1259.

M. Piganiol (*z*) s'exprime d'une façon bien peu mesurée, sur l'établissement des Minimes à Paris; ils n'ont pas besoin de se justifier sur les motifs qui l'occasionnèrent. Il ajoute, après Dom Félibien (*a*), qu'ils s'étoient établis près des Capucins, dans une Chapelle de S[te] Susanne ou des Cinq-Plaies. Cet exposé n'est pas exact: 1° la Chapelle de S[te] Susanne étoit distincte & séparée de celle des Cinq-Plaies. 2° J'ai remarqué (Voyez Quartier du Palais Royal, pag. 34) que dès 1578 la Chapelle S[te] Susanne fut érigée en Succursale de S. Germain, sous le titre de S. Roch. Ce qui a pu induire nos Historiens en erreur, c'est que la Chapelle des Cinq-Plaies fut donnée aux Minimes (*b*) & unie à leur Monastère de Nigeon le 29 Août 1605.

(*x*) Hist. des Ordres relig. t. 7, p. 436.
(*y*) Du Breul, pag. 1230.
(*z*) Tom. 4, pag. 438.
(*a*) Tom. 2, p. 1284.
(*b*) Lebeuf, t. 3, p. 56.

Sauval (*c*) n'a pas été bien informé sur ce qui regarde l'établissement des Minimes à Paris : il dit « qu'ils le commencerent près des Capucins, » en un héritage qui leur fut légué, en 1590, » par le Duc de Joyeuse, avant que d'entrer » dans l'Ordre de S. François, lequel fut vendu » depuis à M. le Cardinal de la Rochefoucauld; » ce qui les obligea de chercher une autre de- » meure, comme l'Hôtel de Châlons, où sont » les Carmelites, & l'Hôtel de Roquelaure; mais » cela sans succès. » Cet Auteur ne se rappeloit pas que le Duc de Joyeuse étoit entré chez les Capucins dès 1587. J'ai parlé de cette disposition faite en faveur des Minimes, des conditions qu'on leur imposa, & des changements qui survinrent. (Voyez Quartier du Palais Royal, article de l'Assomption.)

Cet établissement n'ayant pas eu lieu, Olivier Chaillou, Chanoine de Notre-Dame & descendant d'une sœur de S. François de Paule, entra dans l'Ordre des Minimes, & par le don qu'il leur fit de ses biens, il les mit en état d'acheter une partie du Parc des Tournelles, & de bâtir les lieux qu'ils occupent aujourd'hui. Nos Historiens varient sur la date de cet établissement : la Caille la place en 1604, M. Hermant (*d*) en 1605, le Continuateur de du Breul (*e*) & Boisseau en 1608, Brice en 1610, l'Abbé Lebeuf en 1611, & M. Piganiol peu de temps après cette année. Les différents Actes qui se trouvent au Thrésor des Chartes (*f*) peuvent servir à fixer la véritable

(*c*) Tom. 1, p. 644.

(*d*) Hist. des Ordres relig. t. 3, p. 21.

(*e*) Suppl. p. 54.

(*f*) 25ᵉ Liv. des Ch. fol. 113 v°. & suiv.

époque : on y voit 1° que la démolition des bâtiments qu'Henri III avoit fait faire dans le Parc des Tournelles pour les Hiéronimites, & la place qu'ils occupoient, furent donnés par Henri IV à M. de Rosni, au mois de Mars 1594 (*g*); 2° que cette place fut par lui vendue à M. de Vitri, en 1599, & que celui-ci en revendit une partie aux Minimes qui s'y sont établis (*h*). Cette vente leur fut faite par M. Louis de l'Hôpital, Seigneur de Vitri, Chevalier des Ordres du Roi : on voit par ce Contrat, daté du 27 Octobre 1609, que cette acquisition faite par le Provincial des Minimes de la Province de France, ne consistoit que dans une place fermée de murs, faisant partie du jardin de M. de Vitri ; & que par le même Acte, M. Nicolas de l'Hôpital, Chevalier, Baron de Vitri, leur vendit une place en équerre au bout dudit jardin, qui lui avoit été donnée par le Roi. Le 9 Novembre suivant on fit faire le toisé desdits lieux, qui se trouva monter, pour la première partie, vendue par ledit sieur de Vitri pere, à 1805 toises en superficie, & pour la seconde à 162 toises. Henri IV avoit approuvé cette acquisition par ses Lettres du mois de Janvier 1610, confirmées par celles de Louis XIII, du 15 Juin de la même année, qui en contiennent l'amortissement. Elles furent enregistrées au Parlement le 19 Juillet de la même année, & à la Chambre des Comptes le 14 Juillet 1611.

Les Minimes se contentèrent de quelques légers bâtiments construits à la hâte, & d'une petite

(*g*) Ch. des Comptes, Mémorial 4. L. fol. 316 v°.

(*h*) Ibid. Reg. des Arrêts R. 1700, fol. 658.

Chapelle où la Messe fut célébrée, pour la première fois, le 25 Mars 1610, jour de l'Annonciation, ce qui engagea sans doute à désigner cette Maison sous le nom de *l'Annonciade.* (*i*).

Marie de Médicis voulut bien se déclarer Fondatrice de ce Couvent ; elle fit rembourser à cet effet aux Minimes la somme qu'ils avoient payée pour leur acquisition, & fit mettre, en son nom, par le Cardinal Henri de Gondi, la première pierre de l'Eglise que nous voyons aujourd'hui. L'inscription porte qu'elle fut posée le 6 des Ides (le 8) de Septembre ; mais la cérémonie en fut différée & remise au 18 du même mois, pour des raisons qui ne sont point venues à ma connoissance. Sauval dit qu'elle fut finie en 1630 : j'ai peine à le croire ; car la première pierre du Maître-Autel ne fut posée que le 4 Mai de cette année par M. le Marquis de la Vieuville, petit-neveu de S. François de Paule : il fut apparemment élevé ou décoré par sa libéralité ; car il est qualifié de Fondateur dans l'inscription qu'on y mit (*k*). Cette Eglise fut dédiée le 29 Août 1679, sous l'invocation de S. François de Paule ; les Chapelles en sont décorées avec goût, & méritent l'attention des Curieux. Cet Ordre, qui a toujours conservé, sans aucune altération, la règle de son Institut, & qui n'a même jamais voulu accepter les adoucissements qu'on vouloit lui procurer, a produit plusieurs Religieux dont on ne prononce le nom qu'avec éloge. Ils se sont distingués par leurs vertus, par leur mérite, & par leurs talents.

(*i*) Du Breul, pag. 1051. | (*k*) Le Maire, t. 2, p. 152.

L'Hôtel de Vitri, dont j'ai parlé dans cet article, fut commencé sous le règne d'Henri IV; mais il ne fut achevé & décoré que sous Louis XIII, par Nicolas de l'Hôpital, plus connu sous le nom du Maréchal de Vitri.

RUE DE LA CHAUSSÉE DES MINIMES. Elle aboutit d'un côté à l'un des Pavillons de la Place Royale, & de l'autre à l'Église des Minimes. C'est de cette situation qu'elle a pris le nom qu'on lui donne aujourd'hui: elle fut percée sous le règne d'Henri IV, & appelée rue *du Parc Royal*; en 1637 on la nomma rue *du Parc des Tournelles*, parce qu'elle fut ouverte sur le Parc du Palais des Tournelles.

Il y a dans cette rue un cul-de-sac qui faisoit la continuation de la rue du Foin: on l'appelle *des Hospitalières*, parce que leur Maison y est située.

L'HÔPITAL DE LA CHARITÉ NOTRE-DAME, ou *les Religieuses de la Charité Notre-Dame de l'Ordre de S. Augustin.* Cet Hôpital n'est destiné que pour les Filles & Femmes malades. Il fut projeté par quelques personnes pieuses, dès l'année 1623 (*l*); mais il n'a eu son entière exécution qu'en 1629. Telle est la raison pour laquelle nos Historiens en parlent sous ces deux dates (*m*); ils disent aussi que la Reine Anne d'Autriche est Fondatrice de cette Maison. Sauval,

(*l*) Contin. de du Breul, Suppl. p. 53

(*m*) Hist. de Paris, tom. 2, p. 1347.—Pigan. t. 4, p. 434.—Le Maire, t. 3, p. 177.—Brice, t. 2, p. 228.

qui lui donne cette qualité (*n*), rapporte dans un autre endroit (*o*) la permission de M. Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, sur le vu du Contrat *de Fondation fait par dame Geneviève le Boan, femme de M. Pierre Boucher, Conseiller au Grand Conseil.* Je n'ai point lu son nom dans le Mémoire manuscrit qui m'a été remis sur cette Maison, ni dans *la Vie de la V. Mere Françoise de la Croix, Institutrice des Hospitalières de la Charité de N. D. Ordre de S. Augustin* (*p*), dans laquelle j'ai trouvé les détails que je vais rapporter.

Simonne Gauguin, connue depuis sous le nom de Françoise de la Croix, avoit formé, dès sa tendre jeunesse, le projet d'un établissement pour les personnes malades de son sexe : sa fortune, aussi médiocre que sa naissance, ne lui en pouvoit pas procurer les moyens ; mais la Providence qui lui en avoit inspiré l'idée, & dont les desseins s'accomplissent par des voies cachées, & surmontent tous les obstacles, lui ménagea la tendresse & les secours de Madame Hennequin, veuve d'un Procureur en la Chambre des Comptes de Rouen, qui l'adopta pour sa fille. Leur objet fut de fonder un double Hôpital, pour les Hommes & les Femmes, dont elles serviroient celui-ci, & confieroient l'autre aux Frères de la Charité. On commença cet établissement à Louviers, au Diocèse d'Evreux : il fut autorisé par des Lettres-Patentes qui nommoient les Religieux du Tiers-Ordre de S. François pour Supérieurs

(*n*) Tom. 1, p. 595.
(*o*) Tom. 3, p. 173.

(*p*) Imprimée à Paris, chez Barrois, 1745.

de ces Communautés. Ces deux vertueuses personnes, & celles qu'elles s'associèrent, prirent, en 1617, un habit de Religieuses, sans cependant s'être encore liées par aucun vœu. La mort de Madame Hennequin suspendit l'exécution de cet établissement, & en arrêta les progrès. Françoise de la Croix vint à Paris avec quelques-unes de ses compagnes, pour en former un nouveau dans cette Capitale. Elles se logèrent d'abord au fauxbourg S. Germain, rue du Colombier, en 1623: M. l'Archevêque de Paris permit cet établissement, & leur donna des Constitutions le 25 Novembre 1624, en conséquence desquelles elles obtinrent des Lettres-Patentes au mois de Janvier de l'année suivante, enregistrées le 16 Mars 1626. Les libéralités de Madame d'Orsai mirent ces Religieuses en état de louer une grande maison rue des Tournelles. Le titre de Fondateur fut réservé à M. Faure, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi; il donna de quoi acheter la maison, la meubler, & y fonder douze lits pour les Femmes ou Filles malades qui, nées dans une condition honnête, mais sans fortune, ne peuvent se procurer les secours nécessaires, & se font une peine de se rendre à l'Hôtel-Dieu. M. Faure ne vécut que trois heures après avoir ordonné cette Fondation; mais elle fut exécutée avec tant de zèle & d'exactitude par Dame Magdeleine Brulart sa veuve, que la plupart de nos Auteurs ont cru qu'elle étoit Fondatrice, & lui en ont donné le titre.

Il semble qu'un établissement aussi utile ne devoit point essuyer de contradictions: autorisé par les deux Puissances, il paroissoit que rien ne devoit en arrêter les progrès; il éprouva cependant

des obſtacles, qu'on pouvoit d'autant moins prévoir, qu'ils furent ſuſcités par ceux mêmes qui ſe ſont ſpécialement dévoués aux exercices de la charité envers les pauvres malades. Ils n'ignoroient certainement pas que la charité eſt douce *, *charitas benigna eſt*; qu'elle n'eſt point envieuſe, *non æmulatur*; qu'elle ne cherche point ſes propres intérêts, mais qu'elle eſt attentive à ceux des autres, *non quærit quæ ſua ſunt, ſed ea quæ aliorum*; enfin qu'elle ne ſe pique point & ne s'aigrit point, qu'elle ſupporte & ſouffre tout, *non irritatur... omnia ſuffert... omnia ſuſtinet.* Il eſt difficile de concevoir que les Frères de la Charité & les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu ſe ſoient oppoſés à un établiſſement qui diminuoit leurs fatigues & leurs dépenſes, en multipliant les ſecours & les ſoins: cependant, dès le 3 Octobre 1624, ils arrêtèrent l'exécution des projets formés pour l'érection de cet Hôpital; &, quoique la protection de Marie de Médicis eût procuré, en 1625, aux Hoſpitalières les Lettres-Patentes dont j'ai parlé ci-deſſus, les Frères de la Charité formèrent oppoſition à leur enregiſtrement, tant à l'Archevêché qu'au Parlement, ſous le frivole prétexte que ces Lettres-Patentes leur donnoient le titre de *Filles Hoſpitalières de la Charité Notre-Dame.* Le Parlement n'eut aucun égard aux motifs d'oppoſition; il mit les Parties hors de Cour & de procès; mais comme il n'enregiſtra qu'avec des reſtrictions & des modifications qui changeoient le plan de l'établiſſement des Hoſpi-

* Epiſt. S. Pauli 1. ad Corinth, cap. 13, ℣. 4, 5, 7, & ad Philipp. cap. 2, ℣. 4.

Communauté par celui qui s'en étoit rendu adjudicataire. Ces Filles sont gouvernées par une Supérieure qui n'a que le titre de Sœur première. C'est de cette Communauté qu'on a tiré les Sœurs chargées des Petites-Ecoles des Paroisses de S. Séverin & de S. Paul.

Rue du Pas de la Mule. Elle aboutit d'un côté à la Place Royale, & de l'autre au Boulevard. Il paroît par plusieurs Titres que le premier nom qu'on lui donna fut celui de rue *Royale*, que portoient les autres rues par lesquelles on entroit dans cette Place; elle prit ensuite celui de *petite rue Royale*. Elle fut ouverte en 1604, selon le Maire (*r*); cependant elle est indiquée, dès 1603, sous le nom de rue du Pas de la Mule. Elle aboutissoit alors, & même long-temps depuis, à la rue des Tournelles; mais, par Arrêt du Conseil du 15 Juillet 1673, il fut ordonné qu'elle seroit prolongée jusqu'au Boulevard, ce qui fut exécuté, comme on peut le voir sur le Plan de Bullet, publié en 1676. Cependant les Plans de Nolin & du sieur de Fer, qui sont postérieurs de plus de vingt ans, la nomment encore rue Royale. Je n'ai pu rien découvrir sur l'étymologie du nom de Pas de la Mule qu'on lui a donné.

Rue S. Nicolas. Elle traverse de la rue du fauxbourg S. Antoine dans celle de Charenton. Sur le Plan de Jouvin, en 1676, elle est indiquée sous ce nom, qu'elle doit à une enseigne.

(*r*) Tom. 3, pag. 307.

Rue Pavée. Elle aboutit d'un côté à la rue des Francs-Bourgeois, & de l'autre à celle du Roi de Sicile. Sauval dit qu'en 1406 on l'appeloit rue *du petit Marais*, & depuis rue *de Marivas*, *de Marivaux* & *du petit Marivaux*. Corrozet la nomme rue *du petit Marivaux*, & il est certain qu'on l'appeloit ainsi en 1235 (*s*); cependant la Liste du XV[e] siécle fait mention d'une rue *Pavée* qui me paroît être celle-ci. Elle est désignée sur tous nos Plans sous ce dernier nom. Cette rue est remarquable par deux Hôtels qui s'y trouvent situés.

Le premier, appelé aujourd'hui l'Hôtel d'Herbouville, & auparavant l'Hôtel de Lorraine, est fort connu dans l'histoire du régne de Charles VI; il appartenoit alors à Charles de Savoisi, Chambellan & favori de ce Prince. Le 13 Juillet 1404 (*t*), ou le 14, suivant le Laboureur (*u*) & l'Arrêt du Parlement, l'Université étant allée en procession à S[te] Catherine du Val des Ecoliers, il survint une querelle entre les Ecoliers & les Domestiques de M. de Savoisi: elle fut scandaleuse & sanglante, & les suites nous apprennent jusqu'à quel point l'Université poussa l'abus de son crédit & de ses priviléges. Elle ne se contenta pas de porter ses plaintes au Prévôt de Paris, à la Reine, aux Ducs d'Orléans & de Bourgogne, & au Parlement; sans attendre la satisfaction qu'elle demandoit, elle ordonna de fermer les Classes & de cesser les prédications.

(*s*) Archiv. du Temple.

(*t*) Juvénal des Ursins, pag. 160.

(*u*) Le Laboureur, liv. 24, chap. 8.—Du Boulai, Histor. univ. t. 5, p. 106.

Cependant, sur sa Requête, le Parlement ordonna, dès le 19 du même mois, que M. de Savoisi seroit arrêté, avec défenses à lui de sortir de Paris, à peine de confiscation de ses biens, & d'être réputé coupable des excès commis le 14. Le 22 Août suivant, le Roi rendit son Arrêt, par lequel il ordonna *que la maison de Charles Savoisi seroit démolie le* 26 *aux frais des matériaux, dont le surplus seroit donné à l'Eglise de Ste Catherine, & qu'il feroit assiette de* 100 *liv. parisis de rente amortie pour fondation de Chapelles.* Il fut en outre *condamné en* 1000 *liv. envers les blessés, & pareille somme envers l'Université*, moyennant quoi *on lui donne main-levée de sa personne*; & pour le jugement des coupables, le Roi les renvoie pardevant les Juges ordinaires, & *veut qu'ils soient très-bien punis selon leurs démérites.*

En conséquence, trois Domestiques de M. de Savoisi firent amende honorable devant les Eglises de Ste Géneviève, de Ste Catherine & de S. Séverin; ils furent ensuite fouettés aux carrefours, & bannis pour trois ans. Ce Jugement, qui paroîtra sans doute bien rigoureux à l'égard de M. de Savoisi, fut exécuté à la rigueur, suivant nos Historiens; ils ajoutent même que la démolition s'en fit avec une solemnité nouvelle, au son des trompettes, & que le Roi s'intéressa pour que cette démolition n'eût pas lieu; mais que l'Université fut inflexible, que la maison fut rasée jusqu'à terre, & Charles de Savoisi banni (*x*). Nous avons cependant des monuments qui nous

(*x*) Corrozet, fol. 135, r°.

prouvent que cet Hôtel ne fut pas entiérement démoli, & qu'il n'y eut que le principal corps-de-logis sur la rue Pavée qui fut abattu, à la réserve du mur d'enceinte. 1° L'Editeur de Corrozet (édition de 1608) dit que de son temps la porte & les fenêtres de cette maison qui donnoient sur la rue, *étoient encore murées*. 2° Sauval (y) dit *qu'il ne sait si on doit ajouter foi à toutes ces choses*; car il avance *qu'il a vu dans les Registres du Temple*, *qu'en* 1422 *Jean-Maximilien Sforce acheta l'Hôtel de Savoisi, & en paya les lods & ventes au Grand-Prieur de France.* Je ne sais si cet Hôtel de Savoisi est le même que celui dont il est ici question; je crois pouvoir en douter. L'Arrêt en ordonnoit la démolition, nos Historiens disent qu'elle fut effectuée avec éclat, & au jour marqué. Si l'Université jalouse de ses droits, & animée par des motifs particuliers à faire exécuter l'Arrêt, n'avoit pas fait détruire cet Hôtel, se seroit-elle opposée à la permission que M. de Savoisi obtint du Roi, le 15 Septembre 1406, de le faire rebâtir? Lorsque 112 ans après cette époque elle consentit qu'on réédifiât cet Hôtel, n'auroit-elle accordé cette permission qu'à condition d'y mettre une inscription qui rappeloit le crime & la punition? Nos Historiens nous l'ont conservée; elle commençoit par ces mots: *Cette maison de Savoisi, en l'an* 1404, *fut démolie & abattue par Arrêt, &c.* Enfin l'Historien de Charles VI (z) dit qu'on proposa de la donner au Roi de Navarre, qui la paieroit comptant; mais

(y) Tom. 2, pag. 243.

(z) Le Laboureur, liv. 24, p. 495, chap. 8.

qu'il fut impossible d'y réduire l'Université ; si bien que le Roi n'en put sauver que les galeries qui étoient bâties sur les murailles de la Ville, & qui furent conservées, en les payant selon l'estimation, pour la merveille de l'ouvrage, pour la rareté & pour la diversité des peintures.

M. Piganiol (*a*) dit qu'*il a cherché inutilement le nom de celui qui, après avoir obtenu la permission de l'Université, en 1517, fit rebâtir l'Hôtel de Savoisi, comme aussi le nom qu'on donna à ce nouvel Hôtel.* Corrozet (*b*) dit qu'alors c'étoit la maison du Thrésorier Morlet. Sauval, qui est le seul Auteur que M. Piganiol ait consulté, ne me paroît pas exact sur cet article : tantôt il dit (*c*) que Charles, Duc de Lorraine, acheta de Philippe Chabot, Amiral de France, l'Hôtel de Savoisi qui lui appartenoit ; tantôt (*d*) que cet Hôtel fut donné par François I à Françoise de Longui, veuve de l'Amiral, qui le vendit au Duc de Lorraine : il avance dans un autre endroit (*e*) que l'Amiral Chabot mourut dans la maison des Savari, qui tient à l'Hôtel de Lorraine, & il ajoute qu'elle appartenoit auparavant au Général Morlet qui, en 1536, y fit conduire la grosseur d'un pois d'eau. Ces contradictions ne viennent sans doute que de ce [illegible] Sauval a fait deux Hôtels de ce qui n'en c[illegible]'un, qui renfermoit plusieurs corps-[illegible]ft certain que ce fut le Thrésori[illegible] bâtir cet Hôtel, & qui l'occup[illegible]

(*a*) Tom. 4, p. 405.
(*b*) Loc. cit. sup.
(*c*) Tom. 2, p. 82.
(*d*) Ibid.
(*e*) Ibid.

au moins en partie, à la Famille des Savari, dont il prit le nom : il le portoit en 1533, & M. Morlet étoit mort avant cette époque. Ce fut là que le Duc de Norfolk, Ambaſſadeur d'Angleterre, fut logé pendant le ſéjour qu'il fit à Paris en cette année. Dix ans après (le premier Juin 1543) l'Amiral Chabot y mourut : je ne ſais à quel titre il lui appartenoit ; mais on trouve à la Chambre des Comptes (*f*) l'Acte de donation fait, au mois de Mars 1543, à la veuve du Comte de Buſançois, de trois maiſons qui furent au ſieur Morelet du Muſeau, dont l'une appelée *la maiſon de Savoiſi, rue du Roi de Sicile*. François I le donna à la veuve de l'Amiral (*g*), qui le vendit, en 1545, au ſieur de Bellaſſiſe, Thréſorier de l'extraordinaire des Guerres, & enſuite au Duc de Lorraine. Ces Princes l'ont rebâti & décoré, & il a porté leur nom depuis même qu'il a paſſé dans les Maiſons de Deſmarets & d'Herbouville.

Le ſecond Hôtel de cette rue eſt celui de Lamoignon ; il avoit été bâti, au milieu du XVIe ſiécle, ſur cinq places de la Culture Ste Catherine, que les Chanoines, ainſi que ceux de S. Victor, avoient eu la permiſſion d'aliéner, en 1545. MM. Claude de Tudert & Simon Gallet les avoient acquiſes par Contrat du 20 Juin de cette même [illegible]nnée ; la propriété en paſſa à M. Robert de [illegible]vais, en 155[illegible] y avoit déja joint une [illegible] maiſon [illegible]r, jardin & étables à [illegible] qu[illegible]partenu aux Religieux [illegible]que, par rapport à ſa p[illegible]n appeloit *la Porcherie*

[illegible] (*g*) Sauval, t. 1, p. 152.

S. Antoine. Cette maison fut acquise ensuite par François de Pisseleu, Abbé de S. Corneille, & saisie sur Dame Anne de Pisseleu, Duchesse d'Estampes, ainsi qu'il résulte d'une Sentence du 10 Avril 1567. On voit qu'elle appartint ensuite à Charles de Barbanson, qui la vendit à Jean Bodin sieur de Montguichet : il est dit dans sa Reconnoissance du 25 Août 1581, que cette maison étoit entourée de quatre rues; le Duc d'Angoulême en fit l'acquisition peu de temps après. La Duchesse son épouse fit boucher, en 1598, la rue de la Lamproie, qui régnoit le long de son Hôtel; elle avoit seize pieds de large sur quarante-sept toises de long. Le premier Juin 1604, un Arrêt du Conseil ordonna la vente de cette ruelle, pour indemniser les propriétaires des maisons qu'on avoit retranchées. J'ai vu que MM. de Ste Catherine s'opposèrent à l'exécution de cet Arrêt; mais je n'ai rien découvert qui m'en ait appris la suite. M. Charles de Valois, Comte d'Alez, petit neveu & héritier de Diane de France, Duchesse d'Angoulême, & à titre de substitution de François de Valois son frère, décédé en 1622, devint ensuite propriétaire de cet Hôtel; il l'agrandit par l'acquisition de quelques places vis-à-vis, qui ont formé depuis la bassecour. Les créanciers de la succession de Madame la Duchesse d'Angoulême & de ses petits-neveux s'étant réunis, délibérèrent, le 26 Juin 1684, de vendre cet Hôtel, & il fut acquis par M. Chrétien de Lamoignon qui l'a transmis à ses descendants, lesquels le possedent aujourd'hui. Dom Félibien (*h*) a confondu cet Hôtel avec celui des Comtes d'Angoulême, qu'on avoit réuni au Palais des Tournelles.

(*h*) Tom. 2, p. 1090.

Il eſt aſſez ſingulier que le nouvel Editeur de la Deſcription de Paris de M. Piganiol, en parlant de cet Hôtel, diſe qu'on y voit la belle Bibliothéque de feu M. le premier Préſident de Lamoignon, & qu'il n'ait pas obſervé en même temps qu'on y avoit ſubſtitué celle de la Ville. M. Moriau, Procureur du Roi & de la Ville, décédé le 20 Mai 1759, avoit légué à la Ville ſa Bibliothéque, dans l'intention qu'elle fût rendue publique. Ce Magiſtrat avoit raſſemblé un nombre conſidérable de Manuſcrits, de Deſſins, de Plans & de Livres dont la collection annonce ſon goût pour les Belles-Lettres, & le deſir de ſe rendre utile à ſes concitoyens, même après ſa mort. Comme il n'y a point de ſalle commode à l'Hôtel-de-Ville pour y placer cette Bibliothéque, MM. les Prévôt des Marchands & Echevins jugèrent à propos de la laiſſer à l'Hôtel de Lamoignon, où elle fut ouverte le 13 Avril 1763. Les Auteurs & les Curieux y trouvent, les Mercredi & Samedi, toutes les facilités qu'ils peuvent deſirer, & y ſont reçus avec l'accueil le plus obligeant & le plus flatteur. Elle eſt actuellement placée dans un des bâtiments des Chanoines Réguliers de la Couture Ste Catherine.

RUE DES TROIS PAVILLONS. Elle aboutit d'un côté à la rue du Parc-Royal, & de l'autre à celle des Francs-Bourgeois. Anciennement ce n'étoit qu'un chemin qui coupoit le terrein de Ste Catherine. En 1545, on l'appeloit rue *de la Culture Ste Catherine*; elle ſe prolongeoit alors le long de l'Hôtel d'Albret juſqu'au retour de la rue des Roſiers, qu'on a depuis appelé rue *des Juifs*, & dans cette partie elle ſe nommoit rue *des Valets*,

Cette dernière rue, ainsi que celle *de la Lamproie*, dont il subsiste encore une partie sous le nom de cul-de-sac Coquerel, furent bouchées en 1604.

Sauval (*i*) dit que cette rue fut pratiquée dans l'Hôtel Barbette; cela n'est pas exact. Je viens d'observer qu'elle existoit en 1545, & cet Hôtel ne fut vendu qu'en 1561. La source de son erreur vient sans doute du nom que cette rue portoit au siécle passé. On l'appeloit rue *Diane*, à cause de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, si connue par son crédit sous le régne d'Henri II. Elle occupoit l'Hôtel Barbette, dont les jardins s'étendoient jusqu'à cette rue-ci. M. Piganiol (*k*), en adoptant l'opinion de Sauval, ajoute que *dans la suite on l'a nommée des Trois-Pavillons, sans qu'on en sache la raison.* J'ai été plus heureux que lui dans mes recherches; car j'ai trouvé qu'elle devoit ce nom *à la maison des Trois-Pavillons*, appartenant à Dame Anne Chatelain; elle étoit située au coin de la rue des Francs-Bourgeois & de celle-ci, & composée de trois Pavillons qui lui en firent donner le nom dès la fin du XVI[e] siécle; car je l'ai trouvée indiquée, en 1598, sous celui *des Trois-Pavillons ou de Diane* (*l*).

RUE PAYENNE. Elle fait la continuation de la rue Pavée, & aboutit aux rues du Parc-Royal & des Francs-Bourgeois. De Chuyes la nomme rue *Payelle*, le Tableau des rues de Paris de Valleyre rue *Parelle*, & l'Editeur de du Breul, en 1639, rue *de Guienne*. On voit cependant

(*i*) Tom. 1, p. 165; & t. 2, p. 121 & 235.

(*k*) Tom. 4, p. 402.

(*l*) Archiv. de S[te] Catherine & du Temple.

par le Procès-Verbal de 1636 que dès-lors elle s'appeloit *Payenne*, nom qu'elle a toujours conservé depuis. Henri II ayant demandé à la Ville, en 1547, les granges pour l'Artillerie, qui avoient été prêtées à François I, en 1533, & *d'aviser à ce qu'elle vouloit pour son dédommagement* (m), elle délibéra, le 10 Mars 1550, d'acheter une grange & une partie de terrein de la Culture Ste Catherine; elle y fit construire un nouvel Arsenal au coin de cette rue & de celle du parc-Royal: l'Hôtel Pelletier en occupe aujourd'hui une partie.

RUE DE PICPUS. Elle va de la Barrière du Thrône à celle de Picpus, à laquelle elle a donné son nom, qui vient de celui du petit Village qu'elle traverse. Dès 1540, on trouve indiqués le terroir & la ruelle de *Piquepusse* : ce nom n'a varié que dans la manière de l'écrire; car on lit dans les différents Actes *Picpus*, *Piquepus*, *Picpuce*, *Picpusse* & *Piquepusse*. Je n'ai rien découvert sur l'étymologie de ce nom, qui est plus ancien que l'Abbé Lebeuf ne l'indique; je crois que ce fut en cet endroit qu'on éleva, en 1191, une Croix qui fut nommée *la Croix Benoiste*, & depuis *la Croix brisée*. Du Breul (n) rapporte l'événement à l'occasion duquel cette Croix fut érigée; mais, comme il ne me paroît fondé que sur une pieuse tradition destituée de toute preuve, je me crois dispensé d'en rappeler les circonstances.

LES PÉNITENTS RÉFORMÉS DU TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS, vulgairement appelés LES PICPUS. Le Tiers-Ordre, ainsi nommé parce que

(m) Reg. de la Ville. (n) Pag. 1237.

ce fut le troisiéme que S. François d'Assise institua, en 1221, avoit été formé en faveur des personnes des deux sexes, qui, sans s'assujettir à aucuns voeux, vouloient mener une vie pénitente & chrétienne. Il devint régulier dans la suite; & sous ces deux formes, il fut approuvé & confirmé par Clément VIII, en 1603, & par un Bref de Paul V, du 22 Avril 1613. Vers l'an 1594, le P. Vincent Mussart, dont j'ai parlé à l'article des PP. de Nazareth (*o*), introduisit dans le Tiers-Ordre une Réforme qui a donné lieu à l'établissement de soixante Monastères que ces Religieux ont en France, dont celui-ci a été regardé jusqu'à présent comme le chef, & auxquels il a communiqué le nom de Picpus; mais dans le Chapitre général, tenu dans le mois de Mai 1773, pour le rétablissement d'un Vicaire-Général & pour la promulgation de nouvelles constitutions, le Couvent de Nazareth a été choisi pour la demeure du Vicaire-Général & de ses deux Assistants. Leur premier établissement se fit à Franconville, près Beaumont. Diocèse de Beauvais, en 1594, & non pas à Franconville près S. Denys, comme l'ont avancé tous nos Historiens (*p*). Un ancien Mémoire manuscrit porte que l'endroit qu'ils occupent ici étoit autrefois un lieu destiné pour les lépreux, & qu'il y avoit un bâtiment & une Chapelle desservie par des Chanoines qui l'abandonnèrent; mais je n'en ai découvert aucune preuve; j'ai seulement lu (*q*) que les Capucins s'y établirent en 1573, & qu'ils

(*o*) Histoire des Ordres relig. t. 7, p. 267 & suiv.

(*p*) Hist. de Paris, tom. 2, p. 1252.—Piganiol, t. 5, p. 82. —Calend. hist p. 424.

(*q*) Belleforest, Cosmogr. pag. 227.

n'en sortirent que pour venir occuper la Maison qu'ils habitent rue S. Honoré. M. Emeri de Rochechouart, Evêque de Sisteron, leur avoit fait bâtir une Chapelle qui fut dédiée par M. Tiercelin, Evêque de Luçon, sous le nom de *Notre-Dame de Grace*, en vertu de la permission de l'Evêque de Paris, du premier Septembre 1573. Les Jésuites succédèrent aux Capucins : leur dessein étoit d'y établir une Maison Professe; mais le Cardinal de Bourbon leur procura, en 1580, une maison plus convenable, comme je l'ai remarqué ci-dessus.

Cette Chapelle passa ensuite aux héritiers de M. l'Evêque de Sisteron, qui, à la considération de Diane de France, Duchesse d'Angoulême, consentirent que la Maison & la Chapelle fussent occupées par Robert Reche (*aliàs Richer*), Hermite de l'Ordre de S. Augustin, & Pierre Reche son frère, qui s'y établirent, en vertu de la permission de Jean Prevôt, Vicaire-Général de M. le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris, du 29 Août 1588 (*r*).

Les Pénitents réformés du Tiers-Ordre desirant former un établissement à Paris, Dame Jeanne de Saulx, veuve de M. René de Rochechouart, Comte de Mortemart, Chevalier des Ordres du Roi, leur donna ce lieu, en 1600 ou 1601 (*s*). L'Evêque de Paris y donna son consentement le 27 Février de cette année; il fut aussi-tôt ratifié par des Lettres-Patentes qui furent confirmées par celles de Louis XIII, du 31 Juillet 1621, enregistrées le 21 Août suivant, & par

(*r*) Sauval, t. 3, p. 220. — Lebeuf, t. 2, p. 538.

(*s*) Le Maire, t. 2, p. 237.

celles de Louis XIV, du mois d'Octobre 1701.

La première pierre de l'Eglise que les Picpus firent construire à la place de leur Chapelle, fut posée par Louis XIII le 13 Mars 1611; c'est la première cérémonie de cette espèce que ce Prince ait faite : elle a procuré à cette Maison le titre de fondation royale.

Il y a dans ce Couvent une salle dans laquelle se rendent les Ambassadeurs des Puissances Catholiques le jour destiné pour leur entrée, & où ils reçoivent les compliments des Princes & des Princesses de la Maison Royale.

LES CHANOINESSES RÉGULIÈRES DE L'ORDRE DE S. AUGUSTIN, sous le titre de NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE DE LÉPANTE ET DE S. JOSEPH. Elles sont redevables de leur établissement à M. Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, & à M. Tubeuf, Surintendant des Finances de la Reine. Ce fut à la sollicitation de ce dernier que M. de Gondi écrivit à l'Abbesse de S. Etienne de Reims, le 27 Janvier 1640, qu'il avoit dessein d'établir à Paris des Religieuses de son Ordre. Cette Abbesse arriva dans cette Ville avec six de ses Religieuses, le 2 Octobre de la même année : elles furent placées à Picpus, où M. Tubeuf avoit acheté une maison & un enclos de sept arpents. M. l'Archevêque leur permit d'élire une Prieure Triennale, & l'on choisit pour occuper cette place la Dame Susanne Tubeuf, sœur du Fondateur. Il fit même venir dans cette Maison une autre de ses sœurs, Religieuse Bénédictine de Rheims, pour laquelle il obtint du Pape la permission de changer d'Ordre, & d'embrasser celui des Chanoinesses Régulières, & il

pourvut à tous les besoins de cette Maison: il lui procura, non en 1644, comme le dit M. de la Barre (*t*), mais au mois de Décembre 1647, des Lettres-Patentes qui confirmoient cet établissement.

Je ne sais pourquoi M. de Gondi, qui l'avoit desiré & sollicité, n'y donna son consentement en forme que le 17 Mars 1642. Le 6 Mars 1655, le Roi leur accorda des Lettres de Surannation, qui furent enregistrées le 4 Août suivant.

L'Auteur *du Calendrier historique* appelle ces Religieuses *Chanoinesses de S. Denys de la Victoire*: c'est une faute d'impression qu'il a copiée d'après Dom Félibien, & qui se trouve à la marge de l'article où il parle de ces Religieuses. Elles sont sous le titre de N. D. de la Victoire, parce qu'elles ont ajouté à leur Règle l'obligation particulière de célébrer, le 7 Octobre de chaque année, la victoire remportée sur les Turcs dans le Golphe de Lépante, à pareil jour, en 1571.

L'Abbé Lebeuf (*u*) dit « que les Religieuses du » Prieuré de Courances, au Diocèse de Sens, » obtinrent, en 1638, la permission de se retirer » à Chaillot; que treize Religieuses y firent pro» fession, depuis le 29 Avril 1640 jusqu'au 30 » Juillet 1644; mais que depuis ces Religieuses » quittèrent, en 1647, & s'établirent à *Pique-puce, où elles sont restées.* » Il cite, pour garant de ce fait, Sauval (tom. 3, pag. 211.) Cet Auteur n'en dit rien en cet endroit; mais il n'a pas été mieux informé d'un autre établissement *à*

(*t*) Hist. de Paris, tom. 5, pag. 291.

(*u*) Tom. 3, pag. 57.

Piquepuce, dont il parle (*x*), & qui n'a jamais eu lieu.

Sur quelques-uns de nos Plans modernes on voit à l'entrée de cette rue une petite Eglise, sous le nom de *Ste Colombe*: ce n'est qu'une Chapelle domestique d'une Maison de Pension.

I. RUE DE LA PLANCHETTE. Elle aboutit d'un côté à la rue de Charenton, & de l'autre à celle des Terres-Fortes. Elle fut ouverte, au milieu du siécle passé, au travers de plusieurs chantiers de bois flotté.. On ne lui donnoit aucun nom, mais elle est indiquée sous celui qu'elle porte, dans un Contrat de vente, en 1660 (*y*); cependant elle n'étoit marquée sur aucun de nos Plans. Celui du sieur Roussel, publié en 1731, est le premier sur lequel on la trouve. Le Commissaire du Brillet fait mention d'une rue de la Planchette, ou *des Charbonniers*: cette dernière est connue, & j'en ai parlé ci-dessus; mais sa position ne convient ni à cette rue-ci, ni à celle qui donne lieu à l'article suivant.

II. RUE DE LA PLANCHETTE. On appelle ainsi la continuation de la rue de Charenton, depuis les coins de la petite rue de Reuilli & de celle de Rambouillet, jusqu'à la Vallée de Fécan. Elle est mentionnée dans des Actes de 1540 (*z*), sous le nom de *chemin de* Charenton, & de rue *de la Planchette allant de Paris à Charenton.* C'est dans cette rue qu'étoit une maison appelée *le Jardin de Reuilli* & partie du petit hameau du même nom. Un particulier, nommé Rambouillet, ayant

(*x*) Tom. 3, pag. 187.

(*y*) Recueil de Blondeau, Bibl. du Roi, tom. 66.

(*z*) Ibid. tom. 39, 4e & 5e cahiers.

acheté un grand terrein en cet endroit, y fit bâtir une belle maison, & planter un vaste jardin dont la distribution excitoit la curiosité & l'admiration (*a*): on lui donna le nom du propriétaire. Elle est aussi quelquefois indiquée sous celui *des Quatre-Pavillons*. C'étoit là que se rendoient les Ambassadeurs des Puissances étrangères qui ne sont pas Catholiques, le jour destiné à leur entrée solemnelle. Cette maison fut acquise, en 1720, par une personne qui, préférant l'utile à l'agréable, ne laissa subsister que le logement du Jardinier, changea les bocages en vergers, & les parterres en marais potagers. La maison de Rambouillet étoit connue dès 1676, & a donné son nom à la rue voisine.

Rue de Popincourt. Elle traverse de la rue du Mesnil-Montant à celle de la Roquette. L'Auteur *des Tablettes Parisiennes* la coupe en deux sur son Plan, & donne le nom de *Pincourt* à la partie qui commence à la rue du Chemin vert, & aboutit à celle de la Roquette. L'Abbé de la Grive avoit fait la même faute; il est vrai que le peuple appelle cette rue *Pincourt* dans toute son étendue; mais c'est par aphérèse du nom de Popincourt. Elle le doit à Jean de Popincourt, premier Président du Parlement sous Charles VI, dont la maison de plaisance y étoit située. On en bâtit successivement aux environs plusieurs autres, qui formèrent un petit Hameau: il prit le nom de Popincourt, & vers la fin du régne de Louis XIII il fut réuni avec le fauxbourg S. Antoine. Cette maison est mentionnée dans l'histoire de Charles IX; c'étoit là que les Protestants

(*a*) Sauval, tom. 2, pag. 287.

tenoient leurs assemblées. Les Registres de la Ville nous apprennent que, le 24 Avril 1562, le Connétable de Montmorenci s'y transporta, ainsi que dans deux autres appelées *le Patriarche* & *le Temple de Jérusalem*, & fit brûler les bancs & la chaire du Ministre. Quelques Auteurs (*b*) ont prétendu que ce lieu fut ensuite donné à des Hospitalières du S. Esprit de Montpellier, qu'on y construisit une Chapelle, sous le titre du S. Esprit, & que c'est de-là qu'en ont pris le nom les Religieuses dont je vais parler ; mais cette opinion est destituée de tout fondement.

LES RELIGIEUSES ANNONCIADES DU SAINT-ESPRIT. Cet Ordre doit sa naissance à Jeanne de Valois, troisiéme fille de Louis XI. Tout le monde sait que cette malheureuse Princesse, qui n'eut en partage que des vertus, fut sacrifiée à la volonté de son père, qui, malgré sa répugnance, lui fit épouser le Duc d'Orléans. Ce Prince n'avoit accepté cette alliance que par crainte, & pour se délivrer de l'espèce d'esclavage dans lequel Louis XI le retenoit : il étoit d'ailleurs dans cet âge où la vivacité des passions n'inspire que des desirs, prévient les réflexions ou les rend inutiles, & nous fait préférer les agréments de l'esprit & les charmes de la figure aux qualités du cœur & à la bonté du caractère. La politique, qui avoit formé ces liens infortunés, détruisit son propre ouvrage. Charles VIII mourut le 7 Avril 1498 ; par son mariage avec Anne, Duchesse de Bretagne, cette Province avoit été réunie à la Couronne, sous la condition

(*b*) Piganiol, tom 5, pag. 106.—La Barre, tom. 5, p. 290.

que s'il venoit à mourir sans enfants mâles, Anne épouseroit son successeur (*c*). Cette clause servit de prétexte au Duc d'Orléans, devenu Roi sous le nom de Louis XII, pour faire casser le mariage qu'il avoit été contraint de contracter, & Jeanne se retira à Bourges, capitale du Duché de Berri qu'on lui avoit abandonné. Ce fut dans cette Ville qu'elle institua, en 1500, *l'Ordre de la Bienheureuse Vierge Marie* dit *de l'Annonciade*, *ou des Dix Vertus de la Sainte Vierge*: elle le mit sous la conduite des Religieux de S. François de l'Observance: il fut approuvé par Alexandre VI, le 14 Février 1501, & confirmé depuis par Léon X, en 1514 & 1517 (*d*).

En lisant tous nos Historiens, sans exception, on ne sait à quoi s'en tenir sur l'établissement de ces Religieuses à Paris. Sauval (*e*) fait mention de deux Couvents d'Annonciades à Popincourt, l'un en 1636, l'autre en 1654. M. Piganiol (*f*) adopte ces deux dates; l'Abbé Lebeuf, la Caille & M. Robert ne parlent que de la dernière.

Toutes ces contradictions viennent de ce qu'on a confondu les différents établissements des Annonciades; & ce qui a pu occasionner l'erreur, c'est qu'ils ont été formés presqu'en même temps. Quoiqu'il n'y ait plus que celui-ci qui subsiste, je me crois cependant obligé de parler des autres.

Je trouve qu'il y a eu à Paris trois établissements d'Annonciades, & une Congrégation du même nom. Celle-ci, formée dans le Diocèse de Troies par Dame Marie d'Abra de Raconis, fut

(*c*) Mézerai, t. 7, p. 304.

(*d*) Hist. des Ordres relig. t. 7, p. 345 & 349.

(*e*) Tom. 1, pag. 655.

(*f*) Tom. 5, pag. 105.

transférée à Paris en 1628, rue Cassette. Cet *Institut des Sœurs de la Congrégation de N. D. de l'Annonciade* n'a pas subsisté long-temps.

Des trois Couvents de l'Annonciade, le premier est celui *des Annonciades du S. Sacrement de S. Nicolas de Lorraine*, que la guerre & l'incendie de ce Bourg obligèrent de venir chercher un asyle à Paris. Le 26 Janvier 1636, Sœur Marguerite de S. Vrain, Mère Ancelle, & autres, ayant eu permission de faire célébrer dans la maison qu'elles avoient louée, rue du Colombier, obtinrent un Brevet de l'Abbé de S. Germain, le 15 Juin, & des Lettres-Patentes au mois d'Août de la même année, en vertu desquelles elles formèrent un établissement, rue du Bac, à l'endroit qu'occupent aujourd'hui les Religieuses de la Conception ou Recollettes. Deux ans après, elles furent transférées dans la rue de Vaugirard; mais la maison qu'elles occupoient fut vendue par Décret, en 1656, & elles furent remplacées par quelques Religieuses de l'Assomption, dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

Le second établissement des Annonciades fut fait presqu'en même temps que le premier. Les Titres de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui m'ont donné des éclaircissements sur ces Religieuses venues de S. Nicolas en Lorraine, m'apprennent aussi que, dès le premier Avril 1636, il en vint de Bourges qui demandèrent la permission de s'établir : elles choisirent une maison rue S. Père, entre les rues Taranne & de Grenelle; & l'Abbé de S. Germain y consentit leur établissement le 11 Septembre 1637. On trouve dans ces mêmes Archives le Contrat du 23 Novembre de la même année, par lequel Monsieur,

frère unique du Roi, leur constitua 2000 liv. de rente sur tous les biens de Mademoiselle sa fille. A la faveur de cette dotation, elles obtinrent des Lettres-Patentes au mois de Décembre suivant, & furent instalées par l'Official de Saint-Germain-des-Prés, le 23 du même mois. Le 15 Octobre 1640, elles présentèrent leur Requête pour être transférées dans une maison, rue de Sévre, près les Petites-Maisons. Ce nouveau Couvent fut béni le 20 Octobre, en présence de Mademoiselle de Bourbon, Fondatrice principale, de la Princesse de Condé, & autres, & la Chapelle le fut le lendemain. Ce Monastère, bâti sous le nom *des Annonciades des Dix Vertus*, ne subsista que jusqu'en 1654 : les Religieuses se virent alors obligées de l'abandonner à leurs créanciers, & il fut acquis par celles de l'Abbaye aux Bois, qui l'occupent aujourd'hui. Ce sont ces Religieuses que Sauval place d'abord mal-à-propos dans la rue de Seine ; qu'il fait venir, en 1639, par les soins de Madame de Rhodes, quoiqu'elles fussent établies plus de trois ans auparavant ; & qu'enfin il transfere, en 1654, dans un autre Couvent de leur Ordre à *Pincourt*. M. Piganiol & les autres Historiens que j'ai cités ci-dessus, ont scrupuleusement copié toutes ces fautes.

Le troisiéme Couvent des Annonciades est celui qui donne lieu à cet article, & qui, comme l'a marqué Sauval, est une émigration de celui de Melun. Barbe Jacquet, Mère *Ancelle* * de ce

* Ce nom, formé du mot latin *Ancilla*, signifie *Servante*. On l'employoit encore en ce sens du temps de Marot : *Si prient*

Couvent, avoit obtenu, le 15 Février 1630, des Lettres-Patentes qui permettoient l'établissement des Annonciades à Corbeil. N'ayant pas trouvé dans cette Ville de lieu commode pour s'y fixer, M. l'Archevêque leur permit, le 27 Octobre 1632, de s'établir à S. Mandé, près Vincennes. Le Roi ayant eu besoin du terrein qu'elles occupoient, elles acquirent de M. Angran, Secrétaire du Roi, une grande maison & un jardin à Popincourt, où elles se transportèrent le 12 Août 1636. Il y avoit dans cette maison une Chapelle, sous l'invocation de Ste Marthe, qui leur a servi jusqu'en 1659, temps auquel fut achevée l'Eglise qu'elles avoient fait bâtir, & qui fut dédiée le 9 Décembre de cette année, sous le titre de *N. D. de Protection*. Cet établissement fut confirmé, en 1640, par Lettres-Patentes enregistrées au Parlement. Ces Religieuses y sont nommées *Annonciades du S. Esprit*; & ce nom, qui est commun à toutes les Maisons de leur Ordre, ne vient que du mystère de l'Incarnation, opérée par le S. Esprit, & annoncée à la Sainte Vierge.

RUE DU BAS POPINCOURT. Elle fait la continuation de la rue du Chemin S. Denys, & aboutit à la rue des Amandiers. On a altéré ou abrégé son nom, comme celui de la précédente; c'est pourquoi on la trouve presque par-tout indiquée sous le nom de rue *du bas Pincourt*.

Dieu & sa très-douce Ancelle. Les Religieuses de l'Annonciade l'ont pris par humilité, pour se conformer à celle de la sainte Vierge, qui, lors de l'Annonciation qui lui fut faite par l'Ange Gabriel, lui dit: Me voici, je suis la Servante du Seigneur, *Ecce Ancilla Domini*. S. LUC, CHAP. 1, ℣. 38.

RUE

Rue de Rambouillet. Elle va des rues de Charenton & de la Planchette à celle de la Rapée. J'ai déja dit que son nom étoit dû à un particulier. (Voyez ci-dessus rue de la Planchette, pag. 106.)

Rue de la Rapée. Elle commence à la rue des Fossés S. Antoine, & finit à la Barrière du même nom, à l'extrémité de la rue de Rambouillet. Ce nom est dû à une maison ainsi appelée, parce qu'elle avoit été bâtie pour M. de la Rapée, Commissaire-Général des Troupes. C'est aujourd'hui une guinguette très-fréquentée, & fort agréable par sa situation.

Rue des Rats. Elle va de la rue des Murs de la Roquette à celle de S. André. Tous nos Plans, & les Nomenclatures, la nomment rue *de l'Air*, ou *de Lair.* Je ne sais d'où lui vient ce dernier nom, ni celui des Rats qu'on y a substitué depuis 1731.

Rue de Reuilli. Elle commence à la rue du fauxbourg S. Antoine, près l'Abbaye, & finit au chemin de Charenton. Son nom est dû à un territoire remarquable par sa grande antiquité, & par un Palais de nos Rois, dont je parlerai à l'article de la rue du bas Reuilli.

La Manufacture Royale des Glaces est établie dans cette rue. Germain Brice (*g*) n'en fixe l'époque qu'en 1666, quoique les Lettres-

(*g*) Tom. 2, pag. 248.

Patentes expédiées à cet effet ſoient du premier Août 1634, enregiſtrées le 21 du même mois (*h*). On tiroit alors de Veniſe les plus belles glaces. Comme les Arts ne ſe perfectionnent que par degrés & par l'encouragement qu'on donne à ceux qui les cultivent, celui-ci dut ſes progrès à la protection de M. Colbert. On imagina les moyens de fondre les glaces, de les couler & de les polir : on parvint, par ce moyen, à en fabriquer d'une grandeur extraordinaire ; & cette Manufacture s'eſt procuré une célébrité qu'elle a toujours conſervée.

Rue du bas Reuilli, qu'on appelle auſſi quelquefois *petite rue de Reuilli.* J'ai déja remarqué qu'on avoit donné ce nom à la rue Mongallet ; celle-ci aboutit à la rue de Reuilli & à celle de la Planchette : le Château de Reuilli, auquel elle doit ſon nom, y étoit ſitué. Dom Mabillon (*i*) avance que nos Rois de la première race avoient une maiſon de plaiſance en ce lieu, & que ce fut là que Dagobert I épouſa & répudia enſuite Gomatrude, pour épouſer Nanthilde. Cette opinion paroît fondée ſur l'autorité de Frédégaire (*k*) : *Pariſius venit* (*Dagobertus*) *ibique Gomadrudem Reginam in Romilliaco villa, ubi ipſam in matrimonio acceperat, relinquens, &c.* Ce témoignage ſemble devoir lever toute difficulté ; cependant ce même Auteur avoit dit, (*l*)

(*h*) Hiſt. de Paris, tom. 5, pag. 94.

(*i*) Mabil. de Re dipl. lib. 4, n° 124.

(*k*) Fredeg. Schol. Chron. n° 58. — Ducheſne, tom. 1, p. 757. — Coll. hiſt. Fr. tom. 2, n° 58.

(*l*) Fredeg. ibid. n° 53.

un peu avant cet article, que c'étoit à Clichi que Dagobert avoit épousé Gomatrude, l'an quarante-deux du régne de Clotaire : *Dagobertus.... cum Leudibus in Clippiaco non procul Parisius venit, ibique germanam Sichildæ Reginæ, nomine Gomadrudem, in conjugium accepit.* Le Moine anonyme de S. Denys, Auteur des Gestes de Dagobert, & contemporain de ce Prince, avoit dit la même chose (*m*), & Frédégaire l'a copié presque mot pour mot. On en doit, ce me semble, conclure que ce dernier Historien, en s'écartant de l'original qu'il avoit suivi, s'est trompé sur l'endroit où se fit le mariage de Dagobert, mais non pas sur celui où se fit la répudiation : ainsi on ne peut douter que Reuilli, que ces Historiens appellent *Romiliacum*, ne fût un Château qui appartenoit à nos Rois de la première race. Il n'avoit pas sans doute été aliéné, ou bien il étoit rentré dans leur Domaine, puisqu'on voit qu'en 1352 le Roi Jean promit à Humbert, Patriarche d'Alexandrie, ancien Dauphin de Viennois, de lui vendre Reuilli, ou *la Maison aux Piliers*, à la Gréve, que ce Prince avoit apparemment abandonnée, puisque Philippe de Valois la lui avoit cédée en 1325.

J'ai trouvé sur un Plan manuscrit la rue du bas Reuilli désignée, ainsi que le cul-de sac contigu à la maison de Reuilli, sous le nom de *vieille rue* & cul-de-sac *des Mousquetaires*. Je ne sais s'ils y ont demeuré avant qu'on leur eût fait bâtir l'Hôtel qu'ils occupent aujourd'hui.

(*m*) Gesta Dagoberti, n° 13 & 22.—Coll. hist. Fr. ibid. pag. 585.

LES FILLES DE LA SAINTE TRINITÉ, appelées quelquefois aussi *Mathurines*. Elles sont redevables de leur institution à Dame Susanne Sarrabat. Touchée des graces que Dieu lui avoit faites, elle avoit abjuré la Religion Protestante dans laquelle elle avoit été élevée. Son exemple fut suivi quelque temps après par sa mère & par deux de ses niéces. Elles conçurent alors le dessein de se consacrer à l'instruction des jeunes Filles, & s'associèrent à cet effet deux Demoiselles, auxquelles elles montroient à travailler. Ces six personnes formèrent entr'elles une Société à laquelle Madame Voisin, femme de M. Daniel-François Voisin, alors Conseiller d'Etat, & depuis Garde des Sceaux, & Chancelier de France, procura la protection de M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, & les permissions nécessaires pour former un établissement. C'est par inadvertance, ou par faute d'impression, que les Editeurs de Sauval (*n*) en placent l'époque au commencement du siécle passé, & disent qu'après avoir demeuré quelque temps aux fauxbourgs S. Marcel & S. Jacques, ces Filles vinrent demeurer dans celui de S. Antoine, en 1608, & dans la petite rue de Reuilli, en 1613. L'Abbé Lebeuf (*o*), M. Piganiol (*p*), M. Lescuyer, dans un Mémoire concernant l'Eglise Ste Marguerite, (pag. 6), & l'Auteur *des Tablettes Parisiennes* (*q*) en fixent la date en 1618 ; c'est une suite de la première erreur. Ces Historiens, en se copiant sans réflexion, ne se sont pas apperçus que cette

(*n*) Sauval, t. 1, p. 702.
(*o*) Tom. 2, p. 538.
(*p*) Tom. 5, p. 104.
(*q*) Pag. 56.

date étoit inadmissible, l'Institutrice Madame Voisin, & M. de Noailles n'étant pas encore alors au monde. Cet établissement se fit d'abord en 1703, près le Cloître S. Marcel; peu de temps après il fut transféré au fauxbourg S. Jacques, près l'Observatoire. Les accroissements considérables qui se firent au fauxbourg S. Antoine, firent penser aux Filles de la Trinité qu'elles seroient plus utiles dans ce Quartier; elles obtinrent, en 1707, la permission de s'y transporter, & louèrent en conséquence une maison dans la grande rue de ce Fauxbourg; mais, en 1713, Mademoiselle Fréard de Chantelou leur céda la maison qu'elle avoit dans la petite rue de Reuilli où elles sont encore aujourd'hui. Cet établissement mérite d'être protégé, à cause de son utilité: on y procure l'éducation convenable à de jeunes Pensionnaires, & l'on y donne l'instruction gratuite aux pauvres Filles de ce Fauxbourg, qui sont en grand nombre.

Rue du Roi de Sicile. Elle aboutit d'un côté à la vieille rue du Temple, & de l'autre à celle des Balets. Il n'est pas douteux qu'elle ne doive son nom à Charles, Comte d'Anjou & de Provence, frère de S. Louis, appelé aux Royaumes de Naples & de Sicile, qui avoit son Hôtel dans cette rue. Sauval (r) dit qu'elle étoit habitée dès 1261; je n'ai pu découvrir le nom qu'elle portoit alors, Charles n'ayant eu l'investiture de ces deux Royaumes qu'en 1265. Cet Hôtel passa à son fils, qui le donna, en 1292, à Charles

(r) Tom. 3, pag. 33.

de Valois & d'Alençon, fils de Philippe le Hardi. Les Comtes d'Alençon, qui en sont descendus, le possédèrent jusqu'au régne de Charles VI. Ce Prince le trouvant commode pour entrer dans les lices des Tournois qui se faisoient à la Culture Ste Catherine, dont il n'étoit séparé que par les murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, le fit demander à Pierre, Comte d'Alençon. Ce Prince le lui céda par Acte du 30 Mars 1389 (s); mais, comme les termes dans lesquels il étoit conçu laissoient appercevoir que cette cession n'étoit faite que sous des conditions qui déplurent au Roi, Pierre, par de secondes Lettres données à Argentan le 26 Mai 1390, en fit l'abandon pur & simple, & le Roi le donna aussitôt à Robert & Charles de Bausson (t).

Cet Hôtel appartint depuis aux Rois de Navarre & au Comte de Tancarville. Le Cardinal de Meudon en étant devenu propriétaire, le fit rebâtir en 1559; mais il ne fut pas achevé. René de Birague, aussi Cardinal & Chancelier de France, y mit la dernière main. Après sa mort, arrivée le 24 Novembre 1583, cet Hôtel fut acquis par le Maréchal de Roquelaure, qui le revendit à M. François d'Orléans Longueville, Comte de S. Paul, ce qui le fit appeler l'Hôtel de S. Paul, nom qu'on lui donnoit encore il y a quelques années, quoiqu'il eût appartenu, dans le siécle passé, à M. de Chavigni, Ministre & Secrétaire d'Etat, sous le nom duquel il est désigné sur les Plans de Gomboust & de Bullet. Il a passé

(s) Chambre des Comptes, Mémor. E. fol. 223.

(t) 3e Livre des Chartes, fol. 27 & 29 v°.

ensuite à M. de la Force, par son mariage avec la petite-fille de M. de Chavigni, & il a pris le nom d'Hôtel de la Force. A la fin du régne de Louis XIV cet Hôtel fut partagé en deux parties, dont l'une forme l'Hôtel de Brienne, qui a son entrée dans la rue Pavée; l'autre fut acquise par MM. Pâris de Montmartel & du Vernai. Ils le vendirent, le 8 Mai 1731, à la Demoiselle Toupel, de qui M. le Comte d'Argenson l'acheta pour l'Ecole militaire, le 12 Septembre 1754. Elle fut autorisée à consommer cette acquisition par un Edit du mois d'Août 1760, enregistré au Parlement le 28 Novembre suivant, à la Chambre des Comptes le 9 Décembre, & à la Cour des Aides le 23 Janvier 1761; &, pour mettre l'Ecole militaire à portée de payer le prix de l'acquisition de cet Hôtel, Sa Majesté créa un Office de Thrésorier-Général de l'Ecole, dont la finance fut fixée à 250000 liv. dont Elle lui fit don.

RUE DE LA ROQUETTE. Elle commence à l'Esplanade de la Porte S. Antoine, & aboutit à la Maison Hospitalière dont je vais parler. Son nom lui vient du terrein sur lequel elle a été ouverte: dans le Terrier du Roi de 1540, & dans les Titres de l'Archevêché, ce lieu est appelé *la Rochette*. J'ai lu dans un Mémoire imprimé qu'Henri II & Henri IV avoient leur maison de plaisance à *la grande Roquette*, au lieu même où sont les Hospitalières. Nos Historiens n'en font pas mention, mais il est certain qu'Henri II y a demeuré: nous avons des Lettres de ce Prince, du 29 Août 1568 (*u*), donnés *à la Roquette*,

(*u*) 7[e] Vol. des Bannières du Châtelet, fol. 204, v°.

pour informer *des pilleries, voleries & autres torts faits à ceux de la Religion prétendue réformée.*

Les Religieuses Hospitalières de la Roquette. J'ai parlé ci-dessus de ces Religieuses établies près la Place Royale. (Voyez rue de la Chaussée des Minimes.) Madame la Duchesse de Mercœur, qui les protégeoit, leur facilita l'acquisition d'une maison & terreins en dépendants, qu'on appeloit *la Rochette* ou *la Roquette*, & que la plupart de nos Historiens nomment *la Raquette*. Le Contrat de vente en fut passé à leur profit, le 30 Janvier 1636. M. l'Archevêque consentit, le 27 Juin suivant, à l'établissement que les Hospitalières y vouloient former; & au mois d'Octobre 1639, elles obtinrent des Lettres d'amortissement qui furent enregistrées le 19 Décembre de la même année (*x*). L'Abbé Lebeuf (*y*), M. Robert (*z*), & autres (*a*), ont pris cette date pour l'époque de cet établissement; Sauval & la Caille l'avoient fixé en 1638, & le premier le place rue de Charonne. Je ne crois pas que ces dates soient exactes: je ne vois point que dans l'acquisition de la maison de la Roquette les Hospitalières aient eu pour objet de former un double établissement, mais seulement de se procurer une maison où elles pussent respirer un air plus sain, que les fonctions de l'hospitalité ne rendoient pas moins nécessaire pour elles que pour les malades convalescentes dont elles avoient pris soin. Le zèle & la cha-

(*x*) Hist. de Paris, tom. 5, pag. 101.
(*y*) Lebeuf, t. 2, p. 538.
(*z*) Tablettes Paris. pag. 57.
(*a*) Piganiol, t. 5, p. 107.

rité ayant fait augmenter considérablement le nombre de ces Religieuses, on pensa qu'il seroit convenable, & même nécessaire, de diviser la Communauté en deux parties, dont l'une seroit perpétuellement fixée à Paris, & l'autre à la Roquette. Ce changement, qui multiplioit les secours & les asyles réclamés par l'infirmité, fut autorisé par un Décret de séparation que rendit M. l'Archevêque le 12 Octobre 1690, & en conséquence confirmé par Lettres-Patentes du mois de Novembre suivant, enregistrées le 12 Juin 1691. Depuis ce temps, il n'y a plus rien eu de commun entre les deux Maisons que les liens de la charité & les vœux ordinaires de Religion, auxquels elles ajoutent celui d'exercer l'Hospitalité. Elles suivent la Règle de S. Augustin, & ont quelques Constitutions différentes de celles qui s'observent dans les autres Monastères de l'Ordre. Pour les distinguer des Dames Hospitalières de la Charité Notre-Dame, on appelle celles-ci Hospitalières de S. Joseph, parce que leur Chapelle a été bénite sous l'invocation de ce Saint. Il y a dans cette maison dix-neuf lits destinés pour les Femmes vieilles ou infirmes, dont quinze à la nomination des Fondateurs.

A l'angle que forme cette rue avec celle du Chemin de la Contrescarpe est un jardin, sur la porte duquel on lit cette inscription : HÔTEL ROYAL DE L'ARQUEBUSE. C'est le lieu destiné aux exercices de *la Compagnie Royale des Chevaliers de l'Arbalête & de l'Arquebuse de Paris* *. On

* On peut consulter, pour ce qui regarde cet article, Sauval, t. 1, pag. 693, & les Observations préliminaires qui sont à

ignore l'origine de cette Société ou Confrèrie d'Arbalétriers, dont l'objet étoit de ſervir le Roi quand il le requéroit, & de défendre la Ville en cas de beſoin. Il ne faut pas confondre cette Compagnie avec celles qui forment aujourd'hui la Garde de la Ville. Elle jouiſſoit de pluſieurs priviléges ſous le regne de Louis le Gros. S. Louis ordonna & régla ſes exercices, & fixa le nombre des Chevaliers à cent quatre-vingts. Il fut porté depuis à deux cents, par Lettres-Patentes données au mois d'Avril 1359 par Charles, Dauphin, en l'abſence du Roi Jean. Ce Prince, devenu Roi, rendit une Ordonnance, en 1369, par laquelle il défendoit les jeux de haſard, & excitoit la jeuneſſe à tous les jeux d'adreſſe & de force, tels que l'arc & l'arbalête, capables de former le corps & d'exercer aux armes. Charles VI, par ſes Lettres-Patentes, données en 1390, confirma les priviléges de cette Compagnie, & en ajouta d'autres. Ils ſont rappelés & conſtatés par de ſecondes Lettres du même Roi, du 11 Août 1410, enregiſtrées à la Chambre des Comptes le 18 Avril de l'année ſuivante (*b*). Ils ont été confirmés par Louis XI, en Septembre 1461, & par Charles VIII en Novembre 1483 (*c*). Cette Compagnie a reçu de ſemblables marques de la protection de nos Rois dans les ſiécles ſuivants, d'Henri IV en Décembre 160[illegible],

la tête des Statuts & Réglements de la Compagnie Royale de l'Arbalête & de l'Arquebuſe, dreſſés & approuvés le 22 Mars 1763, imprimés la même année par *G. Lameſle*.

(*b*) Mémorial G. fol. 154. — 2e Liv. verd viel du Châtelet, fol. 17 v°.

(*c*) Livre verd neuf, fol. 89.

de Louis XIII au mois d'Avril 1615, de Louis XIV en Décembre 1684, & de Louis XV au mois d'Avril 1735.

Nos Historiens ne font pas mention des lieux anciennement destinés à l'exercice de l'arc & de l'arbalête : le premier que j'aie pu découvrir étoit près des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, & dans l'endroit où est aujourd'hui la rue des Francs-Bourgeois, près l'Hôtel d'Albret. Cet emplacement fut donné aux Arbalêtriers par Charles V, en 1379; on les transféra, en 1390, entre les rues S. Denys & Mauconseil. J'ai trouvé dans une Sentence du 16 Mai 1519, un jardin indiqué joignant la Porcherie S. Antoine (partie de l'Hôtel de Lamoignon, rue Pavée) & tenant *au champ des Arbalêtriers* : cette indication fait voir que le jardin de l'Hôtel de la Force fait partie de cet emplacement. Sous le régne d'Henri IV, en 1604, on leur assigna un espace dans le bastion situé entre les Portes du Temple & de S. Antoine. Enfin, en vertu des Lettres-Patentes du mois de Mars 1671, cet établissement a été transporté à la rue de la Roquette.

Je dois observer qu'il y a plusieurs de nos Plans publiés depuis le commencement de ce siécle, sur lesquels on a placé un jardin des Arquebusiers à côté de la Boucherie située à l'Esplanade de la Porte S. Antoine. Quelques particuliers s'y exerçoient à tirer de l'Arquebuse, & même y distribuoient des prix ; mais ils ne formoient point corps, comme la Compagnie qui donne lieu à cet article. Dès le siécle passé, on les distinguoit ; & sur le Plan de Bullet, corrigé en 1710, cet endroit-ci est nommé *lieu où l'on tire de l'Arquebuse*, & l'autre, *Jardin des Arbalêtriers & Arquebusiers.*

Il y a dans cette rue un cul-de-sac qui porte le même nom, & une grande maison remarquable par les agrandissements & les embellissements que feû M. le Comte de Clermont, qui l'habitoit, y avoit fait faire : on le nomme aujourd'hui l'Hôtel de Montalembert.

RUE DES MURS DE LA ROQUETTE. On donne ce nom au chemin qui régne autour des murs de l'enclos des Hospitalières, depuis l'entrée de leur Maison jusqu'à la rue des Amandiers. Dans la Nomenclature des rues de Paris de Valleyre, elle est nommée rue *des Canettes* ; je ne l'ai point trouvée ailleurs indiquée sous cette dénomination.

RUE DES ROSIERS. Elle aboutit d'un côté à la vieille rue du Temple, & de l'autre à celle des Juifs : elle portoit ce nom en 1233 (*d*), & je ne vois pas qu'elle en ait changé ; mais je conjecture qu'elle faisoit un retour d'équerre, & qu'elle aboutissoit à la rue du Roi de Sicile : cette partie forme aujourd'hui la rue des Juifs. En parlant de cette rue, j'ai remarqué que Guillot, le Rôle de 1313, & autres Titres subséquents, n'en faisoient point mention, & cette observation pourroit suffire ; mais j'ai encore, pour m'appuyer dans mon opinion, un monument de sculpture placé à la maison qui fait l'angle de la rue du Roi de Sicile & de celle des Juifs. Nos Historiens nous ont conservé le souvenir de l'attentat commis sur une statue de la Sainte Vierge,

(*d*) Archives du Temple.

qui fut mutilée la nuit du 31 Mai au premier Juin 1528 : elle étoit placée *en la rue des Rosiers.* François I fit faire une autre statue d'argent, qu'il plaça *au lieu même où étoit l'ancienne* de pierre. Cette cérémonie se fit le 12 dudit mois ; à la fin d'une Procession générale ordonnée à cet effet. Cette statue ayant été volée, en 1545, on en substitua une autre de bois, qui fut brisée par les Hérétiques la nuit du 13 au 14 Décembre 1551. On fit une semblable Procession, & on remit une statue de marbre. Les Actes qui constatent ces différents faits, indiquent que ces réparations furent faites *rue des Rosiers devant l'huis de derrière du petit S. Antoine.* Ce monument, en sculpture, où François I est représenté, subsiste au même lieu, & n'a point été déplacé. Nos Plans du siécle dernier marquent au même endroit une *Notre-Dame d'argent* dont on avoit conservé le nom.

Enfin on voit dans les Archives de Ste Catherine du Val des Ecoliers, qu'une Place & un Jardin qui font partie de la bassecour de l'Hôtel de Lamoignon, aboutissoient à la rue des Rosiers. Je crois donc pouvoir avancer qu'alors cette rue se prolongeoit jusqu'à la rue du Roi de Sicile, & que c'est depuis cette époque que le retour qu'elle faisoit a été appelé rue des Juifs.

Rue Royale. Elle commence à la rue S. Antoine, & finit à la Place Royale, dont elle a tiré son nom, ainsi que les autres qui aboutissoient à cette Place. Pour la distinguer, on la nomma rue *du Pavillon du Roi* : elle est indiquée ainsi sur le Plan de Boisseau.

La Place Royale. Elle fut commencée, en 1604, par ordre d'Henri IV, sur une partie de l'emplacement du Palais des Tournelles, dont je remets à parler ci-après à l'article de la rue qui porte ce nom. Cette partie servoit alors de marché aux chevaux. Ce Prince y avoit fait construire quelques bâtiments, pour y placer des Manufactures d'étoffes de soie; ils contenoient cent toises de long sur soixante de large (*e*). La même année il fit commencer une Place de soixante-douze toises en quarré, & fit bâtir le côté parallèle à la rue S. Antoine, & le Pavillon qui fait face à la rue de la Chaussée des Minimes; il ordonna qu'elle fût appelée Place Royale, par Lettres-Patentes du mois de Juillet 1605, enregistrées le 5 Août suivant. Les Places des trois autres côtés furent distribuées également: on les céda à des particuliers pour un écu d'or de cens, & à la charge de bâtir toutes les maisons d'une même symmétrie & pareilles à celles qu'il avoit fait élever, qui furent vendues depuis.

Cette Place fut achevée en 1612. Le 5 Avril de cette année, Marie de Médicis y donna le spectacle d'un magnifique carrousel qu'elle avoit ordonné à l'occasion de la double alliance contractée entre la France & l'Espagne.

Le Cardinal de Richelieu, qui ne s'occupoit pas moins de la gloire de son maître que de la sienne propre, saisit cette occasion de s'immortaliser; il fit élever dans cette Place une statue

(*e*) Chambre des Comptes, Mémorial 4 X. fol. 155.

équestre à Louis XIII. Elle y fût posée le 27 Novembre 1639, & non le 13, comme l'a dit M. Piganiol. En 1685, les propriétaires des trente-cinq Pavillons qui forment cette Place, contribuèrent chacun d'une somme de 1000 liv. pour la grille de fer qui l'environne.

RUE S. SEBASTIEN. Elle aboutit d'un côté au chemin de la Contrescarpe, & de l'autre à la rue de Popincourt. Au siécle dernier, on l'appeloit rue *S. Etienne* : elle est ainsi désignée sur les Plans de Jouvin, de Fer, &c. & même sur celui que publia de Lisle en 1715. Mais, dès 1718, je la trouve sous sa dénomination actuelle. Ces deux noms viennent d'une enseigne.

VIEILLE RUE DU TEMPLE. J'ai déja parlé de cette rue. (Voyez Quartier du Temple, pag. 30). La partie qui dépend de celui-ci commence à la rue S. Antoine, & finit aux coins des rues de la Perle & des Quatre-Fils. L'Auteur *des Tablettes Parisiennes* (*f*) dit qu'en 1300 elle s'appeloit simplement rue *du Temple* : il est vrai que Guillot ne la nomme pas autrement, & que l'Abbé Lebeuf (*g*) dit qu'elle n'a pas changé de nom ; mais je crois qu'ils se sont trompés, & que la rue du Temple a toujours été distinguée de celle-ci. Tous les Titres anciens que j'ai lus, la nomment *viez rue du Temple* ; dans plusieurs endroits du Cartulaire de S. Maur elle est appelée, en 1270, *vetus vicus Templi* (*h*). Les autres noms

(*f*) Pag. 48.
(*g*) Tom. 2, pag. 597.
(*h*) Fol. 425, carta 17.

donnés à cette rue n'ont pu lui convenir que depuis la rue de Paradis, près de laquelle étoit la Porte Barbette, jusqu'à la Culture du Temple.

LES HOSPITALIÈRES DE STE ANASTASE, vulgairement appelées LES FILLES S. GERVAIS. *L'on ne doute point*, dit Sauval, (*i*) *que sous le régne de Louis le Gros, l'Hôpital S. Gervais n'ait été fondé, qui se nomme à présent l'Hôpital des Filles de Ste Anastase.* Je crois que non seulement on peut en douter, mais même qu'il y a lieu d'affirmer que ce fut sous celui de Louis le Jeune. Le plus ancien Titre qui fasse mention de cet Hôpital, est de l'an 1171 (*k*): il nous apprend qu'un Maçon nommé Garin, & Harcher son fils, Prêtre, destinèrent, pour loger les pauvres Passants, une maison qu'ils avoient au Parvis S. Gervais, & que, comme elle étoit chargée de quatre deniers de cens envers Robert de France, Comte de Dreux, frère de Louis le Jeune, ce Prince, conjointement avec sa femme & son fils, céda ce cens pour favoriser cet établissement. Le Maire (*l*) dit qu'il fut confirmé deux ans après par Alexandre III. Les Historiens de Paris (*m*), que M. Piganiol a copiés, ont suivi du Breul qui place l'époque de cette confirmation vers 1179. On voit par cette Bulle que cet Hôpital étoit administré par un Maître ou Procureur, & par des Frères : on trouve encore en leur faveur une Bulle de Nicolas IV, du 10 Septembre 1190, qui les met, ainsi que leurs

(*i*) Tom. 1, p. 559.
(*k*) Du Breul, p. 950.
(*l*) Tom. 3, p. 166.
(*m*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 199.—Piganiol, t. 4, p. 128. —Du Breul, p. 951.

biens,

biens, ſous la protection du S. Siége. Les choſes reſtèrent en cet état juſque vers le milieu du XIVe ſiécle, que Foulques de Chanac, Evêque de Paris, y plaça quatre Religieuſes pour régir & adminiſtrer cet Hôpital, avec un Maître & un Proviſeur. Dom Félibien place cette époque vers 1300, & il a été ſuivi par tous nos Auteurs modernes. En le copiant, ils n'ont pas fait attention que cette date ne peut convenir à l'Epiſcopat de Foulques de Chanac, qui ne fut élu Evêque de Paris qu'en 1342, & qui mourut le 25 Juillet 1349. Cette forme d'adminiſtration ſubſiſta juſqu'en 1608, que le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris, ſupprima les Maître & Procureur, dont la mauvaiſe geſtion préſageoit la ruine de cette Maiſon, & ſe réſerva le droit de commettre quelqu'un pour recevoir les vœux des Religieuſes, & les comptes qu'elles devoient rendre de leur temporel; ce qui a toujours été obſervé depuis.

Le premier nom & le plus ordinaire de cette Maiſon a toujours été celui de S. Gervais, à cauſe que, dans ſon origine, cet Hôpital étoit conſtruit près l'Egliſe S. Gervais: on l'avoit même donné à la Chapelle, quoiqu'elle fût ſous l'invocation de S^{te}. Anaſtaſe, Martyre. Nos Hiſtoriens rapportent qu'elle fut dédiée ſous ce titre en 1411, mais cela ne doit s'entendre que d'une reconſtruction; car, dès l'année 1358, l'Evêque de Paris avoit ſtatué que la Fête de cette Sainte, dont l'Egliſe fait mémoire le jour de Noël, ſeroit célébrée dans cet Hôpital le 7 Septembre: d'où l'on doit conjecturer que la Chapelle étoit dès-lors dédiée ſous ſon nom, & que c'eſt de-là qu'eſt venu l'uſage d'appeler Religieuſes de Ste Anaſtaſe

celles qui desservoient cet Hôpital. Leur nombre s'étant considérablement augmenté, ainsi que celui des passants ou pauvres qui venoient y demander l'hospitalité, & leur Maison tombant en ruine, elles achetèrent, en 1654, un Hôtel assez vaste, vieille rue du Temple, qui s'étendoit jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois & à celle des Rosiers. Cet Hôtel avoit d'abord appartenu au Comte de Châteauvilain, & ensuite au Marquis d'O, Surintendant des Finances & Gouverneur de Paris. Ses Créanciers le vendirent aux Religieuses de Ste Anastase, & il leur fut adjugé par Arrêt du 7 Juillet 1655. Cette acquisition fut approuvée par le Vicaire-Général de M. l'Archevêque de Paris, le 30 Mars 1656, ensuite confirmée & amortie par Lettres-Patentes du mois d'Août suivant, enregistrées le 7 Septembre de la même année. Ces Religieuses sont de l'Ordre de S. Augustin, & gouvernées par une Prieure perpétuelle. Elles exercent l'hospitalité envers les hommes seulement, & pendant trois nuits de suite, comme celles de l'Hôpital Ste Catherine l'exercent pour les Femmes & les Filles.

Il y a dans cette rue quelques Hôtels remarquables: celui qui fait le coin de la rue des Blancs-Manteaux étoit anciennement l'Hôtel de Rieux; le Maréchal Jean II de Rieux, & Pierre de Rieux de Rochefort son fils, aussi Maréchal de France, l'ont occupé: il fut confisqué sur celui-ci par les Anglois, en 1421; il a passé successivement à plusieurs particuliers, & enfin à M. Amelot de Biseuil. Ce fut vis-à-vis cet Hôtel que le Duc d'Orléans fut assassiné par les ordres du Duc de Bourgogne, le 23 Novembre 1407, & il y fut transporté.

Entre la rue des Rosiers & celle du Roi de Sicile est l'Hôtel Pelletier : il avoit été bâti pour Antoine Coiffier de Ruzé, appelé le Maréchal d'Effiat.

Près de cet Hôtel est un cul-de-sac nommé *d'Argenson*, parce qu'il conduit à l'Hôtel qui appartenoit à feu M. d'Argenson, Garde des Sceaux.

RUE DES TERRES-FORTES. Elle aboutit d'un côté à la rue des Fossés S. Antoine, & de l'autre à la rue Moreau : elle s'appeloit auparavant rue *des Marais*, parce qu'elle étoit environnée de marais potagers. Sur les Plans de MM. de la Grive & Robert, elle est nommée rue *du Fumier* : ils l'ont confondue avec une ruelle qui portoit ce nom, & qui étoit parallèle à celle-ci ; mais elle ne subsiste plus.

RUE DU THRÔNE. Elle fait la continuation de la rue des Boulets, depuis la rue de Montreuil jusqu'à celle du Fauxbourg S. Antoine. Son nom est dû à la place du Thrône, dont j'ai parlé, à laquelle elle conduit.

RUE TIRON. Elle traverse de la rue S. Antoine dans celle du Roi de Sicile. Corrozet l'appelle rue *Jean de Tizon* ; Gomboust, Jouvin, Bullet, de Fer, Nolin, la Caille, de Lisle, &c. la nomment simplement rue *Tison* ; cependant, dès le XIII[e] siécle, elle se nommoit *de Tiron*. Elle devoit ce nom à une grande maison qu'on y avoit bâtie, dont l'entrée subsiste encore, & qui appartenoit à l'Abbaye de Tiron. Un ancien Cartulaire de S. Maur fait mention de cet Hôtel, à

l'année 1270, sous le titre de *Domus de Tirronio*. Ce fut dans cette maison qu'on logea les Suisses en 1549.

RUE DES TOURNELLES. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Antoine, & de l'autre à la rue neuve S. Gilles. Je vois par les Plans manuscrits de S[te] Catherine du Val des Ecoliers, qu'on l'appeloit rue *Jean Beausire*, comme je l'ai remarqué ci-dessus à l'article de la rue qui porte ce nom; mais celle-ci, qui doit le sien au Palais des Tournelles, est indiquée, dès 1546, sous cette dénomination dans plusieurs Titres des Archives de S[te] Opportune.

LE PALAIS DES TOURNELLES, que du Breul (*n*), son Editeur & Malingre ont confondu avec l'Hôtel Royal de S. Paul, étoit une maison assez vaste, que Pierre d'Orgemont, Seigneur de Chantilli, Chancelier de France & de Dauphiné, avoit fait rebâtir & orner. Après sa mort, cet Hôtel passa à Pierre d'Orgemont son fils, Evêque de Paris, qui le vendit à Jean, Duc de Berri, frère de Charles V. Sauval (*o*) dit que ce fut en 1398, & Dom Félibien (*p*) s'est conformé à cette date; dans un autre endroit Sauval (*q*) avance que ce fut en 1404, & que ce Prince l'échangea, en 1422, avec le Duc d'Orléans. Ses Editeurs ne se sont pas apperçu que cette date étoit doublement inadmissible, le Duc d'Orléans ayant été assassiné en 1407, & le Duc de Berri étant

(*n*) Liv. 3, p. 1050. — Malingre, p. 671.
(*o*) Tom. 2, pag. 117.
(*p*) Tom. 1, p. 660.
(*q*) Tom. 2, p. 185.

mort en 1416. On trouve dans les Archives de l'Archevêché le Contrat de vente qui fut fait de la maison des Tournelles au Duc de Berri, le 16 Mai 1402, par Pierre d'Orgemont, moyennant quatorze mille écus d'or; & l'on voit qu'il le céda au Duc d'Orléans, à titre d'échange, en 1404. Cet Hôtel appartint ensuite au Roi; il est qualifié, en 1417, *Domus Regia Tornellarum*, dans les Registres capitulaires du Chapitre de Notre-Dame (*r*). Les Anglois s'étant rendus maîtres de Paris, le Duc de Betfort, Régent du Royaume pour le Roi d'Angleterre, choisit l'Hôtel des Tournelles pour sa demeure; il ne se contenta pas de l'embellir, il l'augmenta considérablement en y joignant huit arpents & demi de terre qu'il acheta des Religieux de Ste Catherine, & qui faisoient partie de leur Couture. Cette acquisition fut faite le 17 Juin 1425, moyennant 200 liv. une fois payées, & 16 sols de chef-cens. Cette vente involontaire fut annulée douze ans après, & les Religieux rentrèrent en possession de ce terrein en vertu des Lettres de Charles VII, du 3 Décembre 1437 (*s*); ainsi M. Piganiol (*t*) n'a pas été exact, en disant que Charles V fit bâtir cet Hôtel. Il étoit si vaste, qu'il renfermoit tout le terrein compris entre le Boulevard, la rue S. Gilles & celles de l'Egoût & de S. Antoine. Charles VII & ses successeurs en préférèrent le séjour à celui de l'Hôtel S. Paul. Cependant on voit dans les Registres de la Chambre des Comptes (*u*), qu'en 1467 Louis XI donna à Jacques

---

(*r*) Reg. cap. 8, p. 177.
(*s*) Arch. de Ste Catherine.
(*t*) Tom. 1, pag. 18.
(*u*) Livre N. fol. 71.

Coitier (*aliàs l'Hoste*), Astrologien, *la Conciergerie des Jardins de l'Hôtel des Tournelles & les profits, sa vie durant*; & dans les Archives de l'Archevêché, que l'année suivante il appartenoit à Madame la Comtesse d'Angoulême. Louis XII y mourut le premier Janvier 1515, ainsi qu'Henri II le 15 Juillet 1559. Personne n'ignore la triste destinée de ce Prince, qui fut blessé par le Comte de Montgomeri dans les lices qu'il avoit ordonnées à l'occasion du mariage de la Princesse Elisabeth sa fille avec Philippe II, Roi d'Espagne. Ce funeste événement détermina Catherine de Médicis à quitter ce Palais, & Charles IX à donner l'Edit du 28 Janvier 1565, qui en ordonnoit la démolition. Dom Félibien (*x*) n'a pas consulté de bons Mémoires dans ce qu'il a dit à ce sujet : il avance que cet Edit ayant été enregistré le 24 Février suivant, *la Reine prit occasion de l'absence du Roi pour le faire exécuter, sans perdre de temps; que bientôt, par son ordre, on eut abattu tout ce qu'il y avoit de bâtiments; que les Jardins furent pareillement détruits, les murailles renversées, les fossés comblés, & qu'afin qu'il n'en restât aucun vestige, elle ordonna que la cour intérieure fût réduite en Place publique, pour servir de marché aux chevaux* : il ajoute que, *quant à l'Hôtel d'Angoulême, il ne fut pas alors démoli, du moins en entier, & que c'est aujourd'hui l'Hôtel de Lamoignon.* J'ai détruit cette assertion en parlant de cet Hôtel. (Voyez ci-dessus rue Pavée, pag. 98.)

A l'égard de la démolition des bâtiments, il

(*x*) Hist. de Paris, t. 2, p. 1090.

ne me paroît pas qu'elle ait été aussi prompte que l'a marqué Dom Félibien ; car elle fut ordonnée de nouveau par Lettres-Patentes du 15 Mai 1565, & par d'autres en 1569 : Sauval dit même qu'Henri III y mit des Hiéronimites, mais il y a beaucoup d'apparence qu'il avoit fait construire des bâtiments pour eux ; c'est ce qu'on peut inférer de l'Arrêt du 15 Octobre 1594 (y), qui enregistre les Lettres-Patentes du mois de Mars précédent, par lesquelles le Roi *donne à M. Maximilien de Bethune, Chevalier, sieur de Rosni, la place, démolition & bâtiments que le défunt Roi Henri III avoit fait faire aux Tournelles, vers la Couture Ste Catherine.*

L'emplacement du Palais des Tournelles a été successivement couvert par la Place Royale, & par les maisons qui forment les rues dont il étoit environné.

RUE TRAVERSIÈRE. Elle est ainsi nommée parce qu'elle traverse de la rue du Fauxbourg S. Antoine à celle de Charenton ; elle se prolonge même, sous ce nom, jusqu'à celle de la Rapée & jusqu'au chemin qui régne le long de la Rivière. Dans cette dernière partie on la trouve indiquée sur quelques Plans sous le nom de rue *des Chantiers*, sous celui *du Cler Chantier* entre les rues de Charenton & de la Rapée sur celui de Nolin, & de rue *Pavée* sur celui de Roussel. (Voyez ci-dessus rue des Chantiers, pag. 60.)

(y) Hist. de Paris, tom. 5, pag. 26.

Fin du quinzième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce XVe Quartier.

Aigle. (rue de l') 5
Amandiers. (rue des) 4
Anastase. (les Hospitalières Ste) 128
André. (rue S.) 4
Anglois. (cimetière des) 21
Angloises. (les Religieuses) 61
Angloises. (ruelle des Filles) 91
Annonciades célestes. (les) 56
Annonciades du S. Esprit. (les) 108
Antoine. (rue S.) 4
Antoine. (le petit S.) 6
Antoine. (porte S.) 30
Antoine. (rue des Fossés S.) 45
Antoine (rue du fauxbourg S.) 38
Antoine. (l'Abbaye S.) 38
Argenson. (cul-de-sac d') 131
Arquebuse. (Hôtel Royal de l') 121
Ballets. (rue des) 45
Barbette. { de la Couture / vieille / neuve } rue) 46 & 75
Basfer. / Basfroi. { rue de) 47
Bastille. (la) 26
Baudéer. (rue de la Porte) 4
Berci. (rue de) 48
Bernard. (rue S.) 49
Birague. (Place de) 21
Bon-Secours. (les Religieuses de N. D. de) 68
Boulets. (rue des) 55
Buttes. (rue des) *ibid.*
Canettes. (rue des) 124
Catherine. (rue Ste) 34
Catherine. (rue neuve Ste) 59
Catherine. (rue Culture Ste) 55
Catherine. (les Chanoines de la Couture Ste) 13
Catherine. (rue de l'Egoût Ste) 59
Chantier. (rue du Cler) 135
Chantiers. (rue des) 60 & 135
Charbonniers. (rue des) 60 & 106
Charenton. (rue de) 60
Charité N. D. (les Religieuses de la) 86
Charonne. (rue de) 64
Chemin verd. (rue du) 70
Clocheperce. (rue) 71
Clochepin. (rue) 60
Cocquerée. (rue) 78 & 79
Cocquerel (cul-de-sac) *ibid.*
Colombe. (Chapelle de Ste) 106
Conception. (les Religieuses de la) 61
Contrescarpe. (rue de la) 45 & 72
Croix-Faubin. (cul-de-sac de la) 70
Croix. (les Filles de la) 37 & 66
Diane. (rue) 100
Doctrine Chrétienne. (les Prêtres de la) [illegible]
Echarpe. (rue de l') [illegible]
Ecoliers. (les Chanoi[illegible] guliers de Ste Cathe[illegible] Val des) [illegible]
Ecouffes. (rue des) [illegible]
Egoûts. (rue des) [illegible]
Egoût couvert. (rue [illegible]
Enfants trouvés. ([illegible] des) [illegible]
E[illegible]e. (rue d') [illegible]

Etienne. (rue S.) 127
Fécan. (rue de la Vallée de) 73
Filles bleues. (les) 56
Foin. (rue du) 73
Folie-Regnaut. (rue de la) *ibid.*
Forge Royale. (cul-de-sac de la) 45
Francs-Bourgeois. (rue des) 75
Fumier. (rue du) 131
Gervais. (les Filles S.) 128
Glaces. (Manufacture Royale des) 115
Guémené. (cul-de-sac de) 36
Guienne. (rue de) 100
Ha-ha. (rue du) 37
Henri IV. (rue de) 72
Jardinet. (cul-de-sac du) 55
Jardiniers. (cul-de-sac des) 72
Jean-Beausire. (rue) 77 & 132
Jésuites. (Maison Professe des) 20
Juifs. (rue des) 78
Lair. (rue de) 113
Lamproie. (rue de la) 78
Lappe. (rue de) 79
Lions. (rue aux) 35
Louis. (rue S.) 89
Louis. (grande rue S.) *ibid.*
Louis. (rue neuve S.) *ibid.*
Marais. (rue des) 131
Marais. (rue du petit) 93
Margot. (rue de la grosse) 71
Marguerite. (rue Ste) 80
Marguerite. (l'Eglise Ste) 49
Marguerite. (les Filles Ste) 54
Marie. (les Religieuses de la Visitation Ste) 21
Marivaux. (rue de) 93
Marivaux. (rue du petit) *ibid.*
Marthe. (les Filles Ste) 91
Mathurines. (les) 116
Merciers. (la Grange aux) 49
Minimes. (rue des) 80
Minimes. (les) *ibid.*
Minimes. (rue de la Chaussée des) 86
Mongallet. (rue de) 90
Montreuil. (rue de) 90
Moreau. (rue) 91
Mortagne. (cul-de-sac) 70
Mousquetaires Noirs. (Hôtel des) 60
Mousquetaires. (vieille rue des) 115
Mousquetaires (cul-de-sac des *ibid.*
Muette. (rue de la) 91
Mule. (rue du pas de la) 92
Naples. (rue de) 79
Nicolas. (rue S.) 92
Orléans. (rue d') 34
Parelle. } rue) 100
Payenne. }
Pavée. (rue) 60, 93 & 135
Pavillons. (rue des trois) 98
Pellé (ruelle) 72
Picpus. (rue de) 101
Picpus. (les Religieux) *ibid.*
Pierre. (rue S.) 74
Pincourt. (rue) 107
Pincourt. (rue du bas) 112
Planchette. (rue de la) 60 & 106
Plâtre { port au / champ au } 60
Pont-Perrin. (rue du) 5
Popincourt. (rue de) 107
Popincourt. (rue du bas) 112
Poulies { des / des viez / Ferri des / Richard des } rue) 75
Providence. (la) 45
Rambouillet. (rue de) 113
Rapée. (rue de la) *ibid.*
Râts. (rue des) *ibid.*
Rempart. (rue du) 77
Reuilli. (rue de) 113
Reuilli. (rue du bas) 90 & 114
Reuilli (petite rue) *ibid.*
Roquette. (rue de la) 119
Roquette. (Hospitalières de la) 120

Roquette. (cul-de-sac de la) 124
Roquette. (rue des Murs de la) *ibid.*
Rosiers. (rue des) 124
Roi. (rue du Pavillon du) 125
Royale. (rue) 34, 92 & 125.
Royale. (la Place) 126
Royne. (rue de la) 34
Sébastien. (rue S.) 127
Sicile. (rue du Roi de) 117
Temple. (rue du) 127
Temple. (vieille rue du) *ibid.*
Terres-fortes. (rue des) 131
Thrône. (rue du) *ibid.*
Thrône. (le) 43
Tiron. } Tison. } rue) 131
Tournelles. (rue des) 132
Tournelles. (rue du Parc des) 86
Tournelles. (le Palais des) 132
Trainel. (les Religieuses de la Magdeleine de) 64
Traversière. (rue) 135
Trinité. (les Filles de la Ste) 116
Val. (rue du) 56
Valets. (rue des) 99
Verte. (rue) 71
Vertus. (les Filles N. D. des) 54
Victoire. (les Chanoinesses de N. D. de la) 104



APPROBATION DU CENS

J'AI LU, par ordre de Monsei
Manuscrit intitulé : *Recherches*
graphiques sur la Ville de Paris
Cet Ouvrage, rempli de rech
téressantes, accompagnées d'u
cieuse & éclairée, m'a paru trè
A Paris, le 15 Mars 1774.

Le Privilége du Roi se trouve
Quartier.

De l'Imp

